



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Bruxelles, le 21.6.2007
SEC (2007) 840

DOCUMENT DE TRAVAIL DES SERVICES DE LA COMMISSION

Annexe à la

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU CONSEIL ET AU PARLEMENT
EUROPÉEN**

**Rapport annuel 2007 sur la politique de développement de la Communauté européenne
et la mise en œuvre de l'aide extérieure en 2006**

{COM(2007) 349 final}

TABLE DES MATIÈRES

1.	CADRE STRATÉGIQUE	4
1.1.	Introduction	4
1.2.	Les objectifs annuels	7
1.3.	La mise en œuvre du consensus européen pour le développement.....	7
1.4.	La politique européenne de voisinage.....	9
1.5.	L'évolution des politiques et des stratégies sectorielles	11
1.6.	L'efficacité de l'aide	19
1.7.	Le renforcement de la lutte contre la pauvreté et les inégalités dans les pays à revenu intermédiaire	24
1.8.	Les travaux préparatoires à la mise en place des nouveaux instruments financiers ..	25
2.	LES ACTIVITÉS PAR RÉGION	28
2.1.	Les Balkans occidentaux.....	28
2.2.	L'Europe orientale et l'Asie centrale	39
2.3.	Méditerranée, Proche-Orient et Moyen-Orient	51
2.4.	Les pays ACP et les PTOM	68
2.5.	L'Asie.....	79
2.6.	Amérique latine.....	90
3.	LES PROGRAMMES THÉMATIQUES ET L'INTÉGRATION DES THÈMES TRANSVERSAUX.....	101
3.1.	La démocratie et les droits de l'homme	102
3.1.1.	<i>L'initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH)</i>	103
3.1.2.	<i>Les missions d'observation électorale et l'assistance électorale</i>	106
3.2.	Le développement humain et social.....	110
3.3.	L'égalité des genres.....	115
3.4.	Les acteurs non étatiques du développement	117
3.5.	L'environnement et le développement durable des ressources naturelles	119
3.6.	La migration et l'asile	122
3.7.	La prévention des conflits, la gestion des crises et les actions de lutte contre les mines, dont la Facilité de soutien à la paix, et la lutte contre la drogue	123
3.8.	La sécurité alimentaire	128

3.9.	Les mesures d'accompagnement dans le secteur du sucre.....	130
3.10.	Les perspectives pour 2007.....	131
4.	ANALYSES.....	134
4.1.	Un partenariat novateur: le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Progrès réalisés.....	134
4.2.	Les migrations.....	142
	Introduction.....	142
	Des partenariats pour une responsabilité partagée.....	143
	Gérer les migrations économiques dans l'intérêt mutuel des pays d'origine et de destination.....	145
	L'intégration des ressortissants de pays tiers.....	146
	Lutter contre l'immigration clandestine et la traite des humains dans le plein respect des droits fondamentaux.....	147
	Rendre les migrations profitables au développement.....	148
	Promouvoir l'asile et la protection internationale dans le monde.....	149
5.	LA GESTION DE L'AIDE.....	150
5.1.	L'évolution des modalités et des canaux de distribution de l'aide.....	150
5.2.	Les progrès qualitatifs de la gestion de l'aide.....	153
5.3.	La coopération avec les organisations internationales et les autres donateurs.....	155
5.4.	La simplification des procédures.....	159
5.5.	L'élargissement et le groupe de travail spécial sur le renforcement des capacités..	160
5.6.	Visibilité et communication.....	161
6.	RÉSULTATS.....	162
6.1.	Résultats des projets: suivi axé sur les résultats.....	162
6.2.	Évaluation: révision du programme de travail 2006.....	165
7.	ANNEXES.....	172
7.1.	Détails de l'aide de la CE dans d'autres rapports.....	172
7.2.	Introduction aux tableaux financiers.....	178
7.3.	Tableaux financiers.....	180

1. CADRE STRATÉGIQUE

1.1. Introduction

L'année 2006 a été la première année de mise en œuvre de la déclaration sur la nouvelle politique de développement – le consensus européen¹ –, adoptée en décembre 2005. Le contenu politique du consensus a été incorporé dans le nouvel instrument de coopération au développement (ICD), de même que dans les lignes directrices de programmation du 10^e Fonds européen de développement. En outre, la Commission a été particulièrement attentive à ce que les stratégies nationales pour les régions du Pacifique et des Caraïbes reflètent ses objectifs et ses principes.

L'année 2006 a également été importante pour la concrétisation des engagements pris en préparation du sommet mondial et du sommet du G8 en 2005, notamment l'accélération du processus de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), avec l'augmentation substantielle des fonds octroyés à la coopération au développement, en particulier en faveur de l'Afrique. Elle a par ailleurs été consacrée à la mise en œuvre des engagements de l'Union européenne (UE) dans le domaine de la cohérence des politiques au service du développement, et qui visent à exploiter pleinement le potentiel de politiques parallèles qui ne sont pas directement liées au développement, en vue de la réalisation des OMD.

En avril, un plan d'action pour l'efficacité de l'aide («Aide de l'UE: fournir une aide plus importante, plus efficace et plus rapide») a été adopté. Il contient une liste exhaustive de neuf objectifs concrets à mettre en œuvre selon un calendrier contraignant d'ici 2010. Parmi ces objectifs figurent la cartographie régulière de l'aide européenne (dans l'atlas des donateurs²) aux niveaux mondial, régional et local, une proposition de cadre commun de programmation pour l'UE, ainsi qu'une proposition visant à réaliser des progrès tangibles vers la complémentarité, qui est un élément important dans la mise en œuvre du consensus européen et de la déclaration de Paris sur le terrain.

La Commission est restée active sur la scène internationale par les actions qu'elle a déployées dans plus de 160 pays. L'importance accordée à l'Afrique a été illustrée par la mise en œuvre de la stratégie de l'UE pour l'Afrique³ et par l'engagement de l'Union européenne à œuvrer à l'élaboration d'une stratégie commune UE-Afrique, dont l'adoption est prévue pour le second semestre 2007, à l'occasion du deuxième sommet UE-Afrique qui aura lieu à Lisbonne. Autre illustration de l'intérêt porté à l'Afrique: la session de travail conjointe réunissant la Commission européenne et la Commission de l'Union africaine (UA), la première rencontre de ce type jamais organisée en dehors du continent européen. À cette occasion, plusieurs commissaires, dont le président Barroso, se sont déplacés jusqu'au siège de l'UA à Addis Abeba, en Éthiopie.

¹ Déclaration conjointe du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres réunis au sein du Conseil, du Parlement européen et de la Commission sur la politique de développement de l'Union européenne, intitulée «Le consensus européen», décembre 2005 (JO 2006/C 46/01)

² http://ec.europa.eu/development/body/publications/descript/pub7_29_en.cfm

³ « La stratégie de l'UE pour l'Afrique: vers un pacte euro-africain pour accélérer le développement de l'Afrique », COM(2005) 489 final

La politique européenne de voisinage (PEV) est une des priorités fondamentales des relations extérieures de l'UE. Elle vise à promouvoir la bonne gouvernance et le développement économique autour de l'Union. Durant les dix-huit premiers mois de sa mise en œuvre, elle est devenue une base solide pour l'intensification des relations entre l'Union et ses voisins. Le 4 décembre dernier, la Commission a déposé de nouvelles propositions en faveur d'un renforcement et d'un élargissement de la PEV, en vue d'offrir de meilleures perspectives aux pays partenaires en matière de commerce et d'investissement, de faciliter les contacts entre les peuples, de simplifier les déplacements de courte durée effectués de manière légitime, de travailler plus activement à la résolution des conflits «gelés» et d'élargir l'éventail de possibilités de mobilisation de fonds.

L'année 2006 a également été marquée par la création d'un partenariat stratégique entre l'UE et l'Amérique latine. En mai a eu lieu à Vienne le quatrième sommet entre l'Union européenne, d'une part, et l'Amérique latine et les Caraïbes, d'autre part (UE-ALC), au cours duquel deux priorités majeures ont été identifiées dans le domaine de la coopération, à savoir le renforcement de la cohésion sociale et la promotion de l'intégration régionale.

Étant donné l'importance que revêt l'Asie, l'UE travaille actuellement à l'élaboration d'un cadre stratégique pour ses relations avec cette région, qui repose sur un dialogue politique renforcé, sur l'intensification des échanges commerciaux et sur un niveau soutenu de coopération au développement. Les relations bilatérales avec les deux grands pays de la région, la Chine et l'Inde, ont évolué vers des partenariats stratégiques d'une portée générale, qui couvrent à la fois la coopération économique et des aspects politiques, tels que le commerce et l'investissement, l'environnement, les sciences et les technologies, la recherche, l'immigration, les droits de l'homme et la lutte contre le terrorisme. Des dialogues d'une importance capitale ont été engagés dans le cadre du dialogue Europe-Asie (ASEM) et du Forum Régional de l'ANASE (FRA).

La politique d'élargissement et le processus de stabilisation et d'association permettent à l'UE d'aider les pays adhérents à s'intégrer progressivement dans l'Union. En 2006, cette politique a couvert la Bulgarie, la Roumanie, les Balkans occidentaux et la Turquie et les a assistés dans leur processus de réforme indispensable pour satisfaire aux critères et conditions d'adhésion. Les progrès les plus notables ont été enregistrés en Bulgarie et en Roumanie, deux pays qui ont achevé avec succès leur parcours de préadhésion et qui ont adhéré à l'Union le 1^{er} janvier 2007. Les négociations d'adhésion ont également suivi leur cours avec la Croatie et la Turquie, tandis que les autres pays des Balkans occidentaux ont tous considérablement progressé sur la base de la feuille de route élaborée dans le cadre du processus de stabilisation et d'association. Dans un souci de consolidation de la politique de l'UE pour les Balkans occidentaux, la Commission a prévu des mesures concrètes destinées en particulier à faire de la perspective européenne une réalité plus palpable pour les citoyens de cette région.

Toujours en 2006, la Communauté européenne (CE) a finalisé les nouveaux instruments de mise en œuvre des actions extérieures, qui créent le cadre d'une structure administrative et politique simplifiée pour la mise en œuvre de l'aide communautaire au cours de la période 2007-2013. Neuf instruments financiers remplacent l'ensemble des règlements géographiques et thématiques. Il s'agit

notamment d'instruments horizontaux qui répondent à des besoins spécifiques: l'instrument de stabilité, l'instrument relatif à la coopération en matière de sûreté nucléaire (ICSN) et l'initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH), auxquels s'ajoutent les instruments préexistants relatifs à l'assistance macrofinancière et à l'aide humanitaire.

Quant à la couverture géographique, quatre instruments seront utilisés pour la mise en œuvre de politiques spécifiques: l'instrument d'aide de préadhésion (IAP), l'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP), l'instrument de coopération au développement (ICD) et l'instrument de coopération avec les pays industrialisés (ICI). L'ICD n'est pas seulement un instrument de coopération géographique. Il contient également des programmes thématiques qui remplacent les anciens règlements thématiques. Le Conseil européen a décidé en décembre 2005 que le Fonds européen de développement continuerait d'être financé en dehors du budget. Le FED assure donc toujours la majeure partie du financement de la coopération avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

En 2007, la Commission lancera ses nouveaux programmes dans le cadre des instruments de mise en œuvre des actions extérieures et continuera de promouvoir la négociation de nouveaux accords (un accord renforcé avec l'Ukraine et un accord de partenariat et de coopération avec la Chine). Elle s'attachera aussi à mettre en œuvre les orientations politiques conçues en 2005 et 2006. Cela nécessitera le déploiement d'efforts supplémentaires en faveur de l'efficacité énergétique – en particulier en ce qui concerne la répartition des tâches entre la Commission et les États membres et la réalisation de progrès décisifs sur la programmation commune –, ainsi que la rédaction du premier rapport de l'UE sur la cohérence des politiques au service du développement.

Dans le cas des pays ACP, la Commission axera ses efforts sur l'intégration des grandes orientations stratégiques dans la programmation de l'aide communautaire, sur l'achèvement des négociations des accords de partenariat économique (APE) et, comme indiqué plus haut, sur l'élaboration de la stratégie commune UE-UA. Dans les pays partenaires de la PEV, elle concentrera ses actions sur l'exécution des plans d'action dans les pays qui les ont adoptés et sur l'adoption de nouveaux plans d'action pour les autres pays.

En ce qui concerne l'Asie, la Commission intensifiera ses relations stratégiques à travers la mise en place d'un partenariat global avec des acteurs cruciaux – la Chine, l'Inde, l'Asie du Sud-Est – et relèvera son niveau d'engagement auprès des organisations régionales (l'ANASE, l'ASEM et l'ASACR). Elle s'efforcera d'améliorer ses relations avec l'Afghanistan, le Bangladesh, le Pakistan, le Népal et le Sri Lanka afin de promouvoir la stabilité et le développement politique et économique de cette région.

Vis-à-vis de l'Amérique latine, la Commission vise essentiellement à promouvoir les relations en matière politique, commerciale et de coopération, dans l'optique de consolider une association stratégique avec la région et de soutenir son développement stable, démocratique et prospère. Les actions de l'UE ont en particulier pour but d'encourager le développement durable, afin de contribuer au renforcement de la cohésion sociale et de l'intégration régionale.

1.2. Les objectifs annuels

En 2006, la Commission a ciblé son action extérieure sur la réalisation des objectifs suivants:

- aider les pays en voie d'adhésion, candidats et potentiellement candidats à se rapprocher de l'UE par la mise en œuvre de la politique d'élargissement et du processus de stabilisation et d'association pour les Balkans occidentaux;
- veiller à une mise en œuvre efficace de la politique européenne de voisinage;
- garantir un engagement constructif dans le processus de paix au Moyen-Orient à travers le Quartet et en étroite collaboration avec les parties concernées;
- continuer à promouvoir la stabilité régionale et à soutenir le processus de reconstruction et de transition politique en Iraq;
- poursuivre les efforts de reconstruction et de réhabilitation déployés pour faire face aux conséquences du tsunami;
- mettre en œuvre, sur la base du cadre proposé en 2005 et de la révision des objectifs du Millénaire pour le développement, une nouvelle politique de développement visant à promouvoir le développement durable et la réduction de la pauvreté, qui inclut une intervention spécifique pour l'Afrique;
- réaffirmer l'engagement résolu de l'Union européenne en faveur des droits de l'homme.

Comme le montre le présent rapport, des progrès considérables ont été accomplis dans chacun de ces domaines. Outre les objectifs susmentionnés, la Commission a également progressé sur les points suivants, au sujet desquels elle avait annoncé des initiatives capitales en 2006:

- faire avancer substantiellement les négociations engagées avec six régions ACP sur des accords de partenariat économique en vue de permettre leur entrée en vigueur en 2008;
- participer aux initiatives cruciales de suivi en matière de développement – en particulier concernant le financement, la cohérence, l'Afrique et les biens publics internationaux –, qui découlent du sommet du G8 et de la réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement;
- renforcer sa capacité de réaction face aux catastrophes humanitaires, consolider sa stratégie de préparation aux catastrophes ainsi que de leur prévention et examiner la question de la contribution de l'UE au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (GFATM).

1.3. La mise en œuvre du consensus européen pour le développement

Le consensus européen pour le développement s'appuie – par souci de continuité – sur la déclaration de 2000 relative à la politique de développement de l'Union

européenne et tente de combler les lacunes et les déficits clairement identifiés dans l'évaluation de la politique communautaire de développement⁴, qu'il actualise en y incorporant les nouvelles conceptions en la matière. Il constitue une base stratégique plus solide et plus cohérente pour la coopération européenne au développement. Il reflète les changements survenus dans le monde depuis l'an 2000 et s'attaque à de nouveaux défis, qui concernent en particulier la sécurité, l'immigration et la dimension sociale de la mondialisation. Il est adapté à l'élargissement de l'UE à dix nouveaux membres et intègre pleinement les nouveaux engagements de la communauté internationale, de même qu'il affirme résolument son soutien en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement.

Le consensus a introduit des innovations politiques majeures. La première a trait à l'implication accrue de tous les acteurs institutionnels de l'UE dans la formulation d'une vision européenne commune de la politique de développement. La deuxième porte sur l'interaction entre l'aide fournie par chaque État membre et celle de la CE. En dépit du volume important de l'aide qu'elle octroie, l'UE apparaît rarement comme un acteur unique et cohérent sur la scène mondiale. Le consensus propose désormais une vision politique commune à la fois pour les États membres et la Communauté européenne. La troisième innovation concerne la clarification de la portée géographique du consensus, qui indique clairement qu'il guidera les activités de coopération au développement menées par la CE et les États membres dans tous les pays en développement.

Depuis l'adoption du consensus, la Commission veille à ce que ses objectifs et ses principes soient systématiquement retranscrits dans les stratégies nationales en cours de préparation. La stratégie de l'UE pour l'Afrique constitue la première application du consensus et le premier cadre politique européen intégré destiné à accroître la coordination et la cohérence des politiques et des instruments de l'UE et des États membres. D'autres stratégies (UE et Amérique latine, UE et Pacifique, etc.) s'inspirent également du consensus européen dans le but de promouvoir une vision cohérente du monde, tout en reconnaissant dans le même temps le besoin de différenciation. Toujours sur la base de ce document, la Commission se concentre de plus en plus sur le rôle que peuvent jouer les politiques autres que celles du développement dans la concrétisation des OMD, par exemple les politiques mises en place dans les domaines du commerce, de l'agriculture, de la pêche, de l'immigration, de la sécurité, de l'énergie, de l'environnement ainsi que de la recherche et de l'innovation.

Le contenu politique du consensus sera incorporé dans le texte du nouvel instrument de coopération au développement (ICD), qui régira les dépenses relatives à l'aide dans le prochain cadre budgétaire pluriannuel de la Communauté européenne, à savoir les perspectives financières 2007-2013. Elles représentent un montant de 10,1 milliards d'euros pour les pays en développement d'Amérique latine, d'Asie et d'Afrique du Sud, sans oublier les programmes thématiques. Les lignes directrices pour la programmation du 10^e Fonds européen de développement (2008-2013) ont

⁴ Rapport d'étude relatif à la déclaration sur la politique de développement, ECDPM/ICEI/ODI, 18 février 2005 (http://ec.europa.eu/development/body/development_policy_statement/docs/ecdpm_report_18_02_2005.pdf#zoom=100)

également été élaborées sur la base du consensus, notamment la définition des domaines d'action communautaire et le principe de concentration au niveau national. Doté d'une enveloppe de 22,7 milliards d'euros, le 10^e FED jette les bases de la coopération avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

1.4. La politique européenne de voisinage

Introduction

Au cours des dix-huit premiers mois de sa mise en œuvre, la politique européenne de voisinage a constitué une base solide pour le resserrement des relations entre l'Union et ses voisins. Il existe aujourd'hui un cadre politique unique, ainsi que des plans d'action bilatéraux entre l'UE et ses partenaires de la PEV qui fixent des engagements mutuels fermes et qui instaurent un dialogue renforcé et productif avec la quasi-totalité d'entre eux. La politique européenne de voisinage repose sur le principe qu'il est vital pour l'UE que ses voisins poursuivent leur développement économique, se stabilisent davantage et améliorent leur gouvernance. Les pays concernés sont responsables de la mise en œuvre de ces réformes, mais l'UE peut les encourager et les soutenir abondamment dans leurs efforts.

Plusieurs événements importants ont jalonné cette période, notamment l'adoption de trois nouveaux plans d'action avec l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie, la conclusion d'accords sur des plans d'action avec l'Égypte et le Liban, l'adoption de l'instrument européen de voisinage et de partenariat, la présentation informelle des documents stratégiques au comité IEVP et au Parlement, ainsi que l'adoption d'une nouvelle communication relative au «*renforcement de la politique européenne de voisinage*»⁵, qui inclut une première évaluation des progrès réalisés dans l'exécution des sept premiers plans d'action et qui présente des propositions visant à renforcer encore davantage la PEV. En outre, le TAIEX a également été mis à la disposition des pays partenaires de la PEV et de la Russie⁶.

La mise en œuvre de la politique européenne de voisinage et de ses plans d'action tant par l'UE que par ses partenaires se poursuivra en 2007, de même que les travaux sur les propositions de la Commission visant à renforcer cette politique.

Les progrès dans la mise en œuvre des plans d'action par les partenaires

La mise en œuvre des plans d'action PEV a bien progressé dans les divers pays partenaires. Le dialogue renforcé sur les droits de l'homme mis en place avec les partenaires du Sud mérite une mention spéciale à cet égard. Plusieurs partenaires ont également avancé dans leur processus de réforme des systèmes électoraux, du pouvoir judiciaire et de la gouvernance du secteur public. Par contre, les résultats sont plus mitigés dans le domaine des droits fondamentaux, dans lequel certains partenaires ont progressé dans une moindre mesure sur des aspects tels que les atteintes à la liberté de la presse, les actes d'intimidation envers les ONG, les prisonniers politiques, les mauvais traitements infligés lors des gardes à vue et les exécutions extrajudiciaires.

⁵ COM(2006)726 final

⁶ Décision 2006/62/CE du Conseil du 23 janvier 2006, JO L 32 du 4.2.2006, p. 80 (voir également la note de bas de page 40)

Les partenaires ont affiché des résultats macroéconomiques variés au cours des deux dernières années. Certains ont enregistré une croissance modérée à forte, tandis que d'autres ont seulement commencé à redresser leur économie après un profond déclin de la croissance en 2005. Les progrès réalisés dans la lutte contre la pauvreté ont également été mitigés. Une partie des pays partenaires a opéré des changements considérables en faveur d'un renforcement des politiques de développement social et de développement des ressources humaines. Cependant, tous doivent encore déployer des efforts soutenus dans ce domaine. La plupart possèdent une stratégie nationale de développement durable, soit déjà en vigueur soit en cours de révision. Les négociations sur les échanges commerciaux sont en bonne voie avec tous les partenaires méditerranéens (agriculture et services). Des travaux préparatoires sont en cours avec l'Ukraine et la Moldova (en vue respectivement d'un accord renforcé de libre-échange et d'un régime de préférences commerciales autonomes).

Dans certains cas, la PEV s'est avérée particulièrement efficace face au problème de l'immigration. Des négociations sur un accord de réadmission et de simplification de la procédure de délivrance de visas ont été entamées avec un partenaire en octobre et sont en préparation avec deux autres pays. La coopération en matière de lutte contre la criminalité organisée, le terrorisme et le trafic de drogue s'est également améliorée avec plusieurs des pays partenaires. En dépit de la difficulté de la tâche, la plupart des partenaires ont poursuivi activement un processus de réforme et de modernisation des transports, de l'énergie, de la gestion des finances publiques, de la société de l'information et de l'environnement. Grâce au soutien du programme Tempus, tous ont poursuivi leurs efforts de réforme et de modernisation de l'enseignement supérieur.

La proposition de renforcement de la PEV

Un grand nombre des instruments nécessaires à la mise en œuvre de la PEV sont en place. Toutefois, de nouvelles initiatives doivent être lancées pour renforcer cette politique, notamment:

- la proposition, à tous les partenaires de la PEV, de l'Est comme du Sud, d'une perspective claire d'intégration économique et commerciale renforcée avec l'UE, qui va au-delà du libre-échange des biens et des services pour s'étendre aux barrières non tarifaires et atteindre une convergence réglementaire globale;
- des procédures de délivrance de visas substantiellement améliorées pour certains types de touristes;
- des réunions ad hoc ou régulières organisées au niveau ministériel et au niveau des experts avec les partenaires de la PEV sur des thèmes tels que l'énergie⁷, les transports, l'environnement et la santé publique. Cette approche multilatérale pourra compléter utilement les travaux bilatéraux qui forment la base de la PEV;
- une coopération politique renforcée et l'association plus systématique des partenaires de la PEV aux initiatives européennes (déclarations de politique

⁷ Y compris les lignes directrices pour les réseaux transeuropéens de l'énergie RTE-E (adoptées en septembre 2006)

étrangère, présence lors des forums internationaux et participation aux programmes clés et aux activités des agences de l'UE);

- un rôle plus actif pour l'UE dans les efforts de règlement des conflits dans la région;
- une approche régionale renforcée vis-à-vis de l'Est, fondée sur la coopération en place dans la région de la mer Noire.

Au cours de la période 2007-2013, le budget prévu pour les pays de la PEV s'élève à environ 12 milliards d'euros, soit une augmentation de 32% en termes réels par rapport au budget de la période précédente. Pour maximiser l'impact et la portée de ces fonds européens, la Commission propose la création des instruments suivants:

- un Fonds d'investissement en faveur de la politique de voisinage – auquel les États membres seront également invités à contribuer –, qui devra servir à compléter les prêts fournis par la Banque européenne d'investissement, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et les autres banques de développement. La contribution du budget communautaire s'élèverait à 700 millions d'euros. Ce Fonds pourrait encourager le prêt de sommes atteignant plusieurs fois le montant des subventions. Si les États membres versaient une contribution équivalente à celle de l'UE, il pourrait générer un montant considérable de prêts concessionnels;
- une Facilité pour la bonne gouvernance, dotée de 300 millions d'euros et destinée à fournir un soutien complémentaire aux allocations standard par pays, afin d'encourager les efforts des pays partenaires qui ont le mieux progressé dans la réalisation de leur plan d'action.

1.5. L'évolution des politiques et des stratégies sectorielles

La gouvernance

La communication de la Commission intitulée «*La gouvernance dans le consensus européen pour le développement – Vers une approche harmonisée*»⁸ aborde la question de la gouvernance d'un point de vue pluridimensionnel, en incluant ses aspects politiques, économiques, environnementaux, culturels et sociaux. La gouvernance démocratique repose sur un grand nombre d'éléments, dont le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, la démocratisation, la participation des citoyens au processus politique, l'État de droit et l'accès à la justice, la sécurité humaine, l'accès à l'information, la gestion des flux migratoires, l'accès aux services publics fondamentaux, la présence d'institutions publiques efficaces, transparentes et responsables, la gestion durable des ressources et la promotion d'une croissance économique durable et de la cohésion sociale. Tous les niveaux de gouvernance – local, national et international – ont leur importance.

Tous ces aspects sont interdépendants et doivent être traités dans une perspective systémique, équilibrée et générale. Les processus de gouvernance démocratique ne

⁸ COM(2006)421 final

peuvent être réduits à une seule composante spécifique. Les nouvelles perspectives qu'ouvre le dialogue politique, ainsi que l'ensemble des activités liées au premier pilier et à la politique étrangère et de sécurité commune (PESC), sont des instruments de promotion de la gouvernance démocratique. Leur cohérence doit être accrue afin d'augmenter leur impact et de refléter l'importance réelle de l'UE dans la politique étrangère et la politique de développement. La promotion de la gouvernance démocratique – respect de la propriété, dialogue entre les partenaires et soutien aux mesures d'incitation à la poursuite de réformes axées sur les résultats – constitue le fondement de l'approche commune de la Commission, dans le contexte plus vaste des objectifs de la réduction de la pauvreté et du développement durable.

La Commission a en outre continué à encourager la bonne gouvernance économique, notamment dans le domaine de la gestion des finances publiques. Elle a conservé une position centrale dans le débat international, principalement par sa participation au Partenariat pour l'examen des dépenses publiques et l'évaluation de la responsabilité financière (PEFA)⁹, qui réunit divers donateurs. Le PEFA a conçu un cadre commun d'évaluation destiné à assurer un contrôle permanent de la qualité des systèmes de gestion des finances publiques et à former une plate-forme unique pour l'harmonisation des donateurs, ainsi qu'une base de dialogue avec les pays partenaires. En 2006, la Commission ne s'est pas contentée de superviser cette initiative en sa qualité de membre du comité directeur du PEFA; elle a également dirigé de nombreuses évaluations réalisées dans le cadre du Partenariat ou y a participé. Dans le domaine de la gouvernance économique, elle a aussi souligné la nécessité de réformes fiscales, financières et judiciaires.

Le développement humain et social

La Commission a adopté deux communications sur le développement humain et social. La première, intitulée «*Investir dans les ressources humaines*»¹⁰, expose le cadre politique de l'action extérieure dans six domaines clés: (i) la santé pour tous, (ii) l'éducation, les connaissances et les compétences, (iii) la culture, (iv) l'emploi et la cohésion sociale, (v) l'égalité des genres et (vi) les enfants et les jeunes. Un budget total de plus d'un milliard d'euros est prévu pour 2007-2013. La communication sur le «*Programme européen d'action visant à faire face à la pénurie grave de professionnels de la santé dans les pays en développement*»¹¹ est l'approfondissement du volet «Santé» de la communication précédente. Elle présente l'action coordonnée de l'Union européenne pour faire face à la crise qui touche les professionnels de la santé – un obstacle de taille dans la réalisation des OMD – et affecte 40 millions d'euros au titre du financement thématique communautaire pour le développement humain et social afin de soutenir des initiatives régionales et mondiales destinées à déclencher une réaction internationale massive.

La Commission a joué un rôle accru dans les initiatives déployées à l'échelle mondiale dans les domaines de la santé et de l'éducation et a travaillé à cette occasion en collaboration avec les États membres de l'UE et avec d'autres donateurs et parties intéressées. Elle copréside depuis mai dernier le Fonds mondial de lutte

⁹ <http://www.pefa.org/index2.htm>

¹⁰ COM(2005) 642

¹¹ COM(2006) 870 final

contre le sida, la tuberculose et le paludisme, auquel la CE a contribué à hauteur de 90 millions d'euros en 2006. Depuis juillet, elle assume également la coprésidence de l'initiative de promotion accélérée de l'éducation pour tous, qui a bénéficié de 63 millions d'euros au titre du budget communautaire en 2006¹². Ces deux actions sont axées sur des approches fondées sur la demande, sur l'harmonisation entre les donateurs et sur l'efficacité de l'aide.

La sécurité alimentaire

Le 25 janvier 2006, la Commission a approuvé la communication intitulée «*Une stratégie thématique en faveur de la sécurité alimentaire – Faire progresser le programme de sécurité alimentaire pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement*»¹³. Cette nouvelle stratégie thématique joue un rôle central dans la mise en œuvre de la politique communautaire en matière de sécurité alimentaire et complète les approches humanitaire (situation de crise) et géographique (situation de développement). Elle vise à réduire l'insécurité alimentaire dans le monde en améliorant les moyens de subsistance des habitants pauvres des zones urbaines et rurales et des catégories les plus défavorisées. Elle ouvre la participation au programme à des partenaires publics et non gouvernementaux. Elle encouragera (i) l'offre de biens publics internationaux contribuant directement à la sécurité alimentaire (entre autres la recherche agricole, des systèmes d'information sur la sécurité alimentaire, des initiatives transrégionales et continentales), (ii) la sécurité alimentaire dans les situations transitoires d'après-crise et dans les États fragiles, et (iii) la mise en œuvre de politiques et de stratégies innovantes dans le domaine de la sécurité alimentaire (projets pilotes, soutien aux initiatives de la société civile favorisant le dialogue Sud-Sud et Nord-Sud dans le domaine de la sécurité alimentaire).

L'agriculture africaine

La Commission a renforcé son engagement en faveur du développement agricole auprès de plusieurs institutions africaines, en particulier la Commission de l'Union africaine et ses agences spécialisées, le secrétariat du NEPAD et d'autres organisations présentes aux niveaux continental et régional. Elle s'implique dans des domaines tels que la politique foncière, le contrôle vétérinaire (concernant notamment la grippe aviaire), les normes sanitaires et phytosanitaires, la recherche agricole, la gestion des ressources et les systèmes d'alerte précoce. À l'avenir, la coopération sera alignée de plus en plus sur les priorités agricoles pour l'Afrique, exprimées dans les principes et les orientations du Programme de développement de l'agriculture africaine élaboré par l'Union africaine. La Commission a approuvé un accord financier relatif à un programme de renforcement des capacités pour les produits agricoles de base (45 millions d'euros, dont 15 millions pour le coton), afin de soutenir la mise en œuvre des plans d'action en faveur de ces produits.

Elle a poursuivi ses travaux relatifs à la mise en œuvre des «orientations de l'UE en matière de politique foncière» (2004) et son dialogue avec des acteurs d'importance

¹² Pour de plus amples informations concernant l'initiative de promotion accélérée de l'éducation pour tous, voir le site <http://www1.worldbank.org/education/efafi/>.

¹³ COM(2006)21

majeure, comme la Commission de l'Union africaine, la Banque mondiale, la FAO (principalement dans le cadre de la Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural – CIRADR), la Coalition internationale pour l'accès à la terre et la Commission pour l'habilitation juridique des pauvres (*Commission for the Legal Empowerment of the Poor*). Elle a veillé à ce qu'un soutien financier soit accordé au projet sur l'aménagement foncier et le développement durable visant à établir un lien entre l'accès sécurisé à la terre et la mise en œuvre des accords environnementaux («*Land and Sustainable Development: Linking Secure Land Access to the Implementation of Environmental Agreements*»), soumis par la Coalition internationale pour l'accès à la terre.

L'environnement

L'opinion selon laquelle la protection environnementale est synonyme d'entrave à la croissance économique est encore largement répandue. Pourtant, la dégradation continue de l'environnement sape les perspectives de développement social et économique durable et anéantit les avancées à court terme dans la lutte contre la pauvreté.

Au début 2006, la Commission a adopté le «programme thématique pour l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles, dont l'énergie»¹⁴, qui a pour objectif «d'intégrer les exigences en matière de protection de l'environnement dans la politique de développement et les autres politiques extérieures de la Communauté ainsi que de contribuer à promouvoir les politiques environnementale et énergétique de la Communauté à l'étranger, dans l'intérêt mutuel de la Communauté et des pays et régions partenaires». Ce programme aborde des problèmes qui ont des répercussions considérables sur la vie des pauvres, à savoir la dégradation rapide des écosystèmes, le changement climatique, la mauvaise gestion de l'environnement au niveau planétaire, l'accès restreint aux ressources énergétiques et l'insécurité de l'approvisionnement énergétique. Ses points principaux peuvent être résumés comme suit:

- aider les pays en développement à intensifier leurs progrès en vue de l'intégration de la durabilité environnementale dans le processus décisionnel et, partant, soutenir la concrétisation de tous les OMD (renforcement des capacités, promotion de l'implication de la société civile et élaboration d'approches innovantes);
- encourager la mise en œuvre des initiatives communautaires et des engagements pris en faveur de l'environnement et de la gestion durable des ressources naturelles, dont l'énergie;
- améliorer l'intégration environnementale et promouvoir la cohérence des politiques de l'UE qui affectent les pays tiers à travers des actions méthodologiques et le renforcement des compétences;
- promouvoir les politiques environnementales de l'UE à l'étranger en renforçant la gouvernance environnementale internationale et les processus de négociation et de

¹⁴ COM(2006)20 final

suivi, à travers des aides à la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement (AME);

- promouvoir les politiques énergétiques de l'UE à l'étranger, en particulier les solutions énergétiques durables dans les pays et régions partenaires, en soutenant le processus d'élaboration des politiques et la mise en place de mécanismes de financement novateurs.

La Commission a poursuivi la mise en œuvre du «plan d'action de l'UE sur le changement climatique et le développement» (2004) et dont une première révision est prévue dans le courant de l'année 2007. La déclaration conjointe ACP-UE sur le changement climatique et le développement, adoptée à Port Moresby en juin 2006, engage les parties à améliorer le dialogue et la coopération aux niveaux national et régional.

La Commission a coparrainé la Conférence tenue à Paris en septembre 2006 sur le thème de l'«Intégration de la biodiversité dans la coopération européenne au développement». Cette Conférence a souligné le rôle essentiel de la biodiversité et des services écosystémiques dans la promotion du bien-être humain, en particulier pour les pauvres, et a démontré que la préservation, l'exploitation durable et le partage équitable des bienfaits de la biodiversité constituaient des aspects fondamentaux en matière de développement. L'intégration de la biodiversité et des services écosystémiques dans le dialogue politique avec les pays et régions partenaires sera renforcée.

Concernant l'aspect de l'aménagement durable du territoire et de la désertification, la Commission a continué d'appuyer les efforts de réforme déployés en rapport avec la convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD). Elle a soutenu des partenariats stratégiques impliquant la Banque mondiale (Terrafrica) et des ONG européennes et visant à mettre en relation la mise en œuvre de la convention avec les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) ainsi qu'avec d'autres stratégies pour le développement.

En vertu du règlement relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux (FLEGT) adopté en décembre 2005, la Commission a entamé des négociations sur des accords de partenariat volontaire (APV) avec deux pays exportateurs de bois, la Malaisie et le Ghana. D'autres actions ont été entreprises en collaboration avec les États membres, notamment l'élaboration d'orientations sur les systèmes techniques de vérification de la légalité, sur l'indépendance du suivi et sur l'octroi des autorisations, qui serviront de base aux APV. Les orientations portant sur le système de vérification de la légalité ont été achevées, tandis que celles relatives au suivi par des tiers indépendants sont en cours de préparation.

Le secteur des infrastructures

En juin, la Commission a adopté une communication sur le partenariat euro-africain en matière d'infrastructures¹⁵, que le Conseil a approuvée en octobre. Ce partenariat

¹⁵ COM(2006) 376 final

visé à promouvoir des programmes qui facilitent l'interconnectivité des réseaux de transports, de l'énergie, de l'eau et des TIC aux niveaux continental et régional. Il introduit un système de financement novateur par l'entremise du fonds fiduciaire du partenariat euro-africain pour les infrastructures, créé en collaboration avec la BEI et les États membres de l'UE.

L'eau

Lors du sommet mondial sur le développement durable organisé à Johannesburg en 2002¹⁶, l'Union européenne a lancé une initiative sur l'eau (EUWI) en guise de contribution à la concrétisation des OMD en matière d'eau et d'hygiène publique dans le cadre de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE). Trois ans après son lancement, cette initiative a progressé, mais avec lenteur, et ses perspectives de développement varient selon les régions. Elle sous-tend de nombreux aspects de la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et du consensus européen sur le développement. Cependant, les États membres doivent s'impliquer davantage pour que des progrès puissent être accomplis. Les actions entreprises en rapport avec cette initiative sont principalement mises en œuvre à l'échelon national, car c'est à ce niveau que le dialogue politique entre le gouvernement du pays partenaire, les parties concernées et l'UE constitue le principal instrument d'identification des perspectives, des contraintes et des besoins financiers. Ces dialogues visent à élaborer des «feuilles de route» pour la réalisation des OMD, sur la base desquelles l'UE et les autres donateurs peuvent ajuster leur aide.

À ce jour, cinq pays africains (l'Éthiopie, la Zambie, le Mozambique, le Ghana et le Cap-Vert) ont entamé ce type de dialogue, tandis que cinq autres pays (le Rwanda, la République centrafricaine, le Congo-Brazzaville, la Mauritanie et la République démocratique du Congo) s'approprient à le faire. En outre, ce processus de dialogue politique est actuellement adapté pour répondre aux besoins d'autres volets régionaux de l'initiative européenne sur l'eau, couvrant les régions de l'EOCAC, de la Méditerranée et de l'Amérique latine.

Cette initiative soutient également le dialogue politique relatif à la gestion des ressources transfrontalières en eau, qui implique des organismes sous-régionaux chargés de promouvoir la coopération entre les pays qui partagent des bassins hydrographiques. Dans le cadre du partenariat stratégique Afrique-UE, un projet portant sur les bassins transfrontaliers du fleuve Niger, de la Volta, du lac Tchad, de l'Orange-Senqu et du Lac Victoria/Kagera a été élaboré et bénéficie d'un financement de 10 millions d'euros au titre du 9^e FED. La gestion des ressources régionales en eau est un autre élément clé du partenariat euro-africain en matière d'infrastructures. Il s'agira en particulier d'améliorer l'utilisation des ressources rares régionales, à travers la gestion intégrée des ressources en eau et au moyen de projets relatifs aux bassins hydrographiques transfrontaliers.

L'énergie

¹⁶ Pour les résultats du sommet, voir le site http://europa.eu.int/comm/environment/wssd/johannes_achievements_en.html

La première phase de la Facilité ACP-CE pour l'énergie¹⁷, dont l'enveloppe financière s'élève à 220 millions d'euros, s'est ajoutée aux activités menées dans le cadre de l'initiative européenne dans le domaine de l'énergie (EUEI). Le secteur de l'énergie est également soutenu par le partenariat euro-africain en matière d'infrastructures, qui prévoit l'affectation de fonds en faveur de la production énergétique régionale et de l'interconnexion des systèmes énergétiques, afin d'accroître la sécurité énergétique de l'Afrique.

L'énergie occupe une place prioritaire dans la nouvelle politique de l'UE pour le développement. Les pays et régions concernés peuvent l'inscrire parmi les secteurs de concentration et hors concentration dans la phase de programmation actuelle du 10^e FED. Elle fait également l'objet de diverses propositions de la Commission concernant la politique énergétique de l'UE, dont le volet extérieur, qui englobe le développement, revêt une grande importance. Comme indiqué plus haut à propos de l'environnement, le programme thématique sur l'environnement et les ressources naturelles intègre un volet axé sur la promotion des politiques énergétiques de l'UE à l'étranger et couvrant également l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

Les transports

L'organisation de moyens de transport sûrs, abordables et durables dans les pays bénéficiaires nécessite dans chacun d'eux une approche sectorielle alignée sur les stratégies régionales et continentales mises en place dans le cadre du partenariat euro-africain en matière d'infrastructures. En 2006, l'effort de perfectionnement des systèmes nationaux de transport s'est concentré sur l'élaboration de politiques et de stratégies en vue de la mise en place d'un programme sectoriel qui soit cohérent avec les stratégies nationales de réduction de la pauvreté. Le programme relatif à la politique des transports en Afrique subsaharienne (PTASS), dont la Communauté européenne est le principal bailleur de fonds, facilite cette cohérence.

L'amélioration du transport régional et continental permettra d'assurer l'interconnectivité à travers le continent et ses différentes régions et de résoudre les problèmes de prestation de services qui entravent le commerce intrarégional et interrégional. En 2006, le plan d'action UA-NEPAD sur les infrastructures, qui reflète les priorités et les programmes des communautés économiques régionales (CER), a servi de cadre à l'élaboration de stratégies sur l'interconnectivité et de protocoles sur le transport régional. Les interventions sont classées par ordre de priorité dans le cadre d'une approche par «couloirs», qui est soutenue par le PTASS. Les fonds octroyés au secteur des transports, principalement du transport routier, au titre du 9^e FED s'élèvent approximativement à 2,5 milliards d'euros. L'accent a été mis sur la conception d'un programme sectoriel financé, le cas échéant, au titre de l'appui budgétaire sectoriel. Plusieurs pays disposent de programmes sectoriels, mais seules l'Éthiopie et la Zambie bénéficient d'un appui budgétaire sectoriel complet. Le secteur des transports reste un secteur de concentration dans le 10^e FED. Il fait l'objet de programmes sectoriels liés aux objectifs du partenariat sur les infrastructures.

¹⁷ Voir également http://ec.europa.eu/europeaid/projects/energy/index_fr.htm

Les nouvelles technologies

L'année 2006 a été consacrée à la consolidation des résultats du sommet mondial de Tunis sur la société de l'information. Le partenariat euro-africain sur les infrastructures a contribué à promouvoir les services à large bande en Afrique de l'Est et du Sud en tant qu'activité phare du plan UA-NEPAD. De même, dans le domaine de la science et des technologies, la CE a facilité le lancement, par l'UA et le NEPAD, du plan d'action consolidé pour l'Afrique. La concrétisation des objectifs fixés lors du sommet mondial sur le développement durable implique d'accéder en temps utile à des informations transmises par satellite qui soient exactes et fiables. L'Union africaine et plusieurs organisations régionales appuient la mise en œuvre d'une initiative GMES-Afrique (le volet africain de l'initiative de surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité), un processus auquel a également participé la CE. Un groupe de travail sur la télémédecine via satellite a été créé en vue d'améliorer la fourniture de services médicaux, en particulier dans les zones rurales.

Le commerce

La Commission a poursuivi ses efforts visant à mener à bien le programme de Doha pour le développement (PDD). En dépit de l'échec des négociations, la Communauté européenne reste déterminée à assurer la réussite du programme pour tous les pays en développement, en particulier pour les pays les moins avancés (PMA) et pour les autres économies de petite taille et vulnérables. La CE a continué à œuvrer dans le domaine de l'assistance liée au commerce (ALC) afin de maximiser les avantages du commerce en tant qu'instrument de réduction de la pauvreté au profit des pays en développement. Elle a coordonné la contribution de l'UE aux activités du groupe de travail de l'OMC sur l'aide au commerce et a participé au cadre intégré d'assistance liée au commerce en faveur des PMA. Après leur approbation par le Conseil, la CE appuiera la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail, notamment par l'élaboration d'une stratégie européenne commune («feuille de route»).

La cohésion sociale et l'emploi

En mai 2006, la Commission a adopté une communication intitulée «*Promouvoir un travail décent pour tous*»¹⁸, qui propose des stratégies destinées à garantir que les politiques et les actions de l'UE jouent un rôle accru dans la promotion du travail décent tant dans l'Union que dans le reste du monde. Le concept de «travail décent» repose sur une approche intégrée, qui englobe la notion de travail productif et librement choisi, le droit du travail, la protection sociale, le dialogue social et l'égalité des chances, et qui peut contribuer à la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement dans leur. En décembre 2006, la Commission a organisé une première conférence européenne sur la mise en œuvre effective du concept de travail décent dans les politiques intérieures et extérieures de l'UE, notamment l'emploi et les affaires sociales, le développement et le commerce.

La coopération scientifique

¹⁸ COM (2006)249 final

La coopération scientifique internationale de l'Europe concerne la majorité des domaines thématiques susmentionnés, en parallèle et en complémentarité avec l'aide extérieure. Elle implique les chercheurs européens et leurs homologues originaires tant des pays en développement que des économies émergentes et en transition. La lutte contre les maladies infectieuses liées à la pauvreté, en particulier le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme, illustre bien la cohérence et la synergie qui existent entre la politique de l'aide au développement et celle de la recherche en matière de santé. Dans ce dernier domaine, précisément, la Commission a accordé une aide de 14 millions d'euros à des initiatives européennes, entre autres le programme pilote EDCTP («partenariat des pays européens et en développement sur les essais cliniques»), qui porte sur la réalisation de vastes essais cliniques en Afrique.

Parmi les autres domaines auxquels s'étend la coopération scientifique internationale de l'Europe et le dialogue politique qui en découle figurent la gouvernance, l'éthique et un grand nombre d'autres thèmes d'ordre socio-économique, ainsi que divers défis dans certains secteurs économiques et sociaux. La réussite des efforts consentis en faveur du développement dépend généralement de la production et de la capacité d'exploitation de connaissances validées scientifiquement.

1.6. L'efficacité de l'aide

La Commission a joué un rôle majeur dans les négociations sur la déclaration de Paris. En plus des engagements qu'elle a pris dans ce cadre, l'Union européenne s'est engagée à améliorer l'acheminement de l'aide à quatre niveaux: à l'avenir, i) l'assistance au renforcement des capacités sera fournie via des programmes coordonnés et des accords entre plusieurs donateurs, ii) l'aide octroyée de gouvernement à gouvernement sera distribuée tant via les systèmes nationaux que via des approches sectorielles ou via l'appui budgétaire, iii) le nombre de missions non coordonnées sera réduit de moitié, et iv) la création de nouvelles unités de mise en œuvre des projets sera évitée. Comme le démontre la série de mesures de suivi décrites ci-dessous, l'UE a réaffirmé sa détermination à garantir le respect et le suivi de ses engagements en faveur de l'efficacité de l'aide dans tous les pays en développement, notamment en se fixant des objectifs fermes pour 2010.

1.6.1. La coordination et l'harmonisation

L'efficacité de l'aide figure parmi les thèmes prioritaires de l'Union européenne et transparaît de toutes ses initiatives récentes. Tant la déclaration conjointe sur la politique de développement¹⁹ que la nouvelle stratégie pour l'Afrique soulignent la nécessité non seulement d'accroître l'aide, mais encore de fournir une aide européenne de meilleure qualité et plus efficace. L'accord sur le 10^e FED contient une déclaration claire en faveur de l'efficacité de l'aide et de la déclaration de Paris.

Un des grands indicateurs du renforcement de l'appropriation et de l'alignement réside dans les efforts consentis pour assurer la fourniture de l'aide sous la forme d'un soutien budgétaire direct, de façon à ce qu'elle soit entièrement gérée par les systèmes nationaux du pays partenaire bénéficiaire. Cette tendance a été entérinée officiellement dans le consensus européen, qui fait de l'aide budgétaire générale et

¹⁹ JO 2006/C 46/01

sectorielle «la modalité préférée lorsque les conditions le permettent». Sur cette base, la CE a étendu son recours aux systèmes nationaux en octroyant des aides budgétaires générales ou sectorielles non ciblées, qui ont représenté un peu plus de 40% de l'aide octroyée programmée entre 2003 et 2005.

En décembre 2005, la Commission a sondé ses délégations. Cette opération a permis de recueillir des informations précieuses sur les quatre engagements précités de l'UE et a révélé la nécessité de continuer à y sensibiliser les pays partenaires, les États membres et la Commission. Elle a débouché sur l'introduction de lignes directrices et de mesures de formation sur l'efficacité de l'aide. Tous les agents de la Commission sont à présent systématiquement formés à tous les aspects de l'efficacité de l'aide, et tous les agents présents sur le terrain seront impliqués activement dans l'évaluation et les activités du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE.

La Commission a présenté une proposition aux États membres, que ceux-ci doivent encore approuver, en vue d'adapter les règlements financiers pour garantir leur conformité avec les principes et les objectifs d'un renforcement de l'efficacité de l'aide. Au niveau communautaire, elle a également proposé, sous réserve de l'approbation des États membres, une vaste simplification, harmonisation et réduction de ses instruments financiers.

Au sein de la Commission, les directions générales des relations extérieures et du développement et l'Office de coopération EuropeAid possèdent tous trois une unité de diffusion. EuropeAid dispose en outre d'une unité responsable de la mise en œuvre de l'efficacité de l'aide au niveau opérationnel. La DG Développement a été dotée d'une nouvelle unité chargée d'assurer le suivi de la stratégie sur l'efficacité de l'aide à l'intérieur de l'Union européenne.

1.6.2. La cohérence des politiques au service du développement (CPD)

Aujourd'hui, il est généralement admis que la politique du développement ne produira pas à elle seule des résultats suffisants et que de nombreuses autres politiques peuvent contribuer dans une large mesure à la concrétisation des OMD. C'est la raison pour laquelle l'Union européenne est de plus en plus attentive à la cohérence de cette politique avec celles non liées au développement, dans le but d'optimiser leur impact positif tout en réduisant autant que possible leur impact négatif sur les pays en développement.

L'engagement pris en faveur de la CPD trouve sa base juridique dans l'article 178 du traité CE, qui dispose que la Communauté «tient compte» des objectifs en matière de développement dans toutes ses politiques non axées sur l'aide au développement «qui sont susceptibles d'affecter les pays en développement». Les travaux sur la CPD ont été appuyés par une communication publiée par la Commission en avril 2005²⁰, qui a amené le Conseil à émettre en mai 2005 des conclusions approuvant les engagements de l'UE dans les douze domaines suivants²¹: le commerce,

²⁰ Communication de la Commission sur la « *Cohérence des politiques au service du développement – Accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement* » – COM(2005)134 final du 12 avril 2005

²¹ Conclusion du Conseil « Affaires générales et relations extérieures » (CAGRE) de mai 2005 sur les objectifs du Millénaire pour le développement (doc. 9266/05)

l'environnement, le changement climatique, la sécurité, l'agriculture, la pêche, la dimension sociale de la mondialisation, l'emploi et le travail décent, l'immigration, la recherche et l'innovation, la société de l'information, le transport et l'énergie. Les conclusions du Conseil recommandaient également une amélioration des procédures, des mécanismes et des instruments au niveau du Conseil, de la Commission et des États membres. Le consensus européen sur le développement a confirmé le niveau d'intérêt élevé pour la CPD.

Une étape importante vers le renforcement de la CPD a été l'élaboration, sous l'impulsion de la présidence de l'UE, d'un programme de travail glissant pour 2006-2007 qui identifie des priorités communes pour des actions organisationnelles et thématiques destinées à mettre en œuvre les douze engagements précités. En octobre 2006, le Conseil a adopté des conclusions qui concernaient à la fois le programme de travail de la présidence et l'intégration de l'enjeu du développement dans les procédures décisionnelles du Conseil²². La Commission a progressé dans plusieurs domaines de la CPD, en particulier dans les négociations d'accords de partenariat économique avec les pays ACP, censés promouvoir le commerce et l'intégration régionale en tant que facteurs de développement à long terme. Elle a aussi accompli des progrès considérables sur le thème de l'immigration grâce à l'adoption, dans le cadre de la stratégie de l'UE pour l'Afrique, d'une communication sur la migration et le développement en septembre 2005 et grâce au lancement d'un programme thématique pour la migration pour la période 2007-2013, doté d'un budget de 380 millions d'euros.

Le secteur de la sécurité a lui aussi évolué positivement, avec l'octroi d'une aide aux pays partenaires en vue de sa réforme. Concernant l'agriculture, des initiatives ont renforcé l'impact de la politique agricole commune sur les pays en développement dans certains domaines spécifiques, par exemple la gestion des licences à l'importation de bananes en provenance des pays ACP, ainsi que des propositions de réforme du régime des fruits et légumes. Des mesures d'atténuation (comme les mesures d'accompagnement de la réforme du secteur du sucre dans les pays ACP) ont été mises en place dans les domaines où des répercussions négatives ont été identifiées.

La Commission soutient activement la CPD au sein de ses propres services à travers les mécanismes suivants:

- un groupe interservices sur la CPD a été créé en juillet 2006. Il réunit des membres de tous les services de la Commission qui travaillent à la mise en œuvre des douze engagements susmentionnés. Il est prioritairement chargé d'identifier et de renforcer les perspectives de développement, en particulier dans les premières phases de la formulation de nouvelles propositions de politiques par la Commission, et a également pour mission d'effectuer le suivi des progrès réalisés sur la voie des douze engagements;

²²

Conclusions du Conseil d'avril 2006 concernant la cohérence des politiques au service du développement – Programme de travail 2006-2007 (doc. 8387/06) ; conclusions du CAGRE d'octobre 2006 concernant l'intégration des questions relatives au développement dans les procédures décisionnelles du Conseil (doc.14072/06) et concernant un programme de travail glissant sur la CPD pour 2006-2007 (doc. 14075/06)

- des consultations interservices sont organisées d'une manière systématique afin de permettre aux services de la Commission d'exprimer leurs avis et leurs desiderata en rapport avec les propositions de politiques susceptibles d'avoir un impact sur les politiques de développement et/ou sur les pays en développement. Une liste de propositions sujettes à révision est établie chaque année;
- en 2002, la Commission a lancé un système d'évaluation de l'impact destiné à évaluer les répercussions potentielles des propositions de politiques et à examiner des options alternatives;
- un réseau européen informel sur la CPD a été créé en 2003 à l'initiative de la DG Développement de la Commission. Il constitue un lieu de discussion et d'échange d'informations entre la Commission et les États membres de l'UE et est un instrument important pour le renforcement des capacités et des connaissances sur la CPD.

La question de la responsabilisation et de la transparence dans le processus de suivi des engagements européens vis-à-vis de la CPD est un autre élément essentiel. Le Conseil a mandaté la Commission pour assurer le suivi des progrès réalisés en la matière dans le cadre de l'élaboration du rapport bisannuel de l'UE sur la CPD²³. Ce document visera à encourager la poursuite des efforts en faveur de la CPD sur la base des observations formulées par les pays en développement, la société civile et le Parlement européen, et à informer le public. Il indiquera les progrès enregistrés dans les États membres de l'UE, au sein du Conseil des ministres de l'UE et à la Commission. Cette dernière a rédigé un questionnaire en collaboration étroite avec tous les États membres et tous les services concernés en vue de la préparation de ce premier rapport, dont la publication est prévue en 2007.

L'environnement et le changement climatique

L'environnement et le changement climatique figurent parmi les douze domaines prioritaires dans lesquels l'Union européenne a pris des engagements explicites en 2005. En 2006, elle a adopté une série de mesures concrètes pour améliorer la cohérence, notamment la création d'un groupe interservices sur l'intégration de la dimension environnementale dans la coopération au développement. Elle est actuellement occupée à dresser des «profils environnementaux» en vue de la préparation de tous les documents stratégiques nationaux et régionaux, et elle réalise systématiquement des études d'incidence sur l'environnement préalablement à l'élaboration de programmes dans ce secteur. Les évaluations environnementales stratégiques sont aussi de plus en plus fréquentes dans les programmes sectoriels.

Des travaux préparatoires sont en cours pour accroître l'aide aux pays en développement à travers des accords multilatéraux sur l'environnement (AME). En mai 2005, la Commission a adopté un plan d'action visant à promouvoir davantage la biodiversité et les services écosystémiques dans le cadre de l'aide extérieure de l'UE en aidant les pays et régions partenaires à intégrer la biodiversité dans leurs stratégies de développement. Elle soutient aussi des mécanismes destinés à protéger les pays en développement des pesticides périmés.

²³ Conclusion du CAGRE de mai 2005

Les actions entreprises en faveur de la cohérence des politiques dans le domaine du changement climatique s'appuient sur le plan d'action 2004 de l'UE sur le changement climatique et le développement, qui met l'accent sur quatre priorités stratégiques: accroître la visibilité politique du changement climatique, encourager les mesures d'adaptation à ce phénomène, soutenir les efforts d'atténuation du changement climatique et les modes de développement faiblement productifs en émission de gaz à effet de serre, et renforcer les capacités. Les projets d'aide spécifiques, qui portent entre autres sur le renforcement des capacités et sur la formation, étaient jusqu'à présent financés au titre de la ligne budgétaire pour l'environnement et les forêts tropicales. Dès 2007, le financement sera assuré dans le cadre du nouveau programme thématique sur l'environnement et les ressources naturelles.

En 2006, des forums internationaux et de nouvelles analyses, dont le rapport Stern, ont souligné l'importance de mesures rapides. Des mesures insuffisantes risquent en effet d'avoir des répercussions disproportionnées sur les pays en développement, surtout les pays les plus pauvres, en cas de phénomènes climatiques extrêmes – domaine dans lequel la Commission travaille actuellement à l'élaboration d'une stratégie de réduction des risques de catastrophes. D'autres initiatives visent à limiter la déforestation et à aider les pays en développement, principalement les pays de l'Afrique subsaharienne, à tirer parti du mécanisme de développement propre.

1.6.3. La complémentarité

La fragmentation excessive de l'aide au développement a entraîné la dispersion des interventions, ainsi que des doubles emplois, voire des contradictions entre elles. L'accumulation de coûts administratifs inutiles a réduit l'impact potentiel de ces interventions et a alourdi la charge pesant sur les pays partenaires. L'atlas européen des donateurs souligne ces lacunes et ces doubles emplois. L'accroissement de l'efficacité de l'aide passe par une meilleure complémentarité. L'évaluation récente sur les 3 C²⁴, menée conjointement par les services d'évaluation de l'UE²⁵, révèle que «(...) les États membres et la Commission sont particulièrement peu performants (...) ils appliquent des processus, des instruments et des systèmes inadaptés qui ne parviennent pas à gérer efficacement l'environnement complexe de l'APD aujourd'hui (...) La complémentarité constitue un objectif de gestion évident pour les donateurs européens et ne peut se réduire à une simple stratégie – la plus courante des pratiques actuelles – consistant à éviter les doubles emplois entre les efforts des États membres et ceux de la Commission. En d'autres termes, la coordination tend naturellement vers la complémentarité en ce qu'elle vise à conférer une valeur ajoutée aux moyens de gestion disponibles.»

Un des objectifs ultimes de la coordination et de l'harmonisation est de promouvoir un système cohérent dans lequel tous les acteurs, y compris les nouveaux donateurs et la société civile, participent à la mise en place d'une action efficace en faveur du développement. Avec l'adoption, en avril 2006, d'un ensemble de mesures visant à

²⁴ Coordination, complémentarité et cohérence

²⁵ Évaluation de la coordination et de la complémentarité de l'aide européenne au développement local (*Evaluation of Co-ordination and Complementarity of European Assistance for Local Development*), 14.10.2006. L'évaluation des 3 C consiste en six études coordonnées par un groupe de travail composé des responsables des services d'évaluation de la Commission européenne, du Royaume-Uni, de la Belgique, de la France, de l'Allemagne, des Pays-Bas, de l'Irlande, de la Suède, du Portugal, de l'Italie, de la République tchèque et de la Pologne. La présidence du groupe de travail, assurée par la Suède, est assistée par un petit secrétariat (CE, Belgique et Pays-Bas).

fournir une aide «plus importante, plus efficace et plus rapide», l'UE s'est engagée à traduire ses paroles en actes et à accomplir des progrès tangibles sur le plan de la complémentarité, car il s'agit d'un élément important dans la mise en œuvre du consensus européen et de la déclaration de Paris.

La dimension européenne créée par le consensus européen, qui fusionne les sphères communautaire et bilatérale, représente un nouveau processus, qui requiert une méthodologie de travail appropriée et participative basée sur les travaux réalisés collectivement sur les décisions relatives à l'aide communautaire. Ce processus, dont l'élaboration a débuté en 2004 et s'est poursuivie sur sept présidences de l'UE, a débouché sur l'élaboration conjointe d'un programme de travail par la Commission et les présidences finlandaise, allemande et, prochainement, portugaise et slovène. Un mandat détaillé a été approuvé au sein du Conseil «Affaires générales et relations extérieures» en octobre 2006, créant le cadre politique et les principes directeurs qui serviront de base à de nouveaux progrès dans le domaine de la complémentarité. Dans ce cadre, la Commission rédigera un code de conduite européen qui établira des principes opérationnels de la répartition des tâches entre les différents donateurs et qui devrait être adopté en 2007. La mise en œuvre et le suivi de ces principes devraient ensuite avoir lieu sous les présidences portugaise et slovène.

1.7. Le renforcement de la lutte contre la pauvreté et les inégalités dans les pays à revenu intermédiaire

Les pays en développement à revenu intermédiaire (PRI), dont le revenu moyen par habitant s'élève à tout juste 3,80 dollars par jour²⁶, représentent deux tiers de la population mondiale, plus de 90% du PIB des pays en développement, plus de 80% de la population de ces pays et plus de 70% de leurs habitants pauvres (ceux qui vivent avec un maximum d'un dollar par jour). La Commission reconnaît que la croissance constitue une condition préalable indispensable à la mise en œuvre de stratégies pour le développement social et la réduction de la pauvreté mais qu'elle n'est pas suffisante. Dans de nombreux PRI à croissance rapide, l'évolution technologique, la mondialisation, la démographie et la demande de main-d'œuvre qualifiée ont contribué à accroître les inégalités au niveau de la distribution du revenu parce que la croissance n'a pas été accompagnée d'une politique budgétaire efficace en faveur des pauvres. Le risque de voir certains PRI tomber dans la catégorie des pays à faible revenu (PFR) ne doit pas être sous-estimé. Il est essentiel d'augmenter le niveau de l'aide publique au développement (APD) et de le cibler correctement sur les politiques/résultats pour permettre aux PRI fragiles ou potentiellement instables de stabiliser leurs économies, de promouvoir la poursuite de réformes et de favoriser le développement, l'intégration commerciale et la cohésion régionale.

L'Union européenne partage des valeurs culturelles et des objectifs communs sur de nombreux points politiques importants et entretient de longue date des relations politiques, économiques et de coopération avec de nombreux pays de son voisinage, d'Asie et d'Amérique latine, avec lesquels elle a créé des partenariats stratégiques, qui incluent un dialogue politique et qui visent à stimuler la croissance économique et les échanges commerciaux, à promouvoir l'intégration régionale, à lutter contre les

²⁶ Banque mondiale, 2006

inégalités, à favoriser la cohésion sociale et à ajuster davantage les politiques d'aide et de développement aux conditions réelles. La réduction de la pauvreté, notamment de la cohésion sociale, est au cœur de la politique d'aide et de coopération de la Commission pour la période 2007-2013. La Communauté européenne encourage par ailleurs certains PRI importants à jouer un rôle d'«ancrage» au niveau régional, en particulier dans le cadre d'une intégration et de partenariats commerciaux Sud-Sud renforcés.

Au moyen de ses nouveaux instruments financiers (l'ICD, l'IEVP et l'instrument de stabilité), la CE fournit une aide considérable aux PRI afin qu'ils puissent atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et mettre en œuvre de meilleures politiques budgétaires et de dépenses publiques. La majorité des aides communautaires octroyées aux pays à revenu intermédiaire ou faible comprennent des programmes d'aide sectorielle ou budgétaire en faveur, principalement, de la réduction de la pauvreté et de la cohésion sociale. La Commission œuvre notamment dans des domaines tels que la santé, l'éducation, la démocratie et les droits de l'homme, la sécurité alimentaire et le développement durable. Cette approche globale crée les conditions voulues pour la réduction durable de la pauvreté et favorise l'intégration des pauvres dans la société.

1.8. Les travaux préparatoires à la mise en place des nouveaux instruments financiers

L'année 2006 a été une année importante pour la finalisation des négociations entre la Commission, le Conseil et le Parlement européen au sujet des nouveaux instruments d'action extérieure pour l'acheminement de l'aide communautaire au cours de la période 2007-2013. Ces négociations avaient été lancées à la suite de la publication des communications de la Commission de février 2004 (*«Construire notre avenir commun»*)²⁷, du 14 juillet (*Perspectives financières 2007-2013*)²⁸, et du 29 septembre²⁹, qui fixent le cadre d'une nouvelle structure administrative et politique simplifiée. Avant 2006, la gestion des programmes communautaires s'avérait par moments difficile en raison du degré de complexité et d'hétérogénéité extrême qui caractérisaient les instruments existants.

Neuf instruments financiers vont à présent remplacer les règlements géographiques et thématiques qui ont évolué sur une base ad hoc, avec de profondes différences sur le plan de la programmation et de la comitologie. En outre, le Conseil européen de décembre 2005 a décidé que la coopération géographique instaurée avec les pays ACP – à l'exception de l'Afrique du Sud – et les pays et territoires d'outre-mer (PTOM) ne serait pas inscrite au budget, mais continuerait d'être financée à travers un Fonds intergouvernemental européen de développement. Toutefois, la durée de vie du 10^e FED (doté d'une enveloppe totale de 22,682 milliards d'euros) a été prolongée jusqu'en 2013 pour coïncider avec les perspectives financières.

Quatre instruments mettront en œuvre des politiques spécifiques de portée géographique: l'instrument d'aide de préadhésion (IAP), l'instrument européen de

²⁷ COM(2004) 101
²⁸ COM(2004) 487
²⁹ COM(2004) 626 à 630

voisinage et de partenariat (IEVP), l'instrument de coopération au développement (ICD) et l'instrument de coopération avec les pays industrialisés (ICI). Ils seront complétés par cinq instruments horizontaux destinés à combler certains besoins spécifiques: l'instrument de stabilité, l'instrument relatif à la coopération en matière de sûreté nucléaire (ICSN) et l'initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH), auxquels s'ajouteront les instruments préexistants sur l'aide macrofinancière et l'aide humanitaire, qui demeurent inchangés.

L'ICD couvre la coopération géographique avec les pays en développement, à l'exception des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), pour lesquels la coopération financière continue de dépendre prioritairement du Fonds européen de développement. L'ICD gère cinq programmes thématiques, à savoir «Investir dans les ressources humaines», «Environnement et gestion durable des ressources naturelles, dont l'énergie», «Les acteurs non étatiques et les autorités locales», «La sécurité alimentaire» et «Migration et asile». Ces programmes profitent non seulement aux pays éligibles à l'aide octroyée au titre de l'ICD, mais également aux pays couverts par l'IEVP et aux États ACP, y compris les pays et territoires d'outre-mer (PTOM). Tant l'ICD que le 10^e FED découlent du consensus européen sur le développement, et tous deux intègrent les principes de l'efficacité de l'aide et de la coordination des donateurs.

La coopération sera mise en œuvre sur la base de documents stratégiques thématiques, régionaux et nationaux, de programmes indicatifs pluriannuels et de programmes d'action annuels, qui sont soumis à une nouvelle procédure de contrôle démocratique instituée par l'accord interinstitutionnel. Cette procédure prévoit que la Commission informera et consultera systématiquement le Parlement européen et le Conseil en leur transmettant les projets de documents stratégiques thématiques, régionaux et nationaux. La Commission a entrepris d'engager un dialogue régulier avec le Parlement européen au sujet des documents stratégiques et de tenir compte de son avis lors de l'élaboration des stratégies.

La programmation concernant les pays d'Asie, d'Amérique latine et du voisinage européen était pratiquement achevée et un dialogue informel a été mis en place entre les institutions à propos des projets de stratégies sur l'ICD et l'IEVP dès qu'un accord politique a été obtenu, afin de ne pas ralentir l'acheminement de l'aide en 2007. Le dialogue sur les stratégies soumises au contrôle démocratique se poursuivra en 2007, après l'entrée en vigueur officielle de tous ces instruments. Des communications détaillées définissant l'approche et le contenu de chaque programme thématique ont été approuvées en janvier et suivies d'un processus de programmation détaillé lancé pour chacun de ces programmes. Ce processus s'achèvera début 2007 afin de permettre une mise en œuvre rapide.

La programmation relative aux pays ACP a commencé en début d'année, lors des séminaires régionaux qui ont réuni le commissaire au développement, M. Louis Michel, les ordonnateurs nationaux et régionaux de chacune des régions et plusieurs représentants de la Commission, de la Banque européenne d'investissement et des États membres. Le dialogue sur la programmation suit son cours et, à son terme, les documents stratégiques régionaux et nationaux devraient être prêts pour signature d'ici à la mi-2007, le début de leur mise en œuvre étant annoncé pour janvier 2008.

L'IAP (doté d'une enveloppe totale de 11,468 milliards d'euros) soutient la

perspective d'adhésion des pays candidats (Croatie, Turquie, ancienne République yougoslave de Macédoine) et des pays candidats potentiels (Albanie, Bosnie-et-Herzégovine, Monténégro, Serbie et Kosovo conformément à la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations unies). Sa gestion est assurée par la direction générale de l'élargissement.

L'IEVP (enveloppe totale de 11,181 milliards d'euros) vise à établir un partenariat privilégié avec les pays voisins afin de les rapprocher davantage de l'Union. Il couvre dix-sept pays comprenant, outre la Russie, des pays de la région méditerranéenne (y compris la Jordanie), de l'Europe orientale et du Caucase.

L'ICD (enveloppe totale de 16,897 milliards d'euros) couvre la coopération géographique avec les pays en développement, à l'exception des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), et englobe des programmes thématiques qui remplacent les règlements thématiques existants et qui s'appliquent également aux pays éligibles à une aide au titre de l'IEVP et du FED.

L'ICI (enveloppe totale de 172 millions d'euros) concerne des programmes de coopération et d'échange avec quinze pays industrialisés et d'autres territoires à revenu élevé. Il est géré par la direction générale des relations extérieures.

L'instrument de stabilité (enveloppe totale de 2,062 milliards d'euros) poursuit deux objectifs, la préparation et la réaction aux crises, d'une part, et la résolution de défis à plus long terme ayant trait à la stabilité ou à la sécurité, d'autre part. Il s'adresse à tous les pays tiers, à l'exclusion des pays industrialisés, et complètera les instruments géographiques par l'octroi d'une aide destinée à créer les conditions nécessaires à la mise en œuvre normale de l'assistance.

L'IEDDH (enveloppe totale de 1,103 milliards d'euros) tend à promouvoir les droits de l'homme et la démocratie, y compris les institutions de la société civile, et finance notamment des missions d'observation électorale. Il couvre tous les pays tiers.

L'ICSN (enveloppe totale de 524 millions d'euros) octroie des financements destinés à soutenir la promotion d'un niveau élevé de sûreté nucléaire et de radioprotection, ainsi que l'application d'un contrôle efficace et effectif des matières nucléaires dans les pays tiers. L'aide accordée au titre de cet instrument peut compléter d'autres aides accordées dans le cadre des autres instruments de coopération extérieure.

L'assistance macrofinancière et l'aide humanitaire sont gérées respectivement par la direction générale de l'aide humanitaire (ECHO) et par la direction générale des affaires économiques et financières.

2. LES ACTIVITÉS PAR RÉGION

Cette synthèse des activités de coopération internationale de la Communauté européenne est présentée sous un angle géographique et articulée autour des six régions du monde où la coopération au développement de l'Union européenne joue un rôle actif. Les différents sous-chapitres obéissent à la même structure de façon à permettre leur lecture parallèle. Ils commencent par une description générale du travail de la CE dans la région en question, pour apporter ensuite des précisions sur la mise en œuvre, avant de se terminer par un résumé des résultats et des perspectives. Des diagrammes, graphiques et tableaux fournissent des données supplémentaires.

Certains chiffres sont fournis à titre d'illustration du contenu de ce chapitre, mais le lecteur ne trouvera pas ici d'informations générales sur les opérations financières. Celles-ci figurent dans le septième chapitre. Les tableaux sur les activités régionales rassemblent tous les engagements réalisés au cours de la période concernée au titre des lignes budgétaires «géographiques» et «thématiques». Les chiffres de ces tableaux et graphiques incluent l'aide publique au développement bilatérale et multilatérale et à l'aide publique gérée par EuropeAid.

2.1. Les Balkans occidentaux

2.1.1. Introduction

Des progrès considérables ont été accomplis dans tous les Balkans occidentaux, comme en témoignent ceux réalisés par les pays de la région sur la voie de leur adhésion à l'UE. Le règlement du statut futur du Kosovo demeure cependant un défi majeur. Cinq chapitres ont été ouverts dans le cadre des négociations avec la Croatie et deux d'entre eux ont été provisoirement clos. En juin, l'Albanie a signé l'accord de stabilisation et d'association (ASA) avec l'UE, tandis qu'un accord provisoire concernant le commerce et les mesures d'accompagnement est entré en vigueur le 1^{er} décembre. Les négociations en vue de la conclusion d'un ASA avec la Serbie ont été interrompues en mai, en raison de l'absence d'une pleine coopération de ce pays avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie: elles n'ont pas encore repris. En septembre, le Monténégro, désormais indépendant, a entamé des négociations distinctes avec l'UE en vue de la conclusion d'un ASA, alors même que se poursuivaient les négociations avec la Bosnie-et-Herzégovine en vue d'un accord similaire: les négociations techniques menées avec ces pays à propos d'un ASA ont été conclues en décembre. Le même mois, le Conseil européen a fait part de son soutien sans réserve aux efforts déployés par Martti Ahtisaari, envoyé spécial de l'ONU, en vue d'apporter à la question du statut du Kosovo une solution durable qui favorise une société multiethnique et démocratique fondée sur l'État de droit et qui contribue à la stabilité régionale³⁰. Un représentant européen au processus de négociation sur le statut futur du Kosovo avait été désigné plus tôt dans l'année. La Commission y a apporté un appui technique.

³⁰ Conclusions de la présidence, Conseil européen de Bruxelles, CONCL 3 16879/06, 15 décembre 2006.

L'année 2006 a été le théâtre d'importants développements politiques. À la suite d'un référendum qui s'est tenu le 21 mai, le Monténégro est devenu indépendant et a organisé des élections législatives le 10 septembre. La Serbie a adopté une nouvelle Constitution à l'issue du référendum des 28 et 29 octobre. Des élections législatives ont également eu lieu en Bosnie-et-Herzégovine (1^{er} octobre) et en ancienne République yougoslave de Macédoine (5 juillet), qui ont débouché sur la constitution d'un nouveau gouvernement.

La croissance économique de la région s'est poursuivie. Au Monténégro, le PIB a augmenté de 6 % par rapport à l'année précédente. En Serbie, il a grimpé de 5,4 %, tandis que l'inflation diminuait. La stabilité macroéconomique de l'Albanie s'est maintenue, dans un environnement caractérisé par une forte croissance du PIB et une hausse modérée de l'inflation, pendant qu'en Bosnie-et-Herzégovine, la production industrielle connaissait une expansion significative. En Croatie et dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine, les investissements privés et les investissements étrangers directs (IED) ont affiché une augmentation sensible essentiellement alimentée par la privatisation, mais les déséquilibres des comptes extérieurs et les carences institutionnelles continuent de poser problème. Au Kosovo, le déclin du niveau d'aide accordée par les donateurs et la réduction de la présence de la communauté internationale ont continué de grever le développement économique. Cette évolution a cependant été compensée en partie par une hausse notable du nombre de créations d'entreprise et par l'accroissement des recettes fiscales.

Pour ce qui est de l'évolution de la coopération de l'UE, le partenariat entre l'Union et les Balkans occidentaux a évolué constamment depuis 1999 dans le cadre du processus de stabilisation et d'association (PSA), qui soutient les pays bénéficiaires dans leur transition vers la démocratie et l'économie de marché, dans leur alignement sur les normes européennes et dans le développement de la coopération régionale dans la perspective de leur adhésion éventuelle à l'UE. En janvier, la Commission a publié une communication intitulée *"L'Union européenne et les Balkans occidentaux: renforcer la stabilité et la prospérité"*³¹, dans laquelle elle énonce des mesures vigoureuses destinées à renforcer la politique de l'UE et les instruments dont elle dispose vis-à-vis de cette région. Les rapports réguliers publiés par la Commission en novembre 2006 prenaient acte de l'engagement des pays candidats³² et candidats potentiels³³ et des mesures significatives qu'ils avaient prises, et réaffirmait la perspective européenne de la région.

D'un montant de quelque 5,1 milliards d'euros, l'aide de la CE à la région a été fournie, au cours de la période 2000-2006, via le programme CARDS³⁴, dans le but de promouvoir le renforcement des institutions, les investissements, le développement social, la coopération régionale et d'autres réformes. En tant que pays

³¹ COM(2006) 27.

³² Croatie et ancienne République yougoslave de Macédoine.

³³ Albanie, Bosnie-et-Herzégovine, Monténégro, Serbie et Kosovo en vertu de la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations unies.

³⁴ Règlement (CE) n° 2666/2000 du Conseil du 5 décembre 2000. Depuis 2001, le programme CARDS (assistance communautaire à la reconstruction, au développement et à la stabilisation) est le principal instrument financier de la CE en vue d'appuyer les objectifs et les mécanismes du processus de stabilisation et d'association (PSA), qui forme le cadre de l'action de l'UE en faveur des pays des Balkans occidentaux jusqu'à leur adhésion éventuelle.

candidat, la Croatie est éligible depuis 2005 à l'ensemble des instruments financiers d'aide de préadhésion – Phare, ISPA et Sapard³⁵ – qui font tous l'objet d'une mise en œuvre décentralisée. À compter de janvier 2007, l'UE apportera son aide financière aux Balkans occidentaux et à la Turquie via l'instrument d'aide de préadhésion (IAP) nouvellement créé³⁶ et appelé à remplacer CARDS et l'ensemble des instruments de préadhésion antérieurs.

2.1.2. *La coopération et l'intégration régionales*

Le développement de la coopération régionale est un facteur déterminant pour instaurer la stabilité politique, la sécurité et la prospérité économique dans les Balkans occidentaux et constitue dès lors une pierre angulaire du cadre d'action politique de l'UE dans la région. Le pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, financé par la CE pour soutenir tous les efforts déployés dans la région en vue de renforcer la stabilité, la démocratie, la prospérité et la coopération régionale, sera transformé en un cadre nouveau à vocation davantage régionale et rattaché à l'actuel processus de coopération en Europe du Sud-Est (PCESE). La mise en place d'un Conseil de coopération régionale, réunissant des représentants de l'Europe du Sud-Est et leurs homologues de la communauté internationale, est également prévue. Le commerce, l'énergie et les transports figurent parmi les domaines importants de la coopération régionale. En 2006, cette coopération a entre autres débouché sur la signature d'un accord régional de libre-échange (nouvel ALECE), sur l'entrée en vigueur du traité instituant la Communauté de l'énergie³⁷, sur l'élaboration d'un protocole d'accord portant sur le développement de la dimension sociale du traité sur l'énergie et sur la signature de l'accord sur l'espace aérien européen commun.

La coopération régionale est essentielle pour relever les défis dans le domaine de la sécurité: criminalité organisée, corruption, flux migratoires illégaux et instauration d'une gestion intégrée des frontières. La CE a donc décidé de soutenir la mise en place d'un réseau entre les procureurs de la région afin d'accroître leurs moyens d'enquête et de poursuite face aux délits transfrontaliers, ainsi que la création d'un instrument de contrôle des organes en charge de la justice et des affaires intérieures, afin que les pays aient une meilleure vision de la situation de la région en matière de criminalité. Dans le courant de l'année, un projet portant sur la mise en place de cadres juridiques, réglementaires et institutionnels compatibles avec l'UE sur les aspects relatifs au droit d'asile, aux migrations et aux visas a été mis en œuvre dans l'ensemble des pays de la région.

Dans le secteur de l'administration publique, l'année 2006 a été celle de la création d'une école régionale d'administration publique (ReSPA) financée par la CE, dont

³⁵ Créé en 1989, Phare est un des trois instruments de préadhésion financés par l'UE en vue d'aider les pays candidats à intégrer l'acquis communautaire, notamment dans le domaine du renforcement des institutions et de la cohésion sociale et économique. L'ISPA (instrument structurel de préadhésion) porte sur les investissements à grande échelle dans les secteurs de l'environnement et des transports, tandis que le Sapard (programme spécial d'adhésion pour l'agriculture et le développement rural) vise à soutenir l'agriculture et le développement rural.

³⁶ Règlement (CE) n° 1085/2006 du Conseil du 17 juillet 2006 établissant un instrument d'aide de préadhésion (IAP).

³⁷ Décision du Conseil du 29 mai 2006 relative à la conclusion par la Communauté européenne du traité instituant la Communauté de l'énergie.

les objectifs consistent à améliorer la coopération régionale dans ce domaine, à renforcer les capacités administratives dans l'esprit du processus d'intégration européenne et à développer les ressources humaines, conformément aux principes de l'espace administratif européen. En juin 2006, la Commission a confirmé sa participation au Fonds européen en faveur de l'Europe du Sud-Est (FEESE), créé fin 2005, auquel elle a apporté un montant de 46 millions d'euros sur un budget total de 213 millions d'euros. Le but du FEESE, qui attire les financements d'investisseurs privés, est d'aider les petites et moyennes entreprises en leur octroyant des prêts: le volume des fonds disponibles devrait atteindre 500 millions d'euros au cours des cinq prochaines années. Le soutien à la société civile a été l'une des priorités de l'aide de la CE à la région: par exemple, dans le secteur des médias elle a financé huit petits projets de coproductions et de documentaires réalisés par des producteurs de la région.

2.1.3. *Mise en œuvre*

Actuellement, les délégations respectives de la CE mettent en œuvre l'assistance CARDS en Albanie, en Bosnie-et-Herzégovine et en Croatie³⁸, alors que le programme régional CARDS est mis en œuvre par la Commission à Bruxelles. L'Agence européenne pour la reconstruction (AER) gère l'aide communautaire dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine, au Monténégro, en Serbie et au Kosovo. Les principaux objectifs de la reconstruction d'après-conflit ayant été atteints, les activités de l'AER seront progressivement interrompues et la mise en œuvre de l'aide sera confiée aux délégations de la Commission. Le mandat de l'AER a toutefois été étendu jusqu'au 31 décembre 2008³⁹, afin de permettre l'interruption graduelle des activités déployées au titre de CARDS et de garantir leur reprise harmonieuse par les délégations de la Commission. Comme le montre les quelques exemples ci-après, les projets mis en œuvre dans la région varient du point de vue de leur portée et de leur localisation géographique.

Renforcement des capacités institutionnelles

Le gouvernement du **Monténégro**, récemment devenu indépendant, a bénéficié de l'assistance de la CE dans le domaine de la réforme des administrations publiques. La mise en œuvre de la nouvelle législation sur les fonctionnaires a fait l'objet d'une attention particulière. Une assistance technique a été fournie en vue d'achever l'élaboration d'un nouveau code d'éthique et d'assurer la formation de 1 200 fonctionnaires dans ce nouveau cadre. Les collaborateurs de l'autorité en charge de la gestion des ressources humaines et ceux du ministère de la justice ont bénéficié de formations sur les questions d'organisation, les procédures de recrutement et la

³⁸ Depuis 2005, la Croatie bénéficie d'une aide de préadhésion au titre des programmes Phare, ISPA et Sapard, dont la mise en œuvre est assurée par les autorités nationales en vertu d'un système de mise en œuvre décentralisé. Hormis pour le Sapard, la délégation de la Commission continue de procéder à des contrôles *ex ante* pour la passation des marchés et leur attribution. Par ailleurs, certains des volets des programmes CARDS 2003 et CARDS 2004 accessibles à la Croatie ont également été décentralisés, tout en maintenant toutefois des contrôles *ex ante*. Décision PE 2006 148 de la Commission du 7 février 2006.

³⁹ Règlement (CE) n° 1756/2006 du Conseil du 28 novembre 2006 modifiant le règlement (CE) n° 2667/2000 relatif à l'Agence européenne pour la reconstruction.

formation des fonctionnaires et ont bénéficié d'une aide en vue de développer un système électronique de gestion du personnel.

Au **Kosovo**, la CE a fourni une aide substantielle aux institutions provisoires d'administration autonome (IPAA). Un projet important qu'elle a financé vise à renforcer les capacités des institutions du Kosovo à s'adapter aux résultats des pourparlers sur le statut futur de la province et à aider le gouvernement à mettre en œuvre des réformes compatibles avec l'UE. La CE a également joué un rôle crucial dans la mission internationale de contrôle et d'observation chargée d'examiner les préparatifs du recensement de la population, et a fourni des conseils et dispensé des formations au secrétariat de l'Assemblée du Kosovo, en coopération avec les parlements français, allemand, belge et slovène. L'Association des municipalités du Kosovo a également bénéficié d'une aide en vue de renforcer sa capacité à devenir un forum efficace de coopération entre les municipalités, de dialogue entre elles et le gouvernement central et de promotion des réformes des administrations locales.

Justice et affaires intérieures

La Commission a concentré son aide sur le renforcement des capacités des institutions judiciaires au niveau central. En **Bosnie-et-Herzégovine**, la CE a aidé le ministère de la justice à améliorer son organisation interne et ses capacités administratives, ce qui impliquait notamment le déploiement d'un réseau de communication sans fil reliant l'ensemble des tribunaux et le parquet. Des fonds de la CE ont également été engagés pour soutenir la création et le fonctionnement de la direction chargée de mettre en œuvre la restructuration des services de police. L'**ancienne République yougoslave de Macédoine** reçoit elle aussi une aide, via un programme de jumelage avec l'Italie, en vue de la création d'un département chargé de poursuivre la criminalité organisée et les faits de corruption. Un autre programme de jumelage mis en œuvre avec l'Espagne vise à soutenir l'élaboration et la consolidation d'un système fonctionnel et efficace de lutte contre le blanchiment de capitaux.

Développement économique et social

En **Croatie**, des fonds de la CE ont contribué à la levée des entraves au développement des PME et à l'amélioration du marché du travail grâce à la formation professionnelle et à des projets de création d'emplois, comme le montre la collaboration avec le service croate de l'emploi.

Introduction de la TVA (taxe sur la valeur ajoutée) en Bosnie-et-Herzégovine

Une des principales réussites de la mission UE-CAFAO en Bosnie-et-Herzégovine consiste en l'élaboration et en l'introduction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) en janvier. Il s'agissait d'une réforme importante dans l'optique de la mise en place d'un espace économique unique et de la réduction de l'"économie parallèle". Il en a résulté une augmentation de 30 % des recettes fiscales indirectes totales au cours des sept premiers mois de 2006 par rapport à l'année précédente. Cette augmentation permettra de combler une partie du déficit considérable de la balance commerciale qui grève les finances de la Bosnie-et-Herzégovine.

En **Serbie**, les fonds de la CE ont constitué un apport décisif en vue de libérer le potentiel économique du réseau hydrographique du Danube, un important élément

d'infrastructure affecté par dix ans de conflit et de sanctions économiques. Parmi les activités financées figurent des projets tels que la reconstruction d'écluses et l'élaboration d'un système d'information fluviale et d'un plan directeur des systèmes de transport pour la Serbie.

Dans le domaine de l'éducation, la Commission européenne a continué de mettre en œuvre le programme Tempus dans les Balkans occidentaux, qui soutient la modernisation des systèmes d'enseignement supérieur et qui encourage la coopération régionale en finançant des projets universitaires portant sur le développement des programmes d'enseignement, la gestion des universités et le renforcement des capacités institutionnelles. Tempus soutient également les mesures structurelles qui visent directement les systèmes d'enseignement supérieur dans les pays partenaires et encourage la mise en œuvre du processus de Bologne – qui vise à la création d'un espace européen de l'enseignement supérieur d'ici à 2010 – dans la région. En 2006, la Commission a libéré une enveloppe de 12,7 millions d'euros pour Tempus.

Environnement et ressources naturelles

Un projet financé par la CE vise à soutenir l'**Albanie** dans l'élaboration d'une stratégie environnementale nationale, qui définit les objectifs, les actions et les moyens nécessaires pour intégrer à long terme l'acquis communautaire dans le domaine de l'environnement. Le projet soutient le ministère de l'environnement, des forêts et de la gestion des eaux dans le développement d'une législation environnementale appelée à être intégrée dans le plan national de rapprochement des législations, dans des domaines qui comprennent la gestion des déchets dangereux, la protection de l'environnement, la pollution atmosphérique et la protection des côtes.

En **Bosnie-et-Herzégovine**, la CE a concentré son action sur le renforcement des capacités à appliquer et à mettre en œuvre la législation environnementale. La réforme du secteur de l'eau a été entamée avec succès, dans le respect des dispositions de la directive-cadre sur l'eau. Des ONG actives dans le domaine de l'environnement ont bénéficié de subventions en vue de mener des initiatives de sensibilisation allant de l'écomobilité au recyclage des déchets. La CE s'est engagée dans des projets-pilotes en matière de recyclage des déchets et encourage la Bosnie-et-Herzégovine à explorer des nouveaux mécanismes et de nouvelles procédures durables.

Une voix pour la jeunesse – Serbie et Kosovo, mars 2005-mai 2006

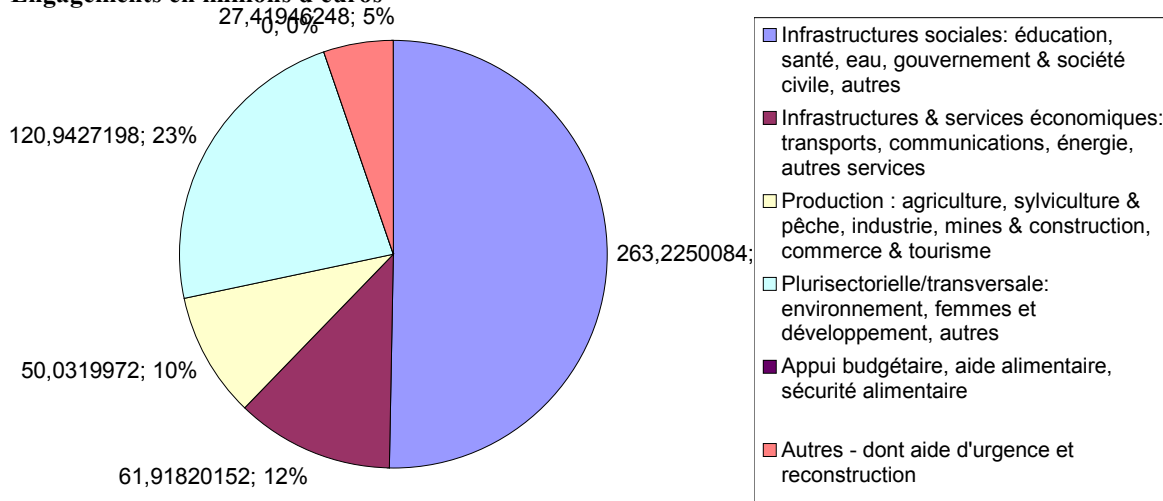
À la suite des troubles des années 1990, la jeunesse du Kosovo et du sud de la Serbie est devenue une catégorie particulièrement vulnérable, souvent aliénée du reste de la société et exposée aux risques d'exclusion sociale, aux préjugés et au chômage. Ce projet financé par la CE et impliquant la participation de deux ONG locales visait à encourager les jeunes à devenir des acteurs constructifs au sein de la communauté et des partisans de valeurs essentielles telles que la tolérance, la démocratie et le dialogue entre les communautés.

Grâce aux formations, séminaires et activités de renforcement des capacités organisés dans le cadre de ce projet, plus de 130 jeunes se sont engagés socialement dans leur milieu local, témoignant d'un intérêt actif pour les activités et les politiques des administrations locales et pour de nouveaux débouchés professionnels. Les capacités

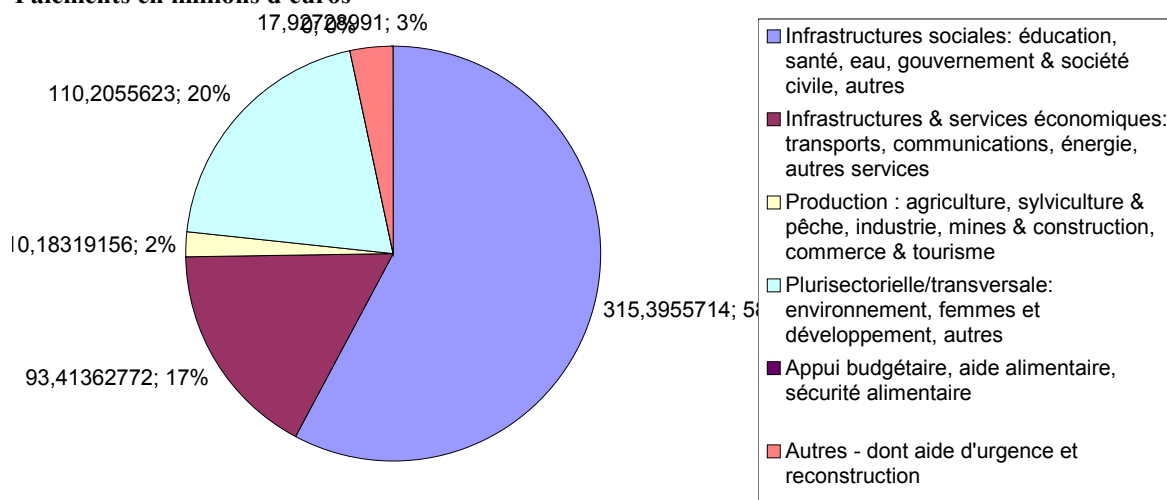
des ONG partenaires à solliciter des subventions et à gérer les ressources financières ont été renforcées, ce qui a augmenté leur viabilité à long terme.

Tableau 1 Balkans occidentaux. Ventilation par secteur de l'aide extérieure financée sur le budget général de la Commission, gérée par la DG Élargissement en 2006

Engagements en millions d'euros

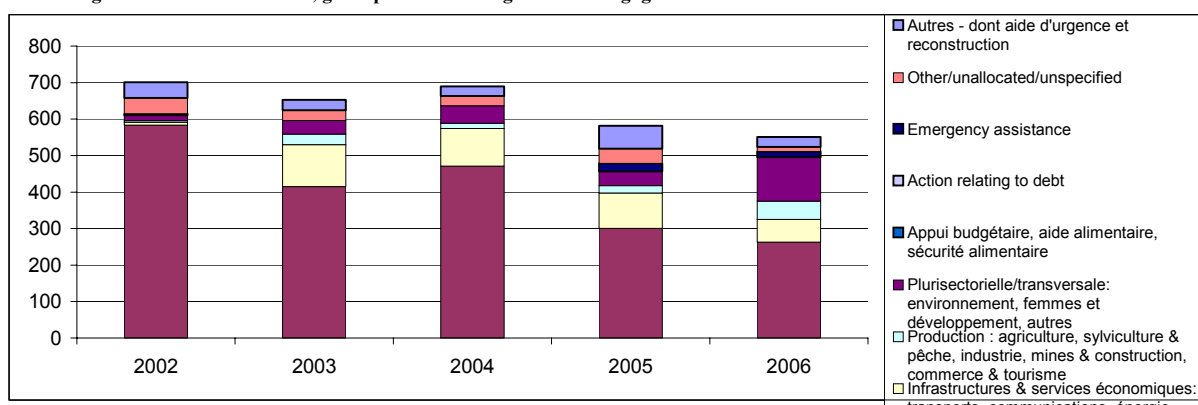


Paiements en millions d'euros



APD/AP bilatérale et multilatérale (élargissement).
 Région identifiée en fonction des lignes budgétaires géographiques

Tableau 2 Balkans occidentaux. Ventilation par secteur de l'aide extérieure financée sur le budget général de la Commission, gérée par la DG Élargissement. Engagements 2002-2006



APD/AD bilatérale et multilatérale (élargissement). En millions d'euros.
Région identifiée en fonction des lignes budgétaires géographiques

Table 3 Balkans occidentaux. Aide extérieure financée sur le budget général de la Commission, gérée par la DG Élargissement 2000-2006

M€	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Engagements	863	705	658	624	663	519	524
Paievements	677	845	619	425	510	345	547

APD/AD bilatérale et multilatérale (élargissement). En millions d'euros.
Région identifiée en fonction des lignes budgétaires géographiques

2.1.4. Gouvernance

Le programme **SIGMA**⁴⁰ a apporté un soutien à la réforme des institutions publiques dans les Balkans occidentaux. Il a pour principal objet d'évaluer les projets d'actes législatifs, de concevoir la stratégie de réforme des administrations publiques, de mettre en place des instruments de gestion des services publics, de préparer des lois sur les litiges judiciaires et administratifs et d'apporter un soutien aux administrations dans les domaines de l'élaboration de textes de loi et de la gestion financière, ainsi qu'en matière de contrôle de la qualité. Au total, 128 missions d'experts, voyages d'étude et séminaires bilatéraux et multibénéficiaires ont été organisés via **TAIEX**⁴¹ à propos de l'acquis communautaire. Ils ont réuni 5 589 fonctionnaires, membres des services judiciaires, acteurs économiques et représentants de la société civile, à qui des agents de la Commission et des États

⁴⁰ SIGMA (soutien à l'amélioration de l'administration et de la gestion) est une initiative commune de l'OCDE et de l'UE, principalement financée par cette dernière.

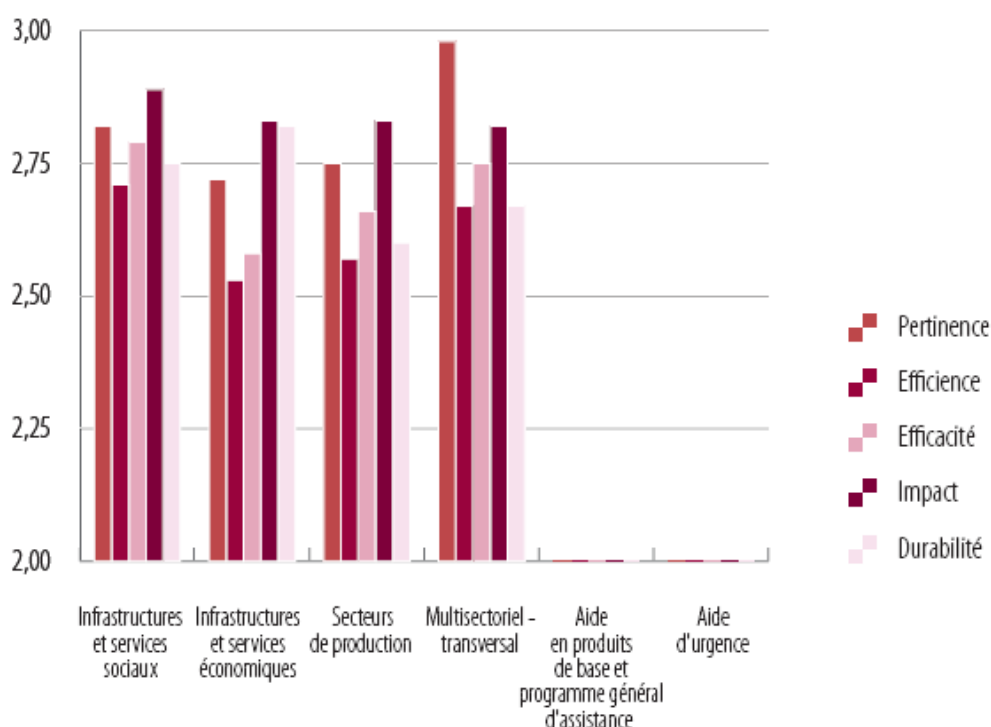
⁴¹ TAIEX (assistance technique et échange d'informations) est un instrument dont dispose la direction générale Élargissement de la Commission européenne, pour venir en aide aux pays concernés en matière de rapprochement, d'application et de respect de la législation de l'UE. Essentiellement fondé sur la demande, il canalise les demandes d'assistance et contribue à fournir des compétences taillées sur mesure afin de résoudre rapidement les problèmes.

membres ont présenté divers aspects de la législation européenne, dans des domaines aussi variés que l'agriculture, la justice, la liberté et la sécurité, les transports, l'énergie et bien d'autres thèmes sur les politiques relatives au marché intérieur.

Afin d'encourager les pays candidats à entreprendre les réformes nécessaires pour s'aligner sur l'acquis communautaire, une des principales conditions avancées dans les négociations récentes porte sur le renforcement et la consolidation des institutions démocratiques. Le retour des réfugiés dans leur foyer, la protection des minorités, le soutien aux organisations de la société civile et la présence de médias libres et indépendants figurent au rang des priorités essentielles.

2.1.5. Aperçu du suivi axé sur les résultats

Tableau 4: Résultats du suivi dans les Balkans occidentaux par secteur de l'APD⁴²



Des observateurs indépendants ont rédigé 150 rapports de suivi à propos de 117 projets en cours dans la région des Balkans occidentaux, dotés d'un budget total de 188 millions d'euros. Les résultats des projets montrent une amélioration entre 2004 et 2006, la moyenne étant passée de 2,69 à 2,76. On peut observer une tendance à la hausse stable en matière d'*impact*, de même qu'un accroissement constant de la *pertinence/qualité de la conception*. Par contre, l'analyse du sous-critère de *durabilité* confirme la tendance à une faible *viabilité économique et financière*.

⁴² Comme seuls les échantillons portant sur un nombre minimal de 10 rapports de suivi sont considérés comme pertinents sur le plan statistique, aucune information n'est fournie pour les secteurs qui n'atteignent pas ce nombre.

Le secteur des *infrastructures et services sociaux*, qui porte principalement sur le rapprochement législatif vis-à-vis des normes de l'UE et sur le renforcement des capacités institutionnelles dans le cadre de projets émanant tant du gouvernement que de la société civile, représente 60 % des projets qui ont fait l'objet du suivi et 55 % du volume financier. Ce secteur, qui affiche de bons résultats, avec une moyenne de 2,79 (le paramètre de référence étant de 2,5 pour un projet qui suit le déroulement prévu), est le reflet de l'objectif premier du programme CARDS, qui consiste à promouvoir la stabilité dans la région tout en œuvrant à une association plus étroite avec l'Union européenne dans l'optique d'obtenir, à terme, le statut de candidat à l'adhésion. Le critère affichant le meilleur résultat est l'*impact*, le plus faible étant l'*efficience*, ce qui reflète la tendance globale dans la région.

2.1.6. *La coordination entre les donateurs*

Quand bien même les résultats les plus tangibles demeurent ceux obtenus à l'échelon national, les efforts destinés à améliorer la coordination entre les donateurs dans les Balkans occidentaux ont engendré des résultats significatifs. En **Bosnie-et-Herzégovine**, la délégation de la Commission a mis en place au sein des structures gouvernementales un comité de coordination qui réunit certains donateurs et les représentants de diverses entités publiques en vue d'encourager une participation accrue et un sentiment d'appropriation de la part des institutions locales bénéficiaires.

En outre, une initiative commune financée par la CE et le PNUD a été lancée en vue de créer au sein du ministère des finances une base de données sur la coordination de l'aide et de l'intégrer entièrement dans son système budgétaire. L'AER a organisé des réunions de coordination régulières et a contribué à la création de l'unité de coordination de l'aide fournie par les donateurs au sein du ministère des relations économiques internationales de Serbie et du centre de coordination des donateurs au Kosovo. Ces institutions ont permis d'accomplir un important travail de hiérarchisation et de programmation de l'enveloppe budgétaire qui sera fournie par l'UE dans le cadre de l'instrument d'aide de préadhésion (IAP) pour la période 2007-2009.

La CE a été à la base de la mise en place du groupe consultatif des institutions financières internationales (IFI), qui devrait être opérationnel au début 2007 et constituer le principal point de coordination des programmes et des activités pour les IFI concernées. Quant au Bureau commun pour l'Europe du Sud-Est, créé par la CE et la Banque mondiale en 1999 pour améliorer la coordination de l'aide internationale, il a poursuivi son travail en s'attachant particulièrement à la lutte contre la pauvreté et au développement économique et social. La coopération nouée avec les États membres dans le cadre de réunions régulières a porté tant sur le partage d'informations et d'expériences que sur une coopération plus pratique concernant les projets et les programmes cofinancés. L'instrument de jumelage en tant que mécanisme de transfert de connaissances, de compétences et d'expérience des institutions des États membres de l'UE vers les instances judiciaires et administratives des pays des Balkans occidentaux a été de plus en plus utilisé.

2.1.7. *Conclusions et perspectives*

Tout au long de 2006, tous les pays des Balkans occidentaux ont enregistré des progrès – chacun à son rythme – dans le respect de la "feuille de route" élaborée par la Commission l'année précédente. D'importantes avancées ont également été enregistrées dans le domaine de la coopération régionale. L'UE a continué d'aider ces pays à développer des institutions plus fortes, des systèmes judiciaires et policiers plus fiables et des infrastructures de meilleure qualité. Elle entend continuer à soutenir les Balkans occidentaux et veille par conséquent à ce que ses priorités politiques soient assorties d'une enveloppe financière suffisante. Elle continuera de financer des projets menés dans cette région via les fonds encore disponibles au titre du programme CARDS et via l'IAP.

Ce dernier portera principalement sur les priorités identifiées dans les partenariats d'adhésion et les partenariats européens. Il est constitué de cinq volets: aide à la transition et renforcement des institutions; coopération transfrontalière; développement régional; développement des ressources humaines; développement rural. Les deux premiers volets seront ouverts aux pays candidats et aux candidats potentiels. Les trois autres (financement du développement régional, des ressources humaines et du développement rural), précurseurs des fonds structurels de la CE, requièrent un niveau de capacité administrative et financière qui soit à la fois élevé et adapté au système de l'UE et sont dès lors réservés aux pays candidats.

Le budget alloué à l'IAP s'élève à 4 118,9 millions d'euros. Cette aide vise à renforcer les institutions démocratiques et l'État de droit, à réformer les administrations publiques, à mener des réformes sociales et économiques, à promouvoir le respect des droits de l'homme et de ceux des minorités, à encourager l'égalité des genres, à soutenir le développement de la société civile, à faire progresser la coopération régionale, ainsi que la réconciliation et la reconstruction, et à contribuer au développement durable et à la lutte contre la pauvreté dans ces pays. Elle devrait donc être axée sur le soutien à un large éventail de mesures de renforcement des institutions.

2.2. L'Europe orientale et l'Asie centrale

2.2.1. Introduction

L'UE et l'**Ukraine** ont entretenu une coopération positive dans le domaine de la politique étrangère, la seconde s'étant alignée sur les positions de la première sur un certain nombre de dossiers. Les deux parties ont négocié avec succès des accords visant à faciliter les procédures d'obtention de visas et de réadmission et les ont mis en œuvre. L'Ukraine a progressé dans plusieurs domaines commerciaux et liés au commerce, mais il lui manque toujours une politique économique claire, le laxisme de ses politiques monétaire et budgétaire suscite l'inquiétude et des mesures d'amélioration du climat économique se font attendre. Elle a réalisé d'importants progrès sur le plan de la coopération énergétique, mais elle doit encore améliorer sa sécurité nucléaire. Par ailleurs, la mise en œuvre des stratégies de réforme s'est ralentie dans le courant de l'année, essentiellement en raison des longues périodes d'instabilité politique qui ont précédé et suivi les élections.

La **Moldova** a entamé la mise en œuvre du plan d'action de la PEV dans un contexte d'instabilité extrême sur le plan intérieur et sur le plan extérieur. Dans l'ensemble, la mise en œuvre des stratégies de réforme reste problématique, en dépit des progrès accomplis depuis 2005, par exemple en ce qui concerne la gestion des frontières avec l'Ukraine, la coopération avec les institutions financières internationales (IFI) et la lutte contre la pauvreté. La Moldova a conclu un accord avec le Fonds monétaire international (FMI), qui lui permet de bénéficier de financements de cette institution et de la Banque mondiale. Sur le plan commercial, la Moldova s'emploie à remplir les conditions qui permettraient à l'UE de lui concéder des préférences tarifaires autonomes (PTA) supplémentaires. Elle a aussi réalisé des progrès dans la lutte contre la criminalité organisée, y compris les trafics, mais les mesures tardent à être mises en œuvre. La Moldova a également accompli certains progrès en vue d'améliorer le climat pour les investisseurs mais, dans l'ensemble, il reste encore énormément à faire pour améliorer les conditions de création et de fonctionnement des entreprises.

Au **Belarus**, les élections présidentielles du mois de mars ont été marquées par de graves violations des droits des candidats inscrits contre le président sortant. Au cours des mois qui ont précédé le scrutin, les pressions exercées sur les ONG, les acteurs politiques dissidents et les médias se sont accrues. Des manifestations pacifiques menées par l'opposition à la suite des élections ont été réprimées, tandis que des dirigeants de l'opposition étaient arrêtés. Un rapport de l'OSCE sur le scrutin, dont les résultats officiels ont attribué 82 % des voix à M. Loukachenko, évoque de "graves violations des normes électorales". L'Union européenne a, quant à elle, qualifié les élections présidentielles au Belarus de "fondamentalement faussées". Depuis lors, les ONG continuent de faire face à des difficultés accrues, notamment des fermetures forcées, des intimidations et des poursuites en raison d'irrégularités mineures. Par ailleurs, les violations systématiques des libertés et des droits fondamentaux, tels que le droit de réunion, le droit d'association et la liberté d'expression, et l'absence de toute action du gouvernement biélorusse en vue de mettre en œuvre les 12 recommandations émises par la commission d'enquête de l'OIT de 2004 soulèvent elles aussi des préoccupations.

La coopération entre l'UE et la **Russie** a porté sur le renforcement de la stabilité politique et économique de la Fédération, sur la stabilité de l'approvisionnement énergétique et sur la collaboration dans les domaines de la justice et des affaires intérieures, de l'environnement et de la sécurité nucléaire, afin de lutter contre les menaces "douces" sur la sécurité, ainsi que sur une collaboration élargie à propos du Sud-Caucase et des NEI occidentaux, en vue de garantir la stabilité géopolitique de la région de la CEI, notamment la résolution des conflits "gelés". Ce problème et celui de la Tchétchénie ont constitué une préoccupation majeure pour l'UE. Elle entend jouer un rôle positif dans leur résolution et estime que le gouvernement russe doit prendre les devants en assurant un règlement pacifique et durable de ces conflits et en œuvrant au rétablissement socio-économique de la région.

Le développement équilibré de la région du Sud-Caucase reste entravé par les conflits "gelés" au **Nagorno Karabakh**, en **Ossétie du Sud** et en **Abkhazie** et par les relations tendues entre la Géorgie et la Russie. En **Arménie**, l'adoption d'une nouvelle Constitution a jeté les bases d'une meilleure répartition des pouvoirs entre les branches politique, exécutive et judiciaire. Les relations entre l'UE et la région, en particulier avec l'Azerbaïdjan, dans le domaine de l'énergie demeureront prépondérantes dans un proche avenir. La Commission a signé des protocoles d'accord avec l'**Azerbaïdjan** et le **Kazakhstan** en vue d'établir des partenariats énergétiques. Les participants à la deuxième conférence sur le renforcement de la coopération énergétique (Astana, 30 novembre 2006) ont convenu d'une vision stratégique commune en matière de coopération énergétique, concrétisée par une feuille de route sur l'énergie destinée à la création à long terme d'un marché commun intégré de l'énergie UE-mer Noire-mer Caspienne. En **Géorgie**, les réformes ont progressé dans les domaines des finances publiques, de l'organisation du pouvoir judiciaire et de la lutte contre la corruption, mais la moitié de la population vit encore sous le seuil de pauvreté.

Parmi les événements importants survenus en Asie centrale figure le décès soudain du président Niyazov au **Turkménistan**, la réélection du président Rachmonov au **Tadjikistan**, la lutte pour le pouvoir au **Kirghizstan**, qui a débouché en 2006 sur la nomination d'un gouvernement transitoire et sur l'adoption d'une nouvelle Constitution, le début du nouveau septennat du président Nazarbaev au **Kazakhstan**, et les relations toujours difficiles avec l'**Ouzbékistan** à la suite des événements survenus à Andijan en 2005 et de la détérioration des droits de l'homme qui en a découlé.

La décision de confier la présidence de l'OSCE au Kazakhstan en 2009 et l'adhésion de ce pays à l'OMC ont été d'autres événements marquants. Les performances économiques s'améliorent, du fait principalement de l'augmentation des prix mondiaux des hydrocarbures, des ressources minérales et du coton, mais aussi des transferts de fonds des travailleurs émigrés dans le cas du Tadjikistan et de la **République kirghize**. La répartition du revenu national laisse à désirer, tandis que les retards enregistrés dans la réforme économique et dans la réduction de la pauvreté demeurent des préoccupations de premier plan. En avril, un dialogue politique régional UE-Asie centrale a été organisé au niveau des hauts fonctionnaires. Il reflète la volonté des deux parties d'étendre leurs relations et leur coopération et d'étayer les priorités des programmes d'aide régionale dans la région, qui suivent désormais une orientation proche de celles de la politique européenne de voisinage.

2.2.2. *La coopération et l'intégration régionales*

L'aide de TACIS en faveur de la coopération régionale a porté sur les domaines des transports, de l'énergie, de l'aide à la gestion des frontières et de la gestion durable des ressources naturelles, avec une aide prioritaire en faveur des activités liées à l'eau: la Commission a continué de collaborer avec les IFI partenaires, via les mécanismes de financement de la préparation de projets et de cofinancement des subventions, en vue de récolter les fonds nécessaires aux investissements dans le secteur de la distribution et de l'assainissement de l'eau. D'autres projets environnementaux ont été déployés dans des domaines tels que la biodiversité et la gestion transfrontalière des cours d'eau. Dans le domaine des transports, le programme Traceca a permis de promouvoir l'intégration régionale: des projets importants portent sur la collecte de données, afin de pouvoir élaborer des prévisions de trafic le long du couloir Traceca. Par ailleurs, les activités de formation menées dans plusieurs pays riverains des mers Noire et Caspienne concourent à la sécurité de la navigation, à prévention de la pollution marine et à la sensibilisation environnementale. Des fonds ont également été dégagés pour la réhabilitation de la voie ferrée entre Tbilissi et Erivan et pour la supervision de projets routiers en **Azerbaïdjan**.

Le programme Inogate, qui octroie une aide permanente à l'intégration des réseaux énergétiques, poursuivait deux priorités en 2006: l'harmonisation des normes gazières et pétrolières, d'une part, la sûreté et la sécurité des principales infrastructures d'acheminement du gaz dans la région, d'autre part. Dans le domaine de la gestion des frontières, la mission de l'UE d'assistance à la frontière entre l'Ukraine et la Moldova (EUBAM) a clôturé avec succès sa première année d'existence: elle a entraîné une réduction significative des flux illégaux de biens et de marchandises. Dans les républiques d'Asie centrale, la gestion des frontières et la coopération entre les autorités responsables ont continué de progresser dans le cadre du programme de gestion des frontières (BOMCA). La Commission s'est également employée à améliorer le tissu économique et les liens sociaux entre les régions frontalières à travers plusieurs programmes de voisinage spécifiques impliquant des États membres de l'UE et des pays partenaires. La coopération transfrontalière (CBC) sera entièrement revue avec l'entrée en vigueur de l'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP).

2.2.3. *Mise en œuvre*

Réforme institutionnelle, juridique et administrative

Une des principales priorités de l'UE est de promouvoir une fonction publique transparente, efficace et professionnelle. L'aide qu'elle a apportée dans ce domaine dans le **Sud-Caucase** s'est principalement concentrée sur les ministères des pays partenaires. En **Géorgie**, par exemple, tant le ministère de la justice que le Parlement sont au centre de vastes projets destinés à dynamiser les réformes, au même titre que d'importants ministères en **Arménie** et en **Azerbaïdjan**. Au **Kazakhstan**, l'aide de la CE vise à sensibiliser davantage les citoyens au niveau qualitatif et quantitatif des services publics auxquels ils ont droit.

La réussite des réformes dépend de l'existence de données statistiques qui répondent aux normes internationales. C'est pourquoi le programme TACIS Statistiques a

continué de mettre l'accent, dans les pays du **Sud-Caucase** et d'**Asie centrale**, sur le renforcement des capacités des offices nationaux des statistiques. Fort du succès d'un projet de lutte contre le blanchiment d'argent en **Ukraine**, un nouveau projet a été lancé en vue de renforcer les capacités du pays à lutter contre le blanchiment et le financement des réseaux terroristes. Une initiative similaire est également en cours en **Moldova** et a été reprise en **Russie**, pays dans lequel l'Oblast de Kaliningrad figure au centre d'un projet de lutte contre la criminalité organisée, y compris via des initiatives de gestion des frontières. Ce thème, qui figurait en tête des priorités de l'aide de l'UE, est aussi au cœur d'un grand projet au **Belarus**.

L'**Ukraine** est le premier pays de la région dans lequel ait été lancé le programme de jumelage de l'UE – un instrument important de la PEV, destiné, avec TAIEX, à rapprocher la législation du pays partenaire de celle de l'UE. Les deux programmes sont opérationnels en **Ukraine** et en **Moldova**, où plus de 20 projets de jumelage sont en attente de réalisation. Des progrès ont également été accomplis dans d'autres pays partenaires, tels que l'**Azerbaïdjan**, l'**Arménie** et la **Géorgie**, où l'objectif est également de lancer l'instrument de jumelage. À cet égard, l'assistance technique à court terme fournie au titre de TAIEX peut également jouer un rôle décisif dans l'identification des projets de jumelage.

Des projets destinés à une meilleure gestion des frontières et des flux migratoires (y compris des demandeurs d'asile) ont été entamés en Ukraine, au Belarus et en Moldova: ils mettent l'accent sur le renforcement de la sécurité des documents de voyage, sur la fourniture d'équipements dans les régions frontalières les plus sensibles et sur l'aide au développement des services en charge des migrations et des frontières.

Soutien au secteur privé et aide au développement économique

Le programme TACIS prodigue des conseils de haut niveau sur les politiques commerciales, économiques et budgétaires et contribue à l'alignement des législations sur la pratique internationale dans des domaines tels que la concurrence, les banques, le contrôle, la comptabilité et les normes de qualité. En **Ukraine** et en **Moldova**, l'accent a été mis sur l'introduction d'outils et de systèmes permettant la libre circulation des marchandises et des services financiers (les règles de concurrence en Ukraine, par exemple, ont bénéficié d'une attention particulière). En **Russie**, l'aide a soutenu le développement de PME innovantes et tournées vers les exportations. L'UE a également apporté une aide à l'enseignement et à la formation professionnels au **Tadjikistan**, en **Ouzbékistan**, en **Géorgie**, en **Arménie**, en **Ukraine** et, depuis 2007, en **Azerbaïdjan**. La **Moldova** a reçu des aides financières considérables pour encourager les exportations et attirer les investissements étrangers directs. De même, en **Azerbaïdjan**, une aide a été accordée au Fonds de promotion et de conseil en matière d'investissements, en vue de promouvoir un climat favorable aux investissements et de contribuer au développement équilibré de l'activité économique.

Des services municipaux accessibles et fiables contribuent à la stabilité sociale et soutiennent le développement économique. C'est ainsi qu'en **Ukraine**, un important programme destiné à promouvoir le développement local durable a été mis en œuvre pour créer des services municipaux accessibles et fiables, notamment dans les domaines de l'approvisionnement en eau, du traitement des déchets, des transports

publics et du chauffage urbain. Il prévoit aussi l'installation de chauffe-eau, de pompes et de systèmes de canalisation plus efficaces.

Conséquences sociales de la transition

TACIS octroie une aide dans les domaines de la santé, de l'éducation et des services sociaux. En **Russie**, en **Ukraine** et en **Moldova**, d'importants projets visent à renforcer les services sociaux régionaux particulièrement destinés aux catégories vulnérables de la population. Dans le même temps, l'aide fournie au secteur des soins de santé a été maintenue. En **Géorgie**, l'UE finance le réaménagement des infrastructures de santé dans la région de Kakheti et, en **Russie**, un vaste programme consacré au Nord-Caucase vise à améliorer la fourniture de soins de santé en Tchétchénie. En **Moldova**, un programme important a été mis en œuvre en vue de renforcer les capacités de gestion des systèmes de santé et d'assurance santé.

Sur le front de l'éducation, des fonds conséquents ont été réservés à l'aide aux étudiants **bélarussiens** privés d'enseignement supérieur dans leur pays, en leur octroyant par exemple des bourses leur permettant d'accéder à des établissements d'enseignement supérieur dans les pays voisins. En **Russie**, l'Institut d'études européennes a ouvert ses portes à ses 54 premiers étudiants de maîtrise, dans le cadre d'un projet commun qui réunit d'éminents enseignants russes et européens. Au **Tadjikistan**, en **République kirghize** et en **Ouzbékistan**, des projets pilotes de réduction de la pauvreté destinés aux catégories les plus vulnérables ont été poursuivis.

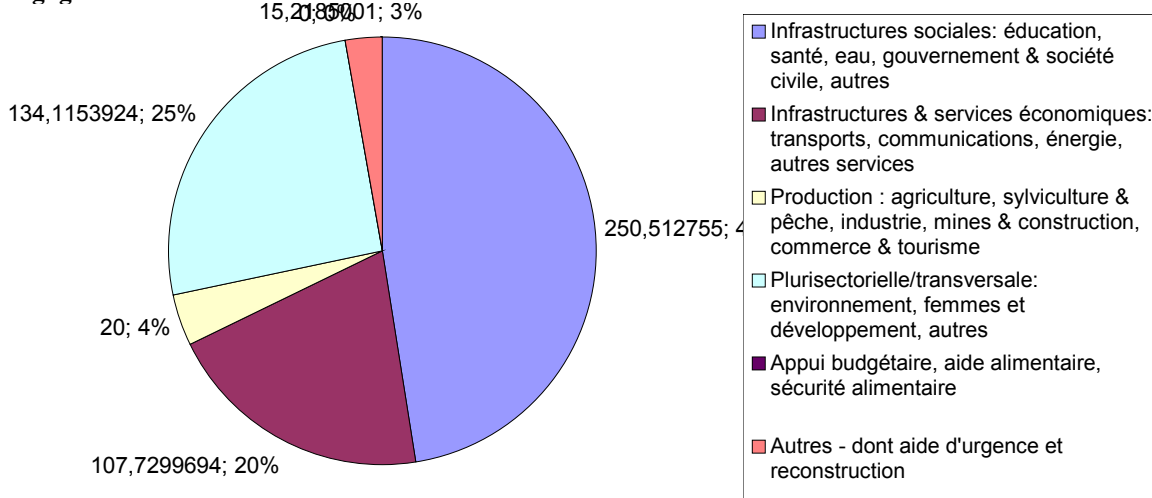
Dans la région TACIS, la Commission a continué d'octroyer une aide au secteur de l'enseignement supérieur à travers le programme Tempus. Au total, ce sont quelque 18,25 millions d'euros qui ont été dégagés en 2006 pour financer des projets de réforme et de modernisation des systèmes d'enseignement supérieur. Ce faisant, le programme a continué d'encourager la convergence volontaire par rapport aux évolutions de l'enseignement supérieur dans l'UE à la suite des processus de Lisbonne et de Bologne.

Sécurité nucléaire

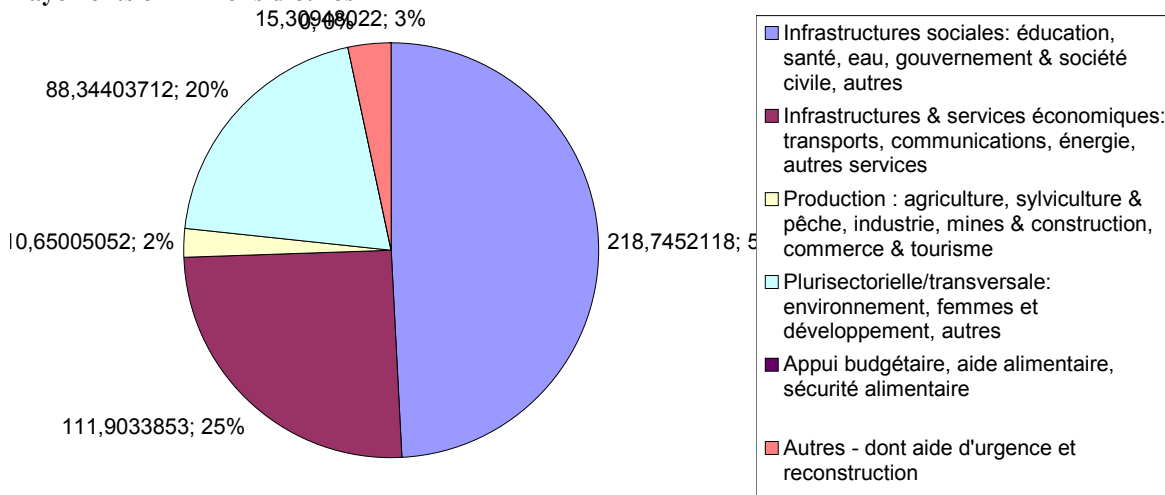
L'UE a poursuivi son soutien au renforcement de la sécurité nucléaire en **Russie** et en **Ukraine**. En Russie, les principaux défis à relever consistent à renforcer l'autorité de réglementation, à garantir la sécurité des réacteurs en exploitation et à développer la gestion des combustibles irradiés et des déchets radioactifs. Quant à l'Ukraine, elle doit renforcer son autorité de réglementation et moderniser ses centrales nucléaires, en particulier via le projet de nouveau confinement de sécurité de Tchernobyl et des projets liés aux déchets. La Commission a payé la première partie de la contribution promise de 49,1 millions d'euros pour le projet de confinement: ce projet a été retardé en raison de difficultés d'attribution du contrat, mais des mesures de stabilisation ont depuis lors été mises en œuvre. La centrale nucléaire **arménienne** de Medzamor, qui devrait continuer d'être exploitée pendant quelques années en raison de la situation économique du pays, constitue elle aussi un sujet de préoccupation. Comme la situation générale de la sécurité doit encore être améliorée, l'UE continuera d'apporter son aide sur place et d'appuyer l'autorité arménienne de réglementation.

Tableau 5 NEI. Ventilation par secteur de l'aide extérieure financée sur le budget général de la Commission, gérée par EuropeAid en 2006

Engagements en millions d'euros

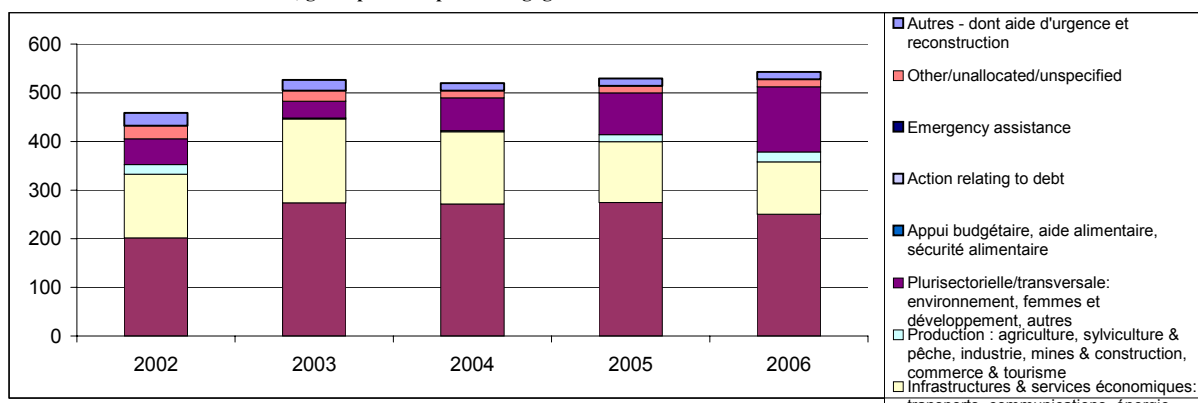


Payements en millions d'euros



APD/AP bilatérale et multilatérale (EuropeAid uniquement).
 Région identifiée en fonction des lignes budgétaires géographiques

Tableau 6 NEI. Ventilation par secteur de l'aide extérieure financée sur le budget général de la Commission, gérée par EuropeAid. Engagements 2002-2006



APD/AP bilatérale et multilatérale (EuropeAid uniquement). En millions d'euros
Région identifiée en fonction des lignes budgétaires géographiques

Tableau 7 NEI. Aide extérieure financée sur le budget général de la Commission, gérée par EuropeAid 2000-2006

MEUR	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Engagements	449	426	432	504	504	515	528
Payements	468	402	384	396	359	432	445

APD/AP bilatérale et multilatérale (EuropeAid uniquement). En millions d'euros
Région identifiée en fonction des lignes budgétaires géographiques

2.2.4. La poursuite de la concrétisation des OMD

D'une manière ou d'une autre, l'aide extérieure de l'UE contribue à la lutte contre la pauvreté, qu'il s'agisse des vastes programmes de sécurité alimentaire pour le **Sud-Caucase** et la **Moldova**, le **Tadjikistan** et la **République kirghize** ou des projets de soutien de la société civile ou de promotion des investissements et des exportations. La **Géorgie** bénéficie notamment du programme spécifique de réduction de la pauvreté pour les communautés rurales de la région de Kvemo-Kartli, ainsi que d'une aide importante aux réformes des systèmes de santé publique pour lui permettre de lutter contre la mortalité infantile et d'améliorer la santé maternelle, tandis qu'un projet mené en **Arménie** vise à promouvoir des soins de santé équitables, abordables et accessibles. Divers projets menés dans des pays partenaires de TACIS ont porté sur le bien-être des enfants, mais aussi sur l'égalité des genres (un premier grand projet sur les droits des femmes a été déployé en **Ukraine**). La prévention du sida et la lutte contre cette maladie ont constitué un axe prioritaire de l'aide de l'UE en **Ukraine** et en **Russie**. Quant à l'objectif de durabilité environnementale, il a concentré une part appréciable de l'aide communautaire aux initiatives de gestion de l'eau dans la région.

2.2.5. Gouvernance

Dans le domaine de la gouvernance, les progrès accomplis dans la région sont mitigés. Si l'**Ukraine** et la **Moldova** se conforment davantage aux normes électorales internationales, ces deux pays doivent encore relever de nombreux défis relatifs au fonctionnement des institutions démocratiques, à l'indépendance de la justice, à la corruption et – dans le cas de la – du respect des droits de l'homme. L'Ukraine a pris une série de mesures en vue de consolider le respect des droits de l'homme et de l'État de droit, mais les progrès sont entravés par la corruption endémique et par l'absence d'un pouvoir judiciaire réellement indépendant.

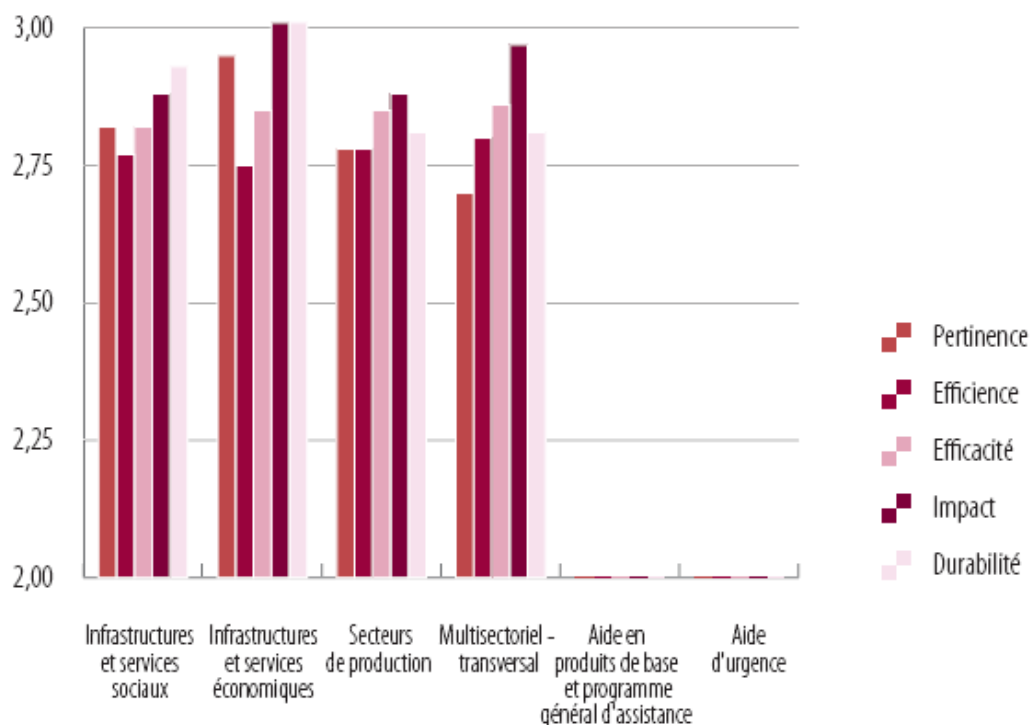
En **Russie**, l'UE a mis l'accent sur la promotion de la démocratie, de l'État de droit et de la bonne gouvernance en général, ainsi que sur le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. En 2005, le président Poutine avait fait part de son intention de renforcer la démocratie, les droits de l'homme et les libertés fondamentales, ainsi que de protéger les droits de propriété et de lutter contre la corruption généralisée. La politique de l'UE s'est employée à contribuer à l'émergence d'une Fédération stable, sûre et prospère, dotée d'institutions responsables et d'un pouvoir judiciaire indépendant, d'une économie de marché intégrée à celle du reste du continent européen et d'une société civile forte. Le cadre juridique dans lequel évoluent les ONG s'est cependant détérioré, tandis que les pressions exercées sur les groupes d'opposition et les médias ont empêché tout progrès dans ce domaine. Au **Belarus**, les élections truquées, les arrestations des candidats de l'opposition, le contrôle exercé par l'État sur les médias, la répression accrue à l'encontre de la société civile et des manifestations pacifiques et les violations des droits des travailleurs sont autant d'éléments qui témoignent d'une détérioration de la situation en matière de gouvernance.

Les pays d'Asie centrale ont aussi beaucoup de progrès à faire dans ce domaine. Dans le cas du **Kazakhstan**, les avancées vers la démocratisation et la protection des droits de l'homme sont nettement plus lentes que celles vers l'économie de marché. Pour l'**Ouzbékistan**, les principaux pans des mesures de restriction décidées par l'UE restent en place (embargo sur les armes, interdiction de délivrance de visas), mais les réunions techniques prévues par l'APC ont repris. Conformément aux conclusions du Conseil à propos de ce pays, la Commission a réorienté son assistance afin d'insister davantage sur la réduction de la pauvreté dans la vallée de Ferghana, sur la société civile et sur l'aide à la bonne gouvernance, ainsi que sur l'État de droit et l'enseignement supérieur.

Au **Kirghizstan**, les objectifs gouvernementaux en matière de réduction de la pauvreté (qui concernent 40 % de la population) ne peuvent être atteints faute d'un engagement en faveur des réformes économiques et sociales. L'instabilité de la situation politique intérieure, caractérisée par des luttes intestines sur le partage du pouvoir, mine le processus de réforme. La CE est aussi un important donateur pour le **Tadjikistan**: elle met principalement l'accent sur les réformes institutionnelles et économiques, sur la lutte contre les drogues et sur la réduction de la pauvreté. Même si la situation générale s'est améliorée ces dernières années, l'économie tadjike demeure extrêmement pauvre et vulnérable. Le principal soutien dont elle bénéficie provient des transferts de fonds de travailleurs tadjiks installés à l'étranger (Russie et Kazakhstan) et du trafic de drogue.

2.2.6. Aperçu du suivi axé sur les résultats

Tableau 8: Résultats du suivi en Europe orientale et en Asie centrale par secteur de l'APD⁴³



Le suivi a porté sur 314 projets représentant un budget total de 570,2 millions d'euros et a débouché sur la rédaction de 386 rapports pour les régions d'Europe orientale et d'Asie centrale. La tendance positive observée dans ces régions s'est maintenue, avec une bonne moyenne générale de 2,85 (contre 2,84 en 2005, le paramètre de référence étant de 2,5 pour un projet qui suit le déroulement prévu). Les secteurs des *infrastructures et services économiques*, dans lequel ont été déployés des projets liés à la *production et à la fourniture d'énergie* – avec une majorité de projets consacrés à la *sécurité nucléaire* – et des *transports* affichent le meilleur score, avec une excellente note de 2,91. Le secteur de la *production*, principalement constitué de *l'agriculture*, des *ressources minérales*, de *l'industrie minière* et de *l'industrie*, obtient un score relativement faible mais néanmoins bien au-dessus du paramètre de référence (2,82).

Les projets évalués sont très prometteurs sur le plan de leur *impact* et de leur *durabilité* (2,93 et 2,92). Cependant, la *viabilité économique et financière* demeure problématique en Asie centrale, car le cadre institutionnel est souvent incapable de soutenir les projets après la fin de l'aide extérieure. Avec une moyenne de 2,77, le critère de *l'efficience* présente des scores relativement faibles, mais qui restent supérieurs au niveau de référence. La *disponibilité insuffisante de moyens/d'intrants*

⁴³ Comme seuls les échantillons portant sur un nombre minimal de 10 rapports de suivi sont considérés comme pertinents sur le plan statistique, aucune information n'est fournie pour les secteurs qui n'atteignent pas ce nombre.

exerce une influence structurelle sur l'efficacité générale moyenne des projets, qui subissent parfois des retards au démarrage et qui pâtissent d'un environnement défavorable sur le plan des infrastructures et des institutions.

2.2.7. *La coordination entre les donateurs*

Compte tenu du nombre significatif de pays et d'organisations internationales actifs dans le domaine de l'aide au développement, leur coordination est vitale en vue d'optimiser l'impact de leurs interventions. Toutes les délégations de l'UE entretiennent un dialogue régulier avec les États membres, les institutions financières internationales et les autres grands donateurs, depuis la programmation jusqu'au niveau des projets. Le projet d'aide à la gestion transfrontalière du bassin du Kura constitue à cet égard un cas emblématique, dans le cadre duquel l'UE a coopéré très étroitement avec d'autres donateurs en vue de réduire les niveaux de pollution de l'eau.

La cohérence de la programmation régionale avec les programmes nationaux TACIS est également assurée. La **Moldova** est signataire de la déclaration de Paris et s'est engagée, dans ce cadre, à poursuivre ses efforts d'harmonisation, d'alignement et de gestion de l'aide. Le gouvernement **ukrainien** soutient lui aussi la déclaration de Paris et a mis en place une structure officielle de coordination. Au **Belarus**, toutes les propositions d'assistance sont discutées, sous l'impulsion de la Commission, avec les autres donateurs, afin d'éviter les doubles emplois, qu'il s'agisse de projets environnementaux et éducatifs ou de la réhabilitation des zones touchées par la catastrophe de Tchernobyl. En **Arménie**, la coordination entre les donateurs est en bonne voie. Le secteur de l'énergie en est un exemple: la Commission et d'autres donateurs œuvrent conjointement à l'élaboration d'une stratégie de démantèlement de la centrale nucléaire de Medzamor. En **Russie**, la délégation de la Commission a accueilli les réunions mensuelles interagences sur la coordination dans le secteur de la santé et a facilité l'échange d'informations entre donateurs, consultants et ONG.

Au **Kazakhstan**, la délégation de la Commission a pris la tête des efforts de coordination dans les secteurs de l'énergie et des transports. En **République kirghize**, la coopération entre les donateurs est une priorité depuis que le pays a été désigné, au début 2003, comme pays pilote dans le cadre de la déclaration de Paris. Cette coopération a été institutionnalisée avec la création d'un conseil de coordination des donateurs, d'un groupe de représentants des principaux donateurs et d'un secrétariat des donateurs. Au **Tadjikistan**, un mécanisme de coordination des donateurs doté d'un mandat et d'une structure similaires à ce qui existe en République kirghize a été instauré officiellement en janvier. La coordination entre les donateurs a été particulièrement fructueuse pour ce qui a trait au programme de sécurité alimentaire. L'**Ouzbékistan** dispose quant à lui d'un mécanisme formel de coordination des donateurs dans le secteur de l'éducation, tandis que la coordination dans les autres secteurs intervient sur une base *ad hoc*. Les représentants des organisations internationales et des États membres au **Turkménistan** ont récemment décidé de créer un comité permanent en charge de la coordination entre les donateurs, de manière à garantir la complémentarité de leurs activités.

2.2.8. *Conclusions et perspectives*

Bien que les pays partenaires de la région TACIS doivent relever des défis différents, ils ont accompli des progrès dans des domaines tels que la gestion des frontières et le commerce. Dans les autres domaines, comme la croissance économique et le développement de la société civile, les résultats sont variables. De nombreux défis restent à relever, notamment dans la réduction de la pauvreté, la lutte contre la corruption et le rapprochement des législations.

Les derniers programmes d'action annuels TACIS jettent les bases de la transition vers le nouvel instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP), qui introduira de nouvelles modalités de mise en œuvre, afin de garantir une meilleure appropriation et une plus grande efficacité du côté des bénéficiaires. En outre, à compter de 2007, les pays d'Asie centrale seront couverts par le nouvel instrument de financement de la coopération au développement (DCI).

Enfin, un nouveau programme de coopération transfrontalière (CBC) sera mis en œuvre, dans le cadre de l'IEVP, sur la base des anciens programmes de voisinage, qu'ils remplaceront. Pour la première fois, l'aide aux États membres et aux pays partenaires émanera d'un seul et même budget commun, doté d'un financement accru et de mécanismes de mise en œuvre simplifiés. EuropeAid a entamé la préparation des nouveaux programmes CBC qui seront mis en place le long des frontières extérieures de l'UE, depuis la frontière russo-finlandaise dans le nord jusqu'aux rivages de la Méditerranée dans le sud. Chaque programme visera à mettre en œuvre des projets axés sur quatre objectifs clés: le développement économique et social, les défis communs, la sécurité aux frontières et la coopération de personne à personne.

Développement durable des communautés côtières de la mer Caspienne

Le projet est géré par le Centre régional pour l'environnement de l'Asie centrale, en coordination avec ses homologues pour le Caucase et la Russie. Le financement communautaire s'élève à 1,6 million d'euros.

La mer Caspienne présente à la fois de nombreuses potentialités et de nombreuses menaces. Celles-ci pèsent sur son environnement quasi-marin unique au monde, tandis que les premières résident dans sa faune et sa flore, dans ses ressources pétrolières et gazières et dans son statut de trait d'union entre les cinq pays qui la bordent via l'approfondissement des liens commerciaux et le développement maritime.

La Commission soutient des projets destinés à protéger l'environnement de la mer Caspienne depuis la fin des années 1990. Ce programme est un bon exemple de coordination entre plusieurs donateurs. Un problème demeure toutefois: comment soulager les ressources naturelles de la Caspienne, qu'elles soient halieutiques, terrestres ou hydriques? Il est devenu évident qu'une nouvelle approche s'impose et que les villages et les autres communautés devaient être incités à abandonner le braconnage de l'esturgeon, l'abattage d'arbres aggravant la désertification, l'exode rural vers des villes n'offrant aucune perspective de travail et les rejets incontrôlés d'effluents toxiques par des industries vieillissantes dans la mer Caspienne.

L'objectif général du projet, qui est d'œuvrer à un environnement durable, a

été élaboré dans le cadre du programme environnemental pour la mer Caspienne, soutenu par plusieurs donateurs et mis en œuvre avec la coopération des ministères de l'environnement d'Azerbaïdjan, du Kazakhstan, de Russie et du Turkménistan. Les oblasts concernés ont apporté un soutien tout particulier au programme et formulé un grand nombre de suggestions constructives dès les premières phases de sa conception. Les grandes villes ont été exclues du programme de subvention, afin de pouvoir concentrer les ressources sur les petites communautés en détresse.

Le projet a été couronné de succès. Il a bénéficié non seulement de notes très positives d'experts indépendants pour la qualité et l'efficacité de sa gestion, mais aussi d'un grand impact. Les experts ont aidé les bénéficiaires et les communautés concernés à atteindre une croissance économique durable et ont assuré le suivi des projets. 572 emplois permanents ont été créés. L'exemple de ce programme, peu coûteux et géré efficacement à l'échelon local, a influencé d'autres donateurs et les organes internationaux de financement.

La Commission espère avoir lancé un "cercle vertueux", dans le cadre duquel la réussite de petites entreprises dans un environnement physique et économique défavorable suscitera des vocations.

Mission d'assistance de l'UE à la frontière entre l'Ukraine et la Moldova (EUBAM): instaurer la confiance à la frontière

La Mission organise des formations et fournit des conseils aux fonctionnaires moldaves et ukrainiens, en vue d'améliorer l'efficacité des contrôles et de la surveillance aux frontières. Les formations portent sur divers thèmes, allant de la gestion intégrée des frontières à l'identification des documents falsifiés, en passant par le trafic de voitures, le contrôle/profilage des passeports et les techniques de fouille et de contrôle.

Par son action, la Mission œuvrera au renforcement de la coopération transfrontalière et à l'instauration de la confiance, ce qui contribuera à la recherche d'une solution au conflit en Transnistrie. L'EUBAM travaille à plein régime depuis son premier anniversaire en novembre – non sans succès. Les recettes douanières ont augmenté en Moldova comme en Ukraine. Des progrès ont également été accomplis en ce qui concerne les analyses de risques, ce qui a facilité la mise en œuvre d'opérations fondées sur le renseignement et, partant, la diminution des activités illégales. La coopération entre agences est également une réalité désormais quotidienne, tant au sein de chaque État qu'au niveau transfrontalier.

La Mission a contribué à la mise en place et au suivi d'un régime douanier conforme aux normes internationales sur la portion de frontière adjacente à la région transnistrienne de Moldova. Son rôle d'observateur neutre et objectif lui a permis de porter des informations objectives dans le domaine public et de contrecarrer les actes de désinformation fortuits ou délibérés qui nuisent à la sécurité de la région.

2.3. Méditerranée, Proche-Orient et Moyen-Orient

2.3.1. Introduction

Le dialogue avec les pays de la région a été renforcé en vue de faciliter la transition des instruments MEDA à ceux de la PEV et de permettre la mise en œuvre des plans d'action de la politique européenne de voisinage.

Le programme MEDA a été le principal instrument financier mis en place par l'UE dans la région. Il a pour base juridique le règlement MEDA de 1996⁴⁴, modifié en novembre 2000 (MEDA II). Ses principaux objectifs et domaines d'intervention découlent directement de ceux énoncés dans la déclaration de Barcelone de 1995. Il prévoit des mesures de soutien technique et financier destinées à accompagner la réforme des structures économiques et sociales dans les pays méditerranéens. Les fonds versés au cours de la période 2000-2006 se sont élevés à 5 350 millions d'euros. Ils ont essentiellement été acheminés aux partenaires sous la forme d'aides bilatérales dans le cadre de programmes indicatifs nationaux.

D'intenses négociations se sont tenues entre l'UE et l'**Égypte** à propos du texte du plan d'action PEV pour ce pays, mais des retards sont intervenus tant dans la création de la structure pour l'accord d'association et le plan d'action que dans la poursuite de la libéralisation des échanges de produits agricoles. L'entrée en vigueur de l'accord d'association en 2004 avait débouché sur une augmentation significative des échanges bilatéraux, sur une amélioration sensible du rythme de mise en œuvre de l'aide bilatérale octroyée au titre de MEDA et sur l'approbation de nouveaux programmes, parmi lesquels figuraient un programme d'aide à la réforme du secteur de la santé, doté d'une enveloppe de 88 millions d'euros, l'accord de coopération UE-Égypte dans le domaine des sciences et des technologies (11 millions d'euros) et un programme destiné à soutenir le développement social (20 millions d'euros). Les progrès accomplis sur le plan des réformes économiques ont remis l'Égypte sur la voie de la croissance (qui est passée de 4,2 % au cours de l'exercice 2003-2004 à 5,1 % au cours de l'exercice 2005-2006). Les réformes sociales demeurent par contre à la traîne.

En dépit du contexte géopolitique instable de la région, les relations UE-**Israël** se sont intensifiées et des progrès appréciables ont été accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action PEV UE-Israël. Plusieurs réunions techniques ont été organisées sur un large éventail de thèmes, dont les droits de l'homme, la lutte contre le financement du terrorisme et la lutte contre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme. Israël a poursuivi sa participation active au 6^e programme-cadre de recherche et développement technologique. Des négociations ont été entamées à propos de la libéralisation du commerce dans le domaine des services et des produits agricoles. Israël participe désormais au cumul pan-euro-méditerranéen de l'origine et ses échanges avec l'UE ont continué de croître, avec plus de 30 % des exportations israéliennes à destination de l'UE et 40 % des importations en provenance de l'UE.

Le dialogue avec la **Jordanie** a pris de l'ampleur avec l'organisation de plusieurs réunions de sous-comités chargés d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en

⁴⁴ Règlement (CE) du Conseil n° 1488/96.

œuvre du plan d'action et d'identifier les priorités en matière de coopération. Un débat sur les réformes à entreprendre a été organisé sur la base de l'initiative "Nous sommes tous jordaniens", mais la mise en œuvre a été retardée. La situation économique demeure précaire, en raison d'un important déficit budgétaire (- 4,3 %, subventions incluses). Dans le même temps, le chômage, bien qu'en diminution, demeure élevé, à plus de 14 %. L'aide financière de la CE s'est concentrée sur la réforme de l'éducation et la recherche.

À la suite des 34 jours d'hostilité au Liban, qui ont entraîné de profondes souffrances humaines et des dégâts considérables aux infrastructures et à l'économie du pays, la CE a mobilisé une enveloppe totale de 107 millions d'euros à partir de divers instruments d'aide. Ce montant comprend de l'aide humanitaire et d'autres formes d'aide d'urgence, l'aide à la reconstruction et à la réhabilitation des infrastructures, un soutien aux réformes dans des secteurs clés et dans le domaine de la création d'emplois. L'accord d'association UE-Liban est entré en vigueur en date du 1^{er} avril 2006. Un plan d'action PEV a également été négocié, mais sa ratification par le Liban a été repoussée à janvier 2007 en raison des troubles politiques survenus au cours du deuxième semestre 2006.

L'aide de l'UE aux **Palestiniens** a dû être adaptée à la situation politique née des élections législatives du mois de janvier. Dans l'attente de l'acceptation par le gouvernement dirigé par le Hamas des principes édictés par le Quartette sur le Moyen-Orient, certains programmes d'aide traditionnels de l'UE ont dû être réorientés de façon à cibler directement la population palestinienne. En juin, l'UE et la Banque mondiale ont mis en place un mécanisme international temporaire (MIT) pour atténuer les effets de la crise socio-économique: ce mécanisme achemine les allocations directement vers les couches vulnérables de la population, attribue des fonds pour l'achat du combustible nécessaire au fonctionnement des hôpitaux et des installations d'approvisionnement en eau à Gaza, et assure le fonctionnement d'un fonds en fiducie chargé de financer les frais de fonctionnement des ministères à vocation sociale. Conjugué au soutien octroyé via des organisations internationales telles que l'UNRWA et de nombreuses ONG, l'aide de la CE au peuple palestinien s'est élevée à 340 millions d'euros en 2006.

Les relations politiques entre l'UE et la **Syrie** sont demeurées tendues. Aucun progrès n'a pu être accompli en vue de la signature de l'accord d'association, dont les préparatifs techniques avaient été finalisés en octobre 2004. Le gouvernement a cependant continué d'utiliser le projet d'accord comme ligne de conduite pour son processus de réforme économique, notamment dans le domaine de la libéralisation des échanges (réforme tarifaire) et a adopté, en mai, un programme de réformes qui devrait concrétiser le passage du pays d'une économie planifiée à une économie de marché: ce programme, développé avec l'aide de MEDA, pourrait constituer la base de futures négociations PEV. Dans le même temps, l'aide au développement du secteur privé s'est poursuivie, avec la transformation du centre d'affaires euro-syrien en une nouvelle institution nationale chargée de la promotion des PME, le centre euro-syrien des entreprises.

Le partenariat étroit entre l'**Algérie** et l'UE s'est concrétisé avec l'entrée en vigueur de l'accord d'association au 1^{er} septembre 2005. En 2006, la priorité a été accordée à la concrétisation du potentiel de cet accord et la première réunion du Conseil d'association en date du 16 mai a été l'occasion d'élaborer un programme politique

positif. Depuis lors et avant même l'achèvement de la procédure de mise en place formelle des sous-comités, une première réunion d'un groupe de travail informel "commerce, industrie et services" s'est tenue à Bruxelles le 7 novembre. Elle a été suivie par la réunion d'un groupe de travail "justice et affaires intérieures" à Alger, les 5 et 6 décembre. Comme l'Algérie tire pleinement parti du potentiel de l'accord, il serait prématuré d'envisager l'adoption d'un plan d'action PEV avant qu'elle ne l'estime opportun.

Les différents sous-comités techniques mis en place conjointement avec le **Maroc** au titre de l'accord d'association se sont réunis régulièrement et ont accompli un travail efficace, qui a posé les bases d'un cadre précieux pour le dialogue sectoriel et qui a assuré la cohérence entre les politiques sectorielles et la coopération. Ils ont également permis d'accomplir des progrès harmonieux quoique diversement ambitieux dans tous les volets du plan d'action et de contribuer à renforcer la confiance mutuelle. Ce dialogue politique renforcé a évolué vers davantage de franchise. Plusieurs réformes politiques, auxquelles s'ajoutent celles visant à accroître la transparence de l'économie, ont concouru à améliorer la gouvernance au Maroc.

L'amélioration des conditions de vie de la population est demeurée une priorité immuable de l'action du gouvernement **tunisien**. La plupart des réformes économiques et sociales et des mesures sectorielles prévues par le plan d'action ont bien progressé grâce aux réunions de cinq sous-comités. Les progrès ont par contre été moins marqués dans le dialogue et la coopération politique. La mise en place d'un sous-comité sur les droits de l'homme et la démocratie en est toujours au stade de l'élaboration de son règlement, le projet MEDA en matière de justice, signé en décembre 2005, n'est pas encore opérationnel et les projets relatifs à la société civile progressent lentement.

Actuellement, la **Libye** et l'Union européenne ne sont liées par aucun accord. Leurs relations, fondées sur une politique d'engagement réciproque, demeurent informelles. Le dialogue se focalise sur les dossiers que les deux parties estiment les plus urgents et les plus stratégiques: les flux migratoires et la coopération dans la lutte contre le sida. Il restera un important potentiel à exploiter lorsque les problèmes actuels auront été résolus. Dans le domaine des migrations illégales, la Libye bénéficie de deux projets cofinancés par la CE au titre du programme AENEAS (budget 2004) et dotés d'une enveloppe globale avoisinant les 3,5 millions d'euros: leur objectif est d'améliorer les contrôles à la frontière entre la Libye et le Niger et la gestion des flux migratoires de transit. Dans le domaine de la lutte contre le sida, la CE a mis en place un plan d'action pour Benghazi en 2005, qui prévoit la mobilisation d'une assistance médicale, psychologique et technique pour faire face aux conséquences d'une épidémie de grande ampleur survenue dans cette ville en 1998. À la fin de l'année, la contribution totale de la CE en faveur de la Libye se montait à 2,5 millions d'euros.

Dans les pays moyen-orientaux du **Machreq**, la Commission a joué un rôle important dans la préparation du Pacte international pour l'**Iraq**, elle a lancé les négociations en vue de la conclusion d'un accord de commerce et de coopération et a mis en œuvre le programme d'aide pour 2006, en s'attachant particulièrement à aider le gouvernement à fournir les services de base. Les progrès dans les autres domaines ont été entravés par la faiblesse de l'administration iraquienne et par la détérioration

de la situation sur le plan de la sécurité. La Commission a également renforcé le dialogue avec l'Iraq en nommant son premier chef de délégation dans le pays.

Les domaines susceptibles de faire l'objet d'une collaboration accrue avec le **Conseil de coopération du Golfe** ont été identifiés dans le cadre de l'adoption de l'instrument financier de coopération avec les pays industrialisés et les autres pays et territoires à revenu élevé. Les négociations sur l'accord de libre-échange ont progressé. L'aide au **Yémen** a été renforcée via le déploiement d'une mission d'observation électorale chargée de couvrir le scrutin présidentiel de septembre 2006, une priorité plus grande accordée aux réformes politiques et économiques intérieures et la participation active de l'UE à la réunion du groupe consultatif des donateurs organisée à Londres en novembre. Les réunions annuelles régulières du comité mixte de coopération CE-Yémen (Sanaa, février 2006) et le dialogue politique UE-Yémen (Sanaa, novembre 2006) ont également été l'occasion d'échanges francs et sincères. Enfin, la Commission a maintenu son appui aux négociations menées par la troïka de l'UE avec l'**Iran** et a poursuivi ses efforts pour nouer des relations avec la société civile iranienne.

2.3.2. *La coopération et l'intégration régionales*

Le dialogue régional entre les États membres de l'UE et les pays méditerranéens s'est poursuivi tout au long de l'année, principalement dans le cadre des réunions ministérielles EuroMed (Industrie à Rhodes; Environnement au Caire; Les femmes dans la société à Istanbul; Affaires étrangères à Tampere) et des forums de haut niveau (forum euro-méditerranéen de l'énergie et le forum civil de Marrakech sur l'égalité entre les femmes et les hommes). La conférence ministérielle d'Istanbul sur le rôle des femmes dans la société a constitué un moment particulièrement crucial pour le dialogue: l'UE et ses voisins méditerranéens se sont mis d'accord sur un ensemble d'actions destinées à promouvoir les droits des femmes et l'égalité des genres.

D'importants programmes ont été mis en place dans le cadre du plan de financement régional 2006 dans les domaines de la justice et des affaires intérieures (MEDA JAI II, 15 millions d'euros), de la sûreté et la sécurité maritimes (Safemed II, 5,5 millions d'euros), de la navigation satellite EuroMed (GNSS II, 4,5 millions d'euros), de l'appui à l'intégration du marché euro-méditerranéen de l'énergie (4,6 millions d'euros), du programme TEMPUS pour l'éducation (18,5 millions d'euros), de l'assistance technique au titre de la FEMIP (30 millions d'euros) et d'un programme sur la grippe aviaire et la préparation aux pandémies de grippe aviaire dans la région (10 millions).

Des programmes régionaux tels qu'EuroMed Marché, EuroMed Qualité, EuroMed Innovation et technologie, Femise et le réseau EuroMed d'agences de promotion des investissements, ANIMA, ont permis de renforcer la coopération dans les domaines de la compétitivité, de l'accès aux marchés, de l'innovation et des investissements. La FEMIP a continué de soutenir le secteur privé et d'œuvrer au renforcement de la participation et du sentiment d'appropriation des pays partenaires méditerranéens à travers un mécanisme consultatif renforcé. Le programme régional "EuroMed Bridge on Civil Protection" a été mesure politique importante en vue de promouvoir la coopération et l'interaction entre les autorités régionales et locales, les populations civiles et la société civile. Compte tenu de l'importance accrue du phénomène du

terrorisme et du renforcement de la sécurité, EuropeAid a pris part, avec les États membres de l'UE et les partenaires méditerranéens, à la rédaction d'un code de conduite en matière de lutte contre le terrorisme.

Plusieurs grands projets sous-régionaux sont entrepris dans le cadre du développement d'un marché euro-méditerranéen de l'énergie: ils comprennent l'intégration progressive du marché de l'électricité des pays du Maghreb avec celui de l'UE, l'intégration des marchés du gaz dans la région du Machreq et le renforcement de l'efficacité énergétique dans la région méditerranéenne. EuropeAid a également mis en place diverses activités dans le secteur des transports, parmi lesquelles un nouveau projet MEDA GNSS portant sur des activités de démonstration préindustrielle du signal Galileo dans la région méditerranéenne et un projet de réforme de l'aviation civile visant à harmoniser les règles de sûreté et de sécurité aériennes et à poser les bases d'un espace aérien commun. L'initiative sur "les autoroutes de la mer de la Méditerranée" contribuera à l'extension des réseaux européens de transport en direction des voisins méridionaux de l'Europe, tandis que le projet Safemed contribuera à la lutte contre la pollution en mer Méditerranée. En outre, les projets financés principalement au titre du programme régional SMAP proposent des mesures en vue de la mise en œuvre d'Horizon 2020, l'initiative pour la dépollution de la Méditerranée.

Afin d'aider les pays MEDA à participer aux programmes de coopération transfrontalière prévus dans le cadre de l'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP), EuropeAid a signé trois accords de financement portant sur la participation des partenaires MEDA aux programmes relatifs aux fonds structurels de l'UE (Interreg).

Le dialogue interculturel a été renforcé à travers des activités menées dans le cadre de programmes régionaux tels qu'EuroMed Héritage, EuroMed Jeunesse, EuroMed Audiovisuel II (destiné à renforcer le secteur audiovisuel euro-méditerranéen), et dans le cadre de la Fondation euro-méditerranéenne Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures. La Commission européenne a également dégagé une somme de 18 millions d'euros en faveur de projets de coopération universitaire impliquant des établissements des pays méditerranéens. EuropeAid contribue aussi, via un nouveau programme régional, à la promotion de la pleine participation des femmes à la vie économique dans la région euro-méditerranéenne. Les projets régionaux menés dans le cadre du programme d'information et de communication visent quant à eux à accroître la visibilité de l'UE dans les médias méditerranéens par la participation de hauts fonctionnaires à des débats et à des interviews, ainsi que par la préparation de l'information pour les médias.

Enfin, l'année 2006 a été l'occasion de consolider l'instrument de jumelage institutionnel dans les pays riverains de la Méditerranée, qui est désormais ouvert à d'autres pays dans le cadre de l'instrument européen de voisinage et de partenariat. Des programmes semblables, qui mettent en relation les administrations des pays bénéficiaires avec leurs homologues dans les États membres, sont en place en Égypte, en Jordanie, au Liban, au Maroc et en Tunisie: 15 contrats de jumelage ont déjà été signés et 80 contrats supplémentaires sont en attente de finalisation. Avec les opérations TAIEX lancées en 2006, ces contrats couvrent des domaines tels que le commerce et les douanes, la fiscalité, les transports, les normes sanitaires et la

protection des consommateurs, le blanchiment de capitaux, les migrations, la concurrence et le régime foncier.

L'atténuation des dégâts occasionnés aux écosystèmes et aux paysages côtiers en Méditerranée

Plus de 50 % de la population des pays méditerranéens sont concentrés sur les côtes, tandis que cette région draine plus de 30 % du tourisme mondial. Les pressions engendrées par l'activité humaine occasionnent des dégâts considérables aux écosystèmes et aux paysages côtiers et les émissions générées par les agglomérations et les industries engendrent des problèmes de pollution dans l'environnement marin. La nécessité de faire face à ces problèmes avant qu'il ne soit trop tard est de plus en plus ressentie.

Le programme régional SMAP a mis en œuvre divers projets destinés à résoudre ces problèmes. Parmi eux, un "projet régional pour le développement des zones protégées marines et côtières dans la région méditerranéenne", qui vise à soutenir les actions de conservation et à promouvoir le développement durable de la biodiversité méditerranéenne marine et côtière via sept initiatives pilotes. L'Algérie, Chypre, la France, Israël, l'Italie, l'Espagne, Malte, le Maroc, la Syrie et la Tunisie collaborent à la mise en place et à la gestion de zones protégées marines et côtières dans la région méditerranéenne, à la réalisation d'inventaires des sites naturels à préserver et à la publication de guides pratiques sur les espèces qui nécessitent une attention particulière (tortues de mer, cétacés, phoques moines, etc.)⁴⁵.

2.3.3. Mise en œuvre

Cette dernière année du programme MEDA a été une nouvelle année record sur le plan de l'exécution budgétaire et de la mise en œuvre opérationnelle. Au total, les engagements pris au titre de MEDA ont atteint 816,7 millions d'euros, contre 891 millions pour les paiements. Pour la troisième année consécutive, les décaissements ont dépassé les prévisions, confirmant la réussite des efforts de la Commission pour améliorer la mise en œuvre de MEDA. Pour toutes les lignes budgétaires méditerranéennes et du Proche-Orient, le rapport paiements/engagements a atteint 105 % (1 218 millions d'euros/1 158 millions d'euros).

La coopération avec les pays du Maghreb

Au cours de sa dernière année, le programme MEDA a continué de fournir aux pays du **Maghreb** une aide technique et financière substantielle pour soutenir leur programme de réformes économiques et sociales. En **Tunisie**, le développement des ressources humaines est une des principales priorités de la coopération de la CE: s'inspirant des avancées obtenues par un programme précédent, la Commission a octroyé 30 millions d'euros au programme *Manform II* afin de soutenir le système national de formation professionnelle. Quarante-et-un millions d'euros supplémentaires ont été acheminés via le *Programme d'appui à la compétitivité* en vue d'appuyer les réformes dans les domaines de l'administration publique et de la gestion des finances publiques.

45

http://www.smprms.net/EN/index.php?subdir=int_coa&page=int_coa.php&pclass=pmenu&menu1=1&blocco=reg_pro_out.html

Au **Maroc**, la Commission a lancé un important programme destiné à soutenir la réforme fiscale ambitieuse entreprise par le gouvernement. Doté d'une enveloppe de 80 millions d'euros, le *Programme d'appui à la réforme de la fiscalité* accompagnera, au cours des trois prochaines années, l'indispensable processus de simplification et de rationalisation du système fiscal, avec un accent particulier sur la réforme de la TVA. Dans le domaine essentiel de l'environnement, deux nouveaux programmes ont été adoptés à propos de la politique de l'eau et des eaux usées: le premier s'intitule *Assainissement des eaux usées et appui institutionnel au secteur de l'eau* (30 millions d'euros), le second *Assainissement des villes moyennes II* (10 millions d'euros). Dans le secteur des transports, un accord aérien horizontal, un accord aérien global et un accord de coopération sur Galileo ont été signés.

Ces dernières années, le Maroc a mené à bien un important processus de démocratisation. En 2006, le soutien massif que la Commission a coutume d'octroyer à ce type de processus s'est manifesté par l'octroi de 3 millions d'euros au projet *d'appui aux actions de réparation en faveur des régions touchées par les violations des droits de l'homme*. Dans le même ordre d'idées, 30 millions d'euros ont été octroyés au renforcement d'un programme toujours en cours destiné à soutenir la politique de gestion des flux migratoires, une priorité majeure de la coopération euro-marocaine.

La Commission a poursuivi sa coopération avec l'**Algérie**, essentiellement sur le terrain de l'assistance technique. Cette coopération a pour principaux objectifs de soutenir les efforts du gouvernement algérien en vue de mettre en œuvre l'accord d'association UE-Algérie, de moderniser l'administration publique et d'améliorer les services publics. À cet effet, la Commission a adopté les programmes suivants: soutien au secteur des transports (20 millions d'euros); soutien à la gestion de l'économie (20 millions d'euros); soutien à la mise en œuvre de l'accord d'association (10 millions d'euros); facilitation des échanges (5 millions d'euros); soutien au développement rural (11 millions d'euros).

La coopération avec les pays du Machreq et du Moyen-Orient

L'approfondissement des relations avec les pays du **Machreq**, conjugué avec le passage à des interventions axées sur les réformes sectorielles, a débouché sur une meilleure coopération avec les cinq pays partenaires, principalement dans le cadre du programme MEDA. L'**Égypte** est restée un des principaux bénéficiaires de ce programme, puisque l'importante enveloppe de 129 millions d'euros qui lui a été accordée a porté à 592 millions d'euros le total des financements cumulés que ce pays a reçus dans le cadre de MEDA depuis l'an 2000. La priorité a été accordée au développement du secteur de la santé, dans le but d'accompagner la réforme actuelle du système national de santé: 88 millions d'euros ont été dégagés à cette fin. En outre, 20 millions d'euros ont été attribués au développement social, 11 millions à la recherche, au développement et à l'innovation et 10 millions à des mesures de bonification d'intérêt liées à un projet de lutte contre la pollution.

En **Syrie**, deux programmes – le centre d'affaires euro-syrien (SEBC) et le programme national de soutien aux petites et moyennes entreprises – ont permis de mettre en œuvre un programme "qualité/normalisation" doté de 12 millions d'euros dans le domaine de coopération crucial que constitue la modernisation industrielle. Par ailleurs, un nouveau programme MEDA de modernisation de l'enseignement

supérieur, complémentaire d'autres actions en cours (HIBA: institut supérieur d'administration des entreprises et VET: enseignement et formation professionnels) dans ce secteur, a été lancé: doté de 10 millions d'euros, il vise à relever les défis majeurs qui se posent en vue du développement d'un système d'enseignement supérieur efficace.

Au **Liban**, la guerre entre Israël et le Hezbollah libanais a fortement influé sur les objectifs de la coopération. Au lendemain de cette guerre, la Commission s'est engagée, lors de la conférence de Stockholm du mois d'août, à verser plus de 100 millions d'euros au pays (54 millions d'euros pour l'aide humanitaire et 42 millions d'euros pour les besoins à court terme). Elle a aussi financé l'évacuation de quelque 50 000 personnes à l'aide d'une enveloppe de 11 millions d'euros. Sur la base des conclusions des missions d'évaluation des dégâts, des projets d'une valeur financière de 18 millions d'euros ont été réorientés dans le cadre du plan financier national pour 2006, tandis que 50 millions d'euros en provenance du programme indicatif pluriannuel pourront être utilisés pour la reconstruction et la réhabilitation. Ces interventions incluent une contribution de 15 millions d'euros dégagée par la Commission pour renforcer le prêt global de 100 millions d'euros consenti par la Banque européenne d'investissement pour venir en aide aux PME directement ou indirectement affectées par la guerre.

En **Jordanie**, la CE a maintenu son appui aux efforts de réforme entrepris par le gouvernement en approuvant un plan national de financement prévoyant des subventions pour un montant de 67 millions d'euros. Cette aide apportera une contribution de 42 millions d'euros au programme stratégique national jordanien dans le domaine de l'enseignement et élargira les possibilités d'accès à l'enseignement pour les catégories les plus vulnérables de la population. Un second programme – d'une valeur de 20 millions d'euros et qui reflète les bons résultats de la Jordanie sur le plan de la démocratisation – encouragera le respect des conditions essentielles en vue de la mise en œuvre effective du programme national de réformes. Enfin, un plan d'action doté de 5 millions d'euros et adopté en 2006 soutiendra la recherche et le développement technologique dans un domaine prometteur non encore couvert par les autres bailleurs de fonds internationaux.

À la suite de la crise dans les **territoires palestiniens de Cisjordanie et de la bande de Gaza**, la CE a dégagé une enveloppe globale de 339 millions d'euros en faveur de la population palestinienne, ce qui constitue une augmentation considérable par rapport aux années précédentes, puisque l'aide de l'UE se montait en moyenne à 260 millions d'euros par an depuis le déclenchement de la seconde *intifada* en 2000. Cet accroissement de l'aide constitue une réaction face à la détérioration de la situation humanitaire et socio-économique dans ces territoires, provoquée tant par l'aggravation sensible de la crise budgétaire après la formation en mars d'un gouvernement palestinien dirigé par le Hamas que par la décision prise consécutivement par Israël de ne pas restituer les recettes fiscales et douanières qu'il prélève pour le compte de l'Autorité palestinienne (AP) et qui représentent à peu près deux tiers du budget de celle-ci.

Au début de l'année, la Commission a dégagé 64 millions d'euros au profit de l'Office de secours et de travaux des Nations unies (UNRWA) en vue de fournir des services de santé, des services d'enseignement et des services sociaux aux réfugiés palestiniens. Une enveloppe d'urgence de 40 millions d'euros a également été

dégagée en vue d'assurer les services publics essentiels, notamment la fourniture d'électricité à la communauté palestinienne. La DG en charge de l'aide humanitaire (ECHO) a débloqué 84 millions d'euros au titre de l'aide humanitaire et 26 millions supplémentaires pour l'aide alimentaire et la sécurité alimentaire: ces aides sont essentiellement mises en œuvre via l'UNRWA et le Programme alimentaire mondial. Dix millions d'euros supplémentaires ont été réservés pour améliorer les conditions de vie des réfugiés palestiniens au Liban, en Syrie et en Jordanie.

En juin, la Commission a mis en place, avec le concours de la Banque mondiale, un mécanisme international temporaire (MIT) pour faire face à la détérioration constante du contexte socio-économique. Ce mécanisme, élaboré par l'UE à la demande du Quartette (UE, États-Unis, ONU et Russie) et approuvé par le Conseil européen, a permis de fournir une aide directe au peuple palestinien tout en évitant la constitution de liens financiers avec le gouvernement de l'AP. Pour 2006, la Commission y a apporté une contribution de 110 millions d'euros, à laquelle se sont ajoutés quelque 87 millions d'euros en provenance des États membres. Parmi les autres projets figurent une enveloppe de 12 millions d'euros destinée à appuyer la présidence de l'AP et plus de 3 millions d'euros attribués via des ONG en faveur de la promotion des droits de l'homme et de la mise en œuvre de projets sociaux.

Mise en œuvre du MIT: un succès

Le 9 mai 2006, le Quartette s'est penché sur la situation humanitaire dans les territoires palestiniens et a invité l'Union européenne à proposer un mécanisme international temporaire (MIT). Ce mécanisme a ensuite été élaboré sous la responsabilité de Benita Ferrero-Waldner, commissaire européenne, et approuvé par le Conseil européen. Son objectif principal était d'assurer la fourniture de services publics essentiels et de protéger la population palestinienne face à l'aggravation de la crise socio-économique à la suite de la mise en place du gouvernement dirigé par le Hamas.

Le MIT est une opération régie par une équipe de fonctionnaires de la Commission européenne, de représentants des États membres de l'UE et d'experts. L'unité de gestion du MIT (TIM-MU) traite les contributions financières de la Commission, des États membres et des autres donateurs. Son activité, qui a débuté à Jérusalem le 26 juin 2006 pour une période de trois mois, a été prolongée pour une période supplémentaire de trois mois jusqu'à la fin 2006. Au cours de l'année écoulée, la Banque mondiale et la Commission européenne ont soutenu ce mécanisme à hauteur d'un montant total de 205 millions d'euros: plus de 94 millions d'euros ont été dégagés par 14 États membres et la Norvège, tandis que les fonds restants provenaient du budget de la Commission.

Le MIT a permis d'apporter une aide en vue d'assurer la pérennité de la fourniture de certains services publics (électricité, traitement des eaux et alimentation en eau, infrastructures de santé), en particulier à Gaza après le bombardement de la centrale électrique à la fin du mois de juin. Plus de 88 millions d'euros d'allocations sociales ont été versés aux 71 000 agents du secteur public et aux retraités disposant de faibles revenus. Plus de 23,7 millions d'euros ont été acheminés directement à 73 000 Palestiniens pauvres et vulnérables gravement affectés par la crise. En novembre, le Conseil européen a décidé de prolonger du MIT pour un trimestre supplémentaire (fin mars 2007), avant la révision du mécanisme.

La coopération avec trois pays non méditerranéens non éligibles au programme MEDA (l'Iraq, le Yémen et l'Iran) a été mise en œuvre par l'entremise de programmes spécifiques.

L'aide à la reconstruction de l'Iraq

Depuis 2003, la CE a attribué un montant total de 718,5 millions d'euros à l'**Iraq** pour alléger les problèmes quotidiens dans le pays mais aussi pour améliorer la gouvernance. Cette aide, qui s'inscrit dans le cadre d'un effort multilatéral de coopération avec d'autres donateurs, a essentiellement transité par le Fonds international de reconstruction pour l'Iraq (IRFFI), ce qui a permis son acheminement en dépit des conditions de travail extrêmement difficiles, de l'instabilité et de l'insécurité croissante qui règnent dans le pays. La Commission a approuvé (les 12 juillet et 21 novembre) deux séries de mesures pour appuyer la reconstruction de l'Iraq, ce qui porte à 200 millions d'euros le soutien accordé par la CE à ce pays en 2006.

Ces mesures comprennent une aide destinée à améliorer les conditions de vie des Iraquiens, à renforcer la démocratie et à appuyer les priorités définies par le gouvernement iraquien dans le domaine de la reconstruction. À ce jour, les actions soutenues par la CE se sont focalisées sur l'éducation, la santé, l'aide à l'action des Nations unies dans le processus politique et constitutionnel du pays, l'eau, l'assainissement et les activités génératrices de revenus pour les couches les plus vulnérables de la population. L'aide à l'enseignement primaire et secondaire a permis la mise en place de meilleures conditions d'apprentissage pour quelque 100 000 élèves et le renforcement des compétences éducatives de 20 000 enseignants du primaire environ. Les services de santé ont également été améliorés: les services de vaccination ont par exemple été renforcés dans tous le pays. Enfin, la CE a soutenu la création d'emplois via des projets tels que le programme de reconstruction et d'emploi (IREP).

La coopération avec le Yémen

La CE a joué un rôle particulièrement important au **Yémen**. Une mission d'observation électorale de l'UE s'est rendue dans ce pays pour y soutenir les élections présidentielles et locales de septembre 2006, un scrutin caractérisé par son ouverture. Ce jalon dans l'évolution démocratique du Yémen a été suivi par une réunion à Londres, en novembre, du groupe consultatif des principaux donateurs. À cette occasion, l'UE a réaffirmé son soutien en apportant la principale contribution, hors celles des États du Golfe, au plan de développement du Yémen pour la période 2007-2010. En plus de ses importantes contributions dans le secteur de la santé, la Commission a approuvé un nouveau programme dans le domaine de la santé génésique et de la démographie, doté d'une enveloppe de 10,5 millions d'euros: en effet, les taux élevés de mortalité et de fécondité sont les principaux obstacles au développement durable dans ce qui demeure un des pays les plus pauvres de la planète. En outre, une contribution supplémentaire de 6 millions d'euros a été consentie au titre de la ligne budgétaire "sécurité alimentaire". À la fin de l'année, la Commission et les autorités yéménites sont parvenues à un accord sur la stratégie de coopération au développement de la CE pour la période 2007-2010.

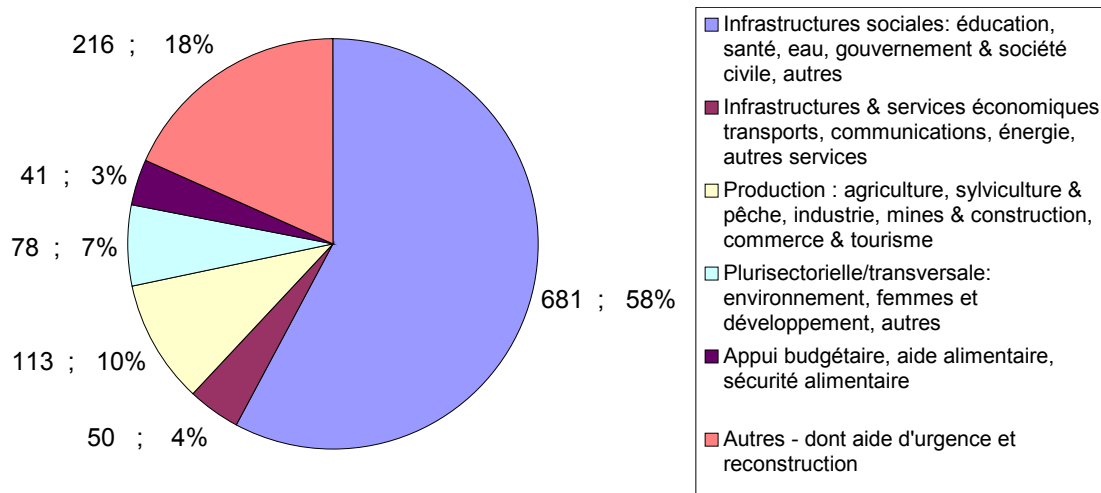
La coopération avec l'Iran

Les perspectives d'approfondissement de la stratégie de l'UE en **Iran** ont été mises à mal par la détérioration de la situation intérieure du pays et par l'attitude des autorités iraniennes vis-à-vis de l'UE et de la communauté internationale en général.

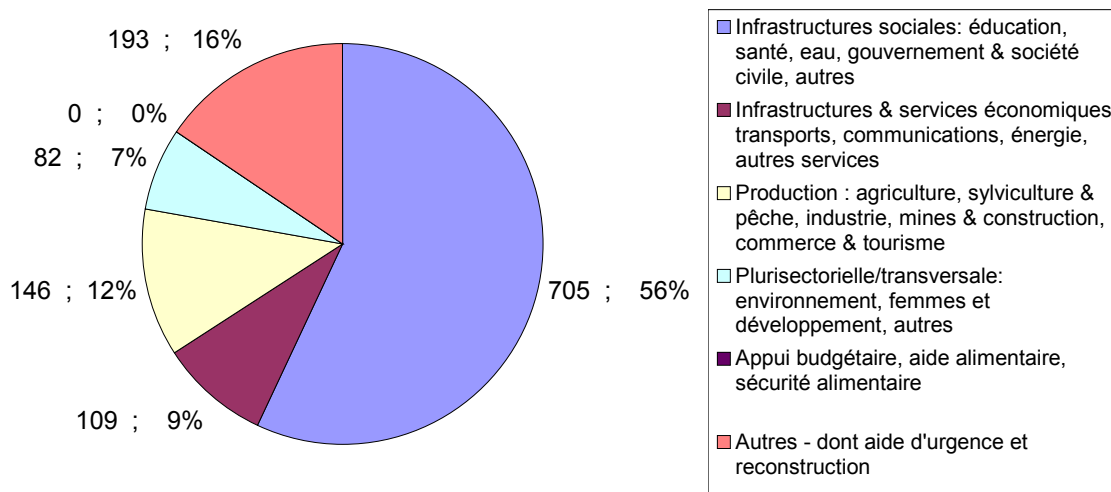
En dépit de difficultés croissantes, les efforts se sont poursuivis sur le plan de la mise en œuvre des activités de soutien à la société civile iranienne. Il faut notamment noter les progrès satisfaisants enregistrés en cours d'année par quatre projets de promotion des valeurs de la bonne gouvernance et des droits de l'homme, principalement mis en œuvre sous l'égide des agences de l'ONU.

Tableau 9 MEDA. Ventilation par secteur de l'aide extérieure financée sur le budget général de la Commission, gérée par EuropeAid en 2006

Engagements en millions d'euros

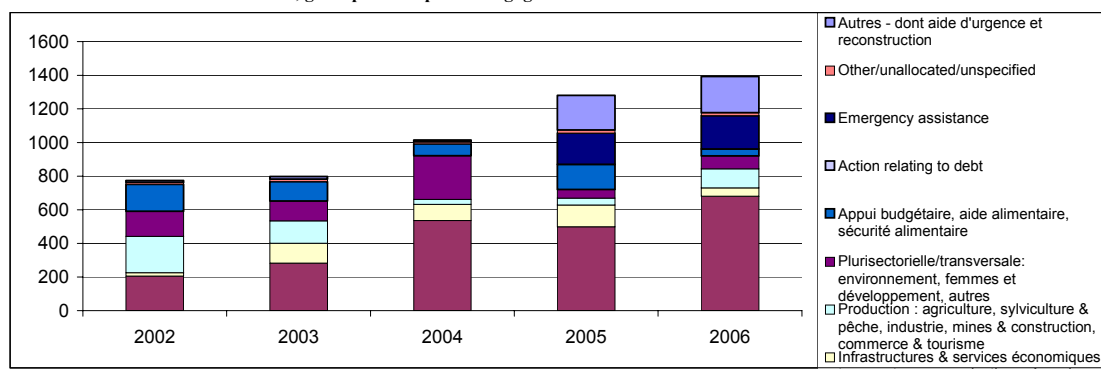


Paiements en millions d'euros



APD/AP bilatérale et multilatérale (EuropeAid uniquement).
Région identifiée en fonction des lignes budgétaires géographiques

Tableau 10 MEDA. MEDA. Ventilation par secteur de l'aide extérieure financée sur le budget général de la Commission, gérée par EuropeAid. Engagements 2002-2006



APD/AP bilatérale et multilatérale (EuropeAid uniquement). Montants en millions d'euros
Région identifiée en fonction des lignes budgétaires géographiques

Tableau 11 MEDA. Aide extérieure financée sur le budget général de la Commission, gérée par EuropeAid 2000-2006

MEUR	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Engagements	731	709	762	782	1 003	1 075	1 178
Paievements	459	488	707	700	1 125	1 122	1 235

APD/AP bilatérale et multilatérale (EuropeAid uniquement). Montants en millions d'euros
Région identifiée en fonction des lignes budgétaires géographiques

2.3.4. La poursuite de la concrétisation des OMD

Définis dans le cadre du processus de Barcelone, les objectifs de l'UE pour la région méditerranéenne et du Moyen-Orient (MED) s'inscrivent dans la ligne des objectifs du Millénaire pour le développement des Nations unies, tels qu'ils ont été définis en 2000 et révisés en 2005. Lancée en 2004, la politique européenne de voisinage est complémentaire de la coopération EuroMed et vise à rapprocher davantage l'UE et ses voisins. Complétant le cadre du processus de Barcelone, la PEV propose des incitations bilatérales et des possibilités d'intégration économique et sociale plus poussée des pays méditerranéens, dans la perspective de la mise en œuvre d'une zone de libre-échange d'ici à 2010. Pour ce faire, la PEV vise à réduire les nouvelles lignes de fracture entre l'UE élargie et ses voisins et à étendre la coopération dans de nombreux domaines vitaux d'intérêt général: économie, social, immigration, justice, environnement, etc.

Les résultats de l'évaluation annuelle montrent que 75 projets (sur un total de 150 projets évalués) ont porté directement ou indirectement sur un ou plusieurs OMD. Même si, en chiffres absolus, ce nombre est inférieur à celui de l'année précédente, il n'en représente pas moins de 50 % de l'ensemble des projets visant l'espace méditerranéen. De plus, sept des huit OMD –un de plus qu'en 2005– sont directement concernés par les projets évalués: éradiquer la pauvreté extrême et la faim, assurer l'éducation primaire pour tous, promouvoir l'égalité des genres et

l'autonomisation des femmes, réduire la mortalité infantile, améliorer la santé maternelle, assurer un environnement durable et mettre en place un partenariat mondial pour le développement. Le 6^e OMD – lutter contre le HIV/sida, le paludisme et d'autres maladies – est le seul à n'avoir pas été abordé par ces projets.

Le 8^e OMD, qui est de mettre en place un partenariat mondial pour le développement, est celui qui a reçu la plus grande attention dans la région MED. Dans le contexte de la création d'une zone de libre-échange d'ici à 2010 et du dialogue politique renforcé avec les pays méditerranéens, l'UE a été à même d'accroître le nombre de projets liés à la bonne gouvernance et d'étendre la coopération à de nouveaux domaines, tels que la justice et l'immigration, pour aboutir à un total de 36 projets directement consacrés au partenariat pour le développement. Plus précisément, les objectifs d'un partenariat mondial pour le développement ont fait l'objet de pas moins de 16 projets mettant l'accent sur l'augmentation des échanges et le soutien au secteur privé.

En outre, 10 projets déployés dans le domaine du renforcement des capacités institutionnelles et de la bonne gouvernance ont mis l'accent sur l'appui institutionnel en vue de la mise en œuvre des accords d'association et du renforcement des systèmes sociaux et financiers. Globalement, les activités visées par le partenariat mondial pour le développement ont représenté un montant total de 875 millions d'euros. Vingt projets d'une valeur totale de 200 millions d'euros traitaient directement de l'environnement durable (7^e OMD). Quinze des projets évalués associaient également les enjeux de la sécurité alimentaire et du développement durable à un important volet consacré au développement des collectivités locales et à l'autonomisation des femmes.

Analyse des performances

L'aide de l'UE dans la région a contribué significativement à la concrétisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Comme le montrent les analyses fondées sur les indicateurs de performance pour 2006, les projets liés aux OMD mis en œuvre dans la région méditerranéenne affichent des résultats satisfaisants. Les projets qui obtiennent les meilleurs résultats portent sur le second objectif: assurer l'éducation primaire pour tous. Sous l'angle régional, les projets les plus efficaces se situaient dans les territoires palestiniens, suivis par l'Algérie et la Syrie.

2.3.5. Gouvernance

La facilité pour la démocratie

La Commission a dégagé des fonds supplémentaires via une facilité en faveur de la démocratie pour la Jordanie et le Maroc, les deux partenaires qui ont accompli le plus de progrès dans la mise en œuvre du programme de réforme contenu dans leurs plans d'action PEV. Sur la base d'une évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre des volets des plans d'action liés à la gouvernance, ce financement a été libéré en complément des allocations nationales pour appuyer des éléments essentiels du programme. La CE a ainsi octroyé 30 millions d'euros supplémentaires à un programme de gestion des frontières au Maroc, qui visera notamment à contribuer à la formation de la police des frontières à propos des droits des migrants et à promouvoir le respect des conventions internationales en la matière. En Jordanie, la CE a

appuyé le processus national de réforme au moyen d'un programme doté de 20 millions d'euros et destiné à soutenir l'initiative "nous sommes tous des Jordaniens". Cette aide porte notamment sur la mise en place de mécanismes d'évaluation et sur le renforcement des capacités de mise en œuvre des réformes.

Soutien aux ONG en Algérie

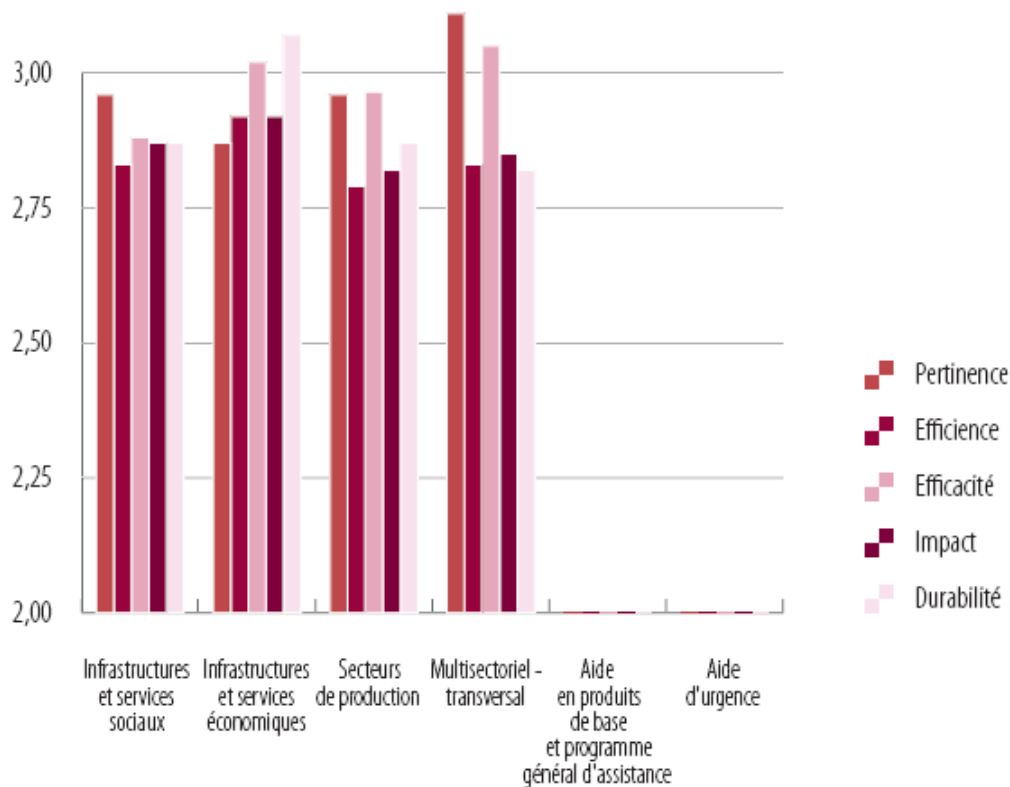
Depuis 2000, la Commission soutient la société civile via le programme MEDA. Après l'évaluation très favorable du projet ONG I, le projet ONG II a été lancé dans le courant de cette année. Le programme a pour objectif général de promouvoir le rôle de la société civile dans le développement de l'Algérie. Ses résultats escomptés sont les suivants:

- l'aide aux associations de la société civile pour assurer leur viabilité et leur indépendance opérationnelle;
- la consolidation des capacités de gestion;
- le financement d'au moins 150 associations en plus de celles qui ont bénéficié du projet ONG I, sur la base d'un appel à propositions;
- la stimulation de l'interaction entre associations locales et méditerranéennes, en particulier celles auxquelles participent des jeunes et des femmes;
- la création et le financement de liens et d'échanges entre associations sur des projets spécifiques, en particulier ceux auxquels participent des jeunes et des femmes;
- la promotion et le soutien de réseaux de terrain dans des domaines d'intérêt spécifiques.

2.3.6. Aperçu du suivi axé sur les résultats

Tableau 12: Résultats du suivi dans la région méditerranéenne, au Proche-Orient et au Moyen-Orient par secteur de l'APD⁴⁶

⁴⁶ Comme seuls les échantillons portant sur un nombre minimal de 10 rapports de suivi sont considérés comme pertinents sur le plan statistique, aucune information n'est fournie pour les secteurs qui n'atteignent pas ce nombre.



150 projets en cours, représentant un budget total de 1,886 milliard d'euros, ont fait l'objet d'une évaluation qui a donné lieu à la rédaction de 180⁴⁷ rapports. Les résultats sont en amélioration constante et sont passés d'un coefficient de 2,81 en 2002 à 2,89 en 2006. Même l'*efficience*, qui demeure le critère le plus faible sur les cinq examinés, n'a cessé d'augmenter, passant de 2,65 en 2002 à 2,83 en 2006. Si l'on considère les seuls projets réévalués de 2004 à 2006, cette tendance positive se confirme, avec une forte augmentation entre 2004 et 2005 (de 2,60 à 2,79) et un score moyen de 2,81.

Le secteur des *infrastructures et des services sociaux*, qui représente plus de la moitié des projets et du budget évalués, affiche un bon résultat général (2,88, le paramètre de référence étant de 2,5 pour un projet qui suit le déroulement prévu). Les meilleurs résultats ont été constatés dans le secteur des *infrastructures et des services économiques* (23 projets, pour un montant de 429 millions d'euros), qui affiche le score impressionnant de 2,96.

2.3.7. La coordination entre les donateurs

Comme le relève la déclaration de Paris, la fragmentation excessive de l'aide nuit à son efficacité. Une approche pragmatique de la répartition des tâches et des charges entre les donateurs s'est donc avérée nécessaire pour accroître la complémentarité et réduire les coûts de transaction pour les pays partenaires. L'attention portée à l'efficacité de l'aide se reflète pleinement dans la coopération de la Commission avec

⁴⁷ Ce nombre inclut les programmes régionaux dont plusieurs volets ont été évalués. Cela explique la différence entre le nombre de projets évalués et le nombre de rapports.

les partenaires méditerranéens et se traduit par une coordination systématique avec les autres donateurs.

La collaboration avec les institutions financières internationales, telles que la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, est une pratique établie de longue date. Elle va de l'échange d'informations à la préparation et à la mise en œuvre communes de programmes, en passant par un travail d'analyse. Par ailleurs, la Commission s'attache de plus en plus à améliorer la coopération avec les États membres de l'UE. Des groupes de travail thématiques consacrés à des domaines aussi variés que la santé, l'éducation, l'eau, l'immigration et l'égalité des genres, présidés par des représentants des États membres et coprésidés par les délégations de la Commission, se réunissent régulièrement. La stratégie de réduction de la pauvreté au Maroc, où la Commission, l'Agence française de développement (AFD) et son homologue allemande KfW procèdent conjointement à l'identification du programme INDH (initiative nationale pour le développement humain), est un exemple de bonne pratique dans ce domaine.

La réussite de la mise en œuvre du mécanisme international temporaire (MIT) est également un bon exemple de coordination et de coopération entre les donateurs. Treize pays de l'UE et la Norvège y ont contribué à hauteur de près de 95 millions d'euros, pendant que d'autres États membres ont apporté un soutien en matière de ressources humaines, ce qui a encore accru le besoin de coordination entre les donateurs. Les donateurs potentiels ont été impliqués étroitement dans l'initiative MIT depuis sa création, dans le cadre de réunions communes et de contacts individualisés et à travers la mise en place des structures et des procédures nécessaires pour acheminer une aide directe aux catégories vulnérables de la population palestinienne. Les fonctionnaires sont des participants réguliers aux forums de coordination de l'UE et des donateurs en Cisjordanie et, au cours des six derniers mois, le MIT a organisé deux conférences des donateurs, une réunion du groupe consultatif et deux réunions des donateurs à l'échelon local.

Des réunions d'information *ad hoc* ont été organisées à l'occasion de la visite de plusieurs délégations, parmi lesquelles celles de la Chambre des communes britannique, du ministère allemand de la coopération économique et du Parlement européen. Le MIT a mis en place des structures et des procédures destinées à faciliter les contributions des donateurs. Il procède à l'identification des besoins de décaissement sur la base de critères prédéfinis. Les procédures d'évaluation et d'audit mises en place pour l'ensemble des activités opérationnelles garantissent l'utilisation efficace des contributions des donateurs et le suivi précis des dépenses. Les donateurs sont régulièrement informés via des rapports mensuels et d'informations *ad hoc* sur le décaissement des fonds et sur les paiements effectués au profit des bénéficiaires.

2.3.8. *Conclusions et perspectives*

L'année 2006 était la dernière année de mise en œuvre du programme MEDA, qui avait été lancé en 1995 en tant que principal instrument opérationnel de la coopération de la CE avec les pays de la rive sud de la Méditerranée. Douze ans plus tard, on peut affirmer que, compte tenu des objectifs ambitieux fixés lors de la conférence de Barcelone de 1995, des réussites majeures ont été obtenues dans un large éventail de domaines: le dialogue politique a été renforcé dans un contexte

international marqué par l'instabilité, pendant que des réformes institutionnelles capitales ont été mises en œuvre dans plusieurs pays; dans le même temps, des percées cruciales ont été accomplies en vue de réformer les échanges commerciaux et le cadre réglementaire, notamment via des mesures visant à préparer les partenaires à s'engager dans le marché intérieur. Des résultats significatifs ont également été obtenus dans la lutte contre la pauvreté, en offrant aux plus pauvres un meilleur accès aux systèmes de santé et d'enseignement. Dernier élément de cette énumération non exhaustive: des résultats convaincants ont été enregistrés dans les domaines de la justice et des affaires intérieures, des transports et de l'environnement, ainsi que de l'intégration régionale.

Quelques chiffres suffisent à illustrer le succès du processus de Barcelone et les bons résultats obtenus via le programme MEDA. En 2006, plus de 50 % des échanges commerciaux de la région ont été réalisés avec l'UE, qui était également la destination finale de 70 % des exportations de plusieurs pays du sud de la Méditerranée. L'UE est le principal pourvoyeur d'investissements étrangers directs (près de 40 % du total des IED) et d'aide financière à la région (près de 3 milliards d'euros par an en prêts et subventions).

Le démarrage opérationnel, au 1^{er} janvier 2007, de l'instrument européen de voisinage et de partenariat, qui remplace les programmes TACIS et MEDA, constitue une amélioration de la politique de coopération euro-méditerranéenne. Pour la période 2007-2013, un ambitieux programme stratégique, assorti d'objectifs revus à la hausse dans tous les domaines de la coopération, est prévu pour les dix pays méditerranéens. Afin d'atteindre ces objectifs, l'enveloppe financière consacrée à ces pays au titre de l'IEVP s'élèvera à quelque 3,2 milliards d'euros pour la première période du nouveau programme (2007-2010).

L'IEVP renforcera les relations avec les partenaires méditerranéens sur la base d'intérêts vitaux communs. Il s'attaquera à des défis tels que l'intégration dans l'économie mondiale, le développement durable, l'immigration, la lutte contre le terrorisme, la résolution des conflits et une meilleure compréhension entre des voisins qui partagent un patrimoine historique et culturel commun sur les deux rives du bassin méditerranéen.

2.4. Les pays ACP et les PTOM

2.4.1. Introduction

La coopération au développement avec les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) pour la période 2000-2007 est financée par le 9^e Fonds européen de développement. Les principaux domaines prioritaires pour les pays ACP sont l'aide au développement des infrastructures, les secteurs sociaux, l'agriculture et la gouvernance. La coopération régionale a mis l'accent sur l'intégration et l'infrastructure économiques. Les fonds intra-ACP du 9^e FED, qui soutiennent des initiatives intéressant le groupe des États ACP dans son ensemble, ont également fait l'objet d'une grande attention. Dotés d'une enveloppe qui est passée de 300 millions d'euros lors de leur création à 2,5 milliards d'euros en 2006, ils financent la facilité de soutien à la paix en Afrique, mais aussi des initiatives nouvelles, comme la facilité pour l'eau.

L'aide fournie au titre du 9^e FED a été mise en œuvre à un rythme soutenu et a notamment profité des gains d'efficacité nés du transfert de la gestion de l'aide aux délégations de la Commission: la quasi-totalité des fonds aura été engagée d'ici la fin 2007. Le Conseil conjoint ACP-UE du 1^{er} juin a convenu d'une réaffectation au sein du 9^e FED qui porte sur 110 millions d'euros et qui comprend notamment une contribution de 60 millions d'euros au nouveau fonds fiduciaire pour les infrastructures. La CE a également intensifié son dialogue politique avec les pays ACP.

En décembre 2005, les États membres de l'UE ont décidé d'affecter au 10^e Fonds européen de développement une enveloppe globale de 22,7 milliards d'euros, soit une augmentation de 30 % en termes réels par rapport au 9^e FED. La préparation du 10^e FED a débuté en février avec l'organisation par la Commission européenne de six séminaires régionaux auxquels ont pris part les pays ACP et les États membres de l'UE. Le cadre stratégique de l'aide de la CE a également été actualisé sur la base du consensus européen et des stratégies pour l'Afrique, les Caraïbes et le Pacifique. L'attention accordée à la pauvreté dans le cadre du FED a été confirmée, tandis qu'a été soulignée l'importance d'optimiser la contribution du 10^e FED aux objectifs du Millénaire pour le développement. L'accent a été mis sur une série de principes et d'initiatives, afin d'accroître l'impact de l'aide de la CE sur la pauvreté.

La cohérence des politiques au service du développement (CPD) est cruciale: c'est pourquoi la CE étudie les moyens de garantir une plus grande cohérence avec les objectifs de développement dans une douzaine de champs d'action, dont les migrations et la pêche. L'amélioration de la coordination avec les États membres et les autres donateurs est également un principe majeur de la programmation du 10^e FED, qui a débouché sur une programmation commune dans plusieurs cas. La bonne gouvernance est un préalable indispensable à l'efficacité et à l'efficacités. La CE a adopté une initiative en ce sens au mois d'août: cette initiative sur la gouvernance constitue principalement un nouveau mécanisme d'incitation destiné à promouvoir les réformes intérieures et prévoit la promotion d'éléments importants, tels que la bonne gouvernance en matière fiscale, financière et judiciaire. Des lignes directrices de programmation ont été édictées dans les secteurs sociaux et ont été assorties d'orientations spécifiques sur la santé, l'éducation, l'égalité hommes-

femmes, le sida et les enfants. La Commission a aussi publié deux communications: l'une intitulée "Investir dans les ressources humaines" et l'autre consacrée à la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur de la santé. Enfin, elle a approfondi la dimension du développement dans les accords de partenariat économique, notamment dans le contexte des task forces communes ACP-UE sur la programmation régionale.

Comme la coopération au développement avec les États ACP, la coopération avec les pays et territoire d'outre-mer (PTOM) pour la période 2000-2007 a été financée au titre du 9^e FED et le sera au titre du 10^e FED pour la période 2008-2013. Si la mise en œuvre du 9^e FED a mis du temps à démarrer pour les PTOM, elle a désormais atteint sa vitesse de croisière et peut être jugée satisfaisante. Des fonds issus de la réserve du 9^e FED ont également été utilisés afin de consentir des dotations nouvelles sur la base de l'évolution des besoins et des résultats des différents PTOM. Entre-temps, la décision relative à l'association des PTOM⁴⁸ a fait l'objet d'une révision, afin de préserver l'accès des PTOM aux lignes budgétaires thématiques et aux programmes horizontaux pour la période 2007-2013 et d'introduire les modifications nécessaires à la coopération au titre du 10^e FED, dont la programmation a d'ores et déjà débuté. Un débat en profondeur est également en cours à propos des futures relations PTOM-UE, dans le but de rédiger un livre vert.

2.4.2. *La coopération et l'intégration régionales*

Le programme de coopération et d'intégration régionales pour les pays ACP a été marqué par les négociations permanentes au sujet des accords de partenariat économique (APE) pour les six régions concernées: Afrique de l'Est et australe, Caraïbes, Communauté de développement de l'Afrique australe, Pacifique, Afrique de l'Ouest et Afrique centrale. Toutes ces négociations ont progressé et des pourparlers portant sur certains volets précis des accords ont été entamés au cours de l'année.

Plusieurs activités financées par le FED ont été menées à bien pour appuyer le processus de négociation et ont été mises en œuvre à l'échelon ACP, régional et national pour soutenir et accompagner les négociations via des analyses, le renforcement des capacités et un appui logistique. Des réunions se sont tenues au niveau de la task force commune UE-ACP de préparation régionale (RPTF) ou à un niveau équivalent pour assurer le lien entre les négociations et la programmation de la coopération au développement. Les travaux ont commencé sur la programmation régionale en vue du 10^e FED, avec une attention particulière pour les aspects commerciaux et ceux liés aux APE.

Dans ses conclusions d'octobre à propos de l'initiative Aid for Trade (AfT – aide au commerce), le Conseil reconnaissait qu'il était nécessaire d'accroître l'AfT et d'en renforcer l'efficacité pour aider les pays ACP à tirer pleinement parti des débouchés commerciaux accrus, y compris ceux dégagés par les futurs APE, et soulignait la nécessité de veiller à ce qu'une part substantielle de l'augmentation de l'aide commerciale décidée par la CE et les États membres soit consacrée aux pays ACP.

⁴⁸ Décision 6104/07 du Conseil du 27 février 2007 relative à l'association des pays et des territoires d'outre-mer à la Communauté européenne, JO L 314, 30.11.2001, p. 1.

2.4.3. Mise en œuvre

La Commission finance la plupart des programmes de développement déployés dans les pays ACP et les PTOM des États membres via le Fonds européen de développement, moyennant une contribution commune des États membres. Elle finance également certains programmes sur le budget général de l'UE: c'est par exemple le cas des programmes mis en œuvre en Afrique du Sud et des programmes de soutien aux États exportateurs de bananes et de sucre. En outre, elle fournit des aides financières de plus en plus importantes directement aux gouvernements ACP au titre de l'appui budgétaire, plutôt qu'à des projets séparés. Pour recevoir ces paiements, ces gouvernements doivent satisfaire à des objectifs précis.

Tableau 13 Aide au développement octroyée par la Commission européenne aux pays ACP – montants totaux, 2006 (MEUR)⁴⁹					
Source de financement	Indicateur	2005	2006		
			Objectif	Résultat	% d'évolution sur base annuelle
FED	Engagements	3 511	3 360	3 358	- 4
	Paiements	2 456	2 643	2 719	+ 11
Budget CE	Engagements	182	-	194	+ 7
	Paiements	150	-	129	- 14
FED + budget CE	Engagements	3 693	-	3 552	- 4
	Paiements	2 606	-	2 848	+ 9

Une fois encore, la Commission a réduit ses engagements en faveur des programmes qui n'ont pas utilisé toute leur dotation ("engagements non dépensés"): plus de 590 millions d'euros ont été désengagés en 2006. La Commission a également continué d'accorder une attention particulière aux engagements non dépensés pris voici plus de cinq ans et/ou n'ayant été ni sollicités ni dépensés pendant plus de deux ans. Au début de l'année, ces engagements non dépensés représentaient 1,96 milliard d'euros. Douze mois plus tard, ce montant avait été réduit de plus de 40 % pour

⁴⁹ Sources de financement: les chiffres rendent compte de l'aide aux pays ACP financée à partir (i) du 9^e Fonds européen de développement (FED) et (ii) du budget général de l'UE. Le FED finance également la facilité de soutien à la paix en Afrique. Toutefois, les chiffres des tableaux 13 à 16 excluent ce financement, qui n'entre pas dans le cadre des définitions de l'APD et de l'AP. Le budget de la CE finance également certains programmes mis en œuvre dans l'ensemble des pays en développement, dont les pays ACP (les "lignes budgétaires thématiques"). Ces programmes n'étant pas spécifiques aux ACP, ils ne sont pas inclus dans les chiffres mentionnés dans le présent chapitre.

passer à 1,15 milliard d'euros, surpassant ainsi l'objectif fixé pour la fin de l'année (1,22 milliard d'euros).

– **Une meilleure aide – Innover pour relever des défis nouveaux**

La Commission entend non seulement fournir davantage d'aide plus rapidement, mais aussi utiliser les fonds disponibles pour proposer des programmes de meilleure qualité, qui aient un plus grand impact sur la pauvreté. Elle explore en permanence de nouvelles façons de soutenir les pays ACP, comme le montrent les paragraphes qui suivent.

La Commission a décidé de libérer 50 millions d'euros supplémentaires en faveur de la facilité de soutien à la paix en Afrique. Lancé en 2004, ce mécanisme a jusqu'ici contribué au financement des opérations de paix menées par l'Union africaine au Darfour (ouest du Soudan) et en République centrafricaine. La Commission a approuvé une subvention de 60 millions d'euros en faveur du nouveau fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures, qui s'inscrit dans le cadre du partenariat UE-Afrique conclu dans ce domaine en 2005.⁵⁰ Ce fonds devrait contribuer à stimuler fortement les dépenses d'infrastructures dont l'Afrique a besoin pour doper la croissance. La Commission a aussi approuvé l'investissement de 220 millions d'euros dans la création d'une facilité ACP-UE pour l'énergie⁵¹ et à recherché davantage de propositions de financement susceptibles de bénéficier des 500 millions d'euros de la facilité ACP-UE pour l'eau⁵².

La Commission a également lancé une initiative dotée de 40 millions d'euros et consacrée aux flux migratoires en provenance des pays africains et au développement dans ces pays. Pour enrayer la grippe aviaire, elle a mis en place un nouveau programme à l'échelle de la région ACP (30 millions d'euros).

Depuis 2001, la Commission a fourni plus de 850 millions d'euros d'aide commerciale aux pays ACP. En prévision de l'expiration du régime commercial actuel UE-ACP en 2008, cette aide a inclus un soutien substantiel aux pays ACP pour leurs négociations de nouveaux accords de partenariat économique (APE) avec l'UE. La Commission a également approuvé un programme de quatre ans doté de 45 millions d'euros et destiné à renforcer la compétitivité des pays fortement dépendants des exportations de coton, de bananes et d'autres matières premières, ainsi qu'un nouveau financement visant à stimuler la coopération entre pays ACP: 55 millions d'euros sont destinés à renforcer l'Union africaine, tandis que 41 millions sont investis dans un programme d'appui à la Caricom, l'organe de coopération régionale des Caraïbes.

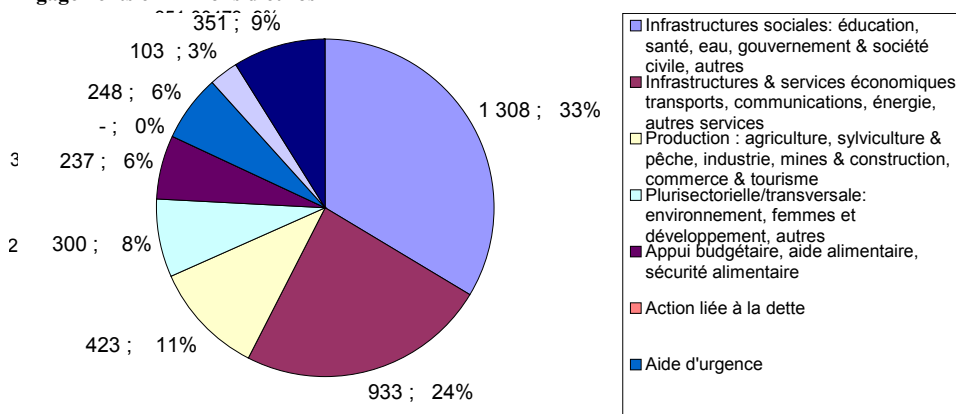
⁵⁰ Pour plus d'informations, voir: http://www.europe-cares.org/africa/partnership_en.html

⁵¹ Pour en savoir plus sur la facilité ACP-UE pour l'énergie, voir: http://ec.europa.eu/europeaid/projects/energy/index_fr.htm

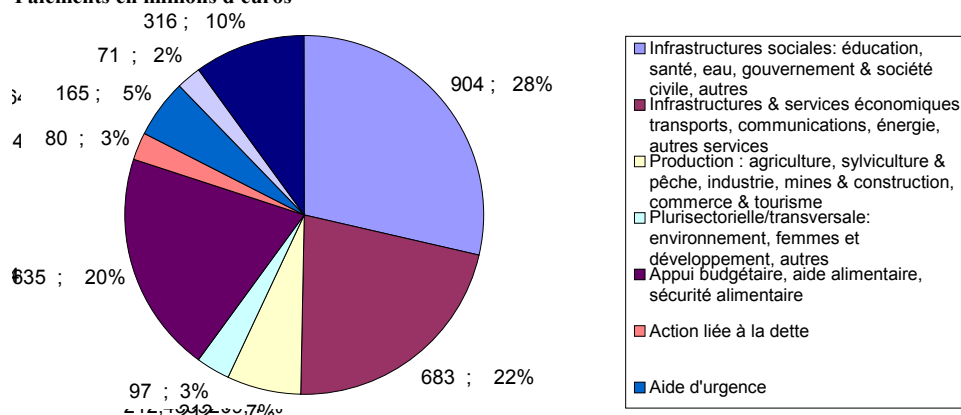
⁵² Pour en savoir plus sur la facilité ACP-UE pour l'eau, voir: http://ec.europa.eu/europeaid/projects/water/index_fr.htm

Tableau 14 ACP-1. Ventilation par secteur de l'aide extérieure financée sur le budget général de la Commission et le Fonds européen de développement (FED), gérée par EuropeAid en 2006

Engagements en millions d'euros



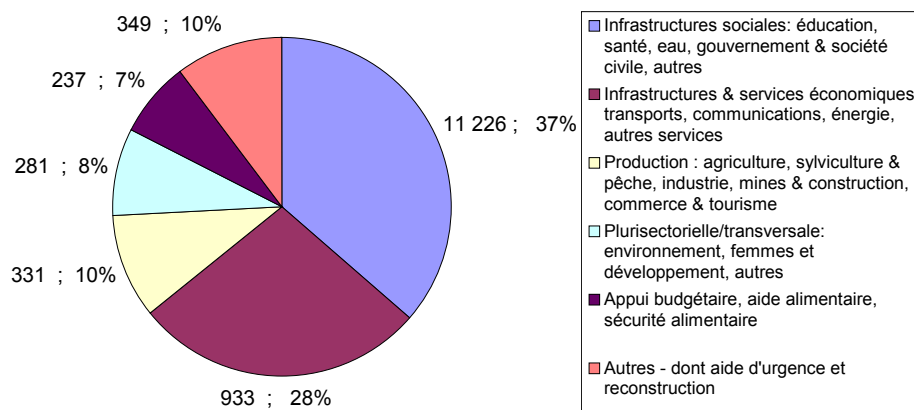
Paiements en millions d'euros



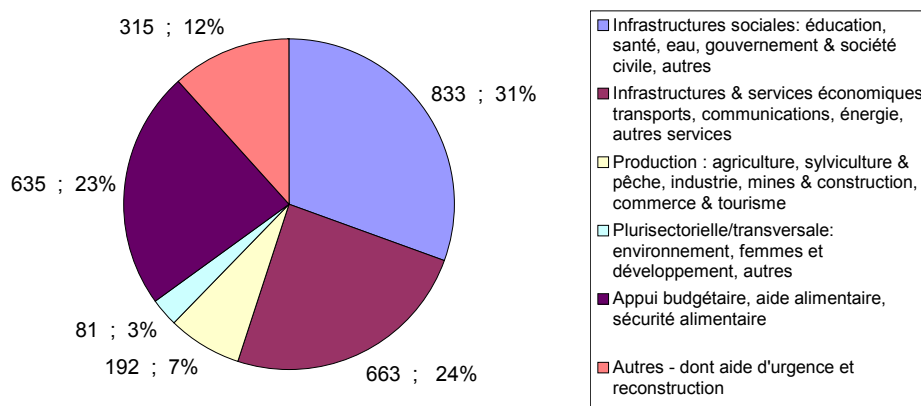
APD/AP bilatérale et multilatérale (EuropeAid uniquement). Ressources hors APD/AP exclues (facilité de soutien à la paix, ...). Lignes budgétaires Afrique du Sud, bananes, sucre et FED incluses

Tableau 15 ACP-1 FED. Ventilation par secteur de l'aide extérieure financée sur le Fonds européen de développement (FED), gérée par EuropeAid en 2006

Engagements en millions d'euros



Paiements en millions d'euros



APD/AP bilatérale et multilatérale (EuropeAid uniquement). Ressources hors APD/AP exclues (facilité de soutien à la paix, ...).

Tableau 16 ACP-2. Ventilation par secteur de l'aide extérieure financée sur le budget général de la Commission et le Fonds européen de développement (FED), gérée par EuropeAid. Engagements 2002-2006

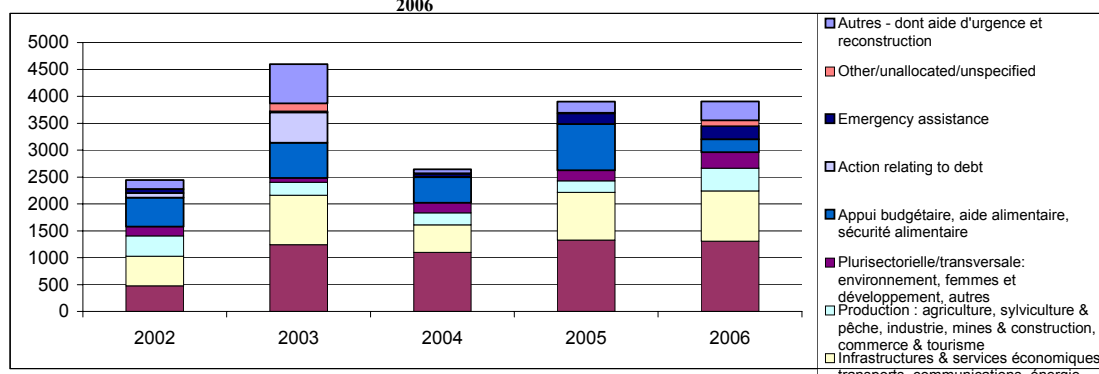


Tableau 17. Aide extérieure financée sur le budget général de la Commission et le Fonds européen de développement (FED), gérée par EuropeAid 2000-2006

MEUR	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Engagements	4 207	2 092	2 278	3 867	2 570	3 693	3 552
Paiements	1 789	1 913	2 087	2 484	2 528	2 606	2 848

APD/AP bilatérale et multilatérale (EuropeAid uniquement). Ressources hors APD/AP exclues (facilité de soutien à la paix, ...). Montants en millions d'euros
Lignes budgétaires Afrique du Sud, bananes, sucre et FED incluses

Tableau 18. ACP-4. Aide extérieure financée sur le budget général de la Commission et le Fonds européen de développement (FED), gérée par EuropeAid en 2006

	Engagements			Paiements		
	Budget + FED	FED	Budget	Budget + FED	FED	Budget
Afrique	2 702	2 553	149	2 221	2 100	121
Caraïbes	307	268	40	182	174	8
Pacifique	31	27	4	59	59	-
PTOM	76	76	-	35	35	-
ACP non allouée	436	434	2	351	351	0
Total	3 552	3 358	195	2 848	2 719	129

APD/AP bilatérale et multilatérale (EuropeAid uniquement). Ressources hors APD/AP exclues (facilité de soutien à la paix, ...).
Lignes budgétaires Afrique du Sud, bananes, sucre et FED incluses

2.4.4. *La poursuite de la concrétisation des OMD*

L'éradication de la pauvreté et les OMD figurent parmi les principales priorités de la politique de développement de l'UE telle qu'elle est inscrite dans le consensus européen sur le développement. L'accent mis sur les OMD est particulièrement pertinent dans le cas de l'Afrique subsaharienne, qui est la région du monde à avoir enregistré les progrès les plus lents en vue de la concrétisation de la plupart de ces objectifs et de leurs indicateurs. Selon le rapport 2006 des Nations unies sur les OMD, la proportion de la population vivant dans des conditions de pauvreté extrême et souffrant de la faim ne diminue que d'une manière marginale dans cette région et continue de croître en chiffres absolus.

En Afrique subsaharienne, le taux de pauvreté n'a que faiblement diminué et le nombre de personnes vivant dans des conditions de pauvreté extrême a augmenté de 140 millions. En ce qui concerne l'enseignement primaire universel, la région a accompli des progrès significatifs au cours de ces quinze dernières années; toutefois, le pourcentage net d'inscription dans l'enseignement primaire demeurait le plus faible du monde en 2003-2004 (64 %). C'est aussi dans cette région que le fossé entre les genres dans le domaine de l'éducation était le plus large.

Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans en Afrique subsaharienne, qui ne compte que 20 % de la population mondiale de cette catégorie d'âge, atteint 50 % et la situation ne s'améliore que timidement. De même, le taux de mortalité maternelle n'évolue guère du point de vue de la répartition géographique. L'épidémie de sida est encore très vive dans la région qui, avec un peu plus de 10 % de la population mondiale, compte 64 % des personnes séropositives et 90 % des enfants de moins de

15 ans atteints du virus. Enfin, cette partie de l'Afrique est la région du monde qui connaît l'urbanisation la plus rapide: elle s'opère essentiellement dans des bidonvilles, où les populations n'ont aucun accès à l'eau ni à des installations sanitaires.

L'accent que la coopération au développement de la CE place sur les OMD se reflète dans le processus de programmation du 10^e FED pour les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP): lancé en 2006, ce processus définira les priorités de l'aide au développement de la CE dans les pays ACP, ainsi que ses modalités de financement. Plus tôt dans l'année, la Commission avait édicté des lignes directrices de programmation portant entre autres sur la santé, l'éducation, l'égalité hommes-femmes, le sida et la place des enfants dans la coopération au développement. Les stratégies régionales et nationales du 10^e FED formeront la base de la coopération bilatérale entre la CE et les pays ACP pour la période 2008-2013 – une coopération qui représente un financement de 22,7 milliards d'euros tout au long de cette période.

Dans l'intervalle, la CE a continué de soutenir les progrès accomplis dans la concrétisation des OMD dans ces pays dans le cadre du 9^e FED, dont la programmation porte sur la période 2002-2007. L'aide octroyée au titre du budget général de la CE, qui représente environ un quart de l'aide distribuée, se focalise sur la réduction de la pauvreté et est directement liée aux progrès mesurés à l'aune des indicateurs OMD. L'éducation et la santé, qui sont visées par cinq des huit OMD, ont été classées comme secteurs prioritaires dans les États ACP les plus pauvres. Le soutien aux OMD implique de veiller à l'élaboration et à la publication de données précises et pertinentes à propos des indicateurs OMD.

Cet effort est complété par la stratégie de l'UE pour l'Afrique, qui énonce les mesures que l'Union entend prendre pour aider l'Afrique à atteindre les OMD, et repose sur la conviction que seul un contexte propice au progrès économique et social peut permettre de progresser sur la voie de leur concrétisation. La contribution de l'UE à l'émergence ou à la consolidation d'un tel environnement se fonde sur deux piliers: d'une part, les actions destinées à parvenir à une paix durable, au respect de la démocratie et des libertés fondamentales et à la bonne gouvernance et, d'autre part, les actions destinées à soutenir les échanges commerciaux, l'intégration régionale et l'interconnectivité. Un troisième pilier est spécifiquement consacré aux OMD et met particulièrement l'accent sur l'éducation, la santé, l'égalité des genres et l'environnement.

2.4.5. Gouvernance

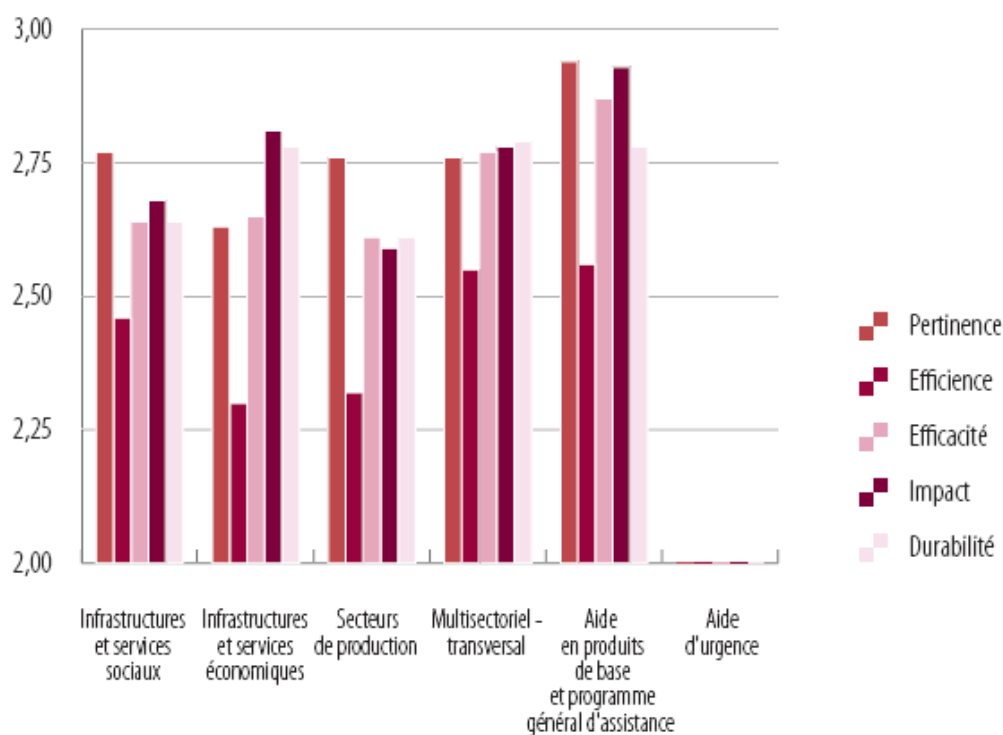
Dans la région ACP, la Commission entend mettre en pratique les principes politiques énoncés dans la communication *"La gouvernance dans le consensus européen pour le développement – Vers une approche harmonisée au sein de l'Union européenne"*⁵³ via une initiative détaillée, structurée et novatrice en matière de gouvernance. Ce nouveau mécanisme d'incitation ouvrira aux pays partenaires ACP l'accès à des financements supplémentaires, conformément aux engagements qu'ils ont pris en vue de parvenir à des résultats tangibles dans leurs programmes de réforme de la gouvernance démocratique. Ces mécanismes bénéficieront d'une

⁵³ COM(2006)421 final.

enveloppe de 2,7 milliards d'euros au titre du 10^e Fonds européen de développement. Cette initiative de gouvernance permettra aussi à l'UE d'apporter un soutien politique et financier au mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), tout en tenant dûment compte de la nécessaire appropriation du processus par les pays africains. L'initiative de gouvernance est un outil participatif d'autoévaluation destiné à encourager les réformes, l'apprentissage mutuel et une plus grande appropriation. L'UE est disposée à maintenir son appui à ce processus et aux réformes qu'il entraîne à l'échelon national.

2.4.6. Aperçu du suivi axé sur les résultats

Tableau 19: Résultats du suivi dans la région ACP par secteur de l'APD⁵⁴



561 projets représentant un budget total de 5 218,5 millions d'euros ont été évalués dans la région ACP. 511 de ces projets ont fait l'objet d'un rapport d'évaluation, et les 50 projets restants d'une simple note. Dans l'ensemble, leur efficacité a connu une amélioration sensible, pour atteindre le meilleur résultat depuis le lancement de ces opérations de suivi (2,65). Les cinq critères visés sont en amélioration, en particulier celui de l'*impact* (2,70, contre 2,45 en 2005). Les projets continuent d'afficher un bon niveau de *pertinence* (2,76 en 2006). En règle générale, les résultats sont meilleurs en Afrique que dans les autres sous-régions (Caraïbes et Pacifique), notamment pour ce qui est de l'*efficacité* et de l'*impact*. La plupart des secteurs affichent des scores assez faibles pour le critère de l'*efficience*, ce qui

⁵⁴ Comme seuls les échantillons portant sur un nombre minimal de 10 rapports de suivi sont considérés comme pertinents sur le plan statistique, aucune information n'est fournie pour les secteurs qui n'atteignent pas ce nombre.

témoigne d'un problème général dans la région ACP – une situation qui prévaut depuis plusieurs années. Les résultats feront l'objet d'une analyse minutieuse.

Pour moitié, les projets évalués dans la région ACP s'inscrivent dans le secteur des infrastructures et des services sociaux (éducation, santé, approvisionnement en eau, gouvernement & société civile). Ces projets présentent de bons résultats généraux (2,64, le paramètre de référence étant de 2,5 pour un projet qui suit le déroulement prévu).

2.4.7. *La coordination entre les donateurs*

La Commission a coopéré étroitement avec les États membres de l'UE dans le cadre de la programmation des fonds qui seront déboursés au titre du 10^e FED (2008-2013) et a procédé avec eux à l'identification des domaines d'action prioritaires dans lesquels investir (la gouvernance et le développement rural, par exemple). Le commissaire Michel a lancé ce processus lors de réunions régionales avec des fonctionnaires des pays ACP, des États membres de l'UE et de la Commission. Celle-ci et les États membres ont examiné ensemble le contexte qui prévaut dans les pays et régions ACP, évalué la coopération passée et soupesé les stratégies que déploient actuellement ces pays pour lutter contre la pauvreté et garantir la coopération entre les donateurs. Ils ont ensuite collaboré à la rédaction des documents de stratégie régionale et nationale, qui fixent les priorités de l'aide communautaire.

2.4.8. *Conclusions et perspectives*

La Commission doit relever plusieurs défis pour fournir aux pays ACP une aide plus importante, d'une meilleure qualité et avec plus de rapidité en 2007 et au-delà. D'une part, elle devra attribuer – et parfois réaffecter – tous les fonds restants au titre du FED en cours (le 9^e) dans le bref laps de temps restant avant l'expiration du fonds en 2007. Elle devra également veiller à ce qu'un premier ensemble de propositions de financement au titre du 10^e FED soit prêt dès le début 2008, afin de pouvoir déployer l'aide immédiatement. D'autre part, afin de respecter ce calendrier, la Commission devra moderniser et simplifier ses procédures, notamment en procédant à la révision du règlement financier du FED et en revoyant avec les États ACP les modalités de mise en œuvre des programmes de développement.

La crise au Darfour: soulager les souffrances et œuvrer à la paix

La crise qui secoue la région soudanaise du Darfour s'est poursuivie en 2006. Des progrès ont néanmoins été accomplis: le gouvernement et certains groupes rebelles ont signé un accord de paix, tandis que les forces de maintien de la paix de l'Union africaine ont vu leur mandat prolongé jusqu'à la fin de l'année.

Les combats ont toutefois continué, menaçant la stabilité des États voisins – en particulier le Tchad et la République centrafricaine – et forçant les populations à l'exode. À la fin de l'année, le nombre de personnes déplacées par le conflit était estimé à plus de deux millions.

Depuis le début de la crise, la Commission européenne n'a cessé de jouer un rôle de premier plan en vue de contribuer au retour de la paix et de soulager

les souffrances au Darfour. Elle a octroyé:

- plus de 350 millions d'euros au titre de l'aide humanitaire;
- plus de 240 millions d'euros pour financer la force de maintien de la paix (AMIS) de l'Union africaine (UA) – soit la majeure partie du financement international;
- plus de 100 millions d'euros acheminés via les agences de l'ONU et via des ONG afin de contribuer à la subsistance des familles.

En 2006, la Commission a renforcé ce soutien:

- en fournissant près de 100 millions d'euros supplémentaires au titre de l'aide humanitaire;
- en finançant la mise en œuvre d'un nouvel accord de paix et en encourageant les groupes rebelles qui ne l'avaient pas encore signé à le faire;
- en soutenant la mission du Conseil des droits de l'homme de l'ONU au Darfour;
- en finançant la prolongation du mandat de la mission de maintien de la paix de l'UA jusqu'à la fin de l'année.

Imposer la démocratie: le financement des premières élections libres en République démocratique du Congo depuis 40 ans

En juillet 2006, les électeurs congolais se sont déplacés en masse pour élire leur président et leurs députés au cours des premières élections libres organisées dans le pays depuis plus de 40 ans.

Dans un pays près de 10 fois plus grand que le Royaume-Uni, qui compte environ 24 millions d'électeurs et qui ne possède que quelques rares routes asphaltées, le scrutin constituait un véritable défi pour les organisateurs, qui devaient veiller à la bonne distribution de plus de 1 000 tonnes de bulletins reprenant la liste des candidats aux élections présidentielles et législatives et au bon déroulement des opérations de vote.

La Commission européenne a contribué au processus à hauteur de 165 millions d'euros – plus que tout autre donateur – et l'UE a dépêché la plus grande équipe d'observation électorale qu'elle ait jamais mise en place. Cette équipe a confirmé que les élections avaient été libres et honnêtes.

2.5. L'Asie

2.5.1. Introduction

Les principaux objectifs des relations UE-Asie en 2006 ont été de renforcer la sécurité et la stabilité afin de contrer les nombreuses menaces qui pèsent sur l'UE et sur le reste du monde, ainsi que de promouvoir le développement durable. L'Union européenne a apporté son soutien aux initiatives de paix déployées dans plusieurs pays et aux initiatives de lutte contre la pauvreté dans une région qui compte encore deux tiers des populations les plus pauvres de la planète. La promotion de la démocratie, du respect des droits de l'homme, de la bonne gouvernance et de l'État de droit est restée un enjeu capital. L'Union européenne et l'Asie œuvrent à l'élaboration d'un partenariat stratégique régional destiné à mettre en place des relations fortes dans les domaines politique, économique et culturel. La coopération avec les pays asiatiques passe également par des accords de partenariat et de coopération et par des accords de libre-échange. D'une manière générale, l'UE intensifie ses relations stratégiques avec l'Asie à travers des partenariats généraux avec les acteurs clés – la Chine, l'Inde et les organisations régionales asiatiques et de l'Asie du Sud-Est.

Au cours de l'année 2006, la mise en œuvre de la réaction internationale sans précédent au **tsunami** de décembre 2004 a connu une forte accélération. Aux mesures d'urgence ont succédé des actions de reconstruction fondées sur le principe "*rebuild better*" (reconstruire en mieux) et mettant l'accent sur le développement durable à long terme. L'Union européenne a aussi été le moteur principal des mesures prises au niveau international pour faire face à la crise de la **grippe aviaire**, en s'attaquant à la situation préoccupante qui régnait en Asie, en jouant un rôle important dans trois conférences internationales et en apportant rapidement la réponse qui s'imposait sous la forme d'engagements et de décaissements. La coopération internationale dans le domaine de la recherche a elle aussi focalisé les synergies sur ces différents fronts.

En **Afghanistan**, le processus de redressement et de stabilisation a pâti de la détérioration de la situation sécuritaire et de l'augmentation de la culture du pavot. En dépit de cela, le renforcement des institutions et de l'appareil d'État s'est poursuivi avec la mise en place de l'assemblée nationale afghane et la prestation de serment d'un nouveau gouvernement en mai. Le programme d'aide de l'UE a continué d'afficher de bons résultats, l'engagement d'origine – qui se montait à un milliard d'euros – ayant été dépassé en novembre. Un an après l'adoption d'un plan d'action conjoint UE-**Inde**, le 7^e sommet UE-Inde a adopté en octobre son premier rapport sur la mise en œuvre de ce plan. L'évolution positive de la situation politique au **Népal** a permis l'organisation d'une visite de haut niveau de l'UE à Katmandou et la reprise de projets gelés à la suite de la prise de pouvoir du roi.

La situation politique au **Bangladesh** est demeurée instable et s'est enflammée vers la fin de l'année, durant la campagne pour les élections législatives prévues pour le début 2007. Au **Pakistan**, un programme de reconstruction s'est poursuivi dans les régions touchées par le tremblement de terre du 8 octobre 2005. Au **Sri Lanka**, les activités de coopération de la CE ont été freinées par l'enlisement du processus de paix. La **Mongolie** a accueilli la première mission de la troïka de l'UE jamais

envoyée dans ce pays, qui avait pour but d'évaluer les relations bilatérales et internationales et d'encourager la jeune démocratie mongole. Cette visite a aussi été l'occasion pour la Commission d'ouvrir un petit bureau d'assistance technique sur place. En **Birmanie/Myanmar**, le processus d'intégration politique n'évolue que lentement et maintient à l'écart la société civile et d'importants groupes politiques et ethniques.

2.5.2. *La coopération et l'intégration régionales*

L'aide fournie par l'UE en Asie dans le domaine de la coopération régionale a visé essentiellement à rapprocher les acteurs de la société civile européenne et asiatique dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la protection de l'environnement et de la coopération entre PME. Au chapitre institutionnel, l'UE a continué de soutenir les organisations sous-régionales. En juillet, elle a reçu le statut d'observateur au sein de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR), ce qui devrait lui permettre d'approfondir la coopération avec cette organisation dans des domaines tels que la mise en œuvre de la zone de libre-échange de l'Asie du Sud (SAFTA).

Le programme de soutien de l'intégration régionale de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) est entré dans sa seconde phase. La communication de 2003 intitulée "*Un nouveau partenariat avec l'Asie du Sud-Est*" (COM (2003) 399/4) a introduit le concept de la coopération trilatérale, qui permet aux pays de la CE et de l'ANASE de conjuguer leurs efforts pour apporter une aide à des secteurs spécifiques dans les pays en développement de la région. La coopération trilatérale CE-Singapour a été amorcée en 2004 et, depuis lors, sept activités communes ont été mises en œuvre au bénéfice du **Cambodge**, du **Laos** et du **Viêt Nam**. La possibilité d'étendre cette coopération trilatérale et de s'engager avec d'autres codonateurs est en cours d'examen.

2.5.3. *Mise en œuvre*

À la suite de la libération de fonds supplémentaires pour la reconstruction après le tsunami de décembre 2004, le niveau des décaissements et des nouveaux engagements a été plus élevé que jamais (voir le tableau 20 ci-dessous). Les deux principaux bénéficiaires de l'aide ont été l'**Afghanistan** et les régions touchées par le raz-de-marée (184 millions d'euros et 180 millions d'euros respectivement). Pour ce qui est de l'Afghanistan (cf. encadré 1), la promesse d'aide d'un milliard d'euros faite par la CE en 2002 a été concrétisée. Il reste cependant beaucoup à faire, dans un contexte d'insécurité croissante et de recrudescence des mouvements insurrectionnels. La reconstruction dans les régions frappées par le tsunami progresse bien (cf. encadré 2): ce programme s'attache également à résoudre des problèmes structurels qui nécessiteront une attention soutenue pendant plusieurs années. Au **Sri Lanka**, la mise en œuvre des projets est entravée par la nette détérioration de la situation sécuritaire dans certaines provinces.

Fin 2005 et début 2006, le risque de pandémie de grippe aviaire s'est aggravé. La Commission y a réagi rapidement avec une première promesse d'aide, l'organisation d'une réunion en janvier 2006 à Pékin avec les principaux acteurs concernés et l'engagement de 30 millions d'euros en faveur de l'Asie en avril. Pour l'ensemble

des zones géographiques, la CE a engagé 80 millions d'euros pour soutenir les efforts destinés à circonscrire et à éradiquer la maladie.

En août, deux partenariats dotés d'une enveloppe de 80 millions d'euros chacun ont été signés avec les **États indiens de Chhattisgarh et du Rajasthan**. Tous deux ont pour objectif commun la lutte contre la pauvreté via le soutien à la gouvernance et via des politiques favorables aux populations pauvres. Pour Chhattisgarh, le partenariat porte sur les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'environnement et apporte un appui complémentaire aux systèmes de santé et d'éducation financés par le pouvoir central. Au Rajasthan, il porte sur le secteur de l'eau, jugé essentiel à la réalisation de progrès dans le domaine des indicateurs du développement humain. Dans les deux États, la volonté de mettre en œuvre le partenariat a été renforcée par l'octroi d'une aide supplémentaire aux bénéficiaires, sous la forme de l'élaboration de plans d'action détaillés et de la mise en place de cadres de dépenses à moyen terme pour les politiques sectorielles. Les conditions de décaissement sont liées aux résultats obtenus par rapport aux critères de référence convenus pour les secteurs concernés dans chaque État. Un premier paiement a été effectué en décembre.

La Commission a financé, en coopération étroite avec les agences de l'ONU et des ONG internationales, un programme de lutte contre le sida en **Birmanie/Myanmar**, en prélude à une série de mesures d'aides plus substantielle prévue pour 2007 et qui devrait revêtir la forme d'une contribution au Fonds mondial de lutte contre les maladies transmissibles (VIH/sida, tuberculose et paludisme). À la suite de l'évolution de la situation politique au **Népal**, la Commission a décidé, en juin, de réactiver des projets suspendus en 2005. Deux nouveaux programmes portant sur l'assistance OMC et le soutien aux groupes vulnérables affectés par le conflit interne ont également été adoptés.

Promesse d'aide de la CE à l'Afghanistan

En 2002, la CE a promis de dégager un milliard d'euros au titre de l'aide à la reconstruction de l'Afghanistan sur une période de cinq ans. Cet objectif a été atteint conformément aux prévisions et, à la fin 2006, environ 75 % des fonds – principalement consacrés à la santé, aux infrastructures, au développement rural et à la réforme de l'administration publique – avaient été décaissés. Parmi les résultats les plus visibles figurent la création de dispensaires, l'amélioration du réseau routier et la bonne organisation des élections de 2004 et de 2005. Une part importante des fonds engagés a également été consacrée à des services moins visibles mais tout aussi essentiels pour la population, par exemple l'appui global à l'administration publique, qui comprend notamment la formation et la modernisation des forces de police et des services des douanes et de gestion des frontières.

À la suite de la conférence de Londres du début 2006 et de l'accord sur le plan "Afghan Compact", la CE maintiendra son soutien à l'Afghanistan au cours des quatre prochaines années, à un niveau toutefois légèrement moins soutenu. Sur la base de l'expérience antérieure, cette aide sera concentrée sur la santé publique, sur la réforme administrative et sur le développement rural et garantira la pérennité de l'engagement de la CE en faveur des priorités de développement du gouvernement afghan.

Tsunami: deux ans après

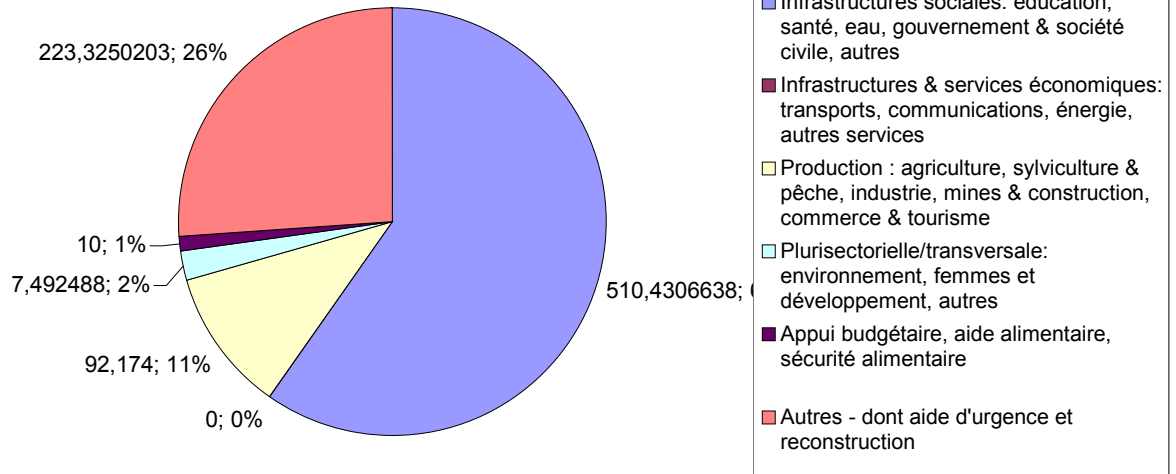
L'UE a joué un rôle de premier plan dans la réaction de la communauté internationale au tremblement de terre et au tsunami survenus dans l'océan Indien en décembre 2004, en déployant rapidement une assistance et des ressources financières substantielles. En 2005-2006, EuropeAid a engagé 350 millions d'euros pour les activités de réhabilitation et de reconstruction à moyen et long terme. S'y sont ajoutés 123 millions d'euros au titre de l'aide humanitaire. L'aide s'est focalisée sur les trois pays les plus gravement touchés: Indonésie, Sri Lanka et Maldives.

Dans la province indonésienne d'Aceh, le processus de reconstruction, doté d'une enveloppe financière atteignant un total de plus de 200 millions d'euros, suit son cours. La consolidation du processus de paix, qui bénéficie d'un soutien important de la part de l'UE, pose les bases politiques stables d'une reconstruction durable. Quant à l'efficacité de la coordination entre les donateurs, elle a été assurée à travers un fonds multilatéral d'affectation spéciale. Pour le Sri Lanka, en dépit de la détérioration récente des conditions de sécurité, l'Union a engagé plus de 100 millions d'euros pour le redressement des communautés locales, la reconstruction des principales infrastructures et la gestion de l'environnement.

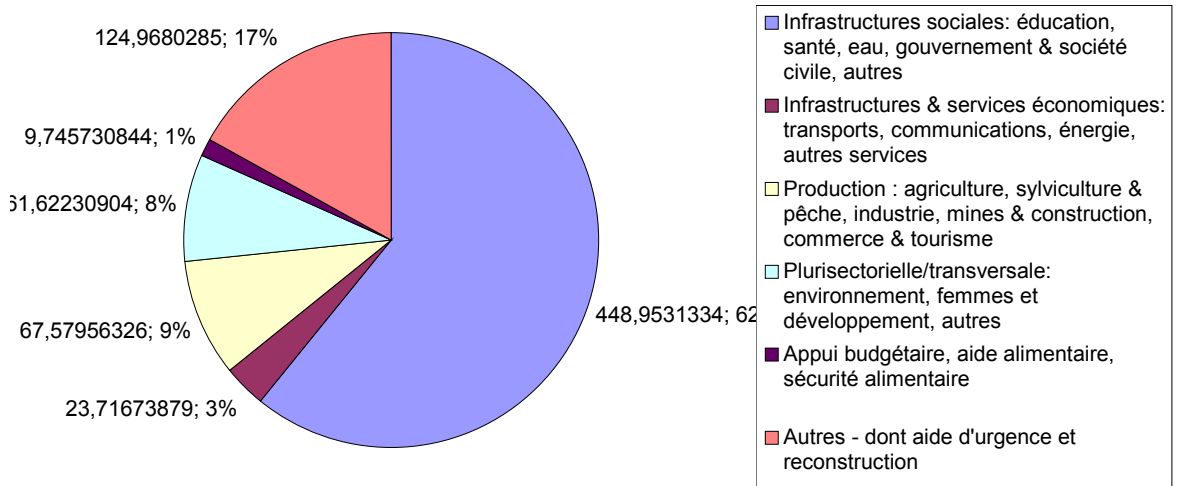
Sur le plan du coût par habitant par rapport aux dommages subis, les Maldives ont été le pays le plus touché. L'aide de l'Union européenne est destinée à restaurer immédiatement les moyens de subsistance sur les atolls affectés et à soutenir la stratégie de développement régional à long terme (programme "Safe Island"), en mettant l'accent sur les infrastructures environnementales et sur le renforcement des services au niveau local. Enfin, la Commission a lancé une série de projets au niveau régional dont l'objectif est le partage d'expérience et la mise en œuvre des meilleures pratiques en matière de préparation aux catastrophes et de restauration de l'environnement.

Tableau 20 Asie. Ventilation par secteur de l'aide extérieure financée sur le budget général de la Commission, gérée par EuropeAid en 2006

Engagements en millions d'euros

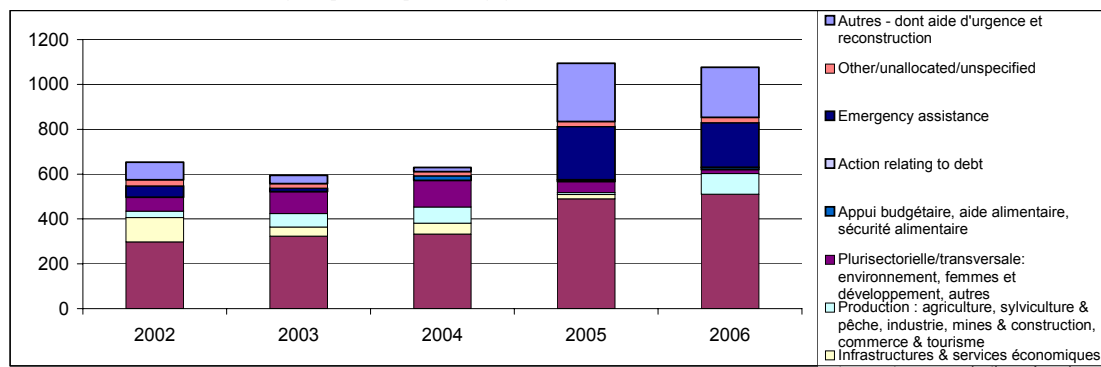


Paiements en millions d'euros



APD/AP bilatérale et multilatérale (EuropeAid uniquement).
Région identifiée en fonction des lignes budgétaires géographiques

Tableau 21 Asie. Ventilation par secteur de l'aide extérieure financée sur le budget général de la Commission, gérée par EuropeAid. Engagements 2002-2006



APD/AP bilatérale et multilatérale (EuropeAid uniquement). Montants en millions d'euros
Région identifiée en fonction des lignes budgétaires géographiques

Tableau 22 Asie. Aide extérieure financée sur le budget général de la Commission, gérée par EuropeAid 2000-2006

MEUR	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Engagements	481	407	575	558	611	834	853
Paievements	322	383	455	470	526	681	737

APD/AP bilatérale et multilatérale (EuropeAid uniquement). Montants en millions d'euros
Région identifiée en fonction des lignes budgétaires géographiques

2.5.4. La poursuite de la concrétisation des OMD

Un rapport intermédiaire sur la situation des OMD a révélé que, dans son ensemble, la région asiatique devrait atteindre – ou a déjà atteint – un certain nombre de ces objectifs⁵⁵. Par rapport à l'indicateur de 1 dollar/jour, 10 des 19 pays en développement de l'Asie ont atteint ou sont en passe d'atteindre l'objectif de réduction de la pauvreté, tandis que trois ne progressent que lentement ou régressent. Cette information n'est pas disponible pour les six pays restants, parmi lesquels figurent l'Afghanistan, la Corée du Nord et la Birmanie/Myanmar. L'objectif prioritaire de l'aide de la CE est l'éradication de la pauvreté dans les pays et les régions partenaires; la concrétisation des OMD fait partie de cet objectif. Les objectifs relatifs à la santé et à l'enseignement de base sont prioritaires: trop de pays ne progressent guère vers leur réalisation, parce qu'ils ne consacrent qu'une portion congrue de leur PIB à ces secteurs. Il est essentiel qu'ils augmentent leurs efforts de financement.

⁵⁵

Millennium Development Goals: Progress in Asia and the Pacific 2006 [Objectifs du Millénaire pour le développement: progrès accomplis en Asie et dans le Pacifique en 2006], élaboré dans le cadre d'un partenariat régional entre la Banque asiatique de développement, le programme de développement des Nations unies et la Commission économique et sociale des Nations unies pour l'Asie et le Pacifique; <http://www.mdgasiapacific.org/>.

2.5.5. Gouvernance

L'aide à la bonne gouvernance en Afghanistan

Depuis de nombreuses années, le gouvernement afghan n'est plus en mesure de fournir des services, même les plus modestes, à sa population. Il a été nécessaire de rétablir et réformer les institutions de l'État. Depuis la fourniture, en 2002, d'une aide financière afin de répondre aux besoins budgétaires les plus immédiats de l'autorité intérimaire, l'aide au redressement du pays et à la réforme de son administration publique figure au cœur du programme d'aide extérieure de la Commission. En 2006, les interventions déployées par la CE pour soutenir la gouvernance ont continué de porter sur la réforme de l'administration publique et du secteur de la sécurité, à travers des fonds fiduciaires.

La CE est le troisième contributeur au Fonds d'affectation spéciale pour la reconstruction de l'Afghanistan et finance les salaires de 266 000 fonctionnaires. Elle est aussi le principal contributeur au Fonds d'affectation spéciale pour le maintien de l'ordre: à ce titre, elle finance les salaires de 58 000 fonctionnaires de police et soutient la réforme des services de police. La CE gère aussi un programme d'administration publique dans trois secteurs essentiels de la gouvernance: (i) la réforme de l'administration et des services publics; (ii) la réforme administrative des services douaniers; (iii) la fourniture d'un appui institutionnel au ministère de la santé.

Le programme communautaire en faveur de la gouvernance et des droits de l'homme au Bangladesh

La CE a consolidé son programme en faveur de la gouvernance et des droits de l'homme au Bangladesh en lançant un projet d'émancipation des adolescentes. Elle a également adopté trois nouvelles décisions de financement (19 millions d'euros): la seconde tranche de financement pour la facilité de développement des Chittagong Hill Tracts du PNUD; la contribution à la lutte contre la traite des femmes et des enfants en soutenant le programme de réforme de la police; la poursuite du financement au HCR des Nations unies pour soutenir les réfugiés Rohingya en provenance du Myanmar.

2006 a également été la première année de mise en œuvre des microprojets au titre de l'IEDDH (six projets ont été sélectionnés) et d'un vaste projet de renforcement des capacités dans les organisations locales. La CE est désormais le principal bailleur de fonds en faveur de la lutte contre la traite des êtres humains et de la défense des droits des populations indigènes au Bangladesh. Ce programme est accompagné d'un important portefeuille de projets mis en œuvre au titre des lignes budgétaires "cofinancement ONG" et "IEDDH – macro-projets". Son développement sera poursuivi en 2007, grâce à des initiatives d'envergure dans les domaines de la réforme de la gouvernance locale, du pouvoir judiciaire et des finances publiques.

Exemples de réussites

Bangladesh

Le projet d'amélioration de la gestion des ressources naturelles des Chittagong Hill Tracts (CHARM) lancé par Asia Pro Eco a été mis en œuvre par ISRIC World Soil Information (Centre international de référence et

d'information pédologique – Pays-Bas), l'université de Lleida (Espagne), le Centre des services d'information environnementale et géographique (CEGIS) et le Centre bangladais d'études avancées (BCAS), qui sont tous des institutions de référence dans le domaine de l'affectation des sols et de l'écologie. Le projet a réuni un large éventail d'acteurs, y compris les populations indigènes de la région des Hill Tracts, les autorités locales et régionales et les représentants du gouvernement central, et a développé un système SIG complet et détaillé, qui sera un outil précieux pour l'aménagement du territoire. Il a également servi de cadre à des propositions visant à améliorer la culture sur brûlis et à dégager une issue culturellement acceptable à la situation intenable qui prévaut aujourd'hui. Le projet a notamment tissé des liens avec la facilité de développement des Chittagong Hill Tracts du PNUD, qui est également financée par la CE et dont l'objectif est d'instaurer, par la voie d'un développement durable, la paix et la stabilité dans cette région reculée et longtemps déchirée par la guerre.

Bangladesh

En 2002, le BRAC (Comité du Bangladesh pour le progrès rural) a mis en place le programme *"Challenging the Frontiers of Poverty Reduction: Targeting the Ultra-Poor Targeting Social Constraints"* (CFPR), conçu pour s'attaquer aux contraintes auxquelles font face les femmes en milieu rural, qui vivent dans des conditions de pauvreté extrême et qui sont ignorées par les programmes de développement traditionnels, y compris par ceux de microcrédit. Ce programme est doté d'un budget initial de 53 millions de dollars, alimenté par un groupe de donateurs réunissant le DFID, l'ACDI, la CE, la NOVIB, le PAM et le BRAC lui-même. Avec 28,7 millions d'euros, la CE apporte la principale contribution à la première phase du programme.

Le BRAC est l'une des plus grandes organisations de développement de l'hémisphère sud et emploie plus de 97 000 personnes, dont 61 % de femmes. Pour atteindre son double objectif de réduction de la pauvreté et d'émancipation des pauvres (là aussi, principalement des femmes), le BRAC passe essentiellement mais pas exclusivement par des partenariats locaux et par le renforcement des institutions.

Le but du projet est d'améliorer les conditions de subsistance des pauvres, en particulier des plus pauvres d'entre eux, et de mettre en place un modèle qui puisse être reproduit au sein des agences de développement à l'échelon national. Il est constitué de quatre grands volets, qui portent sur les plus pauvres, l'emploi, le développement social et la santé.

Quelque six millions de personnes bénéficient du projet, qui prévoit notamment des interventions dans les domaines de la formation, du développement social et de la santé, mises en œuvre à travers tout le pays. La majeure partie des fonds du projet sont réservés à quinze des districts les plus pauvres du Bangladesh.

Une équipe d'experts internationaux indépendants a jugé positive la première phase du CFPR et a estimé que le projet avait largement atteint son but, la plupart des résultats escomptés ayant été intégralement ou largement atteints.

Des ONG présentes en Haïti, en Inde et au Bangladesh ont témoigné de leur

intérêt et le modèle a été reproduit avec succès par le quatrième projet du gouvernement bangladais en faveur de la pêche.

Indonésie – Soutien de la CE au processus de paix à Aceh

La Commission a apporté un appui stratégique au processus de paix à Aceh et a contribué à mettre un terme à des décennies de conflit. Après la médiation fructueuse menée par l'ancien président finlandais Ahtisaari et financée par la Commission, cette dernière a contribué au financement de la politique de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) que les belligérants ont acceptée. Un ensemble cohérent de mesures d'accompagnement vise à assurer la réinsertion des anciens combattants du GAM et de prisonniers politiques, de même que le processus de démocratisation, l'État de droit et le respect des droits de l'homme, notamment dans les domaines de la police et de l'administration locale. À l'occasion des premières élections directes jamais organisées au niveau des gouverneurs des provinces et des chefs de district, la Commission a déployé une mission d'observation électorale.

Le réseau d'information transeurasien

Le réseau d'information transeurasien, qui réunit neuf pays asiatiques et dont la deuxième phase (TEIN2) doit se poursuivre jusqu'en 2008, est une réussite incontestable. Il met en relation des enseignants et des chercheurs d'Europe et d'Asie et contribue à la réalisation des objectifs de l'UE dans les domaines de la coopération au développement, de la promotion d'une société de l'information planétaire et de la recherche et du développement. Actuellement, l'impact de TEIN2 se manifeste essentiellement dans les domaines de l'éducation, de la (télé)médecine et de l'environnement. Les pays membres sont enchantés par le projet et envisagent la poursuite de son expansion (géographique) et de son développement.

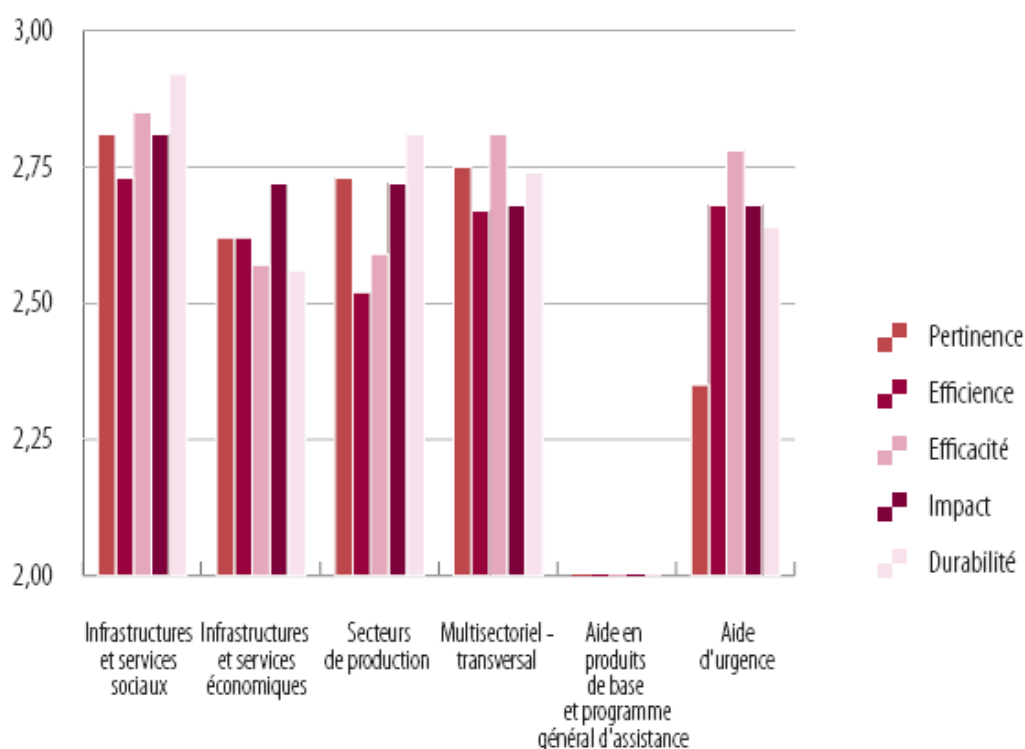
Le sixième sommet de l'ASEM à Helsinki

Le 6^e sommet ASEM s'est tenu à Helsinki les 10 et 11 septembre 2006, en présence de la commissaire Ferrero-Waldner et du président Barroso. Le 10^e anniversaire de ce dialogue informel à haut niveau a été l'occasion de dresser la liste des nombreuses réussites de l'ASEM et de fixer un calendrier ambitieux pour la décennie à venir, comme le montre la pléthore de réunions ministérielles d'ores et déjà prévues pour les deux prochaines années.

Le sommet a également constitué une étape marquante en ce qu'il a été l'occasion de publier une déclaration ambitieuse sur le changement climatique, ainsi qu'une deuxième déclaration sur l'avenir de l'ASEM, qui définit les priorités thématiques générales pour la période à venir. Les partenaires ont réitéré leur confiance dans le processus, dans l'optique du 7^e sommet de l'ASEM, prévu à Pékin en octobre 2008. Ils ont aussi décidé que la Bulgarie, la Roumanie, l'Inde, le Pakistan, la Mongolie et le secrétariat de l'ANASE adhèreraient officiellement au partenariat lors de ce sommet.

2.5.6. Aperçu du suivi axé sur les résultats

Tableau 23: Résultats du suivi pour l'Asie par secteur de l'APD⁵⁶



Au total, ce sont 191 projets en cours, représentant un budget total de 910 millions d'euros, qui ont été évalués et qui ont fait l'objet de 189 rapports d'évaluation. Le secteur des *infrastructures et des services sociaux* (éducation, santé, approvisionnement en eau, société civile, etc.), qui représente plus du tiers des projets (en nombre et en budget), affiche le meilleur résultat: 2,82, le paramètre de référence étant de 2,5 pour un projet qui suit le déroulement prévu. L'Asie obtient également un très bon résultat en matière de *durabilité* (2,76), ce qui s'explique par l'important soutien financier et politique, par un degré élevé d'appropriation et par une meilleure évaluation des besoins des groupes cibles.

Sur la période 2002-2006, les résultats des projets démontrent une amélioration sensible en matière d'*impact*. Par contre, aucun changement majeur n'est intervenu quant aux autres critères depuis l'année 2005, ce qui indique qu'en règle générale, les projets menés en Asie se déroulent comme prévu et obtiennent un bon score en matière de *durabilité* (2,79). Si l'*efficience* est le critère le plus faible, elle n'en demeure pas moins dans la norme, à 2,64. Une des raisons de cette faiblesse relative semble être qu'un grand nombre des projets évalués se trouvaient en phase de démarrage et faisaient donc face aux problèmes qui accompagnent toujours le lancement d'un projet: rotation importante du personnel, problèmes de communication et coordination balbutiante.

⁵⁶

Comme seuls les échantillons portant sur un nombre minimal de 10 rapports de suivi sont considérés comme pertinents sur le plan statistique, aucune information n'est fournie pour les secteurs qui n'atteignent pas ce nombre.

2.5.7. *La coordination entre les donateurs*

La coordination de l'aide avec les États membres de l'UE a été particulièrement d'actualité, puisque la Commission préparait ses documents de stratégie et ses autres documents de programmation pour l'Asie pour la période 2007-2013 (voir le sous-chapitre suivant). Ce travail a été entamé à l'échelon national, en concertation avec les représentants locaux des États membres, ainsi que des gouvernements et de la société civile lorsque c'était possible. Les consultations officielles avec les États membres ont débuté fin 2006 à Bruxelles au sein du comité créé au titre du nouvel instrument de financement de la coopération au développement (DCI).

La coordination quotidienne sur le terrain a également progressé en intensité et en qualité. En Afghanistan, la Commission s'est engagée activement dans la coordination de la stratégie du plan Afghan Compact, tandis que le groupe de coordination des donateurs a été réorganisé pour s'aligner sur les secteurs définis dans la stratégie nationale de développement de l'Afghanistan. En Inde, dont le gouvernement a approuvé la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, la Commission présente un bilan très positif en matière de coordination via des interventions d'aide sectorielle dans l'éducation et la santé. En sa qualité de coprésidente d'un fonds multilatéral en Indonésie, elle a joué un rôle important dans la reconstruction à Aceh après le tsunami et a accueilli le premier dialogue politique axé sur les questions forestières et environnementales, favorisant une plus grande coordination.

2.5.8. *Conclusions et perspectives*

L'accord sur les perspectives financières pour la période 2007-2013 et l'adoption d'une nouvelle base juridique pour la coopération avec les pays en développement ont permis d'assurer la continuité de l'aide en Asie. L'aide au développement programmée pour les sept prochaines années s'élève à 5,2 milliards d'euros environ. Toutefois, comme les niveaux de dépenses 2005-2006 ont été influencés par les besoins temporaires du programme de reconstruction post-tsunami, le niveau général de financement prévu pour l'Asie en 2007 sera quelque peu inférieur à celui des deux années précédentes. Plus de 55 % de l'aide ont été acheminés via des programmes d'aide aux politiques sectorielles, et ce pourcentage est appelé à augmenter dans les années à venir, ce qui devrait doper l'efficacité de l'aide et renforcer la coordination avec les autres donateurs. L'intention est d'augmenter l'aide budgétaire sectorielle – une forme spécifique de programme d'appui aux politiques sectorielles –, comme cela a été fait cette année à propos des programmes de partenariat avec des États indiens, mentionnés plus haut.

2.6. Amérique latine

2.6.1. Introduction

La croissance de l'économie latino-américaine et de celle des Caraïbes a atteint 5,3 %, ce qui représente une quatrième année consécutive de croissance économique et une troisième année de croissance dépassant les 4 %. Le revenu par habitant de la région a augmenté d'environ 3,8 %, tandis que les analyses préliminaires de la Cepalc (Commission économique des Nations unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes) indiquent une diminution du taux de chômage à 8,7 %. Toutefois, malgré cette légère baisse, le taux de pauvreté reste trop élevé et dépasse encore les 40 %. Sur le plan politique, des élections ont eu lieu dans 11 pays d'Amérique latine au cours des 18 derniers mois. Des missions d'observation électorale de l'UE ont été déployées en Bolivie, au Mexique, au Nicaragua et au Venezuela.

2006 a été une année positive du point de vue de la réalisation des objectifs généraux de la politique de la Commission à l'égard de l'Amérique latine: (i) création d'un partenariat stratégique entre l'UE et l'Amérique latine, tel qu'il est défini dans la communication de la CE relative à «*Un partenariat renforcé entre l'Union européenne et l'Amérique latine*»⁵⁷, (ii) soutien en faveur de la stabilité sociale et politique, de l'intégration et de la stabilité régionale et de l'intégration harmonieuse de l'Amérique latine dans le contexte de la mondialisation, et (iii) contribution à une cohésion sociale accrue en Amérique latine et soutien général à la coopération.

En mai, le 4^e sommet Union européenne-Amérique latine et Caraïbes (UE-ALC) s'est tenu à Vienne et a débouché sur des résultats clairs et importants sur le plan politique: adoption unanime de la déclaration finale, décision d'entamer des négociations en vue de la conclusion d'un accord d'association avec l'Amérique centrale, de poursuivre les efforts visant à aboutir à un résultat similaire avec la Communauté andine (CAN), ainsi que de mettre en place une assemblée parlementaire UE/Amérique latine. À la suite du sommet de Vienne, des directives sur la conclusion des accords d'association avec l'Amérique centrale et la Communauté andine ont été adoptées et la programmation de la coopération au développement de la Commission avec l'Amérique latine pour la période 2007-2013 a été finalisée. Les deux grandes priorités de cette programmation – le renforcement de la cohésion sociale et la poursuite de la promotion de l'intégration régionale – sont le reflet des objectifs stratégiques de la Commission dans la région.

Afin de soutenir ses relations avec l'Amérique latine, l'UE a prévu pour cette région un montant de 2 690 millions d'euros dans le cadre des perspectives financières 2007-2013 et a adopté une nouvelle base juridique pour permettre ce financement⁵⁸. Tout au long de l'année 2006, la Commission a travaillé à la phase de programmation de cette aide, qui s'achèvera par l'élaboration des documents de stratégie régionale et nationale pour la période 2007-2013, dont l'adoption est prévue pour le début 2007. Vingt-et-un documents de programmation ont été élaborés pour 17 pays, 3 sous-régions (Amérique centrale, Communauté andine et Mercosur) et

⁵⁷ COM(2005)636 final.

⁵⁸ Instrument de financement de la coopération au développement (DCI); règlement n° 1905/2006.

pour la région latino-américaine dans son ensemble. Ces documents ont été soumis pour avis aux États membres et au Parlement.

La Commission a revu le programme de ses relations avec les principaux pays de cette région, notamment le Mexique et le Brésil, et a prévu une approche globale – complémentaire, dans le cas du Brésil, des négociations Mercosur – sur la base de dialogues sectoriels portant sur des thèmes aussi variés qu’importants, allant de l’environnement à la politique sociale. La visite du président Barroso au Brésil et celles de la commissaire Ferrero-Waldner en Uruguay, en Argentine et au Chili ont ouvert des perspectives de relations plus étroites et plus fortes avec ces différents pays.

2.6.2. *La coopération et l’intégration régionales*

Les pays d’Amérique latine se sont engagés dans des processus d’intégration régionale qui ont d’ores et déjà eu un impact considérable. La région occupe une place de choix sur la voie de l’intégration au sein des pays en développement. Comme le souligne la déclaration finale du sommet EU-ALC de Vienne, l’intégration régionale est un domaine prioritaire de l’aide fournie par la Commission.

Trois initiatives ont été approuvées, qui visent à approfondir cette intégration dans le cadre du **Mercosur**. La première est destinée à soutenir l’élaboration d’un plan de convergence macroéconomique et constituera un vecteur d’intégration régionale pour les quatre pays membres de ce groupe en renforçant ses institutions. La seconde appuiera la mise en place du parlement du Mercosur, sur la base de l’expérience et des meilleures pratiques européennes et, principalement, du rôle du Parlement européen dans la construction de l’Europe. Quant à la troisième initiative, elle porte sur la promotion d’un système de contrôle alimentaire équivalent et harmonisé, qui lève les barrières sanitaires et phytosanitaires (SPS) entre les pays du Mercosur et l’UE.

Malgré le retrait du Venezuela de la **Communauté andine** – qui entraînera une réflexion en profondeur sur tous les projets menés entre la Commission et la CAN –, une première action de coordination sera mise en œuvre, qui visera à élaborer des méthodes et des outils destinés à éliminer les drogues synthétiques illicites. Les activités relatives à l’harmonisation statistique ont également été poursuivies. De même, la Commission a approuvé un programme destiné à faciliter la consolidation de l’union douanière d’**Amérique centrale** et appuiera la décision prise lors du 4^e sommet UE-ALC d’entamer les négociations sur un accord d’association avec l’Amérique centrale.

2.6.3. *Mise en œuvre*

La coopération bilatérale

Au total, la CE a approuvé 18 actions de coopération bilatérale, dont l’objectif est de promouvoir la cohésion sociale et l’intégration régionale, de renforcer les capacités institutionnelles et d’approfondir la coopération économique, tout en tenant compte des spécificités des pays concernés. En Amérique centrale, la CE a continué d’orienter peu à peu son aide vers l’appui budgétaire, qui devient la méthode

privilegiée d'octroi de l'aide. Actuellement, trois programmes d'appui budgétaire, dotés de 84 millions d'euros, sont opérationnels au **Nicaragua**. Au **Mexique**, la CE a approuvé l'octroi de financements destinés à accroître les capacités scientifiques et technologiques en vue de contribuer à la résolution des problèmes environnementaux et socio-économiques, tout en encourageant la coopération scientifique et technologique entre ce pays et les États membres de l'UE.

Dans la région andine, la CE continue de soutenir les populations déplacées et le processus de paix en **Colombie**: le 3^e laboratoire de la paix, qui se concentre sur les régions de Meta et Montes de María, contribuera à créer les conditions de la paix et d'une coexistence pacifique à long terme, fondées sur une vie dans la dignité et sur l'existence de perspectives pour tous. Le **Pérou** a reçu des fonds pour réorienter l'enseignement professionnel et technique en fonction des demandes du marché de l'emploi et des besoins socio-économiques du pays.

Le développement alternatif en Bolivie

De 1998 à 2006, le programme Praedac a financé avec succès des activités économiques alternatives à la production illicite de coca et le renforcement des municipalités. La coopération de la CE avec le gouvernement bolivien en matière de développement alternatif a contribué sensiblement à la réduction de cette culture illicite. Selon les chiffres officiels, la superficie totale des terres consacrées à cette culture est passée de 40 000 hectares en 1997 à 26 000 hectares environ.

L'approche de la CE tend principalement à soutenir les politiques publiques visant à promouvoir le développement régional durable, tant dans les régions de culture de coca que sont Chapare et Yungas, que dans les régions minières d'émigration de main-d'œuvre de l'Altiplano bolivien, marqué par la récession économique.

Dans le Cône sud, l'**Argentine** bénéficie de deux initiatives: l'une vise à promouvoir les flux d'échanges et d'investissements avec l'UE et l'autre à renforcer la protection des droits de l'homme et la bonne gouvernance. Le **Brésil** a également perçu des fonds par l'entremise de deux programmes, dont l'un vise à renforcer les capacités des administrations municipales (notamment dans les localités de petite taille ou de taille moyenne) et l'autre à contribuer à la prévention et au contrôle du déboisement en Amazonie brésilienne.

Les programmes régionaux

Les programmes de coopération régionale visent à développer des liens plus étroits entre les acteurs de la société civile, au sens large du terme, d'Amérique latine et d'Europe. Les gouvernements latino-américains, les États membres de l'UE et la société civile ont souligné à maintes reprises leur intérêt à poursuivre et à renforcer ces programmes, qui portent sur les éléments fondamentaux de la cohésion et de l'intégration régionales.

EUROsociAL (contribution CE de 30 millions d'euros, 2004-2008)⁵⁹: ce programme vise à développer les capacités des autorités nationales d'Amérique latine dans les domaines de la formulation et de la gestion des politiques publiques de cohésion

⁵⁹

http://ec.europa.eu/europeaid/where/latin_america/regional_cooperation/eurosocial/index_fr.htm

sociale. Vingt-cinq échanges de meilleures pratiques et d'expérience ont été organisés: ils ont impliqué 283 institutions et un total de 731 participants, dont 90 % en provenance de 17 pays d'Amérique latine. Le programme a encouragé la création de réseaux sectoriels d'institutions et d'administrations actives dans la formulation des politiques publiques. En juin, une première réunion du réseau, à laquelle ont pris part 330 fonctionnaires issus de 26 pays différents, a été organisée à Cartagena de Indias (Colombie).

Alban (programme de bourses de formation de haut niveau de l'Union européenne pour l'Amérique latine: contribution CE de 88,5 millions d'euros, 2002-2010)⁶⁰: jusqu'en 2006, le programme avait attribué 2 513 bourses à des ressortissants des 18 pays latino-américains participants. En 2006, 930 étudiants ont reçu une bourse pour un séjour d'études d'une durée moyenne de deux ans dans un établissement européen.

ALFA (Amérique latine – formation académique: contribution CE de 52 millions d'euros, 2000-2006)⁶¹: des fonds supplémentaires d'un montant de 3,5 millions d'euros ont été approuvés en vue du cofinancement de 11 projets dans le cadre du 10^e appel à propositions. Ces projets, qui doivent débiter en 2007, portent le nombre total de projets ALFA à 225. À l'heure actuelle, la coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur concerne 1 750 établissements de l'Union européenne et d'Amérique latine et recouvre un large éventail de disciplines.

Étudier dans l'Union européenne avec une bourse Alban

Le programme Alban est destiné à financer des séjours d'études dans des universités européennes pour des diplômés du second cycle hautement qualifiés, ainsi que la formation de professionnels et de futurs décideurs. Actuellement, plus de 1 000 jeunes latino-américains mènent des études de troisième cycle (maîtrise ou doctorat) ou suivent une formation dans un des nombreux établissements techniques implantés en Europe. Les résultats montrent que 54 % de ces bourses sont attribuées en vue de l'obtention d'une maîtrise, contre 43 % pour l'obtention d'un doctorat. Les 3 % restants sont attribués pour des formations de spécialisation.

En septembre, le programme Alban a célébré un événement important: Mlle Andrea Leal, ressortissante guatémaltèque étudiant actuellement à l'université de Delft, est devenue la 2000^e bénéficiaire d'une bourse attribuée au titre du programme et a reçu un certificat honorifique des mains de la commissaire Ferrero-Waldner. Celle-ci a également remis des certificats d'excellence à Pablo Marmol (Argentine), qui a obtenu une maîtrise à l'université de Cranfield, ainsi qu'à Lucas Freitas et Juliana Loureiro (Brésil), qui étudiaient respectivement à la London School of Economics and Political Science et à l'université de Porto.

En plus d'œuvrer au renforcement de la coopération UE-Amérique latine entre les établissements d'enseignement, le programme encourage ses bénéficiaires à établir des relations professionnelles durables avec l'université et le pays d'accueil. Les anciens boursiers prennent une part active dans le réseau des anciens étudiants Alban (www.alban-alumni.org) et collaborent à la création d'un recueil de leurs thèses.

⁶⁰ http://ec.europa.eu/europeaid/projects/alban/index_fr.htm

⁶¹ http://ec.europa.eu/europeaid/projects/alfa/index_fr.htm

Au vu des excellents résultats de ce programme, la CE entend renforcer sa coopération avec l'Amérique latine dans le domaine de l'enseignement supérieur et renforcer les programmes d'échanges d'étudiants.

@LIS (Alliance pour la société de l'information: contribution CE de 63,5 millions d'euros, 2002-2006)⁶²: en 2006, ce programme a obtenu des résultats significatifs sur le plan du dialogue politique et de la création de réseaux, ainsi que de la mise en œuvre de projets de démonstration dans les quatre domaines prioritaires (éducation en ligne, santé en ligne, gouvernement en ligne et e-inclusion). @LIS continue de jouer un rôle crucial dans le développement d'une société de l'information inclusive et dans la réduction de la fracture numérique en Amérique latine.

AL-INVEST (Promotion des échanges et des investissements entre l'UE et l'Amérique latine: contribution CE de 38,5 millions d'euros, 2003-2007)⁶³: au cours de l'année 2006, 218 projets ont été approuvés en faveur de PME. Ils ont notamment porté sur l'organisation de rencontres sectorielles et sur des projets de renforcement des capacités en faveur des organisations du secteur privé. Pour la seule année 2006, plus de 10 000 PME ont bénéficié d'une aide au titre du programme qui, depuis sa création voici 12 ans, a généré des échanges commerciaux UE-AL d'une valeur excédant les 490 millions d'euros.

URB-AL (partenariats urbains avec l'Amérique latine: contribution CE de 50 millions d'euros, 2000-2006)⁶⁴: le programme est destiné à encourager le transfert de technologies entre collectivités locales européennes et latino-américaines. Une réunion de mise en réseau s'est tenue à Porto Alegre (Brésil) en 2006. L'Observatoire de la coopération décentralisée et le Centre de documentation du programme devraient poursuivre leurs activités respectives de formation des autorités locales et de diffusion des résultats obtenus par URB-AL.

OBREAL (Observatoire des relations UE-Amérique latine: contribution CE de 1,35 million d'euros, 2005-2008)⁶⁵: l'Observatoire consiste en un réseau mis en place par 23 établissements d'enseignement et centres de recherche d'Europe et d'Amérique latine et dont le but est d'identifier les partenariats entre les deux régions dans plusieurs champs d'action essentiels: les relations commerciales et financières, l'intégration régionale, la démocratie, les droits de l'homme et l'État de droit, la coopération sociale et la coopération au développement, la gouvernance et le multirégionalisme, la société civile et le renforcement des institutions.

EURO-SOLAR (contribution CE de 24 millions d'euros, 2006-2010)⁶⁶ est une initiative de la Commission destinée à réduire la pauvreté en permettant aux communautés rurales isolées et jusqu'ici privées d'accès à l'électricité de profiter d'une électricité renouvelable. Approuvé en mai, le budget total de ce programme est de 30 millions, dont six sont fournis par les 8 pays bénéficiaires (Guatemala, Salvador, Honduras, Nicaragua, Équateur, Pérou, Bolivie et Paraguay).

62 http://ec.europa.eu/europeaid/projects/alis/index_fr.htm

63 http://ec.europa.eu/europeaid/projects/al-invest/index_fr.htm

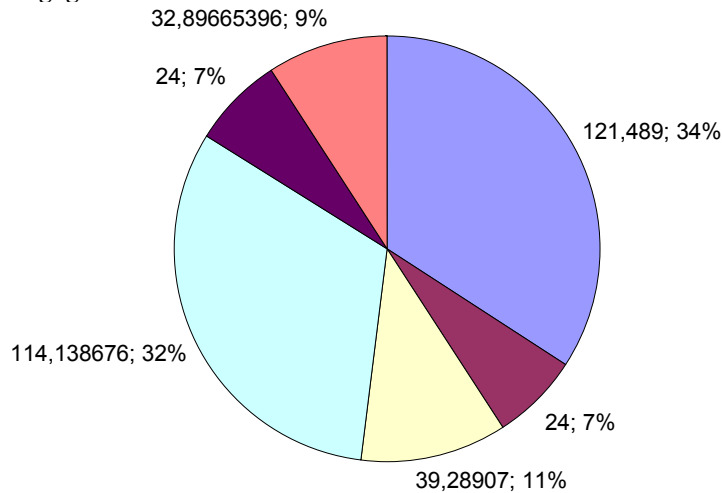
64 http://ec.europa.eu/europeaid/where/latin_america/regional_cooperation/urbal/index_fr.htm

65 http://ec.europa.eu/europeaid/projects/amlat/oreal_fr.htm

66 http://ec.europa.eu/europeaid/where/latin_america/regional_cooperation/euro-solar/index_fr.htm

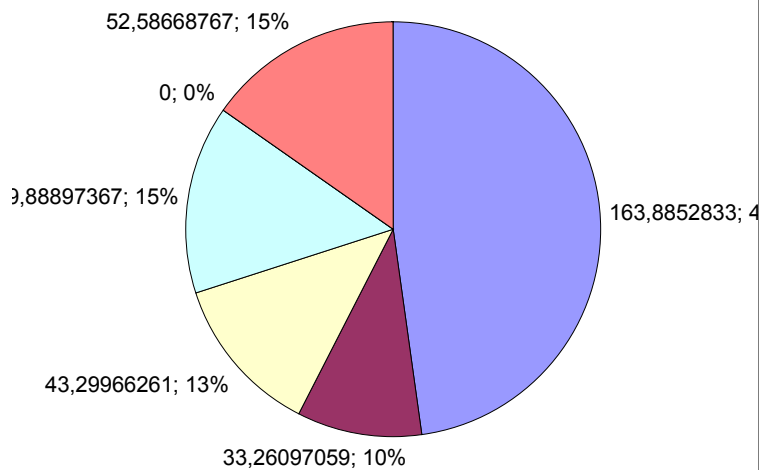
Tableau 24 Amérique latine. Ventilation par secteur de l'aide extérieure financée sur le budget général de la Commission, gérée par EuropeAid en 2006

Engagements en millions d'euros



- Infrastructures sociales: éducation, santé, eau, gouvernement & société civile, autres
- Infrastructures & services économiques: transports, communications, énergie, autres services
- Production : agriculture, sylviculture & pêche, industrie, mines & construction, commerce & tourisme
- Plurisectorielle/transversale: environnement, femmes et développement, autres
- Appui budgétaire, aide alimentaire, sécurité alimentaire
- Autres - dont aide d'urgence et reconstruction

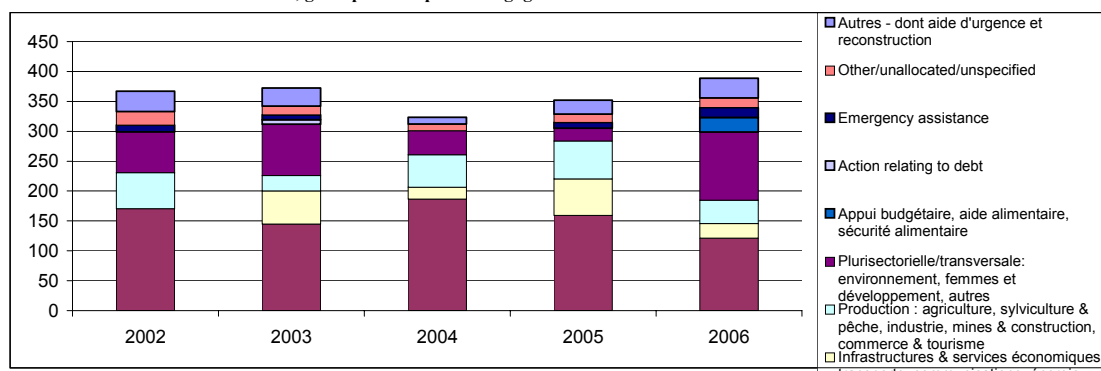
Paiements en millions d'euros



- Infrastructures sociales: éducation, santé, eau, gouvernement & société civile, autres
- Infrastructures & services économiques: transports, communications, énergie, autres services
- Production : agriculture, sylviculture & pêche, industrie, mines & construction, commerce & tourisme
- Plurisectorielle/transversale: environnement, femmes et développement, autres
- Appui budgétaire, aide alimentaire, sécurité alimentaire
- Autres - dont aide d'urgence et reconstruction

APD/AP bilatérale et multilatérale (EuropeAid uniquement).
 Région identifiée en fonction des lignes budgétaires géographiques

Tableau 25 Amérique latine. Ventilation par secteur de l'aide extérieure financée sur le budget général de la Commission, gérée par EuropeAid. Engagements 2002-2006



APD/AP bilatérale et multilatérale (EuropeAid uniquement). Montants en millions d'euros
Région identifiée en fonction des lignes budgétaires géographiques

Tableau 26 Amérique latine. Aide extérieure financée sur le budget général de la Commission, gérée par EuropeAid 2000-2006

MEUR	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Engagements	277	301	333	342	312	329	356
Paiements	195	152	182	290	314	376	343

APD/AP bilatérale et multilatérale (EuropeAid uniquement). Montants en millions d'euros
Région identifiée en fonction des lignes budgétaires géographiques

2.6.4. La poursuite de la concrétisation des OMD

En 2005, un rapport des Nations unies sur la concrétisation des OMD en Amérique latine soulignait la nécessité d'aides intérieures et extérieures afin de compléter les efforts déployés dans les pays qui accusaient le retard le plus important. Plusieurs programmes et projets financés par la CE en 2006 contribueront à la concrétisation des OMD dans la région.

OMD 1, éradiquer la pauvreté extrême et la faim: au **Paraguay**, la Commission soutient un programme de réduction ciblée de la pauvreté, via ce qui constitue le premier appui budgétaire général pour ce pays. L'objectif est de consolider la mise en œuvre, entamée par le gouvernement paraguayen, du réseau de protection sociale centré sur les 64 municipalités qui affichent les indices de pauvreté les plus élevés du pays.

OMD 2, assurer l'éducation primaire pour tous: au **Honduras**, la CE soutient le système d'éducation primaire dans le but de doubler la couverture nette de la prise en charge préscolaire des enfants âgés de 5 et 6 ans, d'atteindre une couverture nette de 95 % pour l'accès aux deux premiers cycles (classes 1 à 6) et de 70 % pour l'accès au troisième cycle de l'éducation de base (classes 7 à 9) et de permettre à 50 % de la main-d'œuvre future de terminer ses études secondaires.

OMD 7, assurer un environnement durable: au **Honduras** également, la CE a dégagé un financement en faveur de la restauration et de la préservation de l'environnement et du tissu économique de la partie hondurienne du couloir biologique méso-américain. Ce projet améliorera sensiblement la gestion environnementale de zones protégées à l'échelon local. Quant à la troisième tranche d'un projet lié à l'eau et à l'assainissement pour la **Bolivie**, elle est destinée à accroître le nombre de municipalités et de maisons disposant d'un approvisionnement en eau suffisant et d'installations sanitaires adéquates.

2.6.5. *Gouvernance*

L'année 2006 peut être jugée positive pour ce qui est de la consolidation des principes démocratiques en Amérique latine. Les douze élections organisées ces derniers mois ont été tout à fait transparentes et légitimes. Toutefois, la situation régionale a également été caractérisée par un degré élevé de mécontentement et de tensions sociales, lié dans certains cas à ces élections, ce qui reflète dans une large mesure le sentiment qu'il reste beaucoup à faire pour améliorer la transparence, la probité et le sens des responsabilités de l'administration publique.

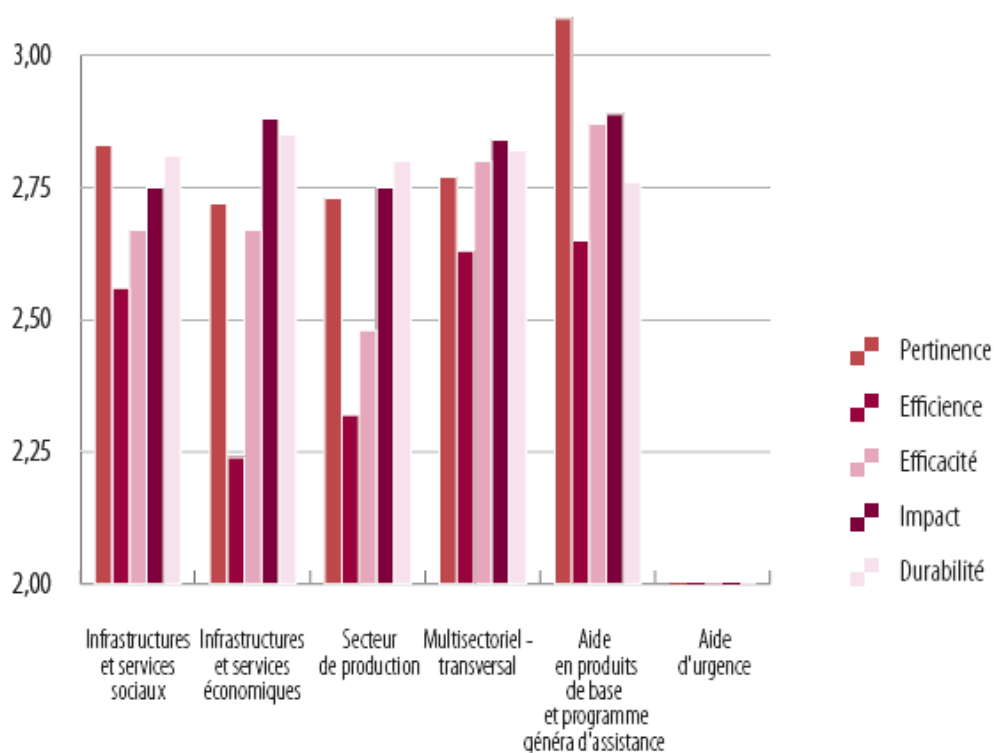
La nécessité de progresser dans le domaine de la bonne gouvernance a été publiquement reconnue par les dirigeants des régions de l'UE et d'Amérique latine. Dans la déclaration finale du sommet UE-ALC du mois de mai, ils évoquent en effet la nécessité de consolider la gouvernance démocratique et de progresser sur la voie d'une plus grande justice sociale et du développement durable et celle de promouvoir la responsabilité sociale des entreprises. Dans le même ordre d'idées, la bonne gouvernance et le développement d'une société basée sur la connaissance ont été inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale 2006 de l'Organisation des États américains.

La bonne gouvernance est un des thèmes régulièrement débattus au sein des différents forums de dialogue politique entre les pays et régions de l'UE et d'Amérique latine. La Commission a souligné la nécessité de coopérer sur des aspects tels que la promotion du dialogue entre les partenaires sociaux, l'accès à la justice, le renforcement du pouvoir judiciaire et des capacités des services de sécurité, la garantie que ces derniers sont soumis aux principes de l'État de droit, la décentralisation et la bonne gouvernance, la lutte contre la corruption et les initiatives visant à mettre un terme à l'impunité.

La bonne gouvernance est un thème majeur à deux égards dans les documents de stratégie nationale des pays d'Amérique latine pour la période 2007-2013. Dans certains pays, tels que la **Colombie**, l'**Équateur**, le **Nicaragua** et le **Pérou**, elle est une des priorités des futurs programmes de coopération de la Commission. Dans d'autres pays, plusieurs domaines d'intervention sont directement liés à cette préoccupation transversale. L'Assemblée parlementaire UE/Amérique latine, créée en 2006, devrait influencer significativement sur le développement de la gouvernance démocratique dans la région.

2.6.6. Aperçu du suivi axé sur les résultats

Tableau 27: Résultats du suivi pour l'Amérique latine par secteur de l'APD⁶⁷



Au total, 203 projets représentant un budget de 1,192 milliard d'euros ont été évalués, et 200 rapports d'évaluation et 3 notes ont été rédigés. La note moyenne générale de ces évaluations (2,73) illustre la qualité des projets (le paramètre de référence étant de 2,5 pour un projet qui suit le déroulement prévu). Malgré une légère diminution de la note générale par rapport aux résultats obtenus en 2004 et 2005, les projets continuent d'afficher un très bon niveau de *pertinence* (2,81), d'*impact* (2,80) et de *durabilité* (2,81). Les meilleurs résultats ont été atteints dans le secteur des *produits de base et de l'aide des programmes généraux* (2,85), tandis que l'*aide d'urgence*, bien que créditée d'un score de 3,08, reposait sur un échantillon trop réduit pour être représentatif. Près de la moitié des projets évalués étaient déployés dans les secteurs *multisectoriel/transversal* (soit des projets liés à l'environnement, au développement urbain et rural) et *Infrastructures et services sociaux* (éducation, santé, approvisionnement en eau, société civile, etc.), qui affichent également de bons résultats globaux, avec un score respectif de 2,77 et 2,72. Les critères qui obtiennent les meilleurs scores dans tous les secteurs sont les suivants: *pertinence*, *impact* et *durabilité potentielle*.

Le secteur des *infrastructures et des services sociaux* (éducation, santé, approvisionnement en eau, société civile, etc.), qui représente près de la moitié des

⁶⁷

Comme seuls les échantillons portant sur un nombre minimal de 10 rapports de suivi sont considérés comme pertinents sur le plan statistique, aucune information n'est fournie pour les secteurs qui n'atteignent pas ce nombre.

projets et du budget évalués, affiche un bon score général (2,72). Celui des *produits de base et de l'aide des programmes généraux* affiche les meilleurs résultats (2,85), mais l'échantillon composé de douze projets est réduit. Avec un score de 2,77, le secteur *multisectoriel/transversal* (projets liés à l'environnement, au développement urbain et rural) arrive en deuxième position. Le secteur de la *production* est en dessous de la moyenne régionale et semble principalement souffrir de la gestion centralisée des programmes régionaux et des projets commerciaux/d'intégration régionale. Tous secteurs confondus, les critères qui obtiennent les meilleurs scores sont les suivants: *pertinence, impact* et *durabilité potentielle*. Il faut enfin souligner que la *gestion centralisée pour la région d'Amérique latine*⁶⁸ enregistre des scores particulièrement élevés, avec un résultat moyen de 2,72.

2.6.7. *La coordination entre les donateurs*

La coordination avec les autres donateurs demeure une priorité, notamment avec les États membres. La Commission soutient, organise et participe à des réunions régulières avec les représentants des États membres et d'autres donateurs afin d'échanger des expériences et d'assurer la cohérence des politiques communautaires avec d'autres activités et programmes de coopération. Les approches sectorielles ont favorisé une mobilisation plus harmonieuse et plus efficace du potentiel régional. Au **Nicaragua** par exemple, la CE est membre du quintette des donateurs (CE, Banque mondiale, Japon, Suède et Canada), un groupe de haut niveau qui étudie et identifie les priorités et les objectifs en vue d'encourager des positions communes à la table ronde des donateurs. La Commission est également membre fondateur du groupe de travail mixte donateurs gouvernementaux/société civile sur l'harmonisation et l'alignement.

Au **Honduras**, la CE préside le groupe de travail chargé d'évaluer la stratégie de réduction de la pauvreté. Ce groupe vise à renforcer le dialogue avec le gouvernement, les autres donateurs et les acteurs de la société civile dans tous les secteurs prioritaires. Les résultats de ses travaux serviront de base aux futures démarches politiques entre le G16 (pays donateurs, banques de développement et Nations unies) et le gouvernement.

Parmi les programmes régionaux, EUROsociAL illustre bien les efforts déployés par la Commission pour renforcer la coopération avec d'autres partenaires: un mécanisme de consultation régulier entre la Commission, la Banque interaméricaine de développement (BID), la Commission économique des Nations unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Cepal) et le programme des Nations unies pour le développement (PNUD) soutient EUROsociAL en vue du développement d'une stratégie destinée à renforcer les réseaux sectoriels des administrations publiques engagés en faveur d'une plus grande cohésion sociale. Le programme EURO-SOLAR, récemment approuvé, accordera une attention particulière à l'organisation de réunions et de séminaires annuels avec les représentations des États membres dans le pays, avec les délégations et avec les unités nationales de coordination (CNC) auxquelles prennent part des représentants de la société civile et du secteur privé.

⁶⁸ http://ec.europa.eu/europeaid/projects/amlat/regional_cooperation_fr.htm

2.6.8. *Conclusions et perspectives*

Le partenariat stratégique de l'UE avec l'Amérique latine et les Caraïbes s'est constitué lors des sommets des chefs d'État des deux régions à Rio, Madrid et Guadalajara, avant d'être renouvelé à Vienne, en mai 2006. Les principales priorités de coopération pour la période 2007-2013 sont la lutte contre la pauvreté, la promotion de la cohésion sociale et le renforcement de l'intégration régionale.

La coopération sera adaptée aux besoins des pays concernés. Pour les pays à revenus faibles ou intermédiaires, les fonds engagés seront principalement consacrés à appuyer la mise en œuvre des réformes destinées à atteindre les OMD et, en particulier, à la promotion de la cohésion sociale, indispensable pour réduire la pauvreté. Consciente du rôle que jouent les pays à revenu intermédiaire dans les dossiers touchant à la politique, à la sécurité, à la stabilité et au commerce, la Commission leur maintiendra son appui via la coopération économique et la coopération au développement.

Pour ce qui est des méthodes d'octroi de l'aide, la CE accordera la priorité à l'appui budgétaire, qui permet de renforcer l'appropriation, et veillera à appuyer les responsabilités prises et les procédures mises en œuvre sur le plan national par les partenaires, chaque fois que les conditions appropriées seront réunies.

3. LES PROGRAMMES THÉMATIQUES ET L'INTÉGRATION DES THÈMES TRANSVERSAUX

Introduction

Les thèmes transversaux qui constituent les priorités stratégiques de la coopération européenne au développement sont pris en considération à la fois à travers leur intégration dans tous les programmes communautaires de coopération, comme prévu dans le consensus européen sur le développement et à travers des interventions spécifiques financées soit dans le cadre des programmes géographiques, soit au titre d'un des programmes thématiques spécifiques.

Les nouvelles mesures stratégiques spécifiques et les engagements internationaux concrets en faveur du développement ont abouti à la mise en place de programmes thématiques, grâce auxquels la Commission peut apporter sa propre contribution – qui s'ajoute aux programmes régionaux et nationaux – dans des domaines tels que l'environnement, la lutte contre le sida ou la promotion de la démocratie et des droits de l'homme. Ces programmes permettent également à la Communauté européenne de participer aux initiatives mondiales, telles que le Fonds mondial pour la santé ou le Programme alimentaire mondial, et de soutenir le cadre dans lequel sont définies les normes internationales, notamment via l'importante contribution annuelle de la Commission au Haut Commissariat des Nations unies pour les droits de l'homme. Sur le plan financier, ils représentent entre 10% et 15% de l'aide extérieure totale gérée par la Commission.

L'année 2006 a été marquée par la mise en œuvre des programmes suivants:

- l'initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme;
- l'aide consacrée à la lutte contre les maladies dues à la pauvreté, dont le VIH/sida, et le soutien aux politiques et aux actions en faveur de la santé et des droits génésiques et sexuels dans les pays en développement;
- la promotion de l'égalité des genres dans le cadre de la coopération au développement;
- la promotion du développement durable, à travers des programmes pour l'environnement et les forêts tropicales;
- le programme d'aide et de sécurité alimentaire;
- le programme Aeneas dans le domaine de la migration et de l'asile;
- le programme de coopération décentralisée;
- les programmes de cofinancement d'ONG;
- la lutte contre la drogue par la mise en œuvre de plans d'action en Amérique latine, dans les Caraïbes, en Asie centrale et dans les Balkans.

Dans une large mesure, les programmes thématiques sont mis en œuvre en partenariat avec des organisations de la société civile. Ils représentent par conséquent une part importante des relations de la Commission avec cette dernière. Le groupe des organisations qui mettent les programmes en œuvre et que la Commission consulte pendant le cycle de programmation, tant au niveau des sièges que des délégations, comprend un large éventail d'acteurs. Pour la réalisation de projets spécifiques, ces organisations sont sélectionnées sur la base d'appels à propositions lancés par EuropeAid ou par les délégations communautaires.

La coopération avec les organisations internationales s'inscrit généralement dans le cadre d'un accord institutionnel, par exemple un protocole d'accord, conclu entre la Commission et l'organisation concernée, qui fixe des priorités communes à long terme.

Le programme de cofinancement avec les ONG et le programme restreint de coopération décentralisée sont «basés sur les acteurs» et soutiennent le cofinancement des opérations effectuées par des ONG européennes dans les pays en développement ainsi que la coopération décentralisée avec les acteurs non étatiques. Ils reposent sur le «droit d'initiative» de ces organisations, ce qui explique que les projets financés couvrent de nombreux domaines, qui concernent néanmoins tous la réduction de la pauvreté, la participation citoyenne et la protection des groupes vulnérables.

Une série d'actions et de lignes pilotes thématiques de moindre envergure complètent les programmes susmentionnés. Elles servent à tester de nouvelles approches ou initiatives avant leur confirmation dans le cadre d'une ligne thématique spécifique disposant de sa propre base juridique, ou leur intégration dans des stratégies nationales ou régionales. Elles englobent notamment le réseau de prévention des conflits, les actions de déminage et de lutte contre les armes légères et de petit calibre (ALPC), la coopération culturelle avec les pays en développement, la lutte contre les armes nucléaires, biologiques et chimiques, ainsi que les technologies de l'information et de la communication au service du développement.

Tableau 28 Programmes/projets thématiques

External aid financed on the General Commission Budget managed by EuropeAid 2000-2005						
	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Commitments	836	929	949	942	1.001	1.055
Payments	709	771	815	851	789	932

Bilateral and Multilateral ODA/OA (EuropeAid only). Amount in € million.

3.1. La démocratie et les droits de l'homme

La promotion du développement, la consolidation de la démocratie et de l'État de droit et le renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés

fondamentales figurent parmi les principales priorités de la politique européenne de développement et de la coopération économique, financière et technique mise en place par la Communauté européenne. Ces aspects sont inscrits dans tous les accords d'association conclus par l'Union européenne et s'expriment dans le dialogue politique mené aux niveaux national et régional ainsi que dans les programmes de coopération financés via les instruments financiers géographiques dans différentes régions du globe.

3.1.1. *L'initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH)*

L'«initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme» (IEDDH) est conçue pour être un instrument de financement global complémentaire, mais indépendant, ciblé prioritairement sur les pays qui ont le plus besoin d'un soutien dans ces domaines. Ses principaux bénéficiaires sont les organisations de la société civile engagées dans des activités de défense des droits de l'homme et dans la promotion des processus de démocratisation. L'IEDDH a pour ambition particulière de promouvoir les valeurs fondamentales de l'Union européenne par la résolution des problèmes rencontrés aux niveaux local, national et mondial dans les domaines des droits de l'homme et de la démocratisation, en partenariat avec la société civile, ce qui inclut tous les types d'actions sociales entreprises par des personnes ou des groupes indépendants de l'État et actifs dans le domaine des droits de l'homme et de la promotion de la démocratie. Elle garantit à l'Union européenne une grande visibilité politique sur ces fronts sensibles.

Le montant annuel total affecté à l'IEDDH en 2006 s'élevait à 135,1 millions d'euros, dont 133,6 millions ont été consacrés à sa mise en œuvre et le 1,5 million restant – octroyé par le Parlement européen – à une action préparatoire concernant un «réseau de prévention des conflits», décidée par le Parlement européen en décembre 2005. Un appel à propositions a été lancé en novembre 2006 en vue de la sélection d'un réseau, dont l'objectif prioritaire est d'accroître, d'élargir et de comparer les connaissances et le savoir-faire internationaux en matière de prévention des conflits afin de garantir à toutes les parties concernées, y compris les institutions de l'Union européenne, l'accès à des analyses rigoureuses et indépendantes et de faciliter ainsi la prise de décisions politiques en meilleure connaissance de cause et sur la base de données probantes.

Dans un souci d'optimisation de l'efficacité des fonds limités affectés à ce programme et dans une volonté de clarification de sa portée thématique, l'IEDDH se divise en quatre campagnes générales, toutes mises en œuvre via des appels à propositions globaux (32%), des appels à propositions spécifiques nationaux gérés par les délégations de la Commission ainsi que des projets ciblés (23%), des missions d'observation électorale (35%) et une coopération stratégique avec des organisations partenaires internationales (10%).

La campagne 1, intitulée «Promotion de la justice et de l'État de droit», couvre les objectifs généraux visant (i) à assurer le bon fonctionnement de la Cour pénale internationale et des autres instances pénales internationales, y compris leurs interactions avec les systèmes judiciaires nationaux, (ii) à restreindre progressivement le recours à la peine de mort en vue de son abolition universelle (l'IEDDH a soutenu les coalitions de la société civile sur ce terrain, notamment en encourageant la participation des ONG des pays en développement au troisième

Congrès mondial contre la peine de mort tenu à Paris en février 2007) et (iii) à renforcer les mécanismes internationaux de promotion des droits de l'homme.

La campagne 2, intitulée «Promotion d'une culture des droits de l'homme», couvre les objectifs généraux visant (i) à promouvoir les droits des groupes marginalisés et vulnérables (l'IEDDH accorde la priorité aux enfants et aux femmes, qui sont les principales victimes des formes d'esclavage modernes, dont le phénomène mondial en expansion de la traite d'êtres humains, et de la violence liée au sexe ou à l'âge, y compris la violence domestique et toute forme de coercition), (ii) à lutter contre la torture, à garantir la mise en œuvre effective des instruments internationaux destinés à cette fin ainsi qu'à soutenir la réhabilitation des victimes de tortures, et (iii) à renforcer l'éducation, la formation, le contrôle et la sensibilisation sur les aspects relatifs aux droits de l'homme et à la démocratisation.

La campagne 3, intitulée «Promotion du processus démocratique», couvre les objectifs généraux visant (i) à appuyer et renforcer les processus électoraux démocratiques, et (ii) à consolider le dialogue avec la société civile et le discours démocratique par la promotion des libertés d'expression et d'association.

La campagne 4, intitulée «Promotion de l'égalité, de la tolérance et de la paix», couvre les objectifs généraux visant (i) à promouvoir l'égalité des droits et de traitement pour les personnes et les collectivités appartenant à des minorités, indépendamment de leurs origines raciales ou ethniques ou de leur caste, de leur langue et de leur religion, (ii) à améliorer la compréhension interculturelle et interethnique, (iii) à promouvoir le respect des droits des peuples indigènes, et (iv) à renforcer l'implication de la société civile dans la prévention et la résolution des conflits.

Fin 2005 et début 2006, EuropeAid a lancé quatre appels à propositions globaux pour un montant total de 74,6 millions d'euros, financés sur les budgets 2005 et 2006, à la suite desquels elle a reçu 776 propositions, qui donneront lieu au financement de quelque 130 projets. En parallèle, les délégations de la Commission ont lancé 109 appels nationaux spécifiques, financés dans le cadre des budgets 2005 et 2006 et adaptés aux besoins et aux priorités des pays concernés, qui ont débouché sur la signature d'environ 480 contrats de subvention pour le financement de microprojets au titre de l'IEDDH dans le courant de l'année 2006.

Les partenariats stratégiques mis en place avec des organisations internationales, couvrent le soutien aux travaux du Haut Commissariat aux droits de l'homme (les activités menées sur le terrain par le HCDH, les organes créés en vertu de traités, les procédures spécifiques et les programmes de lutte contre la discrimination et de promotion de l'égalité des genres) et incluent des partenariats avec les tribunaux spéciaux institués pour l'ex-Yougoslavie, le Rwanda et la Sierra Leone, ainsi qu'avec la Cour pénale internationale. Quatre nouveaux projets (Caucase du Sud, Ukraine et Russie) ont été lancés en collaboration avec le Conseil de l'Europe.

La création d'un réseau de sept facultés de sciences politiques dans les pays d'Europe orientale et dans les Balkans bénéficiera d'un cofinancement. Deux contrats ont été signés respectivement avec le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE et, pour l'Asie centrale, avec la Commission de Venise, qui dépend du Conseil de l'Europe. Ces projets couvrent un

large éventail de thèmes, tels que la consolidation de l'État de droit (soutien et formation destinés aux membres de professions juridiques et aux agents des services répressifs, promotion de la justice, réforme constitutionnelle), le renforcement des droits de la femme et de l'enfant, la promotion de l'égalité des genres, la promotion de la liberté d'expression, de religion, de croyance et de rassemblement, la consolidation du dialogue entre la société civile et les gouvernements, de même que le soutien en faveur de la tolérance et de la prévention du terrorisme.

Les thèmes spécifiques aux droits de l'homme

La subdivision de la portée thématique de l'IEDDH en quatre campagnes et les appels à propositions qui en ont résulté confirment que les aspects fondamentaux relatifs aux droits de l'homme restent au cœur de cet instrument. La société civile poursuit la mise au point de ses stratégies de réaction et de ses activités en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'homme, qui accordaient une place primordiale à la liberté d'expression et à la lutte contre la torture en 2006.

La liberté d'expression

Certains événements survenus récemment ont mis en évidence le rôle joué par les médias indépendants dans la prévention des conflits et l'instauration de la paix. Le thème de la liberté d'expression a été inscrit parmi les priorités du programme de l'IEDDH dans le cadre de la **campagne 3** sur la «Promotion du processus démocratique», qui a mis en particulier l'accent sur la liberté d'expression et l'environnement des médias. En octobre 2006, des propositions ont été sélectionnées pour un montant supérieur à 7 millions d'euros.

La torture

La torture est une des plus graves atteintes aux droits de l'homme. La Déclaration universelle des droits de l'homme prévoit que nul ne peut être soumis à la torture, ni à des peines ou des traitements cruels, inhumains ou dégradants, et le droit international n'autorise aucune dérogation à cette règle. Malheureusement, en dépit des efforts déployés par la communauté internationale, la torture est une pratique répandue dans le monde entier. La prévention et l'éradication progressives de toutes formes de torture et de mauvais traitements constituent un des objectifs politiques auxquels adhèrent fermement tous les États membres de l'UE. La promotion et la protection de cet objectif figurent au cœur de la politique européenne des droits de l'homme.

Grâce aux actions menées à cette fin, l'IEDDH soutient des projets visant à la réhabilitation physique et psychologique des victimes de tortures, à l'organisation de divers types de formations dans différents domaines à l'intention des professionnels (professionnels de la santé, juristes, agents de police, etc.), des fonctionnaires, du personnel des ONG et du grand public, à la mise en place de campagnes de sensibilisation sur la torture, à l'identification des firmes industrielles et commerciales spécialisées dans les instruments de torture, à l'application du protocole d'Istanbul par les pays signataires, à la ratification du protocole facultatif à la Convention contre la torture (OPCAT), à la mise en place d'un accompagnement administratif et juridique pour les proches des victimes de la torture, pour les réfugiés

et pour les enfants non accompagnés, de même qu'à l'introduction d'actions en justice en vue d'obtenir réparation et de lutter contre l'impunité.

Les enseignements tirés de l'IEDDH

Au cours de l'année écoulée, l'IEDDH a fait l'objet d'une série d'évaluations. Une étude intitulée «La production d'indicateurs d'impact pour l'IEDDH», qui a été finalisée en 2005 et dont les résultats ont été exploités en 2006, définit des indicateurs destinés à être inclus dans les lignes directrices des appels à propositions afin de guider les soumissionnaires dans la concrétisation des objectifs généraux et la production des résultats indicatifs attendus de chaque campagne. Une deuxième évaluation portant sur le programme andin relatif aux droits de l'homme et à la démocratie («*Programa Andino de derechos humanos y democracia*»), un programme régional mis en œuvre entre 2002 et 2005, a confirmé la valeur ajoutée des actions régionales et a révélé que le programme en question avait renforcé la coopération et les interactions entre les ONG et les organisations de base via l'élaboration de synergies positives et l'acquisition par les organisations impliquées d'une meilleure connaissance des autres organisations de la région andine. En dernier lieu, une évaluation thématique financée au titre de l'IEDDH sur une période de plus de dix ans a été réalisée sur des projets prônant la suppression de la peine de mort. Ses résultats seront disponibles en 2007.

3.1.2. Les missions d'observation électorale et l'assistance électorale

L'Union européenne a dépêché treize missions d'observation électorale (MOE) en Haïti, dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, en Ouganda, à Fidji, au Mexique, en Bolivie, en République démocratique du Congo, au Yémen, en Zambie, au Nicaragua, en Mauritanie, à Aceh (Indonésie) et au Venezuela, ainsi qu'une autre MOE au Bangladesh à titre temporaire, dans le cadre des élections prévues en janvier 2007. Le budget total de ces missions était de 35,1 millions d'euros. Elles ont impliqué le déploiement de quelque 1 400 observateurs européens.

Par leur seule présence, ces missions ont contribué à réduire les risques de fraude, de manipulation, d'intimidation et de violence autour des élections. Elles ont accru la transparence et la confiance de l'opinion publique dans le processus électoral et ont ainsi largement contribué à faire progresser la démocratie et la bonne gouvernance. Dans certains cas, elles ont joué un rôle dans la prévention des conflits, par exemple en République démocratique du Congo (RDC), où l'Union européenne a déployé la plus imposante de ses missions (300 observateurs) en vue d'observer la préparation, le déroulement et le suivi des deux tours des élections présidentielles, législatives et provinciales organisées en juillet et en novembre 2006, qui ont ouvert la voie au rétablissement de la paix civile et de la bonne gouvernance et au développement durable en RDC, ainsi qu'à la stabilisation de la région des Grands Lacs.

L'Union européenne s'est également investie dans des projets – les plus importants jamais mis en œuvre tant sur le plan du financement que sur celui de la complexité – en vue de soutenir le processus électoral dans ce pays. Elle a injecté 165 millions d'euros dans un budget total de plus de 450 millions d'euros destiné à assister la Commission électorale indépendante congolaise à chaque étape de l'organisation du cycle électoral, de la réforme législative aux activités menées entre et après les élections, en passant par l'enregistrement des 25 millions d'électeurs, la formation

des agents électoraux, l'information des électeurs, les activités de vote, la résolution des litiges électoraux, etc.

Cet intérêt pour une perspective et un soutien à long terme tout au long du cycle électoral, plutôt que pour des projets ciblés sur des événements électoraux spécifiques, transparait dans les projets d'assistance électorale adoptés et mis en œuvre en 2006. Dans la mesure du possible, cette assistance ne se limite pas à soutenir les activités de logistique et les opérations menées en vue du jour des élections, mais vise dans une très large mesure à renforcer les capacités des organes nationaux de gestion électorale et des organisations de la société civile. L'élaboration du projet visant à la création d'un réseau d'Européens pour le soutien des élections et de la démocratie (réseau NEEDS) s'est poursuivie avec l'organisation de plusieurs séances de formation destinées aux observateurs européens et la mise en place de deux forums régionaux dans des pays tiers à l'intention des observateurs nationaux locaux.

La CE a signé un contrat de deux ans, a déboursé 950 000 euros et a renforcé sa coopération et la contribution de ses services afin de soutenir le réseau ACE (*Electoral Knowledge Network*), qui est indéniablement la principale initiative entreprise dans le domaine de l'organisation des élections et qui constitue une référence pour toutes les entités actives dans ce secteur. Elle contribuera à la formation d'un réseau mondial de compétences électorales qui encouragera la mise en place d'administrations électorales professionnelles, efficaces et durables à travers le monde par l'acquisition, le partage et l'exploitation de ces compétences.

3.1.3. *Les peuples indigènes*

La protection des droits des peuples indigènes occupe une place importante dans le programme de la Commission en faveur des droits de l'homme. Les activités accomplies dans ce domaine ont été financées à la fois dans le cadre de l'IEDDH et via les instruments géographiques. La **campagne 4** mise en œuvre au titre de l'IEDDH a entraîné la sélection de onze projets axés sur les peuples indigènes de sept pays, pour un montant total de plus de 6 millions d'euros. Les critères de sélection rappelaient clairement la nécessité de promouvoir et de maintenir de véritables partenariats entre les organisations européennes ou internationales et les organisations indigènes locales; de fait, les partenariats recommandés dans les propositions sélectionnées sont solides et transparents.

Concernant les résultats et l'impact des projets en cours, la Chambre des représentants népalaise a adopté en août 2006 des mesures positives en vue de la ratification de la convention n° 169 de l'OIT relative aux peuples indigènes et tribaux. La signature d'un contrat de subvention via l'IEDDH avec l'OIT en 2005 a permis de renforcer les capacités existantes afin d'instaurer un dialogue sur les droits des peuples indigènes dans le cadre du processus de paix au Népal. La ratification de la convention n° 169 est devenue le principal point de ralliement des organisations indigènes du pays.

Un autre résultat important des projets financés au titre de l'IEDDH a été l'adoption, en juin dernier, du projet de déclaration des Nations unies sur les droits des peuples indigènes par le Conseil des droits de l'homme des Nations unies. Le soutien apporté via ces projets en vue de renforcer la capacité des organisations de défense et des

représentants des peuples indigènes à contribuer et à participer au processus international d'élaboration des normes a joué un rôle déterminant dans l'influence de la prise des décisions cruciales. La prochaine étape sera l'adoption officielle de cette déclaration par l'Assemblée générale des Nations unies.

Une attention spécifique a également été accordée à l'intégration des peuples indigènes dans les instruments géographiques. On peut citer par exemple le contrat conclu au titre du règlement ALA⁶⁹ avec l'ONG philippine «*Earth Rights – Peoples' Rights*» afin de soutenir et d'assister les communautés indigènes dans l'élaboration de plans pour le développement durable et la protection de leurs terres ancestrales conformément à la loi philippine sur les droits des peuples indigènes et à l'OMD 7 (promouvoir un environnement durable).

3.1.4. *Les enfants et la coopération au développement*

La Commission a réitéré son engagement à promouvoir l'application universelle de la Convention des droits de l'enfant en tant que premier instrument international de défense des droits de l'homme consacré à la protection des enfants. Elle utilise à cette fin quelque 75 instruments liés à des politiques et à des programmes en faveur de l'enfance tant au sein de l'Union que dans le reste du monde.

Désireuse d'améliorer la cohérence de ces instruments, d'optimiser leurs synergies et d'accroître leur impact positif sur le renforcement des droits de l'enfant, la Commission a adopté la communication intitulée «*Vers une stratégie européenne sur les droits de l'enfant*»⁷⁰, qui définit un processus approfondi et basé sur le long terme, ainsi que des nouveaux mécanismes de coordination et de consultation internes, tels que le Forum européen des droits de l'enfant, qui prévoit la participation effective des principaux intéressés. En outre, lors de l'élaboration, fin 2006, d'un plan d'action sur les enfants dans la coopération au développement, des discussions ont eu lieu afin d'étendre le champ d'application de ce document aux relations extérieures en général. Ce plan d'action, dont la version préliminaire a été débattue et préparée avec les parties concernées dans le courant de l'année, traduira les principes contenus dans la communication en instruments spécifiques destinés à étoffer les travaux de la Commission aux niveaux national et international.

Dans le cadre des perspectives financières 2007-2013, deux programmes thématiques s'avéreront particulièrement utiles pour la promotion des droits de l'enfant: la nouvelle initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme, d'une part, et le programme «Investir dans les ressources humaines», d'autre part, dont les domaines d'action prioritaires sont la protection des enfants et des jeunes et la promotion de leur participation au développement, et dont l'enveloppe financière pour 2007-2013 s'élève à 90 millions d'euros.

La Commission a soutenu des initiatives dans divers secteurs, par exemple l'assistance aux orphelins et aux autres enfants vulnérables affectés par le VIH/sida. Au Lesotho, douze millions d'euros ont été affectés au titre du Fonds européen pour le développement en faveur d'actions visant à aider ces enfants à surmonter leur

⁶⁹ Règlement (CEE) n° 443/92 du Conseil relatif à l'aide financière et technique et à la coopération économique avec les pays en développement d'Amérique latine et d'Asie (ALA)

⁷⁰ COM(2006) 367

traumatisme et la perte qu'ils ont vécue ainsi qu'à accéder aux services disponibles et à acquérir l'autonomie et les qualifications formelles et professionnelles dont ils ont besoin.

Le consensus européen accorde une importance particulière au sort des enfants qui travaillent, notamment dans les conditions les plus pénibles. Les stratégies de suivi adoptées par la Commission reflètent son engagement en faveur de la protection des enfants contre la pauvreté, la marginalisation et les mauvais traitements. Cet objectif s'inscrit dans le cadre du partenariat stratégique entre la Communauté européenne et l'Organisation internationale du travail (OIT), en vertu duquel la Commission s'attache à promouvoir la priorité du «travail décent», ce qui implique de combattre le travail des enfants en application des conventions n^{os} 182 et 138 de l'OIT concernant respectivement l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'âge minimal d'admission à l'emploi. Ces engagements importants ressortent également de la communication plus générale adoptée en mai 2006 par la Commission concernant le travail décent⁷¹. Cette dernière a également considérablement progressé, en collaboration avec l'OIT, sur un programme pour l'enseignement fondamental et la formation, qui affectera 15 millions d'euros à la lutte contre toute forme de travail des enfants dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. À cela s'ajoute un projet de 200 000 euros signé fin 2006 dans le cadre du partenariat stratégique avec le Conseil de l'Europe pour garantir le respect des droits de l'enfant et promouvoir la réinsertion des enfants vulnérables en Russie.

La **campagne 2** de l'IEDDH accorde une attention spécifique au bien-être et aux droits de l'enfant. À la suite d'un appel à propositions lancé dans le contexte de cette campagne, dix-huit projets ont été sélectionnés pour un montant total d'environ 10,8 millions d'euros. Au Zimbabwe, par exemple, grâce à une contribution à l'Unicef, la CE soutient la protection des enfants vulnérables contre la violence, les mauvais traitements et l'exploitation à travers des actions relatives à la traite des enfants, aux déplacements transfrontaliers et à l'enregistrement des naissances.

Un projet financé par l'IEDDH et géré par l'ONG Terre des Hommes a également pour objectif l'élaboration de politiques et de pratiques efficaces pour lutter contre la traite des enfants, en particulier en Asie du Sud-Est, en Europe du Sud-Est et en Amérique latine. La **campagne 2** englobe également plusieurs projets axés uniquement sur la défense des droits de la femme; il va sans dire que la protection des femmes contre la violence et la discrimination améliorera la situation de leurs enfants.

La mise en œuvre des orientations de l'Union européenne sur les enfants face aux conflits armés a été renforcée, et une série de projets sélectionnés dans le cadre de l'IEDDH ont mis l'accent sur les enfants dans les zones de conflits (par exemple la Colombie et la Corne de l'Afrique). Au Népal, conformément à la résolution 1612 du Conseil de sécurité des Nations unies sur les enfants et les conflits armés, un groupe de travail sur le mécanisme de surveillance et d'information a été créé, sous la coprésidence de la mission dépêchée par le Haut Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) et dans le cadre d'un financement communautaire, afin de

⁷¹ COM(2006)249 – « Promouvoir un travail décent pour tous - La contribution de l'Union à la mise en œuvre de l'agenda du travail décent dans le monde »

promouvoir la mise en œuvre d'interventions efficaces en cas de violation des droits de l'enfant dans des situations de conflit.

Aux Philippines, toute l'attention se concentre sur Mindanao depuis plusieurs années. L'objectif général est de contribuer à l'éradication de la pauvreté et au développement de la région. Cette approche est bénéfique pour les enfants qui vivent dans les zones de conflit, étant donné la stabilisation et la normalisation des conditions de vie qu'elle entraîne. Les enfants et les femmes sont les principaux bénéficiaires du projet relatif à l'accès à la justice, dont la mise en œuvre sur le terrain a été entamée en novembre 2006 dans 36 communautés réparties dans cinq provinces (dont deux à Mindanao). En Ouganda, le programme de réhabilitation du nord de l'Ouganda financé au titre du 9^e FED était en cours d'exécution en 2006. Un de ses volets spécifiques (5 millions d'euros) était consacré aux catégories les plus vulnérables, notamment les mères adolescentes et les émigrés retournés dans leur région d'origine.

Comme l'indique la Convention relative aux droits de l'enfant, chaque enfant, en raison de son manque de maturité physique et intellectuelle, a besoin d'une protection spéciale et de soins spéciaux. Cependant, certains enfants sont particulièrement vulnérables à la pauvreté et à la discrimination, notamment les enfants réfugiés, issus de communautés indigènes ou minoritaires, handicapés ou victimes de discriminations fondées sur la caste. Dans ce contexte, un projet monté conjointement avec le HCR sera mis en œuvre afin d'apporter un soutien aux enfants retournés dans les montagnes centrales du Viêt Nam, dont ils sont originaires. Ce projet, financé via l'instrument géographique, garantira aux familles défavorisées un meilleur niveau de vie et à leurs enfants un accès équitable et illimité à un enseignement préscolaire de qualité.

3.1.5. Vers un nouvel instrument financier de promotion de la démocratie et des droits de l'homme

Dans le cadre des perspectives financières 2007-2013, le Parlement européen et le Conseil ont adopté fin 2006 un règlement qui crée un instrument financier pour la promotion de la démocratie et des droits de l'homme dans le monde. Ce règlement jette les bases d'une implication accrue de la Commission dans ce domaine, en particulier dans les pays où la société civile a le plus besoin de ce type d'assistance, ainsi qu'au niveau international, par le soutien aux mécanismes internationaux de promotion et de protection des droits de l'homme et par l'organisation de missions d'observation électorale.

3.2. Le développement humain et social

La santé

L'aide communautaire financée au titre des lignes budgétaires thématiques couvre la lutte contre les maladies dues à la pauvreté, la santé génésique et sexuelle, ainsi que les initiatives destinées à contrer la pénurie de ressources humaines dans le secteur de la santé⁷².

⁷² Lignes budgétaires 21.02.07.02, 21.02.07.03 et 21.02.07.04

Les maladies dues à la pauvreté

Un appel à propositions pour la lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme, prioritairement axé sur le transfert de technologies, le renforcement de la prévention et le soutien aux sites d'essais cliniques, a débouché sur l'octroi de subventions pour un montant total de 80,3 millions d'euros destinés à financer 21 projets et plusieurs actions ciblées. Le partenariat international dans le domaine des microbicides a reçu un soutien estimé à 4,2 millions d'euros, tandis que le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (GFATM) a bénéficié d'un supplément de 90 millions d'euros (62 millions du FED et 28 millions des lignes budgétaires thématiques). Le représentant de la CE au conseil d'administration du GFTAM a été nommé vice-président en avril 2006.

La CE, les pays ACP et l'OMS⁷³ ont conclu un partenariat sur les objectifs du Millénaire pour le développement dans le domaine de la santé (doté de 25 millions d'euros au titre du FED) en vue d'accroître les capacités nationales requises pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques dans le domaine de la santé et de renforcer l'implication des autorités sanitaires dans le déploiement des cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté, des approches sectorielles et de l'appui budgétaire afin d'amplifier ces initiatives et d'accélérer la concrétisation des OMD. La contribution communautaire à l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination (GAVI) s'est élevée à 40 millions d'euros (y compris la contribution du FED), destinés à introduire des vaccins neufs ou sous-utilisés, principalement en Afrique subsaharienne. La CE a également soutenu la campagne mondiale de lutte contre le sida menée dans cette région du globe, de même que d'autres événements internationaux et régionaux majeurs, en particulier la 16^e Conférence internationale sur le sida tenue à Toronto.

La santé génésique et sexuelle et les droits connexes

Un appel à propositions a été lancé en juillet 2006 pour un montant de 18,6 millions d'euros; il accorde la priorité aux activités visant à combler les besoins des personnes déracinées en ce qui concerne les services et les produits de santé génésique et reproductive dans les situations de conflit et d'après-conflit. La Commission sélectionnera une dizaine de propositions au plus tard à la fin du premier trimestre 2007. Dans le cadre de son engagement en faveur d'une plus grande accessibilité des produits de santé génésique, la CE a soutenu un programme conjoint d'aide aux pays ACP en affectant 15 millions d'euros au Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP). Elle a également financé la Conférence ministérielle de l'Union africaine sur la sécurité d'approvisionnement en produits de santé génésique tenue à Maputo en septembre 2006, au cours de laquelle les ministres de la santé de l'UA ont adopté un plan d'action sur la mise en œuvre de politiques de la promotion des droits et de la santé en matière de sexualité et de reproduction. Ce plan d'action inclut notamment un engagement visant à octroyer des fonds tirés des budgets nationaux en faveur de la fourniture de services et de produits de santé génésique.

Les ressources humaines dans le secteur de la santé

⁷³ Organisation mondiale de la santé

En réponse aux recommandations exprimées dans la communication concernant la pénurie de ressources humaines dans le secteur de la santé⁷⁴ et aux conclusions du Conseil du 12 avril 2006, la CE a financé des réunions consultatives en Asie et en Afrique en vue de renforcer le soutien politique aux actions menées dans ce secteur. Ces réunions de haut niveau visaient à dégager des consensus politiques et à créer des réseaux qui permettront de mobiliser une aide financière prévisible et garantie à long terme au profit d'initiatives nationales, régionales et mondiales destinées à augmenter le nombre de professionnels de la santé et à progresser dans la concrétisation des OMD. La communication sur le «*Programme européen d'action visant à faire face à la pénurie grave de professionnels de la santé dans les pays en développement (2007–2013)*»⁷⁵, adoptée en décembre 2006, expose les actions futures de l'Union européenne. Le programme d'action qu'elle prévoit a été élaboré en étroite concertation avec les États membres de l'UE et sera financé à hauteur de 40 millions d'euros provenant du budget communautaire, auxquels s'ajouteront des fonds octroyés par les États membres et au titre du 10^e FED. Les fonds communautaires seront mis au service d'actions européennes (CE et États membres) cohérentes et coordonnées.

L'éducation

Outre la coopération instaurée au niveau bilatéral avec divers pays et régions, la CE a soutenu prioritairement le secteur de l'éducation via le partenariat FTI et le programme Tempus, ainsi que via les nouveaux programmes Erasmus Mundus et Edulink, réservés à l'enseignement supérieur.

Avec le programme Erasmus Mundus, la Commission européenne a continué à promouvoir l'Union européenne dans le monde en tant que centre d'excellence dans le domaine de l'apprentissage, principalement en soutenant l'organisation de cursus universitaires européens de haute qualité et l'octroi de bourses d'études financées par l'UE pour les ressortissants de pays tiers. Des fonds de la coopération au développement (57,3 millions d'euros) ont été injectés dans le programme en 2005 afin de financer de nouvelles bourses d'études pour quelque 1 500 étudiants – dont 353 en 2005 et 636 en 2006 – issus de certains pays ou certaines régions asiatiques. Ces modalités pour l'Asie obéissent aux règles de mise en œuvre définies pour le programme Erasmus Mundus pour la période 2005-2007. Des modalités semblables ont été élaborées en 2006 pour les Balkans occidentaux (grâce aux fonds pour l'élargissement) et les pays ACP (grâce aux fonds pour le développement).

La CE poursuit la mise en œuvre de ses engagements inscrits dans la déclaration de Paris en vue d'améliorer l'harmonisation entre les donateurs et l'alignement sur les stratégies nationales existantes dans ce secteur. Son soutien permanent à l'initiative de promotion accélérée de l'éducation pour tous (FTI)⁷⁶ joue un rôle important à cet égard. Depuis le mois de juin 2006, elle assure la coprésidence de cette initiative et, lors de la réunion du partenariat FTI au Caire les 13 et 14 novembre 2006, elle a insisté sur la nécessité d'améliorer la qualité des processus nationaux – de l'adoption

⁷⁴ COM(2005) 642

⁷⁵ COM(2006) 870

⁷⁶ <http://www1.worldbank.org/education/efafti/>

des plans sectoriels à leur mise en œuvre et à leur suivi continus dans le cadre d'un dialogue politique.

La réussite des réformes du secteur de l'éducation dépend de la mise en place des bonnes politiques et stratégies dès le début, suivie de leur mise en œuvre efficace. L'initiative FTI encourage un meilleur usage des moyens disponibles, via des stratégies sectorielles fortes, une meilleure harmonisation et un meilleur alignement du financement extérieur ainsi que via un financement national et extérieur axé davantage sur la prévisibilité et le long terme. Au-delà du soutien apporté au niveau national, la Commission contribue, en collaboration avec d'autres donateurs, au Fonds catalytique de la FTI et appuie les efforts déployés dans le cadre de cette initiative pour améliorer l'efficacité de l'aide au secteur de l'éducation dans les États fragiles. Elle travaille aussi à la création d'un programme conjoint de formation du personnel des donateurs afin de promouvoir l'harmonisation entre les bailleurs de fonds dans ce domaine.

Concernant l'enseignement supérieur, un appel à propositions pour le nouveau programme Erasmus Mundus a été lancé en octobre. Ce programme vise principalement à renforcer les capacités des universités des pays tiers dans le domaine de la coopération internationale en facilitant le transfert de savoir-faire et de bonnes pratiques en matière de mobilité des étudiants et des enseignants. L'appel à propositions de 2006, qui concerne des activités de promotion de la mobilité qui débiteront au plus tard en avril 2008, couvre, au niveau géographique, les pays suivants: le Maroc, la Tunisie, l'Algérie, l'Égypte, Israël, la Cisjordanie et la Bande de Gaza, la Jordanie, la Syrie, le Liban, la Russie, la Géorgie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, l'Ukraine, la Moldova, le Belarus, le Yémen, l'Iran, l'Irak, le Kazakhstan, le Kirghizstan, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan.

La coopération interinstitutionnelle mise en place dans le cadre du programme Tempus entre les universités européennes et celles de 26 pays partenaires non membres de l'UE a été maintenue. Ce programme de financement, qui englobe tous les aspects de l'enseignement supérieur, soutient les réformes universitaires et structurelles menées dans les pays partenaires, notamment les aménagements rendus nécessaires par le processus de Bologne, comme la structure en trois cycles, l'assurance qualité et l'introduction du système européen de transfert d'unités de cours capitalisables. Il a joué un rôle majeur dans la promotion de la coopération entre les universités européennes et celles des pays tiers.

EduLink, le premier programme de coopération ACP-UE pour l'enseignement supérieur, a lancé son premier appel à propositions. Il vise à promouvoir le renforcement des capacités et l'intégration régionale dans le domaine de l'enseignement supérieur par la création d'un réseau institutionnel et à soutenir un système d'enseignement supérieur de qualité qui puisse servir les besoins du marché de l'emploi et qui respecte les priorités des pays ACP en matière de développement socio-économique. Il est ouvert à tous les pays ACP et aux 15 États membres de l'UE signataires du 9^e Fonds européen de développement.

L'emploi, la cohésion sociale et le travail décent

La réduction de la pauvreté via l'amélioration de l'employabilité et du travail décent⁷⁷, d'une part, et via la promotion de l'inclusion sociale, d'autre part, figuraient au premier rang des priorités internationales et des politiques européennes de développement et de coopération. Le consensus européen indique clairement que le travail décent est un objectif indispensable pour atteindre un niveau de cohésion sociale élevé et éradiquer la pauvreté. La CE a adopté plusieurs politiques qui proposent un engagement européen plus ferme et plus cohérent en faveur du travail décent et qui mettent l'accent sur la dimension sociale de la mondialisation. Le partenariat stratégique qui lie l'UE à l'OIT dans le domaine de la coopération au développement est également jugé essentiel pour l'ensemble des régions concernées. En mai 2006, la Commission a adopté la communication intitulée «*Un travail décent pour tous*», qui comprend une annexe mentionnant des exemples concrets d'activités de promotion du travail décent qui peuvent être utilisés dans les programmes d'aide extérieure.

La CE a inclus ces principes dans ses stratégies régionales en faveur de l'Afrique, de l'Amérique latine (2005), des Caraïbes et des îles du Pacifique (2006). L'emploi, le travail décent et le renforcement de la dimension sociale de la mondialisation occupent une place de choix dans les programmes stratégiques régionaux, qui ne plaident pas uniquement en faveur d'une intervention plus décisive, mais qui soulignent également la nécessité d'intégrer les aspects liés à l'emploi et à l'inclusion sociale dans tous les programmes et domaines politiques pertinents. La programmation lancée dans le contexte des perspectives financières 2007-2013 indique que l'UE continuera à soutenir les initiatives favorisant les investissements dans les ressources humaines (en particulier les formations professionnelles axées sur la demande et visant à qualifier les jeunes en vue de l'occupation d'un emploi, ainsi que les mesures de renforcement de la mobilité des adultes en cas de restructuration industrielle), la protection sociale, l'égalité des genres et le dialogue social.

Les perspectives 2007-2013: «Investir dans les ressources humaines»

En janvier 2006, la CE a adopté une communication intitulée «*Investir dans les ressources humaines*»⁷⁸ relative au programme thématique pour le développement humain et social et aux perspectives financières 2007-2013. L'instrument de coopération au développement prévoit une enveloppe de 1,06 milliard d'euros pour ce programme, qui est destiné à appuyer les initiatives entreprises dans les domaines qui affectent directement le niveau de vie et le bien-être de la population, prioritairement dans les pays les plus pauvres et les moins avancés, ainsi qu'en faveur des catégories les plus défavorisées. En concertation avec les parties concernées, la CE a élaboré une stratégie en faveur de ce programme thématique afin d'aider les pays partenaires à atteindre les OMD, dans laquelle elle soutient les activités organisées au titre de quatre piliers fondamentaux, à savoir la santé pour tous, l'éducation, les connaissances et les compétences, l'égalité des sexes et les autres aspects du développement humain et social (y compris la cohésion sociale, l'emploi, le travail décent, les enfants et les jeunes, sans oublier la culture).

⁷⁷ Le concept de travail décent couvre l'emploi, le droit au travail, la protection sociale, le dialogue social et l'égalité entre les hommes et les femmes.

⁷⁸ COM(2006) 18 final

3.3. L'égalité des genres

Le 8 mars 2006, la Commission a publié une communication intitulée «*Une feuille de route pour l'égalité entre les femmes et les hommes*», qui présentait six domaines d'action communautaire prioritaires en faveur de l'égalité des genres pour la période 2006-2010, à savoir l'égalité en matière d'indépendance économique, la conciliation entre vie privée et vie professionnelle, l'égalité de représentation dans la prise de décisions, l'éradication de toute forme de violence liée au genre, l'élimination des stéréotypes et la promotion de l'égalité entre les genres dans les politiques extérieures et de développement.

Plusieurs initiatives fondamentales ont été déployées dans ce domaine en 2006 dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen. À l'échelon politique et pour la première fois, les partenaires se sont réunis au niveau ministériel afin de discuter des moyens à mettre en œuvre pour améliorer le statut et la participation des femmes dans la région (conférence ministérielle «Renforcer le rôle des femmes dans la société», tenue à Istanbul les 14 et 15 novembre 2006). Ils ont convenu de tout un ensemble de mesures destinées à promouvoir les droits de la femme et l'égalité des genres dans les sphères civile, politique, sociale, économique et culturelle, et ont décidé de mettre en place un système visant à garantir la responsabilisation et le contrôle des résultats obtenus.

Une commission euro-méditerranéenne ad hoc sera convoquée pour évaluer la mise en œuvre des conclusions et du cadre d'action élaborés à Istanbul. Il s'agira de la principale référence politique en matière de promotion des droits de la femme et de l'égalité des genres dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen au cours des cinq prochaines années. La Commission a joué un rôle prépondérant dans la préparation de la conférence ministérielle et de ses conclusions, lors de la conférence de consultation de la société civile tenue à Rabat en juin, qui a rassemblé 130 participants – des représentants des gouvernements, des parlements et de la société civile – et a préparé le terrain à l'élaboration de ces conclusions⁷⁹.

La Commission a subventionné sept groupes d'ONG régionales dans les pays MEDA pour l'exécution de projets visant à promouvoir l'initiative EOWEL (*Enhancing Opportunities of Women in Economic Life* - Améliorer les perspectives des femmes dans la vie économique) via le renforcement des capacités, la formation, l'information, la communication et la mise en réseau. Ces projets prévoient une assistance technique pour la réalisation d'études, la collecte de données, le renforcement des capacités et la diffusion des résultats du projet mis en œuvre⁸⁰. La brochure «*Euro-Med Partnership: Acting for Gender Equality*» (Le partenariat euro-méditerranéen: agir en faveur de l'égalité des genres) publiée récemment fournit un aperçu des projets soutenus par la CE dans la région⁸¹.

⁷⁹ Tous les documents concernant la conférence ministérielle d'Istanbul et la conférence de Rabat sont disponibles sur http://ec.europa.eu/comm/external_relations/euromed/women/index.htm.

⁸⁰ Pour de plus amples informations sur l'initiative EOWEL, voir le site <http://www.roleofwomenineconomiclife.net/index.html>.

⁸¹

[http://www.euromedinfo.eu/uploads/File/Euromed%20Partnership%20Acting%20for%20Gender%20Equality%20\(2006\).pdf](http://www.euromedinfo.eu/uploads/File/Euromed%20Partnership%20Acting%20for%20Gender%20Equality%20(2006).pdf)

L'année 2006 a également été marquée par la préparation du 10^e Fonds européen de développement et de la prochaine génération de programmes d'aide qui seront mis en œuvre dans le cadre des perspectives financières 2007-2013. Le thème de l'égalité hommes-femmes a été intégré dans le processus de programmation du 10^e FED. Les délégations de la Commission ont reçu des instructions destinées à leur permettre d'élaborer des stratégies nationales en tenant mieux compte de ce thème, à l'intégrer dans l'évaluation finale des stratégies du 9^e FED et dans l'évaluation du tiers des nouvelles stratégies au titre du 10^e FED.

Deux programmes thématiques seront particulièrement utiles pour l'intégration de l'égalité des genres dans la prochaine génération de programmes d'aide: l'instrument financier pour la promotion de la démocratie et des droits de l'homme dans le monde et le programme «Investir dans les ressources humaines», dont l'égalité hommes-femmes est un des quatre domaines d'action (57 millions d'euros pour la période 2007-2013). La Commission a également poursuivi la mise en œuvre de la ligne budgétaire consacrée à ce thème. À la suite de l'appel à propositions publié fin 2005, huit subventions ont été accordées à des organisations de la société civile et à des autorités locales actives au Botswana, au Malawi, au Chili, au Mexique, au Paraguay, en Croatie et aux Philippines, pour un montant total d'environ 4 millions d'euros. Les projets subventionnés visent à promouvoir des valeurs qui contribuent à modifier les comportements entre filles et garçons et à lutter contre les stéréotypes et la violence liés au genre.

Dans le cadre de la **campagne 2** de l'IEDDH, le lot 1, «Promotion des droits des groupes marginalisés ou vulnérables», concerne les droits de la femme via les thèmes relatifs à la traite des femmes et aux droits des catégories vulnérables dans les conflits armés, et met un accent particulier sur la violence sexuelle. Un appel à propositions a été lancé en début d'année, pour lequel la sélection des projets – 18 projets pour un montant total de 10,8 millions d'euros – s'est achevée en octobre.

La CE a puisé dans le Fonds européen de développement pour financer la mise en place, au Swaziland, d'un programme visant à créer un environnement propice à l'abolition des discriminations à l'encontre des femmes. Ce programme soutient les activités de renforcement des capacités des acteurs étatiques et non étatiques importants afin de leur permettre d'effectuer le suivi de la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) au moyen d'une approche multisectorielle et intégrée.

En dehors des projets centrés sur les femmes, l'intégration de la dimension de l'égalité des genres est assurée par des projets et des programmes financés au titre des instruments géographiques. Concernant les moyens financiers, le montant total des engagements pris en faveur d'initiatives accordant une grande importance à l'égalité des genres est de 3,482 milliards d'euros, soit quelque 35% de l'intégralité des engagements (bilatéraux et multilatéraux) réalisés dans le cadre de l'APD en 2006 (9,832 milliards d'euros).

La CE a également lancé au Zimbabwe un projet intitulé «Promouvoir la prévention du VIH: réduire la vulnérabilité des femmes et des jeunes filles à l'infection par le VIH», autour duquel se sont rassemblés des responsables et des volontaires locaux, des enseignants masculins et des professionnels de la santé. Ce projet a pour objectif de renforcer les moyens locaux destinés à promouvoir la prévention du VIH par une

modification des comportements, à encourager l'implication des hommes dans les actions de réduction de la vulnérabilité des femmes et à renforcer le recours de ces dernières aux services de prévention. Les femmes et les jeunes filles seront dotées des moyens nécessaires pour accéder à ces services, dont la capacité d'adaptation sera améliorée.

L'intégration de l'égalité hommes-femmes nécessite aussi la mise en œuvre d'actions techniques afin de renforcer les ressources humaines. Ces trois dernières années, la CE a déployé des efforts considérables en faveur de l'information et du développement des compétences du personnel de la Commission. Elle a assuré la formation de plus de 1 000 personnes sur ce thème, a organisé 25 ateliers au niveau des délégations de la Commission et a mis une série d'instruments méthodologiques à la disposition du personnel du siège et des délégations. La Commission a conclu un partenariat avec l'Unifem en vue de renforcer les capacités des pays partenaires et d'accroître la responsabilisation. Cette initiative, qui repose sur des approches régionales et nationales, se concentre en particulier sur l'implication des femmes dans les actions en faveur de la paix et sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies. Elle inclura également un volet national comprenant des activités ciblées dans douze pays, et les connaissances et la documentation récoltées dans le cadre de ces activités seront utilisées pour informer les partenaires dans les autres pays.

Dans le contexte de la mise en œuvre de la résolution 1325 susmentionnée, la Commission et le secrétariat du Conseil ont rédigé conjointement un document de référence intitulé «*EU Concept for support to Disarmament, Demobilisation and Reintegration*» (Réflexion sur l'appui apporté par la Communauté européenne au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration – DDR), qui réserve une large place aux aspects de l'égalité hommes-femmes et qui constitue le cadre dans lequel seront menées les initiatives DDR lancées par la Commission et les États membres de l'UE. Conformément aux conclusions du Conseil de novembre 2006 sur la promotion de l'égalité des genres et sur son intégration dans la gestion des crises, la Commission a progressivement incorporé cette dimension dans la méthode d'observation des élections.

En collaboration avec le FNUAP et le ministère belge des affaires étrangères, elle a organisé le Symposium international sur les violences sexuelles en période de conflit et au-delà, qui s'est tenu du 21 au 23 juin à Bruxelles et qui a attiré plus de 250 participants issus de trente pays. Ce symposium a débouché sur le lancement d'un appel à l'action qui mettait l'accent sur le renforcement du lien entre le financement des actions humanitaires et celui des initiatives pour le développement, sur l'inclusion d'indicateurs sur la violence dans les tranches incitatives de l'aide budgétaire, sur la nécessité de garantir le droit effectif à réparation, sur le rôle des hommes et des garçons en tant que partenaires dans la lutte contre la violence et sur l'habilitation économique et politique des femmes.

3.4. Les acteurs non étatiques du développement

Comme indiqué dans le consensus européen sur le développement, l'appropriation et la participation constituent des principes fondamentaux de la politique européenne de développement. La Commission a la responsabilité de faciliter et de promouvoir le dialogue instauré dans les pays partenaires entre les acteurs étatiques et non étatiques

au sujet des priorités et des stratégies en matière de développement. Elle a continué à œuvrer en faveur d'approches participatives, notamment par l'adoption d'un nouveau programme thématique intitulé, «Les acteurs non étatiques et les autorités locales dans le développement», qui est appelé à succéder aux lignes budgétaires sur le cofinancement avec les ONG et sur la coopération décentralisée et qui est essentiellement axé sur la réduction de la pauvreté dans le contexte du développement durable, y compris sur la poursuite des OMD et d'autres objectifs internationaux. Il s'agit d'un programme «centré sur les acteurs» qui vise à renforcer leurs capacités en appuyant les initiatives «personnelles» des acteurs non étatiques et des autorités locales tant dans l'Union européenne que dans les pays partenaires.

Tout au long de l'année 2006, la Commission a engagé des discussions avec le Conseil et le Parlement européen à propos du champ d'application, des objectifs et des priorités de ce programme dans le cadre des négociations sur l'instrument de coopération au développement. En parallèle, elle a lancé un débat sur le document stratégique qui garantit la mise en œuvre du programme afin de préciser les orientations tracées dans la communication initiale⁸² et de définir des priorités stratégiques détaillées pour une première période de quatre ans, comprise entre 2007 et 2010. Elle a aussi organisé une consultation externe de six semaines sur la valeur ajoutée des acteurs éligibles et de leur contribution potentielle aux objectifs du programme.

La Commission a ensuite rédigé un rapport synthétique sur la base de 175 contributions reçues de divers acteurs non étatiques et autorités locales. Elle a inscrit la nécessité de promouvoir la participation de ces deux groupes parmi les principes fondamentaux du processus de programmation du 10^e FED actuellement en cours au profit des pays ACP et joindra un résumé de la consultation en annexe aux documents stratégiques nationaux. Les lignes directrices de la programmation ont fait l'objet d'une large diffusion et ont été mises en ligne afin de faciliter la participation d'un grand nombre de parties intéressées.

Concernant la mise en œuvre, la Commission a continué à impliquer systématiquement les acteurs clés – les représentants des États membres, les députés du Parlement européen et les représentants de la société civile – dans le processus de Palerme, afin d'exprimer la diversité et l'influence croissantes de ce processus dans le domaine du développement. Elle est allée au-delà de la simple consultation des partenaires et a entrepris, en 2002, d'impliquer tous les acteurs dans la chaîne de distribution de l'aide, du donateur au bénéficiaire, dans un cadre participatif et délibératif. Cette initiative a abouti à l'organisation d'une série de manifestations d'une importance capitale: le séminaire de Palerme sur le cofinancement en 2003, le séminaire de Paris sur l'impact en 2004 et la conférence de Bruxelles sur la sensibilisation en 2005.

Ce «quadrilogue» structuré avec les services de la Commission permet à toutes les parties de créer les conditions requises pour une distribution plus efficace de l'aide et améliore le processus d'élaboration des politiques. La simplification de certaines procédures administratives d'attribution de projets, réalisée sur la base des suggestions présentées par des ONG actives dans le secteur du développement au

⁸²

COM(2006) 19 final

sujet des règles et des procédures financières, a produit des résultats concrets. L'enregistrement en ligne des soumissionnaires potentiels dans une nouvelle base de données appelée PADOR, qui sera mise progressivement en service en 2007, réduira leur charge administrative et équipera la Commission d'un outil utile pour améliorer la gestion des connaissances.

Le 12 décembre 2006, la Commission a lancé le DECIM, un mécanisme destiné à accroître la coordination entre les donateurs dans les pays où le soutien institutionnel aux organisations de la société civile peut se trouver renforcé par la mise en œuvre systématique d'actions visant à créer des synergies entre des projets et à combler les lacunes en matière de développement dans cinq domaines cruciaux: le cadre juridique, la représentation des citoyens, le dialogue politique et la gouvernance, la prestation de services sociaux et la création d'un capital social, la durabilité financière et enfin le renforcement des capacités, le partage des connaissances et la mise en réseau.

La Commission a sélectionné 224 projets et 24 subventions groupées proposés par des ONG européennes de promotion du développement – ce qui démontre la solidarité du contribuable européen envers les populations les plus vulnérables dans le monde – pour une contribution totale de respectivement 155,5 millions et 18,1 millions d'euros sur les fonds communautaires. Une enveloppe financière dotée de 22,7 millions d'euros au titre du budget communautaire a été attribuée pour soutenir des activités de sensibilisation des citoyens européens.

3.5. L'environnement et le développement durable des ressources naturelles

De nouveaux progrès ont été réalisés sur le plan de l'intégration de la dimension environnementale dans la programmation et au niveau de la mise en œuvre de l'aide extérieure. Les lignes directrices pour la programmation du 10^e FED ont souligné la nécessité d'inclure systématiquement cette dimension dans le cadre des analyses par pays afin d'alimenter la nouvelle génération des stratégies nationales. Un nombre considérable de projets de documents stratégiques nationaux pour 2007-2013 contiennent par conséquent un *profil environnemental* neuf ou mis à jour du pays ou de la région partenaire concernés. Un résultat similaire a été obtenu pour les pays non ACP.

Tout au long de l'année 2006, la CE a mis en œuvre un programme de formation ambitieux consacré à l'intégration des aspects environnementaux, qui s'adressait à la fois au personnel de la DG Relations extérieures de la Commission et à celui des institutions compétentes des pays partenaires, et qui prévoyait des sessions à Bruxelles et à l'étranger. Diverses conférences de sensibilisation aux aspects environnementaux, dont le changement climatique, ont été organisées à l'intention du personnel de la Commission et du grand public, tandis qu'un *Manuel d'intégration de l'environnement* a été rédigé pour le personnel de la CE. Un service d'assistance, mis en place pour répondre aux questions relatives à l'environnement, est de plus en plus sollicité pour fournir des conseils de nature technique ou méthodologique pendant les différentes phases du cycle des opérations.

L'environnement et les forêts tropicales

La CE a approuvé 67 nouveaux projets répartis sur l'ensemble de la planète, sélectionnés principalement via un appel à propositions, pour une contribution communautaire totale de 103,7 millions d'euros (79,8 millions au titre du programme «Forêts» et 23,9 millions au titre du programme «Environnement»). Les projets approuvés au titre du programme «Environnement» sont axés sur le renforcement des capacités des pays en développement afin de garantir la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement (AME), en particulier la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. Un million d'euros ont été octroyés dans le cadre de ce programme en faveur de la 12^e Conférence des parties à la convention, qui s'est tenue à Nairobi.

Les actions menées dans le cadre du programme «Forêts» ont continué d'être mises en œuvre sur la base d'un engagement de longue date en faveur des mesures locales visant à mettre au point des modèles participatifs d'utilisation des ressources fondés sur la reconnaissance de la valeur que revêtent les forêts pour la société et sur des régimes plus équitables de gestion des forêts. Des projets relatifs aux forêts et à la gouvernance ont bénéficié de 31 millions d'euros, dont 13,3 millions étaient directement liés au volet «coopération au développement» du plan d'action européen relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux (FLEGT).

L'utilisation durable des ressources marines et côtières

Dans le cadre de la politique extérieure de la pêche (une compétence exclusive de la CE), la Commission a poursuivi son action en faveur de la promotion de l'utilisation durable des ressources marines en dehors des eaux communautaires. Au niveau bilatéral, depuis la conclusion du Conseil de 2004 sur le cadre intégré applicable aux accords de partenariat dans le domaine de la pêche conclus avec des pays tiers⁸³, la Commission renégocie actuellement les accords en vigueur de façon à se conformer à ces conclusions. À ce jour, la CE a amorcé de nouveaux accords de partenariat dans le secteur de la pêche (APP) avec le Maroc, les îles Salomon et la Micronésie, tandis qu'elle a renégocié les accords de pêche avec les Comores, les Seychelles, le Cap-Vert, le Gabon, São Tomé e Príncipe, Madagascar, le Groenland, la Mauritanie, le Mozambique et Kiribati, de manière à les transformer en APP. En 2007, la Commission renégociera les accords conclus avec la Guinée-Bissau, la Côte d'Ivoire et la République de Maurice.

Le concept de partenariat est au centre des nouveaux APP. Tous les accords signés par l'UE depuis 2004 sont en parfaite conformité avec la conclusion du Conseil relative aux accords de partenariat dans le domaine de la pêche, qui vise à garantir la durabilité économique, sociale et environnementale de cette activité dans toutes les zones de pêche exploitées par des navires de la flotte communautaire. Il ne s'agit pas uniquement de garantir l'accès de la flotte européenne, mais également de soutenir les pays en développement dans l'élaboration de politiques de pêche qui leur permettent d'atteindre leurs objectifs de développement tout en protégeant les ressources halieutiques, principalement par la lutte contre la pêche illégale et par le renforcement de l'assistance scientifique.

⁸³ Conclusions du Conseil sur les accords de partenariat dans le domaine de la pêche conclus avec des pays tiers; Conseil «Agriculture et pêche» du 19 juillet 2004

La CE contribue de la sorte à la mise en œuvre d'activités de pêche durables dans les zones économiques exclusives de pays tiers, jusqu'à 200 milles marins des côtes. La Commission a également lancé un programme de 30 millions d'euros dans le cadre du 9^e FED en vue de renforcer la gestion de la pêche dans les pays ACP et de promouvoir la coopération régionale. Cette approche repose sur un dialogue politique permanent selon lequel les deux parties ont convenu de consacrer une partie substantielle de la contribution financière reçue en vertu des accords de pêche au soutien de la politique sectorielle de la pêche du pays partenaire, qui doit être compatible avec la stratégie communautaire pour le développement. Le budget total prévu pour l'ensemble des APP – conclus ou renégociés – s'est élevé à environ 160 millions d'euros.

Au niveau multilatéral, conformément aux dispositions du plan de mise en œuvre du sommet mondial sur le développement durable, la Commission a continué d'œuvrer en faveur d'une meilleure gouvernance de la pêche en haute mer. Elle joue un rôle de premier ordre dans treize organisations de pêche régionales qui couvrent différentes parties des hautes mers de la planète, et son engagement a été déterminant pour la promotion du Code de conduite pour une pêche responsable⁸⁴. Elle a octroyé 28 millions d'euros à diverses organisations régionales afin de soutenir leurs efforts visant à renforcer les systèmes de contrôle et de surveillance et à assurer une gestion durable des zones côtières. Elle joue également un rôle essentiel dans les négociations internationales sur les questions maritimes au sein des forums internationaux, tels que l'Assemblée générale de l'ONU et la FAO, où elle a soutenu la lutte contre la pêche illégale et la création de zones marines protégées en haute mer.

L'eau et l'assainissement

Dans le cadre du 9^e FED, 475 millions d'euros ont été affectés à la réalisation de projets dans le domaine de l'eau et de l'assainissement dans 14 pays ACP et 500 millions d'euros supplémentaires ont été débloqués via la Facilité ACP-UE pour l'eau. Cette dernière apporte une réponse partielle aux objectifs fixés dans l'initiative européenne pour l'eau (EUWI), par la mise en commun de fonds supplémentaires destinés à promouvoir la fourniture durable de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et par l'amélioration des pratiques de gestion intégrée de l'eau dans les pays ACP. Les résultats du premier appel à propositions au titre de la Facilité ont été annoncés et un deuxième appel a été lancé. La gestion régionale de l'eau et les infrastructures hydrauliques seront également soutenues par le partenariat euro-africain sur les infrastructures. L'eau et l'assainissement figurent parmi les domaines prioritaires de la nouvelle politique européenne du développement. Les pays et régions concernés peuvent l'inscrire parmi les secteurs de concentration et hors concentration dans la phase de programmation actuelle du 10^e FED.

Grâce à l'initiative européenne pour l'eau, l'UE a également été en mesure de dégager des fonds susceptibles d'avoir un impact au niveau mondial. Les 500 millions d'euros de la Facilité ACP-UE destinés aux pays en développement d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique sont une réponse au besoin de catalyser des fonds supplémentaires et de travailler directement avec les régions touchées par la

⁸⁴

<http://www.fao.org/DOCREP/005/V9878F/V9878F00.HTM>

pénurie d'eau et dépourvues d'installations sanitaires adéquates. L'attribution des premières subventions aux projets retenus à la suite du premier appel à propositions a eu lieu au début 2006, tandis que les résultats du deuxième appel d'offres seront connus au début 2007.

3.6. La migration et l'asile

L'année 2006 a été consacrée à l'élaboration d'un programme de travail avec l'Afrique. Le lien entre les flux migratoires et le développement a fait l'objet de débats au sein de divers forums, au cours desquels le partenariat avec les pays tiers a constitué le fil rouge de l'approche poursuivie par l'Union européenne. La conférence ministérielle tenue à Rabat en juillet a rassemblé 60 pays situés le long des routes migratoires d'Afrique centrale et occidentale. En septembre, le dialogue de haut niveau des Nations unies concernant la migration et le développement s'est déroulé à New York, tandis qu'en novembre, une conférence ministérielle UE-Afrique tenue à Tripoli sur le même thème a réuni tous les États de l'Union européenne et de l'Afrique en vue de l'élaboration d'une approche commune. La Commission a assisté à ces trois événements et a été représentée par un de ses commissaires aux conférences de Rabat et de Tripoli, qui ont toutes deux également bénéficié d'un soutien financier communautaire. Le Conseil européen de décembre⁸⁵ a approuvé l'approche globale sur le thème des migrations et a identifié des actions prioritaires visant à accorder un niveau d'importance et de visibilité suffisant aux migrations en provenance d'Afrique et de la région méditerranéenne.

Cette nouvelle approche a été immédiatement intégrée dans tous les programmes pertinents financés par l'UE. En 2006, celle-ci a affecté 40 millions d'euros au titre du 9^e FED pour le renforcement du lien entre les flux migratoires et le développement en Afrique, tandis qu'une aide de 67 millions d'euros est allée au Maroc dans le cadre du programme MEDA afin d'améliorer la gestion de ses frontières. C'est en 2006 que le mécanisme de réaction rapide a pour la première fois joué un rôle déterminant dans des situations de crise passagères engendrées par les migrations, en apportant un soutien ad hoc à la Mauritanie et au Sénégal à hauteur de 2,4 millions et 1,8 million d'euros respectivement. La priorité accordée aux flux migratoires en provenance d'Afrique et des pays méditerranéens a également été incluse dans le programme AENEAS, qui prévoit une assistance pour tous les aspects liés à la migration, y compris la lutte contre l'immigration clandestine, la réadmission et le rapatriement, l'asile et la protection internationale, la bonne gestion des flux migratoires de travailleurs, les droits des migrants ainsi que la promotion des liens entre le développement et la migration.

Un appel à propositions a débouché en 2006 sur la passation de contrats avec 39 projets pour un montant annuel de 45 millions d'euros, qui serviront notamment à soutenir la coopération sur le contrôle des frontières maritimes dans l'Atlantique, à venir en aide aux services de l'immigration ghanéens et aux services de conseil aux migrants au Maghreb, et à encourager les transferts de fonds comme moyen d'encourager l'esprit d'entreprise parmi les migrants. Un projet ciblé a également été conclu avec le HCR afin d'appuyer les activités du Haut Commissariat en Afrique du Nord. Un autre appel à propositions, lancé en 2006, donnera lieu à l'affectation d'un

⁸⁵ Conclusions du Conseil européen, 14-15 décembre 2006.

montant maximal de 45 millions d'euros via une procédure dont la clôture est prévue en 2007.

En outre, à la suite d'une communication de la Commission⁸⁶, le Conseil et le Parlement ont décidé⁸⁷ de créer, dans le cadre des perspectives financières 2007-2013 de l'UE, un programme qui succédera au programme AENEAS. Ce nouveau programme thématique pour la coopération avec les pays tiers dans le domaine de l'asile et de la migration a été doté d'une enveloppe de 384 millions d'euros pour sept ans, ce qui représente une augmentation substantielle par rapport au budget d'AENEAS, qui était de 120 millions d'euros répartis sur trois ans.

Dans ses conclusions de décembre 2006⁸⁸, le Conseil a évalué la mise en œuvre des priorités définies un an plus tôt et a décidé d'appliquer l'approche globale aux flux migratoires issus des régions voisines de l'UE à l'est et au sud-est.

3.7. La prévention des conflits, la gestion des crises et les actions de lutte contre les mines, dont la Facilité de soutien à la paix, et la lutte contre la drogue

La prévention des conflits

La Commission a poursuivi la mise en œuvre de sa communication de 2005 sur la prévention des conflits⁸⁹ en rationalisant les politiques et les programmes communautaires par l'échange d'informations, l'organisation de formations, la mise en œuvre d'outils de programmation et l'élaboration de politiques. Dans le domaine de la réforme du secteur sécuritaire (RSS), elle a présenté une communication⁹⁰ qui complète les efforts entrepris dans le cadre de la politique européenne de sécurité et de défense et qui a entraîné l'adoption d'un cadre politique général par le Conseil européen de juin, grâce auquel l'UE a pu adopter une approche plus vaste de la RSS dans ses activités de soutien opérationnel, comme en République démocratique du Congo.

La Commission a continué à œuvrer avec d'autres donateurs au niveau du CAD de l'OCDE en vue de créer un cadre conjoint pour la mise en œuvre de la RSS. La CE a également poursuivi ses efforts visant à éliminer les causes structurelles des conflits, par exemple en s'attachant à résoudre la question de la gestion des ressources naturelles. Le plan d'action européen relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux (FLEGT), élaboré en réaction aux activités de déforestation illégale et au commerce de bois récolté illégalement, qui alimentent les conflits, a progressé dans le cadre du dialogue et des consultations sur les accords de partenariat menés en 2005 avec plusieurs pays, dont le Ghana, le Cameroun, la Malaisie et l'Indonésie, et la Commission et les donateurs des États membres de l'UE ont commencé à débloquer l'aide au développement qui lui était réservée. En outre, la Commission et le Conseil ont formulé une réflexion sur l'appui apporté par la Communauté européenne au désarmement, à la

⁸⁶ COM(2006) 26 du 25 janvier 2006.

⁸⁷ Règlement 1905/2006 du 18 décembre 2006

⁸⁸ Conclusions du Conseil européen, 14-15 décembre 2006

⁸⁹ COM(2001) 211 final

⁹⁰ « Réflexion sur l'appui apporté par la Communauté européenne à la réforme du secteur de la sécurité » ; SEC(2006) 658

démobilisation et à la réintégration (DDR)⁹¹ et ont continué à promouvoir les processus DDR dans différentes régions du monde, notamment en Afrique occidentale, dans la région des Grands Lacs, dans la Corne de l'Afrique, en Colombie et à Aceh. Des efforts particuliers ont été déployés pour résoudre le problème des enfants soldats, principalement via un soutien opérationnel à l'Afrique occidentale et par la révision des «principes du Cap». Conjointement avec le secrétariat général du Conseil, la Commission a adopté une proposition de «Concept européen de renforcement des capacités africaines de prévention, de gestion et de résolution des conflits», qui vise à créer un cadre global pour le renforcement et la coordination du soutien européen en faveur de la paix et de la sécurité en Afrique.

La Commission a coprésidé le système de certification du processus de Kimberley (KPCS), l'initiative multilatérale visant à éradiquer le commerce de diamants issus de zones de conflit, et en assumera la présidence en 2007. Elle a financé l'apport de conseils politiques de haut niveau au Ghana en fin d'année après la publication d'un rapport de l'ONU identifiant ce pays comme une voie de sortie potentielle des diamants de la guerre issus de Côte d'Ivoire. Elle a aussi contribué à la définition de normes de contrôle plus strictes pour les pays participants et a présidé le groupe de travail chargé de surveiller leur mise en œuvre.

La Commission a également entamé une étude sur les liens entre la gestion des ressources naturelles et les conflits afin de pouvoir traiter plus efficacement ces aspects dans ses relations extérieures.

Les actions de lutte contre les mines / Le désarmement concernant les armes conventionnelles

Divers instruments ont été utilisés dans la poursuite des politiques de lutte contre les mines antipersonnel et les armes conventionnelles. Le document de stratégie et de programmation pluriannuelles de lutte contre les mines pour 2005-2007 a été mis en œuvre comme prévu et le montant des sommes engagées s'élève à 17,4 millions d'euros. Des projets de lutte contre les mines ont bénéficié d'un financement au titre des instruments géographiques pour atteindre des objectifs à la fois géographiques et thématiques. Toutes les actions menées par la CE dans ce domaine, quel que soit l'instrument employé, devraient représenter un coût total d'environ 60 millions d'euros. Des données précises seront collectées à ce sujet en 2007. La coordination accrue avec les États membres qui a résulté de l'organisation de réunions ad hoc, y compris sur le terrain, a amélioré la cohérence globale des politiques qui soutiennent les initiatives de l'UE et a renforcé la coordination concrète des activités poursuivies dans les pays touchés par le problème des mines.

La seconde priorité était la mise en œuvre de la stratégie européenne sur les armes légères et de petit calibre (SALW). Plusieurs séminaires et initiatives ont été organisés dans le cadre de nombreux projets, tant régionaux que nationaux, dotés d'un budget total de 50 millions d'euros, dans le but d'accroître la participation de la Commission aux débats politiques, de garantir une meilleure cohérence entre la

⁹¹ Réflexion sur l'appui apporté par la Communauté européenne au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration, approuvée par la Commission le 14 décembre 2006 et par le Conseil le 11 décembre 2006

PESC et les initiatives financées par la CE et d'accroître le niveau d'activité communautaire sur ce front. Parallèlement, la Commission a mis en œuvre des projets financés au titre de la PESC dans ce domaine pour un montant total de 1,7 million d'euros.

Les deux projets pilotes, l'un sur les armes légères et de petit calibre, l'autre sur les mines antipersonnel et les débris explosifs de guerre, ont produit des résultats satisfaisants. Le premier, axé sur l'Europe du sud-est, a commencé à mettre en place les capacités législatives, administratives et politiques nécessaires pour contrôler la phase «approvisionnement» du trafic d'armes légères et de petit calibre. Le second a produit un ensemble de 40 études qui contiennent des orientations et des meilleures pratiques pour les divers segments stratégiques impliqués dans la lutte contre le commerce, la diffusion et l'accumulation illicites de ce type d'armes et dans la lutte contre les mines antipersonnel et les débris explosifs de guerre. La Commission a approuvé une action préparatoire dans ces domaines, dotée d'un budget de 1,5 million d'euros et qui vise à consolider le cadre de contrôle du trafic des armes légères et de petit calibre en Europe du Sud-Est.

Elle s'est attachée à intégrer dans les nouveaux instruments, stratégies et programmations l'instrument thématique et la ligne budgétaire auparavant réservés aux actions de lutte contre les mines antipersonnel mais désormais caducs. Ce processus d'intégration, qui n'est pas encore achevé, a été élargi pour inclure les débris explosifs de guerre et les armes de petit calibre.

La gestion des crises

La politique de la Commission en matière de gestion des crises se concentre à présent sur quatre domaines majeurs: (i) soutenir les processus de paix, de médiation et de réconciliation à travers le monde, (ii) promouvoir la stabilisation après le conflit par la mise en œuvre des engagements convenus dans le cadre des processus de paix, par la remise en état des services publics de base, par la démobilisation et la réintégration des soldats et par la réforme des systèmes de sécurité, (iii) contribuer à la création de la Facilité de soutien à la paix en Afrique, destinée à soutenir les actions de l'UA, et (iv) améliorer l'assistance en faveur d'un retour rapide à la normale après une catastrophe naturelle.

En 2006, la Commission a utilisé son mécanisme de réaction rapide pour promouvoir les processus de paix au Soudan, au Sri Lanka et aux Philippines. Dans le cadre de ses travaux de prévention des conflits, elle a fourni une aide d'urgence en faveur des processus électoraux fragiles entamés à Madagascar, en Mauritanie, en Guyana et au Zimbabwe. Elle a aussi financé toute une série de mesures de stabilisation mises en œuvre à la suite des actes de violence perpétrés au Timor-Oriental.

Les programmes communautaires concordent à présent étroitement avec les initiatives adoptées dans le cadre de la politique étrangère et de sécurité commune, ce qui permet la mise en œuvre de missions d'évaluation conjointes et de programmes d'assistance coordonnés. Le soutien apporté par l'UE à l'Union africaine pour ses opérations de maintien de la paix et les efforts de stabilisation, comme les programmes de réforme du système de sécurité en République démocratique du Congo, ne sont que quelques exemples qui illustrent cette situation.

L'instrument de stabilité

En 2006, le Parlement européen et le Conseil ont approuvé, sur proposition de la Commission, la réalisation d'une vaste révision des instruments communautaires de réaction en cas de crise. Le mécanisme de réaction rapide sera remplacé par un nouvel instrument de stabilité combinant la rapidité et la flexibilité du MRR avec un financement sensiblement accru (2,06 milliards d'euros répartis sur sept ans). Ce nouvel instrument tient compte de la nécessité d'appliquer les mesures de réaction aux crises pendant un laps de temps relativement long. Par conséquent, les mesures d'urgence seront désormais prévues pour une période initiale de 18 mois et seront éventuellement suivies de programmes de réaction provisoires étalés sur une période suffisamment longue pour garantir une transition graduelle de la situation d'urgence vers la phase de reconstruction et de développement.

La Facilité de soutien à la paix

La Commission a continué à encourager les efforts déployés par l'Afrique pour stabiliser le continent et renforcer les capacités dans la région dans le cadre de la Facilité de soutien à la paix en Afrique. Cet instrument a accru le soutien apporté à la mission de l'Union africaine au Soudan (AMIS) au Darfour (242 millions d'euros engagés à la fin 2006) et à la mission de soutien à la paix de la Force multinationale en Centrafrique (FOMUC) en République centrafricaine (18,9 millions d'euros engagés depuis le début de l'opération). La mission de l'Union africaine pour le soutien aux élections aux Comores (Amisec), qui a été déployée pour stabiliser le pays durant les élections de 2006, a bénéficié à son tour d'une aide financière de 5 millions d'euros.

La Commission s'est également servi de la Facilité pour soutenir la création de la force d'intervention africaine à hauteur de près d'un million d'euros et a travaillé en étroite collaboration avec les partenaires africains à l'évaluation des besoins de la Commission de l'Union africaine et des organisations sous-régionales en vue d'augmenter l'aide au renforcement des capacités. Elle a mis en place un programme destiné à encourager les activités de prévention des conflits, qu'elle a doté de 7,7 millions d'euros, partiellement au titre de la ligne budgétaire sur l'Afrique du Sud consacrée aux objectifs de la Facilité de soutien à la paix. Au vu des besoins financiers urgents et à la demande de l'Union africaine, le budget de la Facilité a été augmenté de 50 millions d'euros pour atteindre un montant total de 300 millions d'euros. En avril, l'UE a donc accepté de doter la future Facilité de soutien à la paix d'un budget de 300 millions d'euros au titre du 10^e FED, et ce pour une période initiale de trois ans comprise entre 2008 et 2010.

La coopération internationale dans la lutte antidrogue

Les initiatives de coopération au développement dans le domaine de la lutte antidrogue complètent le dialogue politique et stratégique entretenu par l'UE avec les institutions et les forums internationaux (notamment le groupe de Dublin et le groupe des principaux donateurs, ainsi que le processus du Pacte de Paris), de même qu'au niveau bilatéral, notamment avec les États bénéficiaires et avec les autres pays qui jouent un rôle clé dans la lutte contre la drogue.

Bien que la majeure partie de l'aide relative à la lutte antidrogue soit accordée sur une base bilatérale et à un nombre restreint de pays producteurs de stupéfiants, la nouveauté la plus marquante de l'année 2006 dans ce domaine a été le lancement, pour la deuxième année consécutive et via un financement au titre de la ligne budgétaire pour la coopération Nord-Sud en matière de lutte contre les drogues, de plusieurs initiatives interrégionales visant à relever les défis mondiaux et multinationaux posés par la drogue. Ces initiatives permettent simultanément d'étendre la coopération communautaire dans ce domaine à certains pays et sous-régions de transit ou consommateurs qui ne sont pas visés par les principaux efforts de lutte antidrogue, puisque la priorité absolue en matière de coopération ne se situe pas à ce niveau-là.

À cet égard, et en compensation de la priorité accordée l'année précédente à l'offre dans les initiatives financées au titre de la ligne budgétaire concernant la coopération Nord-Sud, la CE a lancé en 2006 trois projets interrégionaux axés sur la demande et sur la réduction des risques: le premier concerne la promotion de la prévention, du traitement, de la réhabilitation et de la réduction des risques dans le monde musulman, le deuxième vise le renforcement des partenariats interurbains avec l'Amérique latine et les Caraïbes afin de lutter contre la consommation de drogue et ses conséquences, et le troisième est exclusivement centré sur le soutien à la réduction des risques en Amérique latine, dans les Caraïbes et en Asie.

La recherche de nouvelles filières afin d'éviter les contrôles sur les filières plus traditionnelles transforme l'Afrique subsaharienne en une véritable plaque tournante du trafic de drogue, ce qui a des répercussions considérables sur la région au niveau de la criminalité, de la gouvernance et du développement. Pour faire face à cette situation, la CE a lancé en 2006 la toute première initiative internationale mise en place à ce jour pour résoudre le problème naissant du trafic de drogue entre l'Afrique occidentale, d'un côté, et l'Amérique latine et les Caraïbes, de l'autre. Désireuse d'influer sur l'orientation stratégique du processus du Pacte de Paris, qui favorise la coordination des efforts internationaux le long de la filière de l'héroïne, elle est devenue le premier bailleur de fonds à travers cette initiative. Deux autres projets mondiaux et axés sur les politiques visent à soutenir un Forum d'ONG sur les drogues et à financer la réalisation, par un groupe d'experts, d'une évaluation plus factuelle des réalisations de la communauté internationale depuis la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations unies sur les drogues en 1998.

Au niveau bilatéral, l'Afghanistan et la région andine demeurent les principaux bénéficiaires de l'aide communautaire affectée à la lutte antidrogue. Bien que la majeure partie des fonds octroyés à ces régions ait prioritairement été utilisée – et il en sera encore ainsi dans le cadre des perspectives financières 2007-2013 – en faveur du développement alternatif et de la reconstruction rurale, le soutien à la région andine revêtira également la forme d'un projet de lutte contre les drogues synthétiques. En Afghanistan, les fonds communautaires sont aussi utilisés pour la promotion d'un Fonds d'affectation spéciale pour le maintien de l'ordre et d'un Fonds spécial de lutte contre les stupéfiants. Un projet a également été lancé pour le contrôle des frontières séparant le Tadjikistan et l'Afghanistan, tandis qu'un projet similaire est en cours de réalisation pour la frontière entre l'Afghanistan et l'Iran.

Dans l'ex-Union soviétique, les actions ont essentiellement porté sur le contrôle de l'offre. Face à la nécessité de réduire la demande, elles se poursuivent dans le cadre

de trois programmes régionaux: le programme de lutte antidrogue pour le Belarus, l'Ukraine et la Moldova (BUMAD), le programme antidrogue pour le Caucase du Sud (SCAD) et le plan d'action antidrogue pour l'Asie centrale (CADAP). Certains volets du programme de gestion des frontières en Asie centrale (BOMCA), actuellement en cours, agissent aussi directement sur la lutte contre le trafic de drogue. En revanche, les fonds récemment déboursés pour la lutte antidrogue dans le cadre du nouveau programme régional en faveur des Caraïbes seront exclusivement consacrés aux aspects relatifs à la demande.

3.8. La sécurité alimentaire

Malgré les progrès accomplis dans la lutte contre la faim à l'échelle mondiale, l'objectif 1 des OMD reste difficile à atteindre en Afrique subsaharienne, où l'insécurité alimentaire persistante est aggravée par les conflits, la mauvaise gouvernance, les conditions climatiques désastreuses et la pandémie du VIH/sida. Ces problèmes accentuent la pauvreté chronique, qui demeure majoritairement rurale en dépit du phénomène grandissant de l'insécurité alimentaire urbaine, essentiellement en Amérique latine et en Asie.

La poursuite des objectifs de sécurité alimentaire dans les situations de crise est un défi crucial, en particulier dans le cadre de crises complexes et prolongées et dans des situations d'instabilité politique et climatique. Dans une nouvelle communication adressée au Conseil et au Parlement européen sur le thème «*Une stratégie thématique en faveur de la sécurité alimentaire - Faire progresser le programme de sécurité alimentaire pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement*»⁹², la Commission insiste sur la nécessité d'une approche communautaire globale de la fragilité gouvernementale et sur la recherche de solutions innovantes au problème de l'insécurité alimentaire aux niveaux macro, méso et micro.

En 2006, la famine était particulièrement préoccupante dans certaines régions d'Afrique subsaharienne, qui abrite 16 des 18 pays qui, dans le monde, enregistrent une proportion de personnes sous-alimentées⁹³ supérieure à 35% et un taux plus élevé de malnutrition chronique⁹⁴. La CE a réagi à cette situation en déboursant 429,5 millions d'euros au titre de la ligne budgétaire pour la sécurité alimentaire, ainsi qu'en octroyant une aide alimentaire humanitaire via la DG ECHO et une aide à long terme via les instruments géographiques. L'année 2006 a été marquée par une sérieuse dégradation de la sécurité alimentaire dans la Corne de l'Afrique, tandis que le Sahel et les régions d'Afrique méridionale ont enregistré une légère amélioration en raison de conditions climatiques plus favorables. En Afrique orientale et méridionale, le nombre de personnes touchées par l'insécurité alimentaire reste très

⁹² COM (2006) 21

⁹³ La sous-alimentation définit l'état d'une personne dont la prise alimentaire n'est pas suffisamment riche en calories (énergie) pour satisfaire ses besoins physiologiques fondamentaux (prise alimentaire inférieure à la quantité moyenne fixée à 2 200 kilocalories).

⁹⁴ La malnutrition définit l'état dans lequel les fonctions physiques d'une personne sont à ce point altérées que son organisme n'est plus en mesure d'assurer ses fonctions naturelles, telles que la croissance, la grossesse, la lactation, l'apprentissage, le travail physique, la résistance aux infections et le rétablissement après une maladie. Elle se mesure, non par la quantité de nourriture absorbée, mais sur la base de mesures corporelles – le poids et la taille – et de l'âge.

élevé, malgré une diminution du pourcentage de la population sous-alimentée – de 46% et 48% respectivement à 40% au cours de ces dernières années. Bien que la région soit fréquemment touchée par des catastrophes climatiques, notamment de graves problèmes de sécheresse et de fortes inondations au Kenya, en Somalie et en Éthiopie cette année, les troubles politiques et la faiblesse des politiques agricoles ont largement contribué aux crises alimentaires (Somalie et Soudan). Les conflits tribaux incessants ont restreint l'accès à la terre, aux pâturages, aux zones de pêche et aux marchés. Le commerce de produits allant du sorgho au bétail, plus particulièrement le commerce frontalier, représente un aspect fondamental de la sécurité alimentaire.

Dans la plupart des pays concernés (Érythrée, Soudan et Éthiopie), la sécurité alimentaire constitue à présent soit un secteur de concentration dans le nouveau cycle de programmation 2007-2013, soit un domaine d'intervention dans le cadre d'une approche multisectorielle (Somalie). Les programmes de soutien élaborés sur ce thème ont reçu plus de 130 millions d'euros en 2006 et conserveront un financement élevé à court terme. La poursuite de l'aide alimentaire destinée à combler les besoins urgents est une nécessité humanitaire. Cependant, la CE veille à ce que ce type d'assistance puisse répondre d'une manière adéquate aux besoins identifiés et ne s'oppose pas aux mécanismes d'adaptation à long terme dont dispose la population bénéficiaire. D'autres instruments de réaction aux situations de crise, tels que la reconstitution des troupeaux, la distribution de semences et d'outils et l'amélioration de la santé animale, jouent également un rôle dans la sécurité alimentaire à long terme.

La CE a été particulièrement attentive à la complexité de l'ensemble des facteurs qui contribuent à l'insécurité alimentaire en Afrique méridionale, notamment les liens entre les catastrophes naturelles telles que les sécheresses, les pandémies (VIH/sida) et les catastrophes causées par l'homme, dont les conflits et les conséquences d'une mauvaise gouvernance. L'aide communautaire destinée à garantir la sécurité alimentaire dans cette région (Angola, Malawi, Mozambique, Zambie et Zimbabwe) s'est élevée à 80 millions d'euros en 2005 et en 2006.

Au cours de la décennie écoulée, l'Afrique centrale a été la région où la sécurité alimentaire s'est dégradée le plus gravement (augmentation du taux de malnutrition de 36% à 55%), en particulier à cause des conflits et de l'instabilité politique, notamment en RDC. En Afrique occidentale, la pauvreté et la malnutrition chroniques, sources de vulnérabilité exacerbée, sont des maux courants au Sahel. Ces deux régions ont bénéficié en 2006 d'une aide substantielle en faveur de la sécurité alimentaire, pour un montant d'environ 34 et 31 millions d'euros respectivement.

L'insécurité alimentaire chronique constatée en Asie et en Amérique latine semble davantage due aux inégalités généralisées et aux crises politiques ou économiques. L'accès aux ressources naturelles, y compris à la terre et/ou au capital, constitue un problème des plus préoccupants. Le sud de l'Asie enregistre le taux d'insécurité alimentaire le plus élevé du continent (558 millions de personnes sont en état de sous-alimentation). La pauvreté chronique est la cause première de la faim au Bangladesh, où un tiers de la population est sous-alimenté et où plus de la moitié des enfants souffrent d'une insuffisance pondérale. Les autres principaux bénéficiaires de l'aide octroyée au titre de cet instrument en Asie sont l'Afghanistan et la Corée du Nord. En Amérique latine et centrale et dans les Caraïbes, l'insécurité alimentaire touche certains pays, dont la Bolivie (21% de personnes affectées par la

malnutrition), le Nicaragua (27%) et Haïti (47%). Au total, les programmes financés par la CE en faveur de la sécurité alimentaire en Amérique latine et en Asie représentent respectivement 14,8 millions et 101 millions d'euros.

3.9. Les mesures d'accompagnement dans le secteur du sucre

La réforme du régime communautaire du sucre a été approuvée par le Conseil en novembre 2005 et mise en œuvre en juillet 2006. La réduction des prix de 36% que l'Union européenne appliquera pendant la période s'étendant de 2006-2007 à 2009-2010 obligera les 18 pays ACP qui exportent traditionnellement du sucre vers l'UE – les signataires du protocole sur le sucre – à s'adapter à ces nouvelles conditions du marché. Pour certains d'entre eux, il s'agira d'un défi difficile, car leur secteur du sucre joue un rôle important dans leur économie et dépend dans une large mesure du marché européen.

En 2005, la Commission a présenté une proposition portant établissement de mesures d'accompagnement destinées à soutenir le processus d'ajustement engagé dans ces pays. Le Parlement et le Conseil ont adopté les deux bases juridiques sur lesquelles reposeront ces mesures, qui prévoient une assistance à long terme entre 2006 et 2013⁹⁵ et qui bénéficient d'un budget de 40 millions d'euros en 2006 et de 1 244 millions d'euros pendant la période 2007-2013 au titre de l'instrument de coopération au développement (ICD). Ces fonds sont répartis entre les différents États bénéficiaires en fonction des besoins, de l'impact de la réforme et de l'importance de ce secteur pour l'économie du pays.

L'aide fournie à chaque pays à titre spécifique englobe des mesures visant à renforcer la compétitivité du secteur du sucre – là où cette opération est viable –, à soutenir l'organisation d'activités alternatives ou à atténuer les répercussions plus générales de la réforme, en particulier au niveau social et environnemental. Treize pays⁹⁶ ont élaboré une stratégie d'ajustement en 2006. Certains ont décidé de liquider ce secteur, dont Saint-Christophe, tandis que d'autres ont choisi, comme la République de Maurice et la Jamaïque, de réduire le nombre de leur raffineries, alors que d'autres encore, tels la Guyana et plusieurs autres pays du sud de l'Afrique, ont opté pour la réalisation d'économies d'échelle via une expansion de leurs activités. La diversification occupe une place de moindre importance dans la majorité des stratégies, même si cette possibilité est actuellement envisagée ou examinée dans un grand nombre de ces pays pour les produits issus de la canne à sucre, en particulier l'électricité et l'éthanol.

Sur la base des mesures d'ajustement mises en place, la Commission a adopté des stratégies de soutien en faveur de ces pays pour la période 2006-2013, ainsi qu'une décision de financement des actions relevant du budget 2006. Dans le cadre de la nouvelle base juridique pour la mise en œuvre, au titre de l'ICD, des mesures d'accompagnement à partir de 2007, il sera nécessaire de poursuivre les travaux de

⁹⁵ Pour 2006, le règlement (CE) n° 266/2006 ; pour 2007-2013, l'instrument de coopération au développement (ICD)

⁹⁶ Le Madagascar, le Malawi, la République de Maurice, le Mozambique, le Swaziland, la Tanzanie, la Zambie, la République de Fidji, la Barbade, le Belize, la Guyana, la Jamaïque, Saint-Christophe-et-Nevis

programmation. Cinq des dix-huit pays éligibles⁹⁷ n'ont pas encore opéré leurs choix stratégiques en ce qui concerne l'ajustement à la réforme du sucre. La CE leur a fourni une aide technique à cet effet, afin qu'ils puissent bénéficier pleinement du régime de soutien dès 2007.

3.10. Les perspectives pour 2007

En complément des principaux instruments financiers disponibles pour l'action extérieure, comme le Fonds européen de développement et les programmes de coopération mis en place par région ou par pays, plusieurs programmes thématiques permettent à la CE de financer des activités relatives à des thèmes stratégiques spécifiques et d'honorer l'engagement de l'UE en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement et de la promotion des thèmes transversaux. Les mesures financées dans le cadre de ces programmes peuvent, au choix, renforcer les activités financées au titre des programmes géographiques ou apporter une valeur ajoutée par la mise en œuvre d'activités dans d'autres domaines⁹⁸. Au niveau international, les programmes thématiques constituent pour la Commission une approche particulièrement coordonnée et visible vis-à-vis des acteurs et des instruments multilatéraux impliqués dans des aspects fondamentaux du développement que sont les droits de l'homme, l'environnement, la santé et la sécurité alimentaire.

Des discussions sont actuellement en cours au sujet des stratégies quadriennales en faveur des programmes thématiques relevant des perspectives financières 2007-2013. Les bases juridiques, à savoir l'instrument de coopération au développement et l'instrument séparé qu'est l'initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme, constituent un cadre harmonisé pour la programmation et la mise en œuvre. En 2006, les programmes thématiques gérés par EuropeAid étaient basés sur treize règlements et sur dix documents de programmation. En revanche, seuls deux règlements (ICD et IEDDH) et six documents de programmation, un pour chacun des nouveaux programmes, seront applicables en 2007.

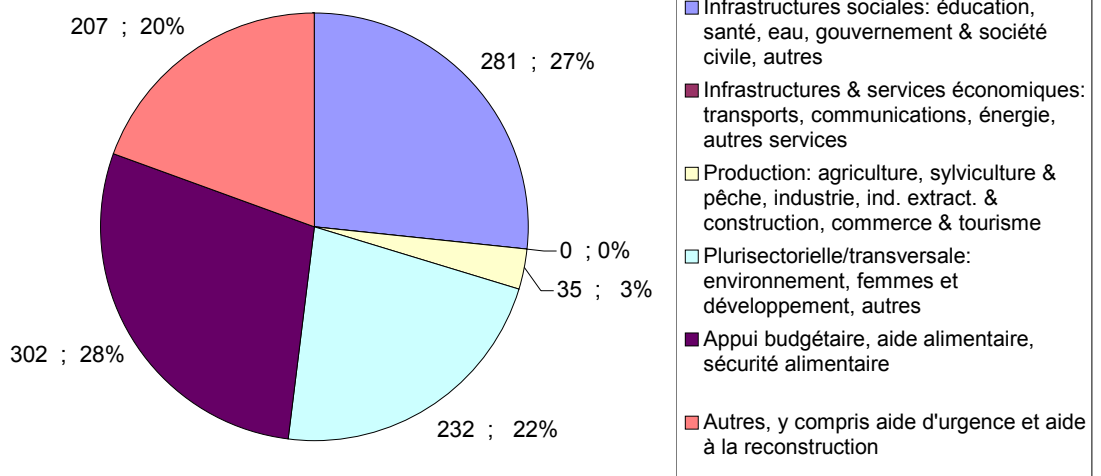
Les programmes financés au titre de l'ICD sont les suivants: «Investir dans les ressources humaines» (y compris la santé, l'éducation et les autres aspects du développement humain et social), «Environnement et gestion durable des ressources naturelles, dont l'énergie», «Les acteurs non étatiques et les autorités locales dans le développement» et «La sécurité alimentaire». L'initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme se présentera concrètement sous la forme d'un document de programmation séparé, indépendant mais complémentaire des autres programmes.

⁹⁷ La République du Congo, la Côte d'Ivoire, le Kenya, le Zimbabwe et la République de Trinidad-et-Tobago

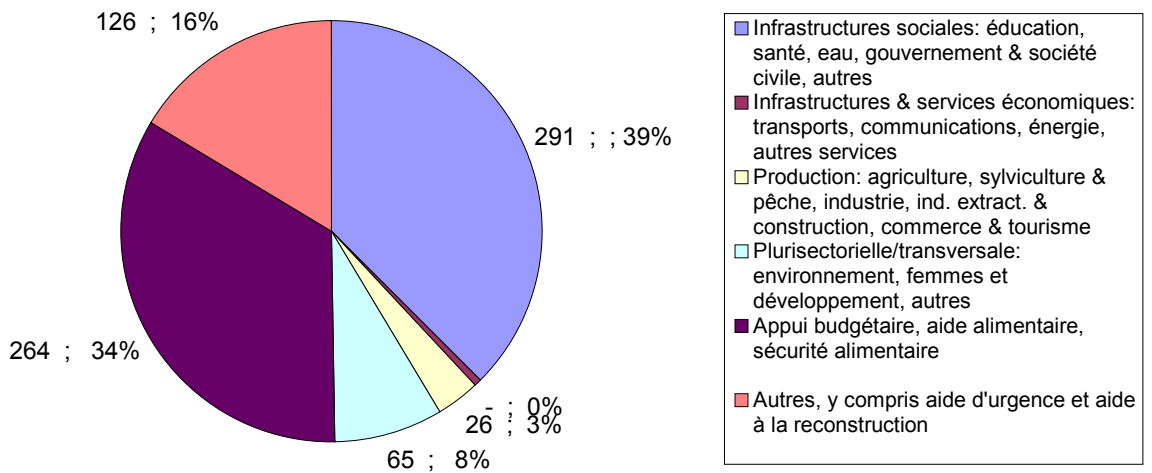
⁹⁸ Instrument de coopération au développement, art. 11

Tableau 29 Chapitre 3. Ventilation par secteur de l'aide extérieure financée sur le budget général de la Commission, gérée par EuropeAid en 2006

Engagements en millions d'euros



Paiements en millions d'euros



APD/AP bilatérale et multilatérale (EuropeAid uniquement). Montants en millions d'euros.

Tableau 30 Chapitre 3. Ventilation par secteur de l'aide extérieure financée sur le budget général de la Commission, gérée par EuropeAid. Engagements 2002-2006

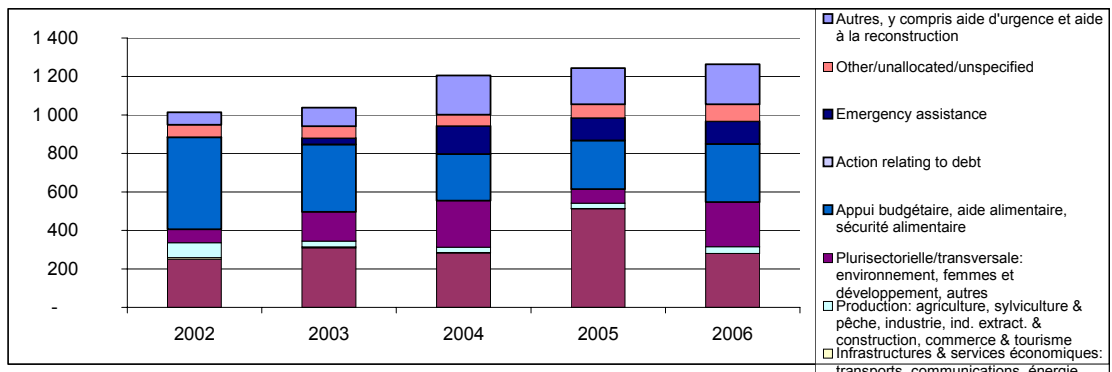


Tableau 31 Chapitre 3. Aide extérieure financée sur le budget général de la Commission, gérée par EuropeAid (2000-2006)

Mio EUR	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Engagements	836	929	949	942	1 001	1 055	1 056
Paiements	709	771	815	851	789	932	774

APD/AP bilatérale et multilatérale (EuropeAid uniquement). Montants en millions d'euros.

4. ANALYSES

4.1. Un partenariat novateur: le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Progrès réalisés

Introduction

Avec six millions de morts chaque année, les trois maladies associées à la pauvreté – le sida, la tuberculose et le paludisme – restent les menaces les plus sérieuses pour la sécurité humaine dans le monde. Le VIH/sida continue de s'étendre sur toute la planète. En 2006, le virus a infecté 4,3 millions de personnes, ce qui a porté le nombre de séropositifs à un total de 39,5 millions – dont les deux tiers (63%) vivent en Afrique subsaharienne⁹⁹. Les jeunes dans leur âge le plus productif et, de plus en plus, les femmes sont les catégories les plus touchées.

Quant à la tuberculose, l'apparition de souches hautement résistantes aux médicaments est le phénomène le plus récent dans l'évolution de cette maladie contagieuse classique, qui continue de faire de nombreux morts et de mettre à rude épreuve les systèmes de soins de santé et les économies des régions les plus touchées: l'Afrique, l'Asie du Sud-Est et le Pacifique Ouest.

Enfin, le paludisme tue près d'un million d'enfants chaque année, pour la plupart en Afrique, et le changement climatique risque d'entraîner une résurgence de la maladie dans des régions du monde d'où elle est éradiquée depuis longtemps.

Individuellement et collectivement – dans une synergie mortelle en tant que double ou triple infection –, ces trois maladies constituent des obstacles majeurs à la concrétisation des objectifs de développement fixés à l'échelle internationale. Souvent, elles sont à la fois une conséquence et une cause de la pauvreté. Elles ont également en commun d'être à la fois évitables et soignables. La tuberculose et le paludisme peuvent être guéris efficacement, tandis que le sida n'est plus une maladie mortelle, mais une maladie chronique gérable pour ceux qui ont accès au traitement antirétroviral approprié. Si des progrès ont été réalisés dans la lutte contre ces trois maladies, les efforts ont été trop modestes, à trop court terme et fragmentés, et n'ont donc pas eu d'impact durable.

Tous les pays du monde, l'Union européenne et les principales institutions de développement ont reconnu l'importance de ces trois maladies en les incluant dans les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Les OMD fixent des objectifs spécifiques de lutte contre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies transmissibles à l'horizon 2015. Les dirigeants du G8 réunis à Okinawa en 2000 et les dirigeants africains, lors du sommet d'Abuja en avril 2001, ont admis la nécessité d'une augmentation massive des moyens pour combattre ces fléaux. Au sommet d'Abuja, le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, a appelé à la création d'un Fonds mondial afin de gonfler substantiellement le volume des moyens disponibles¹⁰⁰. En juin 2001, la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations unies sur le sida s'est clôturée sur un engagement en vue de la création d'un tel fonds, que les dirigeants du G8 ont appuyé et contribué à financer lors de leur réunion de Gênes en juillet

⁹⁹ Le point sur l'épidémie de sida 2006, p. 3.

¹⁰⁰ Communiqué de presse SG/SM/779/Rév. 1.

2001. En janvier 2002, le secrétariat du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (le Fonds mondial) a été créé et le Fonds a entamé ses activités.

Un nouveau mécanisme de financement

Le but du Fonds mondial est de «collecter, gérer et déboursier des fonds complémentaires à travers un nouveau partenariat public/privé qui apportera une contribution durable et importante à la réduction des infections, des maladies et des décès, atténuant ainsi l'impact du VIH/sida, de la tuberculose et du paludisme dans les pays pauvres et contribuant à la réduction de la pauvreté dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement»¹⁰¹.

Le Fonds a été défini dès le départ comme un simple mécanisme de financement et non comme un organisme de mise en œuvre. L'ambition n'était pas de créer une nouvelle structure verticale, de faire concurrence aux agences multilatérales telles que l'Onusida et l'OMS ou d'absorber d'autres sources de financement, mais simplement de se concentrer sur la mobilisation et la canalisation de moyens supplémentaires aussi rapidement que possible et avec un minimum de frais généraux.

Le Fonds mondial se distingue par une série de caractéristiques novatrices entièrement compatibles avec les principes énoncés dans le cadre politique de la Commission.

Son soutien financier répond aux demandes des pays et respecte les principes de l'appropriation et de l'initiative nationales. Ses décisions de financement, qu'il prend sur avis de son comité indépendant d'examen technique, se fondent sur la qualité des propositions et, d'une manière croissante, sur les résultats antérieurs. Les priorités et la conception des programmes incombent aux partenaires représentés dans les instances nationales de coordination, qui rassemblent des représentants des gouvernements, des victimes des trois maladies combattues par le Fonds, des organisations de la société civile et du secteur privé. Elles reflètent l'ambition d'encourager des partenariats à la fois neufs et novateurs. La même ambition se traduit dans la composition du conseil d'administration du Fonds, qui réunit des représentants des gouvernements donateurs et bénéficiaires, des organisations non gouvernementales, du secteur privé et des collectivités affectées, ainsi que des partenaires majeurs du développement, tels que l'OMS, l'Onusida et la Banque mondiale.

Bien que la majeure partie de son financement provienne des gouvernements, le Fonds mondial a récemment prouvé sa capacité à collecter des fonds supplémentaires auprès du secteur privé. En août 2006, la Fondation Bill et Melinda Gates s'est engagée à lui verser 500 millions de dollars. Ce don améliorera substantiellement les recettes du Fonds et leur prévisibilité. Une autre initiative est le projet Product(RED) lancé par Bono, Bobby Shriver et des entreprises privées de premier plan, qui exploite le potentiel du marketing d'entreprise et des dons des consommateurs afin de soutenir le Fonds et ses bénéficiaires. Au mois de janvier 2007, elle avait rapporté un montant total de 11 303 926 dollars.

Le Fonds mondial garantit la responsabilité des bénéficiaires des subventions grâce à un financement fondé sur les résultats, qui subordonne l'octroi de fonds à l'obtention de résultats clairs, mesurables et durables. Ce principe n'est pas neuf, mais le Fonds applique des systèmes novateurs afin de mettre cette approche en œuvre à grande échelle et d'une manière qui allie efficacité et responsabilité.

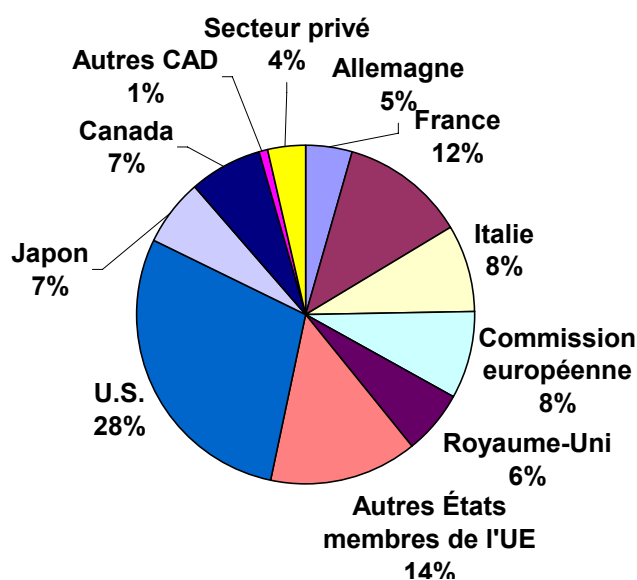
¹⁰¹ Document-cadre du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, p. 1.

Le rôle de l'Union européenne et sa contribution au Fonds mondial

Honorant ses engagements en vue de la concrétisation des OMD, l'Union européenne s'engage de plus en plus dans la lutte contre les maladies associées à la pauvreté dans le cadre de ses actions visant à réduire la pauvreté proprement dite. Les mesures actuelles se fondent sur la communication de 2004 de la Commission sur l'«*élaboration d'un cadre politique européen cohérent pour les actions extérieures visant à lutter contre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose*»¹⁰², mis en œuvre à travers le Programme d'action européen pour lutter contre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose par les actions extérieures (2007-2011)¹⁰³. La lutte contre le VIH/sida est également un enjeu transversal qui occupe une place centrale dans le consensus européen sur le développement. La CE déploie un large éventail d'instruments et de canaux de financement, notamment à travers des programmes bilatéraux financés par le budget communautaire et par le Fonds européen de développement, pour un total annuel approximatif de 245 millions d'euros, à l'exception de l'appui budgétaire général¹⁰⁴.

Face à la nécessité urgente de générer des fonds publics et privés supplémentaires pour lutter contre les trois maladies, la Commission a été un membre fondateur du Fonds mondial dès 2001-2002. Par la suite, l'Union européenne a joué un rôle essentiel et visible dans le développement de cette nouvelle initiative novatrice de l'architecture internationale de financement, soulignant par là son engagement ferme à combattre les trois maladies.

Tableau 32 - Donateurs et participations au Fonds mondial: contributions 2003-2006 (total: 6 milliards de dollars)



¹⁰² COM(2004) 726

¹⁰³ COM(2005) 179

¹⁰⁴ Principes pour une contribution européenne au Fonds mondial de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme en vue du processus de réapprovisionnement 2006-2007, document de travail des services de la Commission, SEC (2005) 374, p. 6.

Collectivement, la Commission et les États membres de l'UE sont devenus les principaux contributeurs du Fonds mondial, avec 53% des contributions financières pour la période 2003-2006. Compte tenu du poids et de l'importance que revêt l'Europe dans le développement international, son soutien politique a été essentiel à l'évolution du Fonds mondial et à son bon fonctionnement, par exemple dans ses efforts visant à garantir une prévisibilité accrue des flux de financement à travers le processus de réalimentation. L'Union européenne a vigoureusement défendu et maintenu l'approche du Fonds, qui consiste à envisager les trois maladies sur la base de données probantes. En mars 2006, l'influence politique de l'UE a été consolidée par la désignation du représentant de la Commission au poste de vice-président du conseil d'administration du Fonds. La CE et plusieurs États membres siègent également dans les quatre comités qui dépendent du conseil d'administration.

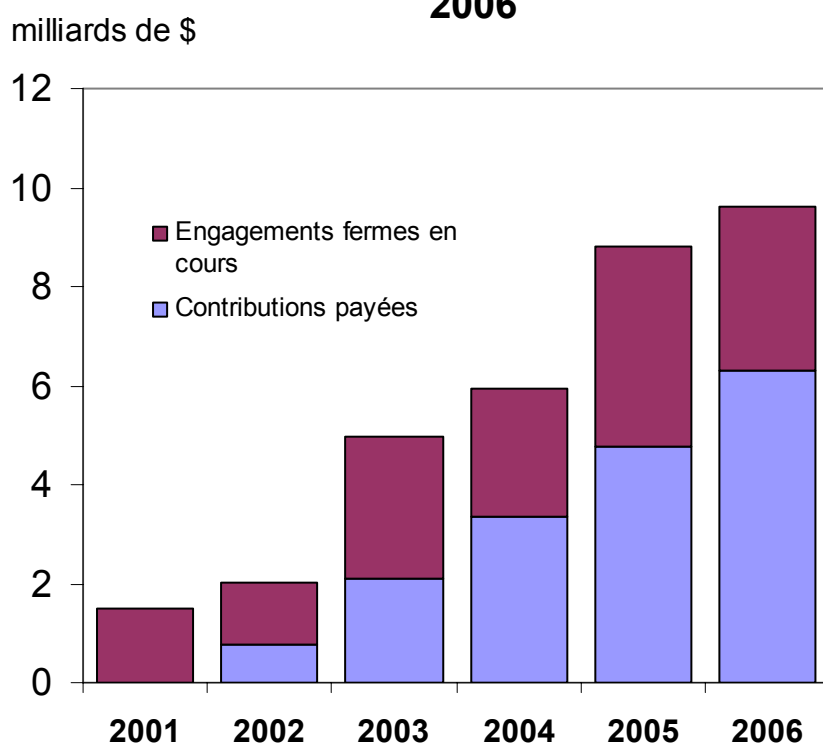
L'impact du Fonds mondial

La création du Fonds mondial a donné un nouvel élan aux efforts de lutte contre les trois maladies à l'échelon national, mais elle a aussi suscité des inquiétudes quant au Fonds proprement dit et à son mode de fonctionnement.

Le Fonds a néanmoins prouvé sa valeur ajoutée. En novembre 2006, il avait récolté un total de 9,6 milliards de dollars, notamment en engagements fermes et apports en espèces, alors qu'en 2001, le total des engagements internationaux en faveur de la lutte contre les trois maladies s'élevait à moins de 1 milliard de dollars. À la fin 2006, des projets pour un total de 6,9 milliards de dollars avaient été approuvés à l'appui des programmes nationaux dans tous les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (sauf six), ainsi que dans 23 pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, où les maladies constituent une charge élevée ou en croissance rapide. La majorité des fonds ont été octroyés à des pays à faible revenu (67%), à l'Afrique subsaharienne (57%) et à la lutte contre le sida (56%)¹⁰⁵.

¹⁰⁵ Rapport du directeur exécutif, quatorzième réunion du Conseil d'administration du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

Tableau 33: Actifs du Fonds mondial 2001-2006



1 Comprend à la fois les contributions versées au compte fiduciaire du Fonds mondial et les engagements pour les années ultérieures jusqu'en 2008

Non moins importante, la forte augmentation des financements fait une différence réelle pour les personnes et les collectivités dans le besoin, comme en témoignent les chiffres suivants: en juin 2006, les subventions au titre du Fonds mondial ont permis à 544 000 personnes de bénéficier d'un traitement antirétroviral vital, à 1,43 million de tuberculeux de recevoir un traitement DOTS (traitement de brève durée sous surveillance directe) et à 7,3 millions de personnes d'être soignées contre le paludisme. En outre, 5,7 millions de personnes ont pu accéder à des services de conseils et à des tests VIH, et les activités de prévention du VIH sur le terrain ont pu toucher 12 millions de personnes. 11,3 millions de moustiquaires traitées aux insecticides ont été distribuées afin de lutter contre le paludisme, 560 000 enfants rendus orphelins par les trois maladies ont été pris en charge et 1,5 million de prestataires de services ont été formés à la prévention, au traitement et aux soins. Le nombre de personnes qui bénéficient de ces services double chaque année, illustrant la contribution du Fonds mondial à une mobilisation rapide sans précédent¹⁰⁶.

Lors de son lancement, il a suscité des craintes relatives au manque de capacité d'absorption des pays bénéficiaires et au risque que le principe du financement fondé sur les résultats ne pénalise les pays pauvres et fragiles dans le besoin. Cependant, les bénéficiaires ont obtenu des résultats étonnamment bons. 75% des 177 subventions évaluées en vue de la phase 2 des accords de subvention ont atteint leurs objectifs ou les ont approchés de près. Seuls 3% ont obtenu des résultats insuffisants. Au total, ces subventions ont atteint en moyenne 92,6% de

¹⁰⁶ Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, *Investir dans l'impact, Rapport d'activités du premier semestre 2006*, p. 11-12.

leurs objectifs pour les dix principaux services. Des études montrent que l'efficacité des subventions accordées aux pays à faible revenu ou aux États fragiles ne diffère pas beaucoup de celle des subventions octroyées aux pays à revenu intermédiaire ou aux États plus stables.

Les défis à relever et les voies à suivre

Malgré les résultats positifs du Fonds mondial – et, dans une certaine mesure, en raison de son succès –, les défis qu'il doit relever se sont multipliés. Souvent, sa création a accentué les problèmes et a permis de renforcer les efforts déployés en vue de les résoudre. L'Union européenne – tant la Commission que les États membres –, est au premier rang des efforts en vue d'identifier et de résoudre les entraves, les goulets d'étranglement et les autres problèmes suscités par le fonctionnement du Fonds.

L'arrivée de ce nouvel acteur, avec son apport financier considérable dans le contexte général de l'accroissement des volumes d'aide, a souligné la nécessité de résoudre la fragmentation et les doubles emplois au niveau national, énoncée dans les principes de la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide¹⁰⁷, auxquels sont d'ailleurs similaires les principes dits des «Trois uns», relatifs à l'appropriation et au leadership du pays dans les actions de lutte contre le VIH/sida¹⁰⁸.

Le Fonds mondial a fait sien ces principes et les a appliqués dans une large mesure à ses activités, malgré des tensions et des frictions dans certains domaines. Dans plusieurs pays, les instances de coordination nationale rendues obligatoires par le Fonds ont fait double emploi avec les comités nationaux de coordination en matière de sida et ont sapé leur autorité et leur pouvoir décisionnel respectif. Les pays concernés ont commencé à fusionner ces instances, le plus souvent en intégrant les meilleurs éléments des deux, par exemple la participation accrue de la société civile, qu'encourage le Fonds mondial.

Bien que les principes du Fonds prévoient explicitement le respect des processus nationaux de formulation et de mise en œuvre des programmes, le caractère imprévisible de ses phases de projet gêne les cycles nationaux de programmation. L'harmonisation et l'alignement sont encore compliqués par le manque de capacités, dans de nombreux pays, à élaborer des plans d'opération annuels chiffrés. La situation est susceptible de s'améliorer grâce au processus de réalimentation, qui améliorera la stabilité et la prévisibilité des fonds, et aux efforts visant à renforcer les capacités nationales d'élaboration de plans d'opération.

L'approche verticale du Fonds, centrée sur les trois maladies, suscite également des inquiétudes, par exemple par rapport aux OMD, qui reposent sur l'idée que tous les problèmes liés à la pauvreté sont interdépendants et nécessitent des solutions transversales. Ces préoccupations se sont reflétées dans la situation de certains pays, où les personnes infectées par le VIH bénéficient d'un traitement antirétroviral mais n'ont pas accès à la nourriture ni aux services de santé de base. De même, l'afflux de moyens a accentué le besoin urgent d'un développement à long terme et de réformes des systèmes sanitaires dans de nombreux pays.

¹⁰⁷ Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, Forum de haut niveau, Paris, 28 février-2 mars 2005.

¹⁰⁸ Les principes des «Trois uns» ont été convenus lors d'une réunion de haut niveau organisée à Washington, en avril 2004. Les «Trois uns» sont i) un cadre d'action commun sur le sida qui constitue la base de la coordination du travail de tous les partenaires, ii) une seule autorité nationale de coordination dotée d'un mandat plurisectoriel élargi, iii) un système commun de contrôle et d'évaluation du sida à l'échelon national.

Ces préoccupations sont légitimes, mais il n'est peut-être pas opportun que le Fonds mondial étende son mandat pour résoudre ces problèmes ou devienne un vaste organisme de mise en œuvre supplémentaire. Au contraire, son soutien peut entraîner des améliorations, en catalysant, en inspirant et en encourageant les efforts dans d'autres domaines.

L'expérience du Mozambique, où le Fonds mondial met ses fonds en commun avec d'autres à travers sa participation à une approche sectorielle et à sa présence dans le fonds de santé commun du pays, peut constituer un exemple à suivre.

Malgré les progrès importants réalisés par le Fonds et par d'autres donateurs en vue d'augmenter le volume des financements accordés à la lutte contre le sida, le paludisme et la tuberculose, la prolifération de ces maladies montre que la riposte qui leur est opposée reste sous-financée. Ce constat est à la base des engagements du sommet du G8 à Gleneagles à la mi-2005, du sommet mondial de 2005 et de la récente réunion de haut niveau de 2006 sur le sida: aider les pays à redoubler d'efforts sur la voie de l'objectif d'instaurer, d'ici 2010, l'accès universel à la prévention, au traitement et à la prise en charge. En 2007, le déficit annuel de fonds à consacrer aux trois maladies devrait s'élever à 14,7 milliards de dollars¹⁰⁹, et il continuera de se creuser dans les prochaines années.

Tableau 34: Besoins de fonds pour le sida¹¹⁰

Table 1. AIDS Resource needs

US\$ billion	2006	2007	2008	Total for 2006–2008 *
Prevention	8.4	10.0	11.4	29.8
Treatment and care	3.0	4.0	5.3	12.3
OVC	1.6	2.1	2.7	6.4
Programme costs	1.5	1.4	1.8	4.6
Human resources	0.4	0.6	0.9	1.9
Total	14.9	18.1	22.1	55.1

* The totals for 2006–2008 have been rounded to the first decimal place with the result that there may be small differences with the figures for subtotals in the text because of rounding.

Le manque de fonds et la nécessité de garantir un financement durable et prévisible des ripostes nationales aux trois maladies parallèlement à l'accroissement des financements nationaux requièrent des engagements permanents et à long terme de la part de l'Europe et des autres pays donateurs. De même, l'élan de la mobilisation de fonds privés doit être maintenu. Il faut aussi explorer le potentiel de mécanismes novateurs de levée de fonds, comme la facilité internationale d'achat de médicaments (Unitaid), la facilité financière internationale (IFF), la taxe internationale de solidarité sur les billets d'avion et la conversion de la dette.

Comme cela a été indiqué plus haut, les résultats des bénéficiaires des subventions du Fonds mondial ont été très bons, à la surprise de certains. Cependant, dans le cadre des nouveaux et ambitieux objectifs d'accélération des progrès sur la voie de l'accès universel aux traitements,

¹⁰⁹ Fonds mondial, *Lutte contre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose: les besoins du Fonds mondial en matière de ressources 2005-2007*, 2005.

¹¹⁰ *Besoins en ressources pour une riposte au sida élargie dans les pays à revenus bas et moyens*, Onusida 2006, p. 3.

il est urgent de renforcer les capacités locales afin d'améliorer l'ampleur, le rythme et la qualité de la mise en œuvre des subventions et d'attirer de nouveaux investissements.

Cet objectif va au-delà du mandat du Fonds mondial, qui est un simple mécanisme de financement. À l'instar des Nations unies, l'Union européenne a déjà pris une série d'initiatives complémentaires en vue d'améliorer l'accès aux capacités techniques et de soutenir le renforcement des capacités au niveau national. Dernièrement, la Commission et l'Onusida ont noué un partenariat stratégique afin de renforcer les moyens nationaux de mise en œuvre des subventions du Fonds mondial.

Conclusions

Quatre ans après la création du Fonds mondial, il est évident que les subventions octroyées, à l'instar d'autres initiatives internationales de financement, ont modifié profondément l'ampleur de la riposte aux trois maladies au niveau national. «Des fonds pour le Fonds»: tel est clairement le message lancé par les personnes et les collectivités affectées par ces maladies. Il est également évident qu'à lui seul, le Fonds mondial ne peut garantir l'efficacité de ses subventions: il doit créer et approfondir des partenariats avec un large éventail de partenaires internationaux du développement et étudier la meilleure façon de renforcer l'aide au développement et d'y intégrer son soutien. L'Union européenne, les Nations unies et les autres partenaires ont des rôles essentiels à jouer en vue de soutenir le Fonds mondial dans le contexte plus large de la concrétisation des OMD.

4.2. Les migrations

INTRODUCTION

Ces dernières années, le phénomène des migrations internationales, sa gestion et ses répercussions sur le développement économique et social dans les pays d'origine des migrants, dans les pays de transit et dans les pays d'accueil a fait l'objet d'une attention croissante. C'est notamment dans le contexte de l'évolution démographique, du vieillissement de la population et des pénuries de compétences dans le monde industrialisé, de la forte augmentation de la population alliée à un potentiel de création d'emplois souvent insuffisant, avec des perspectives de carrière limitées et un taux de chômage qui demeure élevé dans le monde en développement.

Les conséquences des migrations pour les migrants eux-mêmes, pour leurs droits et pour leur bien-être sont également devenues une préoccupation majeure pour la communauté internationale. Au niveau des Nations unies, les migrations internationales et leurs liens avec le développement ont été un des principaux thèmes des débats organisés lors de la conférence du Caire de 1994 sur la population et le développement et, par la suite, elles ont continué d'être débattues à plusieurs reprises au sein de l'ONU, notamment au Conseil économique et social. Plus récemment, en septembre 2006, les Nations unies ont été le cadre d'un dialogue de haut niveau, consacré spécialement au thème des migrations et du développement.

Les migrations internationales sont un phénomène lié à la mondialisation. L'Union européenne élabore progressivement une politique communautaire de l'immigration et de l'asile, car les défis communs réclament des réponses communes. La Commission européenne est également un acteur important dans le débat mondial sur les migrations internationales, notamment parce que la politique communautaire de l'immigration comporte une importante dimension extérieure. Dans ce cadre, la Commission, qui représente la Communauté européenne, a entamé un dialogue approfondi avec un large éventail de pays tiers et d'organisations régionales sur des enjeux liés aux migrations, comme les rapports entre les migrations et le développement, les migrations de la main-d'œuvre, la lutte contre l'immigration clandestine et la traite des êtres humains, et le renforcement de la protection pour les demandeurs d'asile et les réfugiés.

En outre, la Commission européenne prête un soutien financier à plusieurs pays extracommunautaires afin de les aider à accroître leurs capacités à gérer les migrations internationales, notamment dans le cadre du programme de financement AENEAS¹¹¹ (qui sera remplacé par un nouveau programme thématique sur les migrations et l'asile à partir de 2007). En partenariat avec les pays concernés, elle œuvre également à l'intégration de l'enjeu des migrations dans ses programmes régionaux de coopération et de développement, en abordant les causes du phénomène, notamment à travers un programme externe de développement humain et social¹¹². La réussite de ces efforts dépend de la collaboration

¹¹¹ Règlement (CE) n° 491/2004 du Parlement européen et du Conseil du 10 mars 2004 établissant un programme d'assistance technique et financière en faveur de pays tiers dans le domaine des migrations et de l'asile (Aeneas).

¹¹² «*Investir dans les ressources humaines: communication relative au programme thématique pour le développement humain et social et les perspectives financières pour 2007-2013*» - COM(2006) 18 final du 25 janvier 2006.

étroite des États membres, car seules la coopération et la mise en commun des moyens permettent d'obtenir des résultats.

L'UE s'emploie également à garantir le respect des droits fondamentaux des migrants et des réfugiés et à ce que, dans les sociétés d'accueil, les migrants puissent bénéficier d'un processus réciproque d'adaptation et d'intégration. Elle soutient la pleine application des conventions de l'ONU dans le domaine de la lutte contre l'intolérance et de la promotion de la diversité culturelle dans la société et, plus généralement, toutes les initiatives des Nations unies visant à promouvoir une culture des droits de l'homme fondée sur le respect et la compréhension mutuels entre les civilisations.

La coopération entre la CE et avec le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCNUR) est un excellent exemple d'union des forces afin de faire progresser le programme de protection en faveur d'un des groupes de migrants les plus vulnérables, celui des réfugiés. Elle a été mise en œuvre en Asie centrale, en Moldova, en Ukraine et au Belarus et a récemment été entamée en Afrique du Nord dans un contexte particulièrement difficile. L'assistance sur mesure aux réfugiés peut inclure la révision de la législation, la formation, la remise à neuf des centres d'accueil de demandeurs d'asile et la coopération avec les organisations de la société civile.

Des partenariats pour une responsabilité partagée

L'Union européenne estime que la gestion des migrations est une responsabilité partagée des pays d'origine, de transit et de destination, la distinction entre ces trois catégories de pays étant de plus en plus floue. Cette responsabilité partagée nécessite une coopération internationale, qui tienne compte des intérêts et des préoccupations de toutes les parties concernées. La Commission estime que les mécanismes de coopération constituent un cadre flexible et non contraignant qui permet d'identifier des solutions aux défis communs, allant de la lutte contre la traite des êtres humains à la canalisation des transferts d'argent des migrants, d'encourager l'attrait et la mobilité des cerveaux, de mieux gérer les migrations de la main-d'œuvre et de garantir la protection durable et l'asile aux réfugiés.

L'UE a développé un dialogue sur les enjeux des migrations dans le cadre de ses accords de coopération élargie avec plusieurs pays et régions du monde. La politique européenne de voisinage, qui couvre les pays d'Europe orientale, du Caucase méridional et de la Méditerranée, en est un exemple parfait: les migrations, dans toutes leurs dimensions, sont un thème débattu depuis plusieurs années avec un grand nombre de ces pays. Elles font également l'objet d'orientations de coopération concrètes dans le cadre des plans d'action de voisinage.

D'autres dialogues sont en cours avec des partenaires d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes¹¹³. Ils portent en général sur un large éventail de thèmes, par exemple les rapports entre les migrations et le développement, l'intégration et le traitement réservé aux migrants dans leurs pays de destination, les migrations économiques, la lutte contre l'immigration clandestine et la traite des êtres humains, la situation des demandeurs d'asile et des réfugiés, l'impact des situations des réfugiés sur le développement et, plus généralement, les efforts conjoints de gestion des migrations économiques. Ces dialogues peuvent déboucher

¹¹³ Un dialogue parallèle est également en cours avec le groupe des pays ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique).

sur l'octroi d'aides communautaires via des programmes thématiques et nationaux, afin d'aider les pays partenaires à renforcer leurs capacités à gérer les flux migratoires et à optimiser les relations positives entre les migrations et le développement.

Le renforcement des capacités soutient ce dialogue politique. Les pays tiers doivent définir des objectifs et des modalités de travail communs entre leurs administrations nationales et tous les acteurs concernés, y compris la société civile, afin de relever les défis des migrations. Ils peuvent bénéficier d'aides pour élaborer des stratégies et des plans d'action nationaux dotés d'un calendrier clair et de budget suffisants.

Depuis le début du XXI^e siècle, la coopération dans le domaine des migrations concerne principalement les voisins orientaux et méridionaux de l'UE, mais la CE a désormais pour priorité de travailler avec les États et les organisations régionales d'Afrique, comme le confirment les conclusions du Conseil européen de décembre 2005 et décembre 2006. L'objectif est de renforcer le dialogue et la coopération entre l'UE et l'Afrique¹¹⁴ sur un large éventail de thèmes liés aux migrations et de rassembler les pays d'origine, de transit et de destination, en particulier ceux situés sur certaines «voies de migration».

La Commission a soutenu et pris part à la conférence de Rabat sur la migration et le développement qui s'est tenue en juillet 2006 à l'initiative du Maroc, de l'Espagne et de la France. Cette conférence a constitué une occasion unique de donner une expression positive aux initiatives conçues en fonction de certaines voies spécifiques de migration. La conférence ministérielle UE-Afrique sur les migrations et le développement organisée par la Libye les 22 et 23 novembre 2006 a également identifié des priorités de coopération et adopté une déclaration ambitieuse qui ouvre la voie à des actions communes entre l'Afrique et l'UE aux niveaux continental, régional et national sur des dossiers tels que la lutte contre l'immigration clandestine, la promotion des mouvements réguliers de personnes et les actions visant à traiter les causes premières des migrations.

En décembre 2006, la Commission a présenté une communication intitulée *«L'approche globale de la question des migrations un an après: vers une politique globale européenne en matière de migrations»*¹¹⁵, qui dresse le bilan des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la première phase de l'approche globale et des priorités d'action centrées sur l'Afrique et sur la Méditerranée. Elle propose également des moyens pour rendre l'approche communautaire réellement globale et suggère d'inclure d'autres domaines politiques qui ne faisaient pas partie de l'approche globale de décembre 2005, tels que les migrations légales et les mesures d'intégration.

La Commission propose de nombreuses initiatives supplémentaires afin de rendre le partenariat avec les pays tiers plus spécifique, notamment la création de plates-formes de coopération, l'élaboration de profils migratoires avec les pays en développement afin de prendre des mesures dans le domaine des migrations et du développement, la constitution d'équipes de soutien pour aider les États africains, le renforcement des liens entre la politique et la recherche sur les migrations, des mesures de jumelage, des programmes de mobilité, la création de centres pour travailleurs migrants, la mise en œuvre de programmes de retour volontaire, etc.

¹¹⁴ *«Approche globale sur la question des migrations: priorités d'action centrées sur l'Afrique et la Méditerranée»*, Conclusions de la présidence, Conseil européen, Bruxelles, 15 et 16 décembre 2005.

¹¹⁵ COM(2006) 735 final.

Gérer les migrations économiques dans l'intérêt mutuel des pays d'origine et de destination

La gestion des migrations économiques est étroitement liée à l'exploitation des synergies entre migrations et développement. Bien gérées, ces migrations profitent aux migrants individuels et aux pays de destination, mais elles peuvent aussi contribuer au développement des pays d'origine – à court terme, grâce aux transferts d'argent, et à moyen ou long terme, à travers les compétences, l'expérience et le capital social acquis par les migrants dans leurs pays d'accueil. À cette fin, plusieurs moyens existent, dont les retours volontaires. Cependant, le retour définitif au pays n'est pas toujours intéressant pour les migrants, de là l'intérêt actuel pour le concept des migrations circulaires en vue de promouvoir la «mobilité des cerveaux». Ces migrations peuvent revêtir plusieurs formes, depuis les migrations temporaires ou saisonnières jusqu'aux programmes de migration temporaire ou virtuelle.

Dans sa communication «Migration et développement»¹¹⁶ et dans son programme d'action relatif à l'immigration légale¹¹⁷, la Commission a défini des orientations afin de faciliter les retours volontaires et d'encourager les migrations circulaires. Le programme sur l'immigration légale, qui contient le plan de travail de la Commission pour les prochaines années dans des domaines relatifs à l'admission des immigrants légaux, comporte également des orientations susceptibles d'intéresser les pays d'origine: celles-ci vont de l'information sur les perspectives et les conditions d'emploi légal dans l'UE à l'assistance aux institutions qui pourraient dispenser une formation aux candidats migrants dans leurs pays d'origine afin qu'ils puissent répondre aux besoins de main-d'œuvre des États membres de l'UE. L'élaboration de procédures d'admission claires et précises pour les travailleurs migrants contribuerait également à une meilleure gestion des flux migratoires dans l'intérêt de toutes les parties concernées.

Afin de rendre ce programme politique opérationnel, la Commission a élaboré avec ses partenaires marocains un projet de 7,7 millions d'euros (contribution de la CE: 5 millions d'euros) visant à créer une division internationale au sein de l'Agence marocaine pour la promotion de l'emploi et des compétences. Après un an d'existence, cette division est devenue un interlocuteur compétent sur le marché international du travail pour les employeurs potentiels de citoyens marocains et pour les Marocains eux-mêmes. En fournissant des informations et des formations aux candidats à l'émigration à Casablanca ainsi qu'au niveau décentralisé, elle contribue dans une large mesure à la promotion d'une culture de l'immigration légale, mais aussi à la protection des migrants contre les dangers inhérents à l'immigration clandestine. En complément à ce projet national, la CE prête son soutien à la coopération entre les autorités locales marocaines et espagnoles en vue de réguler les filières de migration saisonnière à destination, par exemple, des champs de fraises du sud de l'Espagne. Là aussi, l'immigration légale de ces travailleurs saisonniers est profitable aux autorités marocaines et espagnoles, et les migrants eux-mêmes sont moins exposés aux abus.

Dans certains cas, les migrations économiques à destination des pays développés peuvent créer des problèmes pour les pays d'origine, en provoquant des pénuries de compétences dans certains secteurs ou certaines professions. La Commission européenne a réfléchi à des mesures susceptibles d'endiguer ce phénomène, par exemple des mécanismes visant à régir le recrutement et à promouvoir les pratiques de recrutement éthique, des mécanismes de contrôle

¹¹⁶ COM(2005) 390 final du 1^{er} septembre 2005.

¹¹⁷ COM(2005) 669 final du 21 décembre 2005

et le soutien de partenariats entre les institutions des États membres de l'UE et des pays en développement: elle a formulé des propositions spécifiques concernant le secteur des soins de santé dans une communication distincte¹¹⁸. La limitation de la fuite des cerveaux et l'atténuation de l'exode des compétences sont un des thèmes du dialogue sur les migrations entre la CE et l'Union africaine, ainsi qu'avec plusieurs pays africains, sur la base de l'article 13 de l'accord de Cotonou.

Les migrations économiques sont également une réalité sud-sud, car elles interviennent fréquemment entre des pays en développement, notamment dans le cadre des initiatives d'intégration régionale soutenues activement par l'UE. Bien qu'elles puissent présenter des avantages importants, ces migrations posent des problèmes de capacité administrative qui requièrent une solution adéquate.

Les activités directement liées à ce thème comprennent des efforts conjoints en vue de renforcer la dimension sociale de la mondialisation, de soutenir l'emploi, de contrôler l'impact social des politiques commerciales et de la libéralisation des marchés, et de promouvoir le travail décent en tant qu'objectif général¹¹⁹.

L'intégration des ressortissants de pays tiers

Des politiques d'intégration efficaces sont essentielles pour garantir que les migrations soient profitables à la fois aux pays d'accueil et aux migrants eux-mêmes. Le nombre de pays d'accueil ne cessant d'augmenter, la Commission estime qu'il convient d'encourager l'échange d'expériences dans le domaine des politiques qui encouragent l'intégration.

La CE et ses États membres ont élaboré des politiques générales d'intégration des migrants, et le Conseil¹²⁰ a défini une série de principes communs, que la Commission¹²¹ a développés. Celle-ci a publié un Manuel sur l'intégration à l'intention des décideurs politiques et des praticiens¹²², dont une nouvelle édition était prévue pour la fin 2006. Plusieurs éléments de la législation communautaire entrés récemment en vigueur contribueront également à améliorer l'intégration.

Les politiques d'intégration, en particulier les droits et le traitement des ressortissants de pays tiers, font l'objet de discussions régulières entre la CE et les pays tiers, dans le cadre d'un dialogue plus large sur les migrations. La CE est disposée à partager son expérience et ses pratiques avec d'autres pays intéressés et dans des forums internationaux.

¹¹⁸ «Stratégie d'action communautaire concernant la pénurie de ressources humaines dans le secteur de la santé dans les pays en développement», COM(2005) 642 final du 12 décembre 2005.

¹¹⁹ Communication COM(2004) 383 de la Commission, «La dimension sociale de la mondialisation – comment la politique de l'UE contribue à en étendre les avantages à tous», adoptée le 18 mai 2004; communication COM(2006) 249, «Promouvoir un travail décent pour tous – La contribution de l'Union à la mise en œuvre de l'agenda du travail décent dans le monde», et son annexe (SEC(2006) 643), toutes deux datées du 24 mai 2006.

¹²⁰ Principes de base communs sur l'intégration adoptés par le Conseil JAI le 19 novembre 2004.

¹²¹ «Programme commun pour l'intégration – Cadre relatif à l'intégration des ressortissants de pays tiers dans l'Union européenne», COM(2005) 389 final du 1^{er} septembre 2005.

¹²² http://ec.europa.eu/justice_home/doc_centre/immigration/integration/doc_immigration_integration_fr.htm

LUTTER CONTRE L'IMMIGRATION CLANDESTINE ET LA TRAITE DES HUMAINS DANS LE PLEIN RESPECT DES DROITS FONDAMENTAUX

La distinction entre l'immigration légale et l'immigration clandestine est un aspect fondamental de la politique communautaire de l'immigration, et la lutte contre l'immigration clandestine dans toutes ses dimensions est un élément nécessaire d'une approche rationnelle des migrations. Depuis 2001, une approche globale est élaborée, qui porte sur toutes les phases de la chaîne migratoire, y compris la coopération avec les pays d'origine et de transit, les contrôles aux frontières, les mesures prises après l'entrée irrégulière dans un pays et la politique de réadmission et de retour. Cette approche est définie dans plusieurs communications et plans d'action sur l'immigration clandestine, la gestion intégrée des frontières et la politique de retour.

Une politique efficace de réduction de l'immigration clandestine requiert une stratégie composite de mesures visant à la fois la poursuite de l'harmonisation des législations nationales des États membres et une coopération opérationnelle accrue, ainsi que des politiques appropriées et des mesures d'incitation soutenant la croissance économique et la création d'emplois dans les pays d'origine. Les facteurs extérieurs doivent également être abordés à travers la coopération avec les pays d'origine et de transit. Toutes les mesures proposées par la Commission font l'objet d'un examen approfondi afin de garantir qu'elles soient parfaitement compatibles avec les droits fondamentaux en tant que principes généraux du droit communautaire et international, notamment la protection des réfugiés et les obligations en matière de droits de l'homme qui découlent de la convention européenne des droits de l'homme.

Une approche intégrée est également nécessaire afin de régler la question de la traite des êtres humains compte tenu de sa nature mondiale¹²³ et sur la base du respect des droits humains fondamentaux. Les besoins et les droits des personnes concernées sont au centre de la politique communautaire en la matière, tandis que la lutte contre la traite des humains est un élément essentiel des efforts communautaires en vue d'améliorer les contrôles et la surveillance aux frontières extérieures de l'Union et de renforcer la lutte contre l'immigration clandestine. En outre, la législation communautaire encourage les États membres à accorder aux ressortissants de pays tiers qui souhaitent témoigner contre des trafiquants un permis de séjour spécial et des droits supplémentaires pendant la durée du procès¹²⁴. La CE vient également de ratifier les protocoles des Nations unies sur l'immigration clandestine et la traite d'êtres humains.

L'Union européenne souhaite vivement intensifier l'échange d'expérience avec les pays tiers intéressés sur les meilleures pratiques dans la lutte contre la traite des êtres humains et le traitement réservé à ses victimes, et coopérer avec eux dans ce domaine. La CE devrait lancer prochainement une initiative visant à promouvoir la mise en œuvre de la convention de Palerme et de ses protocoles.

L'assistance dans la lutte contre l'immigration clandestine prend en général la forme d'un transfert de savoir-faire et d'une assistance technique. L'amélioration de la sécurité des documents de voyage, comme le font actuellement l'Ukraine et le Ghana, est un bon exemple

¹²³ «Lutter contre la traite des êtres humains – approche intégrée et propositions en vue d'un plan d'action», COM(2005) 514 final du 18 octobre 2005.

¹²⁴ Directive 2004/81/CE du Conseil du 29 avril 2004.

qui illustre la complexité de la question. Elle nécessite des formateurs que l'on ne peut presque trouver que dans les administrations concernées des États membres, et des équipements qui répondent aux besoins du pays partenaire et qui soient en même temps compatibles avec ceux utilisés dans l'UE. L'enjeu concerne les droits humains fondamentaux, comme la conservation des données à caractère personnel, et les liens avec les besoins de réforme élargie doivent être pris en considération afin de garantir l'impact (par exemple un registre civil dans le cas de la sécurité des documents).

Rendre les migrations profitables au développement

La contribution positive que les migrants peuvent apporter au développement de leur pays d'origine est de plus en plus reconnue. Ce thème a fait l'objet de discussions au sein de divers forums internationaux, notamment le dialogue de haut niveau des Nations unies (DHN) organisé à New York en septembre 2006, et continuera d'être débattu, notamment à l'occasion de la première réunion du Forum mondial sur les migrations internationales et le développement, que la Belgique accueillera à l'été 2007 et qui fera suite au DHN. La Commission est prête à contribuer activement à ce forum.

Des aspects tels que les transferts d'argent des émigrés et leur contribution au développement des pays d'origine, la contribution que peuvent apporter les diasporas au développement économique, social et humain de ces pays, et la promotion des migrations circulaires sont autant de domaines où la coopération entre pays d'origine et de destination peut avoir des avantages considérables. Par exemple, le meilleur moyen de limiter les coûts des transferts d'argent peut résider dans la collaboration entre les pays d'origine et les pays de destination. De même, la mobilisation des diasporas est la plus efficace lorsque les efforts sont déployés de part et d'autre.

La Commission a synthétisé les orientations qu'elle entend suivre dans ce domaine dans une communication adoptée le 1^{er} septembre 2005¹²⁵. Si certaines des mesures continues dans ce document peuvent être prises unilatéralement par l'UE (par exemple des mesures en vue de renforcer la concurrence et la transparence sur le marché des services de transfert d'argent, ou des mesures dans le domaine des droits de séjour), la plupart ne peuvent être mises en œuvre qu'en coopération avec les pays d'origine. Le programme AENEAS fournissait des aides financières dans ce domaine, par exemple en aidant les communautés de la diaspora à contribuer au développement économique et social de leurs communautés d'origine et en facilitant l'utilisation des transferts d'argent en vue d'investissements productifs et d'initiatives de développement. Le programme thématique sur les migrations et l'asile, qui remplace AENEAS, continuera de soutenir les activités dans ces domaines.

Afin de tirer profit de ces liens et de ces synergies, des mesures à court terme devront aller de pair avec une approche à long terme, et les politiques de l'immigration et du développement devront être intégrées. C'est la raison pour laquelle le thème des migrations est incorporé progressivement dans les documents de stratégie nationale et régionale qui constituent le canal principal de l'acheminement de l'aide communautaire vers les pays en développement.

¹²⁵ «Migration et développement: des orientations concrètes», COM(2005) 390 final. Les annexes à cette communication comportent de nombreux exemples de bonnes pratiques développées dans les États membres de l'UE et ailleurs.

En outre, l'existence d'emplois, de sources de revenu et de conditions de travail décentes dans les pays d'origine, ainsi que l'absence de conflits ou de pressions intenable sur l'environnement peuvent contribuer à garantir que lorsqu'une personne émigre, elle le fait par choix. La politique de développement de l'UE, synthétisée dans le consensus européen sur le développement, aborde ces facteurs d'impulsion des migrations à travers ses contributions – en partenariat avec les pays en développement – à l'éradication de la pauvreté, à la prévention des conflits, au développement économique, à la promotion du commerce, à la promotion des droits de l'homme et de la bonne gouvernance, à la protection de l'environnement et au soutien en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement. L'UE fournit plus de la moitié de l'aide mondiale et s'est engagée à augmenter ce volume, ainsi que sa qualité et son efficacité.

La Commission estime que les rapports entre les migrations et le développement présentent un important potentiel de promotion des objectifs de développement, sans constituer pour autant un substitut de l'aide publique au développement.

Promouvoir l'asile et la protection internationale dans le monde

L'asile est devenu un thème prioritaire dans les relations extérieures et la coopération au développement de l'Union européenne avec les pays tiers à l'origine des mouvements migratoires. L'UE partage l'opinion du HCNUR selon laquelle les solutions aux problèmes des réfugiés doivent être trouvées avant tout dans les régions d'origine des exodes. Elle constate également que de nombreux pays de transit sont lourdement affectés par les afflux massifs de demandeurs d'asile.

Les pays d'origine et de transit ont rarement la capacité institutionnelle et financière de relever ces défis à eux seuls. Le renforcement des capacités à assurer une protection efficace et des solutions durables dans les régions d'origine – à travers le renforcement des capacités d'asile, l'intégration locale, le rapatriement et la réinstallation – est un objectif que la Commission promeut dans son aide extérieure. Il se reflète également dans l'approche communautaire du régime de protection internationale, déployée à travers les programmes pilotes de protection régionale, tels que ceux qui concernent les NEI occidentaux et la région des Grands lacs en Afrique.

Alors que la situation des réfugiés est très différente de celle des migrants économiques, la plupart des initiatives qui seront développées dans les autres volets de ce programme – par exemple l'encouragement des contributions des diasporas, la facilitation des transferts d'argent, la protection contre les discriminations, etc. – devraient également profiter aux réfugiés.

5. LA GESTION DE L'AIDE

5.1. L'évolution des modalités et des canaux de distribution de l'aide

L'aide extérieure de l'Union européenne est mise en œuvre selon trois grandes modalités de distribution, dont le choix dépend d'une analyse conjointe entre la CE et le gouvernement concerné et de l'environnement national et sectoriel.

L'approche par projets est utilisée dans des situations qui impliquent une aide à des acteurs non étatiques et à des programmes régionaux, ou lorsque les conditions ne permettent pas un usage complet des systèmes gouvernementaux (par exemple dans les situations de conflit ou de sortie d'un conflit). Les projets sont mis en œuvre en ayant recours aux procédures de passation de marchés publics et d'octroi de subventions de la CE.

L'approche sectorielle, qui utilise un programme d'appui aux politiques sectorielles (PAPS), sert à appuyer une politique sectorielle convenue et un cadre stratégique réaliste contrôlé sur la base de critères et d'indicateurs de résultats. Les PAPS peuvent être financés (i) en utilisant l'appui budgétaire sectoriel (ABS), par le transfert de fonds vers le Trésor national des pays bénéficiaires, (ii) en regroupant des fonds avec les gouvernements bénéficiaires et d'autres bailleurs de fonds, ou (iii) en appliquant des procédures de passation de marchés publics et d'octroi de subventions de la CE.

La CE soutient également les objectifs nationaux ou de plus grande envergure définis dans les documents politiques et stratégiques nationaux (tels que les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté). Ce soutien est financé à travers l'appui budgétaire général (ABG), les fonds étant transférés vers le Trésor national du pays bénéficiaire. Il s'accompagne en général d'activités de renforcement des capacités, habituellement dans le domaine de la gestion des finances publiques.

Priorité à l'approche et à l'appui budgétaire sectoriels

En 2006, le montant total des engagements en faveur de l'appui budgétaire, d'une valeur approximative de 1,32 milliard d'euros, représentait un peu plus de 17% du total des engagements. Cette réduction par rapport à 2005 s'explique par un recul substantiel des engagements d'ABG, qui n'a pas été entièrement compensé par une augmentation des engagements en faveur de l'ABS. Ce recul était prévu, car il reflète la nature «forfaitaire» des engagements au moment où le 9^e FED arrive à son terme. A contrario, l'augmentation soutenue des engagements d'ABS reflète un recours croissant aux programmes sectoriels qui utilisent l'ABS comme modalité de financement en Amérique latine, en Asie et, dans une moindre mesure, dans la région MEDA. Dans ces régions, l'assistance européenne continue de jouer un rôle clé dans le lancement de nouveaux types de partenariat et dans la promotion du passage à un appui budgétaire.

L'approche sectorielle et le recours à l'appui budgétaire en tant que modalité d'aide privilégiée suivent les orientations du consensus européen sur le développement. Celui-ci affirme clairement que «lorsque les circonstances le permettent, le recours à l'aide budgétaire générale ou sectorielle devrait s'intensifier de manière à renforcer

l'appropriation, à soutenir la responsabilité et les procédures nationales des partenaires, à financer les stratégies nationales de réduction de la pauvreté et à promouvoir une gestion saine et transparente des finances publiques».

La déclaration de Paris de mars 2005, signée par tous les bailleurs de fonds et par un grand nombre de pays partenaires, a également contribué à créer des conditions favorables pour l'appui budgétaire et sectoriel axé sur l'appropriation, l'alignement et l'harmonisation. Elle contient douze indicateurs permettant de mesurer les progrès dans ces domaines, qui mettent fortement l'accent sur l'utilisation de l'approche sectorielle et de l'appui budgétaire. De par leur nature même, ces formes de distribution de l'aide sont alignées sur les systèmes nationaux, elles évitent les structures parallèles de mise en œuvre et privilégient une approche coordonnée du renforcement des capacités et du recours aux missions communes sur le terrain et aux analyses partagées.

Tout au long de 2006, la Commission a travaillé conformément à ces orientations politiques et a mis en œuvre efficacement l'approche de l'appui budgétaire à l'échelle internationale. Elle a participé activement aux travaux entrepris dans le cadre de l'évaluation conjointe de l'appui budgétaire général, parrainée par le CAD de l'OCDE et clôturée en mai 2006. Cette évaluation conclut que l'ABG était, à deux cas près, «clairement positif» et que dans tous les cas, il apportait une «réponse appropriée au contexte». L'ABG est perçu comme ayant un impact positif sur l'harmonisation et l'alignement, augmentant les dépenses prioritaires et encourageant une attention accrue pour la gestion des finances publiques, tout en renforçant la stabilité macroéconomique préexistante. Toutefois, des faiblesses ont été identifiées sur les plans de la prévisibilité et du renforcement des capacités et il existe un risque de «surcharger» l'appui budgétaire. La Commission assure le suivi de ses actions conformément aux recommandations de l'évaluation.

La Commission continue d'assurer la coprésidence de l'opération conjointe sur la gestion des finances publiques (GFP) du CAD de l'OCDE, un groupe créé à la suite de la déclaration de Paris, qui encourage les meilleures pratiques et le partage des connaissances dans ce domaine. Elle maintient son soutien en faveur du programme conjoint sur les dépenses publiques et la responsabilité financière (PEFA), qui a présenté plus de 20 rapports en 2006, dans la moitié desquels la CE prenait l'initiative. L'approche du PEFA gagne du terrain en tant qu'instrument privilégié d'évaluation des systèmes de GFP et il devrait couvrir tous les pays qui reçoivent un appui budgétaire pour le début 2008. Cependant, de nouvelles mesures doivent être prises afin d'améliorer le soutien au renforcement des capacités.

Le travail entrepris par la Commission à l'appui de l'instrument du PEFA était conforme aux recommandations du rapport spécial n° 2/2005 de la Cour des comptes «relatif aux aides budgétaires du FED aux pays ACP: la gestion par la Commission du volet "réforme des finances publiques"». D'autres actions ont été entreprises conformément à ces recommandations. EuropeAid a notamment approuvé un nouveau «Guide méthodologique pour la programmation, la conception et la gestion de l'appui budgétaire général», dans le but d'accroître la qualité des opérations d'appui budgétaire, notamment en mettant l'accent sur les critères d'éligibilité.

Le renforcement des capacités et la formation aux méthodes de distribution de l'aide

Le développement des compétences et des aptitudes des principaux acteurs de la conception et de la mise en œuvre des programmes financés par la CE est une contribution cruciale à l'amélioration de leur qualité, de leur impact et de leur durabilité. Un effort significatif a été consenti afin de développer la méthode et la formation dans plusieurs domaines relatifs aux approches sectorielles, tels que la gestion des finances publiques, l'analyse institutionnelle et le renforcement des capacités, la macroéconomie appliquée et les systèmes d'évaluation des résultats et de suivi.

Outre les travaux sur l'orientation de l'appui budgétaire général, les modalités du soutien sectoriel ont également été évaluées en tirant profit à la fois du programme sur l'efficacité de l'aide et des enseignements tirés ces dernières années. Des orientations révisées sur l'approche sectorielle seront publiées en 2007 et s'appuieront sur du matériel pédagogique relatif à certains aspects spécifiques, comme les approches de la budgétisation et de l'ordonnancement dans les réformes de la gestion des finances publiques, et à des aspects sectoriels, comme le recours à l'approche programmatique dans le secteur rural.

Le programme sur l'efficacité de l'aide, en particulier la déclaration de Paris, requiert une approche plus stratégique et coordonnée dans le domaine de l'appui institutionnel et du renforcement des capacités dans les pays partenaires. Une attention spécifique a été portée à l'élaboration d'une méthode conforme aux bonnes pratiques et au fonctionnement du CAD, et des mesures ont été prises afin de promouvoir la qualité et l'apprentissage en vue de soutenir le renforcement des capacités dans le domaine de la gestion des finances publiques.

La demande de formation a augmenté considérablement depuis la déclaration de Paris. Elle émane à la fois des gouvernements donateurs et partenaires, ce qui confirme que la bonne mise en œuvre de l'approche sectorielle et de l'appui budgétaire nécessite des mesures en vue de développer les compétences nécessaires. La deuxième phase du programme de formation aux méthodes de distribution de l'aide (ADM), qui a démarré en juillet 2005, comporte deux axes: i) l'approche sectorielle et l'appui budgétaire et les aspects connexes, et ii) l'approche par projets, dans l'optique de promouvoir l'appropriation et la viabilité et d'élaborer une formation révisée conventionnelle et en ligne sur la gestion du cycle de projet (GCP) et sur l'analyse économique et financière.

Tableau 35: Formations méthodologiques organisées de juin 2002 à décembre 2006¹²⁶

	Appui budgétaire / sectoriel et domaines connexes		Approche par projets – GCP, analyse économique & financière et domaines connexes	
	Nombre de sessions	Participants	Nombre de sessions	Participants
Au siège	75	1 420	201	2 900

¹²⁶

En 2003 et 2004, les formations étaient axées sur les domaines de la GCP.

Au niveau des pays	94	1 970	141	2 150
Total	169	3 400	342	5 060

Dans le cadre du programme ADM, près de 1 500 participants ont suivi plus de 90 sessions organisées au siège et dans les pays¹²⁷. Douze nouvelles formations ont été testées: il s'agissait notamment de formations sectorielles relatives aux transports, au développement rural, au dialogue politique dans l'éducation, à l'évaluation des résultats dans les secteurs sociaux, à l'approche sectorielle appliquée à la gestion intégrée des ressources en eau, au fonctionnement dans un contexte décentralisé et à la gouvernance locale, ainsi que d'une formation en ligne sur la gestion du cycle de projet.

Conformément à la déclaration de Paris, qui recommande l'élaboration de formations communes dans le domaine des approches fondées sur les programmes, le programme d'apprentissage commun sur l'aide sectorielle, lancé en 2005, a donné lieu à des résultats positifs et a confirmé la demande croissante dans le domaine de l'approche sectorielle, notamment de la part des gouvernements partenaires. Le programme d'apprentissage commun est coordonné par EuropeAid et est cofinancé par neuf bailleurs de fonds. Cette nouvelle génération de programmes d'apprentissage communs est un outil prometteur pour le développement de compétences partagées et pour la coordination de nouveaux programmes sectoriels.

5.2. Les progrès qualitatifs de la gestion de l'aide

5.2.1. L'amélioration de la qualité de l'aide au développement

La concentration des compétences thématiques dans une direction Qualité au sein d'EuropeAid a créé de la valeur ajoutée, puisqu'elle a permis d'élaborer des outils au profit des services des délégations et des sièges. Avec le concours d'autres directions générales et d'autres bailleurs de fonds, de nouveaux guides opérationnels ont été rédigés dans les domaines de l'assistance électorale, de l'intégration des questions environnementales et de l'appui budgétaire général. À côté de cette activité méthodologique, l'attention s'est concentrée sur l'extension de la couverture des contrôles de la qualité à plus de 90% des nouveaux projets et programmes, à laquelle se sont ajoutées des missions d'appui aux délégations chargées de les aider à identifier les projets et à résoudre les difficultés lors de la phase de mise en œuvre. Une autre priorité était d'accroître les connaissances du personnel: de nombreux séminaires et ateliers ont été organisés sur le terrain et au siège et ont porté sur les secteurs d'intervention principaux et émergents, comme l'appui budgétaire, l'environnement, l'égalité hommes-femmes, les migrations, la gouvernance et le travail décent.

¹²⁷ La demande de formation à la GFP est élevée; onze sessions ont été organisées depuis juillet 2005 (pour 233 participants).

5.2.2. *L'évaluation de la qualité*

Ces quatre dernières années, la Commission a suivi les résultats au moyen de plusieurs indicateurs portant essentiellement sur la mise en œuvre financière et, dans une moindre mesure, sur l'accélération de la distribution de l'aide. Elle rédige régulièrement des rapports à l'attention du groupe des commissaires aux relations extérieures. En 2006, la liste des indicateurs de résultats a été étendue dans le but de contrôler la qualité de la phase préparatoire des projets: des indicateurs supplémentaires ont été créés afin de fournir une appréciation de la qualité des projets à la fin de la phase de conception. Il s'agit d'une mesure importante pour garantir la continuité de l'appréciation de la qualité, depuis la préparation des projets à leur évaluation en passant par la mise en œuvre.

5.2.3. *Le contrôle des progrès sur la voie des objectifs stratégiques*

Un outil essentiel en vue d'optimiser la contribution de l'aide communautaire à ses objectifs stratégiques consiste à contrôler l'impact des interventions non seulement au niveau des apports financiers et de la manière dont ils sont dépensés, mais aussi des résultats finals et de leurs effets. Il est rarement possible de dissocier les effets des activités d'un seul bailleur de fonds au niveau d'un pays ou d'une région. Il faut parfois du temps pour que l'impact d'une activité, qu'elle soit intérieure ou soutenue par des bailleurs de fonds, se manifeste sous une forme mesurable.

Le large éventail d'objectifs stratégiques, de la réduction de la pauvreté au développement et à la consolidation de la démocratie et de l'État de droit, en passant par le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, reflète la complexité et la richesse des programmes de développement de la CE. Cette vaste gamme d'objectifs nécessite la mise en place d'un système cohérent et transparent de contrôle des résultats. De même, en règle générale, les évaluations fondées sur les projets et les programmes («actions»), qui peuvent être similaires mais adaptées aux spécificités et aux besoins locaux, sont difficiles à rassembler en un ensemble d'indicateurs communs mesurant la valeur ajoutée cumulée de l'aide communautaire.

La combinaison de tous ces éléments implique des niveaux différents d'analyse des résultats et de l'impact des initiatives de la Commission: elles devraient être évaluées dans le cadre des efforts de la communauté internationale et devraient se fonder sur l'articulation cohérente de leurs divers volets, et non sur un élément unique. Le consensus européen sur le développement¹²⁸ affirme que «l'UE et les pays en développement partagent la responsabilité et l'obligation de rendre compte de leurs efforts conjoints dans le cadre du partenariat» et que «les indicateurs de progrès et une évaluation régulière de l'aide sont indispensables pour mieux cibler l'aide fournie par l'UE». Le nouvel instrument de coopération au développement (ICD) prévoit également que la Commission présente un «rapport annuel sur la mise en œuvre et les résultats et, dans la mesure du possible, sur les principaux résultats et l'impact de l'aide».

La Commission entend sélectionner, pour tous les secteurs d'intervention, un nombre minimal d'«indicateurs des progrès de l'aide communautaire» sur la base de résultats

¹²⁸ JO 2006/C 46/01, point 15.

prédéfinis qui permettent leur cumul et qui contribuent à améliorer la responsabilité et la visibilité. Le travail entrepris en 2006 a débouché sur des listes d'indicateurs pour un nombre raisonnable de secteurs. Les délégations devront les intégrer dans tous les documents d'identification et, par la suite, dans toutes les propositions de financement. L'objectif est de couvrir une majorité des secteurs et de domaines thématiques de la coopération au développement de la CE pour la mi-2007.

Le travail réalisé à ce jour montre qu'il est possible de réduire significativement l'écart entre les secteurs perçus comme traditionnels (l'éducation, la santé, les transports, l'eau et les systèmes sanitaires) et les domaines moins familiers. La liste des indicateurs a déjà été étendue aux principaux secteurs de la gouvernance et de l'environnement. Une phase pilote portant sur cinq secteurs d'intervention de la CE où le travail est jugé suffisamment mûr sera lancée prochainement et ses enseignements seront évalués pour la fin 2007.

Ce travail est complémentaire aux efforts de la Commission visant à améliorer la qualité des différents projets et aux actions entreprises afin i) de contrôler le respect des principes de la conception de projets au niveau des objectifs, des résultats et des indicateurs, ii) d'élaborer des lignes directrices et une formation sur l'utilisation des indicateurs, et iii) d'instaurer une évaluation plus rigoureuse des données et des valeurs cibles pour les indicateurs, en vue des deux phases du groupe d'appui à la qualité (QSG).

5.3. La coopération avec les organisations internationales et les autres donateurs

La coopération et le partenariat de l'Union européenne avec l'ONU et la Banque mondiale ont évolué avec dynamisme depuis 2000-2001, suite la déclaration du millénaire des Nations unies¹²⁹. La communication de 2003 de la Commission sur le *Multilatéralisme efficace*¹³⁰, l'accord-cadre financier et administratif CE-NU de 2003 et d'autres documents politiques ont contribué au développement de ces relations. Actuellement, la CE octroie environ 1 milliard d'euros par an au système de l'ONU et 0,5 milliard à la Banque mondiale. Dans les pays en développement les plus pauvres, les activités de consolidation de la paix, les OMD et la coopération commerciale régionale bénéficient d'une attention particulière. Dans les pays à revenu intermédiaire, la coopération avec le système multilatéral tient compte du programme politique communautaire et est davantage adaptée aux pays, sur la base de leurs niveaux différents de croissance, de développement, de situation sociale et d'intégration commerciale.

Les Nations unies

Le mot d'ordre stratégique général de la Commission à l'égard des Nations unies est «l'Europe en tant que partenaire mondial». En 2006, la Commission a renforcé la voix et la cohérence de l'Europe dans les divers forums de l'ONU à travers des positions communes de l'UE, rappelant que l'engagement en faveur du multilatéralisme est le meilleur moyen de mobiliser les partenaires mondiaux. Le programme de réforme interne des Nations unies complète l'objectif à long terme de

¹²⁹ Résolution 55/2 de l'Assemblée générale de l'ONU du 8 septembre 2000.

¹³⁰ COM(2003) 526, «Union européenne et Nations unies: le choix du multilatéralisme».

la Commission, qui consiste à renforcer l'architecture des organisations internationales grâce à une réforme et à un renouvellement constants.

La programmation détaillée de la Commission avec l'ONU a contribué aux objectifs du Millénaire pour le développement. Les aides financières ont permis de soutenir le développement agricole, la sécurité alimentaire, les pratiques sylvicoles et halieutiques durables, l'éducation, la protection de l'enfance, l'eau et les systèmes sanitaires, la santé, les infrastructures et d'autres secteurs clés. La Commission a donné suite au programme de Paris de 2005 sur l'efficacité de l'aide en soutenant de nouveaux instruments de financement, tel le fonds multilatéral géré par l'ONU, contribuant ainsi à réduire les coûts de transaction tant pour les donateurs que pour les pays partenaires.

La Commission a apporté plusieurs contributions majeures aux forums multilatéraux sur les enjeux mondiaux et sur les nouveaux défis: le dialogue de haut niveau de l'ONU sur les migrations internationales et le développement, le lancement du forum sur la gouvernance de l'internet à Athènes (octobre 2006) dans le sillage du sommet mondial des Nations unies sur la société de l'information (SMSI), la convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (novembre) et la négociation fructueuse de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (décembre).

Tout au long de l'année, la Commission s'est concentrée sur la mise en œuvre des résultats du sommet mondial de l'ONU, notamment à travers des contributions à la coordination communautaire au sein du Conseil des droits de l'homme et à travers sa participation active aux travaux de la Commission de construction de la paix (PBC), en particulier aux premières réunions spécifiques aux pays, sur le Burundi et la Sierra Leone (octobre et décembre). Elle a contribué activement au renforcement des relations entre l'UE et l'ONU. Parmi les rencontres de haut niveau, il faut souligner notamment la visite du secrétaire général de l'ONU, M. Annan, au président Barroso et à la commissaire Ferrero-Waldner en juillet. La Commission a également pris part à la réunion de haut niveau entre les Nations unies et les organisations régionales en septembre.

En décembre, la Commission a lancé une évaluation de son financement des activités des Nations unies, qui s'élève à présent à plus d'un milliard d'euros par an. De concert avec les États membres de l'UE, elle a salué les recommandations du rapport du groupe de haut niveau sur la réforme de la cohérence de l'ensemble du système des Nations unies dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de l'environnement («Delivering as One») (novembre).

La Banque mondiale

Bien qu'elle ne soit pas elle-même actionnaire de la Banque mondiale (seuls les États membres de l'UE le sont), la CE est un de ses quatre principaux partenaires et contributeurs financiers à ses opérations et à ses fonds de fiducie dans le monde. Cette coopération, entamée en 1997, s'est considérablement étoffée ces dernières années après la signature de l'accord-cadre en novembre 2001 (révisé en 2006) et des protocoles d'accord bilatéraux au niveau local (pays candidats, région MEDA, ACP, pays PEV, Asie centrale, etc.).

La coopération de la CE avec les institutions financières internationales, en particulier la BM, s'appuie sur la communication du 2 mai 2001 sur le multilatéralisme efficace et la coopération communautaire avec le système et les agences de l'ONU¹³¹, sur les engagements sur le financement du développement pris au sommet des Nations unies à Monterrey en 2002, sur les engagements de l'UE dans le cadre du sommet de l'ONU sur la déclaration du millénaire et les OMD, sur la déclaration de Paris de mars 2005 sur l'harmonisation et l'efficacité de l'aide et sur le nouveau règlement financier approuvé par le Conseil de ministres en juin 2002.

Le Conseil a notamment admis la possibilité pour la Commission d'effectuer une «gestion conjointe» avec les organisations internationales, c'est-à-dire en contribuant aux fonds multi-bailleurs gérés par ces organisations. Ces initiatives ont été suivies par le consensus européen sur le développement. Les nouveaux règlements sur l'aide extérieure de la CE au cycle de programmation 2007-2013 (ICD, IEVP et l'instrument de la facilité pour la stabilité) font aussi expressément référence à la nécessité d'améliorer la coopération et les synergies entre les subventions de la Commission et les prêts des IFI dans les relations avec les pays tiers.

La CE coopère avec la Banque mondiale dans deux grands domaines d'activité: le dialogue politique avec les pays tiers sur les réformes, l'ajustement, l'intégration commerciale, la bonne gouvernance, l'énergie propre, les infrastructures sociales et d'autres aspects politiques, d'une part, et, de l'autre, la coopération aux opérations en mettant ses moyens en commun avec ceux de la BM selon différentes modalités (cofinancement, fourniture d'une assistance technique, soutien de la CE aux fonds thématiques ou géographiques de la Banque, etc.).

Le dialogue politique entre la CE et la Banque mondiale a lieu lors de réunions bilatérales annuelles qui évaluent la mise en œuvre de l'accord-cadre et des différents protocoles d'accord. À ces occasions, certaines orientations politiques générales sont également discutées (la dernière consultation annuelle sur l'accord-cadre, consacrée aux questions de mise en œuvre et de visibilité, a eu lieu à Bruxelles les 18 et 19 mai). En outre, la Commission participe régulièrement aux réunions annuelles du FMI et de la BM et est invitée au conseil d'administration de la Banque.

Les relations bilatérales entre le président récemment élu de la Banque mondiale, Paul Wolfowitz, son équipe et la CE se sont intensifiées en 2006. Le président Wolfowitz s'est entretenu avec les commissaires européens à plusieurs occasions sur différents sujets. Il a notamment rencontré la commissaire aux relations extérieures, Benita Ferrero-Waldner, le 2 juin, pour la signature d'un accord en vue de renforcer la coordination opérationnelle bilatérale et la visibilité, et le commissaire au développement, Louis Michel, lors de la réunion annuelle du FMI et de la BM à Singapour, à l'ordre du jour de laquelle figuraient en première ligne la bonne gouvernance, l'énergie propre, l'amélioration de l'aide et les infrastructures africaines, et lors des journées européennes du développement organisées à Bruxelles en novembre.

¹³¹ L'ONU, à travers l'Ecosoc, coordonne en principe également les institutions de Bretton-Woods.

Des débats politiques plus spécifiques ont également eu lieu à l'occasion des visites des nouveaux vice-présidents de la BM à la Commission. Les réunions ont porté essentiellement sur les modalités de cofinancement, les questions de gouvernance, l'énergie, les infrastructures, la combinaison des subventions et des prêts, la situation des pays à revenu intermédiaire, les nouveaux défis lancés par la Chine et l'Inde et la nouvelle stratégie communautaire pour l'Afrique. Les directeurs exécutifs européens de la BM ont également rendu visite à la Commission en mars.

Le dialogue de l'UE avec la Banque sur les aspects opérationnels a lieu entre les délégations de la Commission et les bureaux de la Banque sur le terrain ainsi qu'à d'autres occasions (présentation des rapports annuels par la Banque, participation de celle-ci aux auditions du PE sur les enjeux du développement, réunions de la BM avec la BEI et les autres banques régionales de développement, etc.). Des réunions mensuelles des directeurs exécutifs européens présents au conseil d'administration de la BM visant à harmoniser la position communautaire et à parler d'une seule voix sur les principales questions et décisions politiques devant être adoptées par ce conseil ont été organisées à Washington: la délégation de la Commission à Washington DC y a participé activement.

Ces trois dernières années, la CE a octroyé des subventions à une trentaine de fonds de la Banque mondiale pour un montant annuel approximatif de 450 à 500 millions d'euros. Un tiers de ces initiatives portait sur des projets spécifiques dans des pays particuliers, tandis que le reste concernait des actions thématiques horizontales transnationales (allègement de la dette dans le cadre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés, santé, environnement et recherche agricole tropicale) et des programmes de reconstruction postérieurs à un conflit ou une catastrophe coordonnés par la Banque mondiale au Timor oriental, en Afghanistan, en Irak, dans les pays d'Asie du Sud touchés par le tsunami et à Gaza.

La tendance à octroyer des aides à la reconstruction plutôt qu'aux initiatives générales se confirme. Sur les 516 millions d'euros contractés par la CE à la BM au cours de 2006, seuls quelques 82 millions étaient destinés aux fonds thématiques de la Banque visant à protéger les biens publics mondiaux (lutte contre le sida, le paludisme et la tuberculose, recherche agricole, etc.), tandis que le reste était destiné aux situations de reconstruction postérieures à un conflit ou une catastrophe, comme l'aide alimentaire à l'Afrique subsaharienne (104 millions d'euros), la réhabilitation après le tsunami (81 millions d'euros) ou la reconstruction de l'Afghanistan (40 millions d'euros). La CE a également contribué à hauteur de 40 millions d'euros au fonds international de la Banque mondiale pour la reconstruction de l'Irak (avec des contributions totales de 123 millions d'euros, elle est le principal bailleur de fonds de ce pays) et a fourni 70 millions d'euros supplémentaires au fonds de la Banque mondiale pour la réforme de la gestion des finances publiques en faveur de Gaza et de la Cisjordanie.

Dans les Balkans occidentaux, la Commission soutient deux fonds de la Banque mondiale pour un montant total de 600 000 euros. L'un porte sur l'élaboration d'une stratégie et d'un plan de développement pour le Kosovo et le second est destiné au bureau commun pour l'Europe du sud-est (300 000 euros chacun). L'objectif du bureau commun est de soutenir la coopération entre la Commission et la Banque mondiale dans la région de préadhésion, de contribuer au travail général de coordination de la Commission avec les institutions financières internationales en

général et de participer à l'organisation de conférences des donateurs et à la mobilisation des financements des bailleurs de fonds.

5.4. La simplification des procédures

EuropeAid a consenti des efforts considérables en vue de poursuivre la simplification des règles qui régissent la gestion de l'aide extérieure. Ce processus, destiné à garantir la proportionnalité entre les risques et les contraintes de gestion, restera une priorité majeure en vue d'accélérer la distribution de l'aide.

Un guide pratique révisé des procédures contractuelles pour les actions extérieures a été publié. Il s'agit du premier outil de travail qui explique les procédures contractuelles applicables à tous les contrats d'aide extérieure de la CE financés sur le budget général des Communautés européennes (le budget) et le Fonds européen de développement. Il comprend à présent les textes juridiques en vigueur pour le budget et pour le FED. L'objectif de cet outil pratique est de fournir aux utilisateurs toutes les informations nécessaires pour la passation de marchés publics ou l'octroi de subventions.

EuropeAid a participé très activement à l'élaboration des propositions de la Commission visant à réviser le règlement financier et ses modalités d'exécution (dans le cadre d'une révision parallèle), en identifiant les difficultés posées par les règles actuelles de mise en œuvre des actions extérieures. Dans ce contexte, une vaste consultation a été organisée dans tous les services, à la fois aux sièges et dans les délégations. Quelques 500 propositions de simplification des procédures ont été analysées par un groupe de travail commun.

Les résultats de cette consultation ont alimenté les nombreuses améliorations formulées par EuropeAid, qui seront prises en considération dans le prochain cadre financier et juridique qui entrera en vigueur en mai 2007 au plus tard. Elles visent notamment à: i) relever certains seuils d'octroi de marché pour l'aide extérieure, ii) créer la possibilité pour la Commission de gérer les fonds d'autres donateurs, iii) appliquer les règles locales ou les règles convenues entre les bailleurs de fonds dans le cadre de la gestion décentralisée et des cofinancements, iv) instaurer de nouvelles procédures négociées pour l'aide extérieure, v) créer la possibilité de réaffecter les aides dans certains cas spécifiques et vi) permettre à la Commission, dans le cadre de la gestion décentralisée, de déléguer ses pouvoirs d'exécution à des instances autres que le seul pays tiers bénéficiaire, par exemple les agences nationales.

Parallèlement, la Commission a adopté une révision indépendante des modalités d'exécution du règlement financier, qui vise à simplifier les procédures et à réduire la charge de la preuve documentaire pour les opérateurs économiques et les institutions administratives afin de réduire les frais administratifs, d'instaurer la possibilité de renoncer aux obligations de garantie lors des préfinancements d'organismes publics et de simplifier les règles régissant les subventions.

Une autre simplification a consisté à réduire les quelque 30 textes de base régissant l'aide extérieure à sept nouveaux instruments financés sur le budget. Ces simplifications prendront effet en 2007, à l'instar de celles portant sur la révision du règlement financier du FED.

5.5. L'élargissement et le groupe de travail spécial sur le renforcement des capacités

Deux ans après leur adhésion, la plupart des États membres qui sont entrés dans l'Union européenne en 2004 sont devenus des membres actifs de la communauté des bailleurs de fonds. La Commission a entrepris de refondre son programme d'assistance pour les «nouveaux» États membres et les pays en voie d'adhésion (la Bulgarie et la Roumanie). À la veille de l'élargissement de 2007, il s'agissait d'une bonne occasion de renforcer cette approche et de l'adapter à l'évolution des politiques de développement des partenaires de l'Europe des Douze (les «nouveaux États membres»).

La Commission a précisé son programme de travail sur la base des réunions du groupe de travail – deux réunions ont été organisées ainsi qu'une consultation des partenaires de l'UE-12. Tout d'abord, à la demande de ses membres, les réunions du groupe de travail spécial seront organisées tous les six mois: cela permettra un débat et un échange de meilleures pratiques sur le développement et l'aide humanitaire entre l'UE-12 et l'UE-15, tandis que la priorité sera toujours de renforcer la coordination informelle des activités des États membres de l'UE-12 en tant que bailleurs de fonds.

Le deuxième objectif sera d'aider les États membres de l'UE-12 qui souhaitent accroître leur présence dans les pays partenaires et renforcer leurs capacités à développer des activités sur le terrain. Le troisième objectif est d'organiser pour l'UE-12 des activités spécifiques de renforcement des capacités, telles que des conférences ou des séminaires techniques, en fonction de la demande, ainsi que de suivre le programme de renforcement des capacités sur une base individuelle.

La Commission a organisé une série d'activités respectant le principe de la complémentarité. Forte de la réussite du premier programme axé sur la demande en vue d'aider l'UE-12 à formuler une politique de développement et des lignes directrices sur les procédures de la CE, la Commission a élaboré une nouvelle édition de ce programme, couvrant des thèmes tels que la comptabilité de l'APD, la conception et la mise en œuvre de dispositifs institutionnels de gestion de l'aide, la formulation de lignes directrices en la matière, la programmation et la budgétisation de l'APD, la formulation des stratégies par pays et l'élaboration de rapports pour le CAD.

Un séminaire d'une journée a été consacré à l'identification des perspectives de renforcement des capacités des pays de l'UE-10 et des pays candidats à l'adhésion en vue de mettre en œuvre le programme sur l'efficacité de l'aide. Ce séminaire, qui était axé sur la répartition du travail et le cofinancement, a permis aux pays de l'UE-12 de discuter et d'échanger les meilleures pratiques. Des représentants de l'UE-12 ont été invités à prendre part aux journées européennes du développement dans le cadre des activités organisées par la Commission, en présentant leurs propres activités dans les pays partenaires et en participant aux conférences et aux débats. Un programme d'appui spécial a également été lancé afin d'aider la Bulgarie et la Roumanie à renforcer et à développer le cadre institutionnel et conceptuel de leurs politiques de développement.

5.6. Visibilité et communication

Une des priorités de la Commission est la communication au sujet de ses activités en général et sur le rôle de l'UE dans le monde en particulier. Plusieurs activités de communication majeures ont été organisées dans le domaine de l'aide extérieure. Un portail internet commun a été créé sur les politiques extérieures de la Commission, intitulé «L'UE dans le monde»¹³². Un Info Point sur la coopération extérieure ouvert au public a été créé au siège d'EuropeAid, rue de la Loi à Bruxelles en avril; il a déjà attiré près de 5 000 visiteurs¹³³.

Les activités de communication ont également comporté l'initiative annuelle du 9 mai dans les écoles¹³⁴ et la production des deux premières vidéos d'une nouvelle série intitulée «Une coopération qui compte». Les documentaires, l'un sur la biodiversité et l'autre sur le sida, ont touché ensemble environ 34 millions de personnes¹³⁵. Les premières journées européennes du développement ont été organisées à Bruxelles du 13 au 17 novembre 2006. Au programme figuraient un forum à haut niveau de deux jours sur la gouvernance en Afrique, un forum sur les affaires UE-Afrique et une série d'événements culturels destinés au grand public¹³⁶. Cinquante études de cas sur des actions fructueuses de la CE ont été publiées¹³⁷. Des accords sur l'amélioration de la visibilité ont été signés par la commissaire Ferrero-Waldner et le président de la Banque mondiale, M. Wolfowitz, le 2 juin, et le vice-secrétaire général de l'ONU, M. Malloch-Brown, le 22 septembre.

132

http://ec.europa.eu/world/index_fr.htm

133

http://ec.europa.eu/europeaid/frontoffice/index_fr.htm

134

http://ec.europa.eu/europeaid/9-may-initiative/index_fr.htm

135

http://ec.europa.eu/europeaid/library/videos_fr.htm

136

<http://www.eudevdays.eu/>

137

http://ec.europa.eu/europeaid/reports/stagiaires_case_studies_en.htm

6. RÉSULTATS

6.1. Résultats des projets: suivi axé sur les résultats

Le système de suivi axé sur les résultats (ROM) fournit un aperçu de l'évolution des projets vers les résultats escomptés. La question principale est la suivante: les projets et les programmes sont-ils susceptibles d'apporter les améliorations visées à la vie des personnes?

Le ROM repose sur des évaluations régulières sur le terrain des projets et des programmes en cours par des experts indépendants: ils reçoivent de simples notes selon des critères convenus à l'échelle internationale, en fonction d'une méthode cohérente et bien structurée. Les notes possibles sont: a. (4 points) = excellent; b. (3 points) = bon; c. (2 points) = problèmes mineurs et d. (1 point) = problèmes majeurs. Le paramètre de référence pour l'échelle des notations (2,5 points) indique que le projet suit le déroulement prévu. Un projet qui présente une note de 2,5 est considéré comme étant en bonne voie et censé obtenir les résultats et les effets escomptés. Pour chaque projet, de brèves explications et des recommandations sur l'amélioration de la qualité sont formulées à l'intention de tous les participants. Elles constituent des informations précieuses pour le contrôle interne des projets par leurs promoteurs.

6.1.1. Résultats obtenus en 2006

En 2006, le système a analysé 1 384 projets dans 148 pays, pour une valeur totale d'environ 10 milliards d'euros.

Tableau 36: Missions de suivi effectuées en 2006

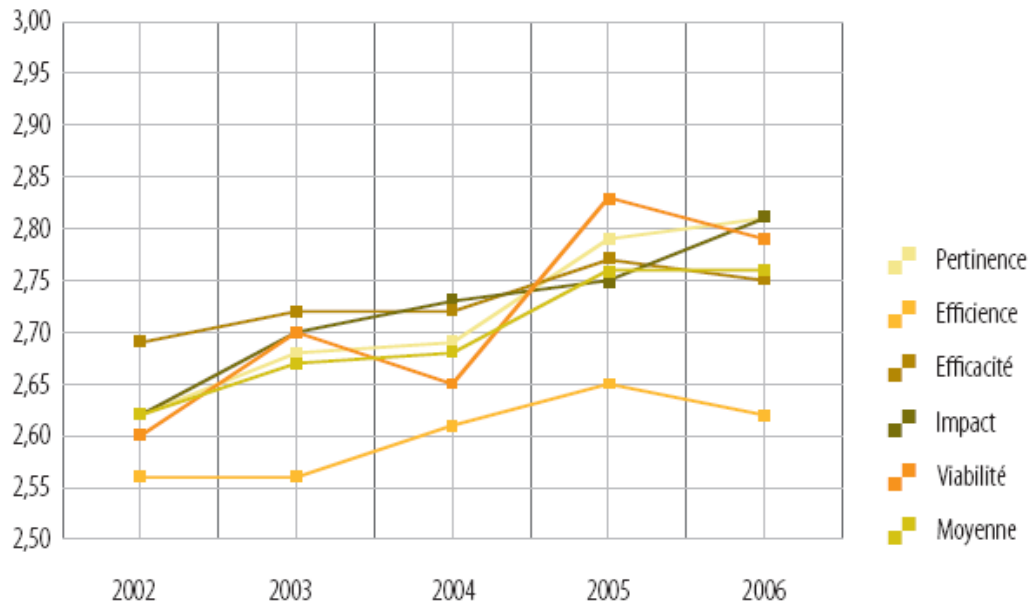
Vue d'ensemble par région	TACIS[1]	CARDS	MED	ACP	Asie	Amérique latine	Total 2006	Augmentation par rapport à
Nombre de pays visités	13	7	21	68	18	21	148	11%
Nombre de projets suivis[2]	314	117	150	485	133	185	1384	11%
Nombre de rapports	386	150	180	511	189	200	1616	10%
Millions d'euros couverts	570	188	1 886	5 218	910	1 145	9 917	18%

[1] La région TACIS comprend la région d'Asie centrale, avec le Kazakhstan, le Kirghizstan, le Tadjikistan, l'Ouzbékistan et le Turkménistan.

[2] Y compris les programmes régionaux, pour lesquels le suivi a porté sur plusieurs volets, ce qui explique la différence entre le nombre de projets suivis et le nombre de rapports.

La pertinence statistique du suivi orienté sur les résultats s'est améliorée au cours des dernières années. Cependant, la taille et la nature des échantillons peuvent ne pas suffire pour tirer des conclusions générales, étant donné que les approches sectorielles et l'aide budgétaire ne sont pas prises en considération. De plus amples informations sur les résultats dans les régions sont disponibles dans les chapitres consacrés aux activités régionales.

Tableau 37: Tableau chronologique – Résultats ROM 2002 – 2006



Les projets et les programmes ont obtenu des résultats généralement bons (une note moyenne de 2,76), avec de légères variations dans les différents critères. Les progrès généraux réalisés ces dernières années sur le critère de l'efficience montrent un léger recul, mais le résultat reste positif (2,62 en 2006 pour un paramètre «en bonne voie» de 2,5). Au cours des cinq dernières années, les notes générales dans le cadre du suivi axé sur les résultats enregistrent une amélioration régulière et statistiquement sensible: de 2,62 en 2002 à 2,67 en 2003 et de 2,73 en 2004 à 2,76 en 2005 et 2006. Les projets qui présentent des problèmes sont suivis de près par les services de la Commission. La proportion de projets qui nécessitent une attention particulière a baissé de 10% à 9,3%, et la proportion de ceux qui doivent être remaniés en profondeur, voire interrompus («problèmes majeurs»), est restée légèrement au-dessus de 1%.

Le suivi au fil du temps

Le suivi des projets sur plusieurs années révèle une amélioration soutenue, nettement supérieure à l'augmentation générale pour tous les projets. Cela confirme l'utilité du système de suivi orienté sur les résultats en tant qu'outil de gestion des projets. Dans les projets qui font l'objet d'un nouveau suivi, on constate de nets progrès au niveau de leur conception et de leur efficience, qui se sont traduits par une amélioration qualitative et quantitative des services aux bénéficiaires et par des répercussions positives plus nombreuses sur le contexte des projets.

6.1.2. Résultats par secteur

Tableau 38: Résultats par secteur

2006 par secteur d'AOD[1]	Infrastructures et services sociaux	Infrastructures et services économiques	Secteurs de production	Plurisectoriel - Transversal	Aide (produits de base et programmes généraux)	Aide d'urgence	Autre / non alloué / non spécifié
Nbre d'opérations suivies[2]	776	213	258	211	48	22	34
Nbre de rapports[3]	793	236	250	234	47	21	35
Millions d'euros couverts	€4 150,4	€2 651,2	€1 558,4	€977,5	€313,8	€77,1	€189,0
Pertinence	2,82	2,82	2,77	2,80	2,93	2,50	2,82
Efficience	2,64	2,63	2,45	2,67	2,51	2,76	2,75
Efficacité	2,75	2,77	2,64	2,82	2,81	2,84	2,84
Impact	2,79	2,91	2,71	2,82	2,89	2,75	2,89
Viabilité	2,79	2,90	2,69	2,78	2,77	2,74	2,86
Moyenne	2,76	2,81	2,65	2,78	2,78	2,72	2,83

[1] Pour plus d'informations sur ce que comprennent les secteurs, voir les annexes financières.

[2] Dans les projets régionaux, plusieurs volets sont contrôlés afin d'obtenir une vue d'ensemble de la situation. État donné que ces volets peuvent se situer dans des secteurs différents, le nombre d'opérations repris dans le tableau sur les résultats par secteur est supérieur au nombre de projets figurant dans le tableau précédent.

[3] S'il n'est pas possible d'établir un rapport de suivi complet, l'évaluation d'une opération peut être réalisée dans une note de suivi. Le tableau ne tient compte que des rapports complets.

Le principal secteur de coopération, les *infrastructures et services sociaux* – à savoir l'éducation, la santé, l'eau, le gouvernement et la société civile, etc. –, obtient de bons résultats et reflète la situation générale. Un autre secteur important, celui des *infrastructures et des services économiques* (transport, énergie, services bancaires) obtient des résultats encore meilleurs, avec un score 2,81.

6.1.3. Conclusions 2006

Dans l'ensemble, les résultats sont satisfaisants. Les projets et les programmes contrôlés suivent en moyenne le déroulement prévu, ou font même mieux, pour tous les critères. La couverture des projets suivis, la pertinence statistique des données et l'approche méthodologique du système ROM ont été améliorées. Une extension du système ROM aux projets clôturés (ROM *ex-post*) a été expérimentée avec succès sur le plan de la méthode. Le principal objectif est de vérifier si l'impact et les avantages du projet se sont maintenus après l'arrêt de l'aide extérieure. Dans la majorité des cas, les projets affichent une viabilité et un impact bons ou acceptables, mais une analyse plus poussée s'impose pour pouvoir tirer des conclusions concernant les raisons sous-jacentes et les enseignements à tirer.

6.1.4. Perspectives pour 2007

En 2007, les efforts porteront sur l'amélioration de la banque de données, qui montre aujourd'hui des signes de fatigue et de surcharge. De même, étant donné que les

engagements en faveur de programmes d'appui politique sectoriel représentent désormais en moyenne environ 20% de tous les engagements, à la fois pour les lignes budgétaires et les opérations du FED, il est de plus en plus important de suivre la réussite de ces programmes. Le système ROM sera donc étendu aux programmes d'appui sectoriel financés par la Commission (PAPS): la méthode de suivi est en cours de préparation en vue d'être testée en 2007.

6.2. Évaluation: révision du programme de travail 2006

6.2.1. Organisation de la fonction d'évaluation

L'unité d'évaluation de l'Office de coopération EuropeAid est commune aux trois directions générales des relations extérieures (RELEX): Développement, Relations extérieures et EuropeAid. En novembre 2001, les commissaires concernés ont donné leur aval à une stratégie pluriannuelle pour la période 2002-2006. Elle définissait les principaux axes d'évaluation pour cette période de cinq ans, les évaluations thématiques et sectorielles à réaliser et la stratégie à suivre pour les évaluations géographiques. Il a également été décidé de mettre au point une approche méthodologique pour ces différents types d'évaluation. L'évaluation de projets individuels ne relève pas de la responsabilité de l'unité d'évaluation commune, qui est chargée des politiques, des programmes et des cycles de programmation régionaux et sectoriels et qui fournit uniquement un soutien méthodologique.

L'unité d'évaluation de la DG Élargissement coordonne et met en œuvre les activités d'évaluation pour les Balkans occidentaux.

6.2.2. Programme de travail pour 2006: missions accomplies

Quinze évaluations ont été effectuées en 2006: neuf évaluations géographiques (Tanzanie, Arménie, Mali [de concert avec la France], Rwanda, Comores, Seychelles, Maurice, TACIS et Afrique centrale) et six évaluations thématiques (gouvernance, coordination des capacités en matière d'échanges commerciaux [dans le cadre de l'évaluation commune des «3 C»], eau et systèmes sanitaires, microprojets dans les pays ACP, soutien statistique et appui budgétaire général [de concert avec 23 autres bailleurs de fonds et sept pays partenaires]). Les textes complets des rapports sont disponibles dans la rubrique «évaluation» du site internet¹³⁸.

Onze nouvelles évaluations ont été lancées. Elles concernent la Bolivie, la Jordanie, la Moldova, la Guyane, le Mozambique, l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique orientale, l'Afrique australe, la distribution de l'aide via les banques de développement et la BEI, via les agences des Nations unies et via la société civile. Une synthèse de toutes les évaluations géographiques publiées entre 1998 et 2006 a été entamée en décembre.

L'unité d'évaluation de la DG Élargissement n'a effectué aucune évaluation dans les Balkans occidentaux en 2006.

¹³⁸ <http://europa.eu.int/comm/europeaid/evaluation/index.htm>

Le travail méthodologique réalisé depuis 2002 a été publié sur le site internet d'EuropeAid en juillet. Il comprend des lignes directrices pour les évaluations géographiques et thématiques et pour les évaluations de projets. Il fournit aussi des repères méthodologiques pour la réalisation des évaluations et définit 13 outils couramment utilisés pour l'évaluation de la coopération avec les pays partenaires. Le texte complet est disponible en français, en anglais et en espagnol dans la rubrique «évaluation» du site internet: les versions sur papier dans les trois langues seront publiées en 2007. Ce travail méthodologique a été présenté aux directeurs généraux des États membres de l'UE et l'unité d'évaluation a commencé à l'approfondir à l'intention des services des États membres qui souhaitent l'utiliser afin d'harmoniser les approches.

Quant aux mécanismes de diffusion et de feed-back, quatre séminaires ont été organisés dans les pays concernés afin d'examiner six rapports d'évaluation concernant la Tanzanie, le Mali, le Rwanda, Maurice, les Comores et les Seychelles. Deux séminaires ont été organisés à Bruxelles afin de présenter deux rapports thématiques sur la gouvernance et sur l'eau et les systèmes sanitaires. Un séminaire a eu lieu à Paris dans le cadre du CAD de l'OCDE afin de présenter les résultats de l'évaluation conjointe sur l'appui budgétaire général. Plusieurs présentations *ad hoc* ont été données aux services de la Commission, à la commission du développement du Parlement européen, au groupe de la sécurité alimentaire du Conseil et aux organisations de la société civile. Les *fiches contradictoires* ou le suivi d'évaluations précédentes ont été publiés pour les rapports suivants: Éthiopie, réhabilitation, population, Malawi, commerce, Lesotho, transport, et environnement et forêts. La plupart des recommandations ont été mises en œuvre.

Concernant la prochaine période de programmation: les discussions entre les trois directions générales sur les évaluations à effectuer au cours de la période 2007-2013 ont débouché sur une proposition qui sera soumise aux commissaires RELEX au début 2007. Les trois axes de la programmation précédente sont maintenus: évaluations géographiques, évaluations thématiques et sectorielles, et modalités de mise en œuvre, avec une augmentation du nombre d'évaluations géographiques à réaliser.

6.2.3. Enseignements tirés des évaluations finalisées en 2006

Évaluations au niveau géographique

Tanzanie: l'aide de la Commission à la Tanzanie au cours de la période 1996-2005 répondait aux besoins de développement du pays, même si elle n'a accordé qu'une faible priorité aux questions d'équité et de vulnérabilité. La plupart des résultats escomptés ont été réalisés, sauf dans deux domaines: la qualité de l'éducation et la corruption. Des avancées considérables sur la voie de la réduction de la pauvreté ont été enregistrées grâce à la conjonction entre les aides financières sectorielles et de dialogue politique. L'efficacité des interventions de la Commission a souffert de longs retards dans la mise en œuvre.

Arménie: au cours de la période 1996-2004, la coopération de la Commission avec l'Arménie a abordé la plupart des enjeux identifiés par le gouvernement comme étant essentiels pour garantir une croissance durable, faciliter l'intégration de l'Arménie dans l'économie mondiale et combattre les inégalités sociales. Cependant, les

interventions de la Commission n'ont pas traduit une stratégie de coopération claire et ont porté sur un nombre trop grand de secteurs ou de thèmes sans continuité. En soutenant la réforme du cadre institutionnel et juridique régissant l'activité économique, la Commission a contribué efficacement à la transition de l'Arménie vers l'économie de marché, mais des obstacles majeurs au développement des entreprises et des investissements étrangers, tels que la corruption et le manque d'indépendance de la sphère judiciaire, n'ont pas été résolus. Le soutien fourni dans le cadre du programme sur la sécurité alimentaire a aidé le gouvernement à améliorer la gestion des ressources publiques.

Mali (de concert avec la France): la coopération respective des deux bailleurs de fonds avec le Mali au cours de la période 1995-2004 répondait aux besoins de développement du pays. Les résultats escomptés ont été réalisés dans la plupart des secteurs d'intervention, mais la viabilité et les répercussions à moyen et long terme sont limitées. La contribution des deux bailleurs de fonds à l'objectif général de réduction de la pauvreté est difficile à illustrer. Bien qu'élevée, la complémentarité entre les interventions de la France et de la Commission n'a donné lieu à aucune synergie réelle.

Maurice, Seychelles et Comores: le soutien de la Commission en faveur de ces pays au cours de la période 1996-2005 répondait à leurs besoins de développement, notamment le renforcement de la croissance économique, la réduction de la pauvreté à Maurice et le rétablissement l'État de droit aux Comores. La Commission a apporté une contribution majeure au secteur de l'eau et des systèmes sanitaires à Maurice et à l'amélioration de la gouvernance aux Comores. La programmation a été critiquée au motif qu'elle était trop ambitieuse aux Seychelles, qu'elle n'était étayée d'aucun dialogue politique et qu'elle s'appuyait sur une analyse préalable déficiente à Maurice. Pour les trois pays, les phases de lancement des projets étaient beaucoup trop longues et ont entraîné un raccourcissement des périodes de mise en œuvre, avec un impact négatif sur les résultats et la viabilité. Le suivi est faible et ne suffit pas à garantir le fonctionnement de systèmes d'alerte ou d'évaluation des effets.

Rwanda: l'évaluation porte sur l'aide fournie par la CE au Rwanda au cours de la période 1995-2005, au lendemain du génocide de 1994. Les interventions de la Commission ont surtout eu des effets dans le secteur de la justice et dans celui du réaménagement des routes interurbaines. Dans la sphère judiciaire, une action commune des États membres et de la Commission a créé une réelle valeur ajoutée. Relativement absente jusqu'en 2000, la Commission a ensuite fondé son action sur deux grands processus ancrés dans la culture traditionnelle du pays, visant d'une part la justice et la réconciliation et, d'autre part, la réduction de la pauvreté. La viabilité des initiatives entreprises dans les domaines de l'agriculture et de routes n'est pas assurée. La stratégie de développement doit mieux évaluer le rôle potentiel du secteur privé dans le soutien des actions futures de la Commission.

TACIS: les interventions de la Commission dans le cadre du règlement 99/2000 (TACIS) du Conseil ont répondu à la fois aux priorités stratégiques communautaires pour la région et aux priorités exprimées par les pays partenaires. Néanmoins, au niveau de la programmation, les besoins des pays les plus pauvres n'ont pas été satisfaits d'une manière suffisante et, au niveau de la mise en œuvre, TACIS a eu du mal à s'adapter à un contexte en mutation. Ses résultats et ses effets sont essentiellement visibles dans le domaine de la réforme institutionnelle, juridique et

administrative et, dans une moindre mesure, dans celui du développement économique et du secteur privé. Concernant l'efficacité, TACIS a souffert de mécanismes de distribution inadéquats, trop axés sur des projets indépendants, une situation qui entrave le dialogue, l'appropriation, la flexibilité et les objectifs à long terme.

Afrique centrale: la stratégie, qui évolue vers l'intégration régionale, était pertinente. L'aide au secteur du transport a eu un impact positif sur l'accès aux services sociaux, mais pas encore sur le développement des échanges commerciaux interrégionaux. Des effets positifs ont été enregistrés sur le plan de la protection de l'environnement, qui a bénéficié d'un meilleur cadre institutionnel. La viabilité des activités est faible, car il n'existe pas de partenariat régional, ce qui explique la faiblesse de l'appropriation et le niveau très bas des engagements politiques et financiers des autorités régionales. On observe aussi un manque de coordination et de complémentarité entre les différents instruments financiers utilisés par la Commission et il n'existe souvent aucun lien entre les projets financés par les programmes nationaux, les programmes régionaux et les programmes et dispositifs thématiques. L'efficacité des activités a été jugée insatisfaisante.

Synthèse

Plusieurs enseignements majeurs peuvent être retirés de ces évaluations géographiques:

- la stratégie et les actions répondent aux besoins du pays partenaire et sont conformes aux objectifs de l'Union européenne;
- les interventions de la Commission ont produit certains effets et enseigné des leçons qui peuvent être transposées à d'autres pays;
- l'amélioration des réseaux routiers en Tanzanie et au Rwanda a eu des effets positifs sur la réduction de la pauvreté;
- en Tanzanie, les interventions dans le secteur de l'éducation ont augmenté le taux d'inscription de garçons et de filles, mais la qualité de l'éducation n'est pas assurée;
- en Arménie, le soutien en faveur du cadre institutionnel et juridique qui régit l'activité économique a contribué à la transition du pays vers l'économie de marché;
- l'intervention de la Commission dans le secteur de l'eau et des systèmes sanitaires de Maurice a contribué à une approche sectorielle nationale;
- l'initiative de la Commission aux Comores a contribué à améliorer la gouvernance;
- le Rwanda est un exemple de pays émergent d'une crise où les activités ancrées dans la culture traditionnelle ont apporté une contribution majeure au renforcement de la justice et à la réduction de la pauvreté;

- dans la plupart des cas, la programmation s'est révélée trop ambitieuse et les activités ont porté sur un trop large éventail de secteurs, avec succès dans certains cas, comme on l'a vu plus haut, mais avec des échecs dans d'autres cas, comme la lutte contre la corruption en Tanzanie et en Arménie, la décentralisation au Mali, le secteur public au Rwanda et aux Seychelles;
- dans de trop nombreux cas, la viabilité n'est pas assurée, soit parce que la stratégie de mise en œuvre de la Commission n'a pas accordé une attention suffisante à la question ou parce que les réformes du pays partenaire n'ont pas été suffisamment rapides pour prévoir les fonds nécessaires à la poursuite des investissements publics ou pour garantir une approche sectorielle globale;
- la Commission n'a pas fondé ses stratégies sur une compréhension adéquate des moyens de réduire la pauvreté dans les pays partenaires (des exemples sont cités dans les rapports d'évaluation pour la Tanzanie et le Mali). La stratégie de programmation globale s'est révélée faible pour l'Arménie, Maurice, les Seychelles, les Comores et le règlement TACIS;
- en ce qui concerne l'efficacité, la lourdeur des procédures, le manque de flexibilité et la longueur des retards dans la phase de lancement de certains projets ont empêché les actions de la Commission de produire les effets escomptés;
- l'absence ou la faiblesse des activités de suivi au niveau de la gestion de projet entrave le fonctionnement d'un bon système d'alerte et empêche l'examen systématique des résultats de ces activités.

Évaluations thématiques et sectorielles

Bonne gouvernance: l'évaluation, qui a porté sur la période 1994-2004, a débouché sur plusieurs conclusions importantes. La CE a fait le bon choix en inscrivant la bonne gouvernance en tête de ses priorités politiques et de ses priorités de coopération; elle a réalisé des progrès substantiels sur ce plan, notamment au niveau de la définition des approches les plus susceptibles de produire des améliorations durables. La CE contribue à la réalisation d'objectifs généraux et spécifiques en matière de gouvernance régionale, mais leurs effets sur l'évolution institutionnelle sont incertains. Dans ses rapports avec les pays partenaires, la CE est à la fois un acteur politique, une agence de développement et une administration donatrice. Or, il n'y a aucune convergence ni interaction entre ces trois identités. De même, de nombreux acteurs extérieurs estiment que le rôle premier de la CE (et son centre d'intérêt principal) est limité à la gestion et à l'administration. De grands écarts subsistent entre les cadres politiques élaborés au niveau central et leur mise en œuvre effective sur le terrain.

Eau et systèmes sanitaires: l'évaluation a porté sur le soutien de la Commission aux pays partenaires dans le secteur de l'eau et des systèmes sanitaires au cours de la période 1995-2004. L'aide de la CE au secteur de l'approvisionnement en eau a porté ses fruits, mais pas en ce qui concerne les systèmes sanitaires. Les services d'approvisionnement en eau sont les plus efficaces et efficients lorsqu'ils s'inscrivent dans un secteur prioritaire et lorsqu'il y a une implication continue et à long terme. L'impact sur la santé et sur la réduction de la pauvreté semble positif, mais le thème de l'égalité hommes-femmes n'était qu'une priorité secondaire. Les interventions

intègrent les principes de la gestion intégrée des ressources en eau, et la coordination locale des bailleurs de fonds est efficace. La viabilité ne peut pas être assurée parce le recouvrement des coûts est faible.

Programmes de microprojets dans les pays ACP: au cours de la période 1998-2003, la pertinence de cet instrument pour la Commission a été largement démontrée. Il apporte une solide valeur ajoutée dans certaines situations et contribue à renforcer les processus de développement local dans des domaines où la coopération avec la Commission est difficile. Le rapport montre que ces programmes ont produit des effets importants, notamment dans les infrastructures socio-économiques. Dans certains cas, la mise en œuvre a subi des retards importants, aux dépens de l'efficacité de l'action. L'étude identifie les meilleures pratiques et les meilleures conditions de viabilité.

Projets et programmes statistiques soutenus par la Commission: les projets et programmes statistiques ont contribué à améliorer la capacité des institutions statistiques des pays et régions partenaires grâce au transfert de savoir-faire et à la formation des ressources humaines. Ils ont obtenu des résultats importants et presque tous les projets étaient pertinents. Cependant, à ce jour, seuls quelques projets ont abordé les cadres juridiques, réglementaires et organisationnels des systèmes statistiques des partenaires, et peu ont contribué explicitement à sensibiliser à l'importance des statistiques dans la prise de décisions sur la base de données probantes. Les résultats sont limités et la viabilité des progrès réalisés reste très fragile. C'est la raison pour laquelle une analyse approfondie et la promotion du recours aux statistiques dans la prise de décisions à travers le dialogue politique et la consultation des pays bénéficiaires ont été identifiées comme des priorités. L'enjeu est particulièrement important pour le suivi des stratégies de réduction de la pauvreté et pour l'utilisation croissante de l'appui budgétaire.

Évaluation conjointe de la coordination du renforcement des capacités en matière d'échanges commerciaux dans les pays partenaires: des efforts considérables ont été consentis ces dernières années afin de développer des mécanismes de coordination à différents niveaux communautaires. Si la conception de ces mécanismes est adéquate, leur coordination dans la pratique n'a pas donné lieu aux résultats escomptés au-delà de l'échange d'informations. L'absence fréquente d'une articulation entre le renforcement des capacités en matière d'échanges commerciaux et l'objectif de réduction de la pauvreté a limité la contribution du soutien communautaire en faveur de ce renforcement dans les pays partenaires. Bien que le cadre intégré d'assistance technique liée au commerce soit le mécanisme qui présente le meilleur potentiel en vue d'une structuration de la coordination de tous les bailleurs de fonds et tous les partenaires, sa première étape, l'étude diagnostique de l'intégration du commerce, n'a même pas été le point de départ d'initiatives destinées à financer et à mettre en œuvre le renforcement des capacités visé initialement.

Évaluation conjointe sur l'appui budgétaire général: la diversité des conceptions et des contextes de l'ABG appelle à la prudence dans la généralisation, mais l'évaluation livre tout de même des conclusions précieuses. Les évaluations générales des études nationales étaient nettement positives; l'ABG a apporté une réponse pertinente aux problèmes d'efficacité de l'aide. Il peut constituer un moyen efficace, efficace et durable d'appuyer les stratégies nationales de réduction de la

pauvreté. L'octroi de fonds supplémentaires par l'intermédiaire des systèmes budgétaires nationaux a eu des effets systémiques sur les capacités, en particulier en matière de gestion des finances publiques. L'ABG tend à accroître la qualité de l'aide dans son ensemble au niveau national, à travers ses effets directs et indirects sur la cohérence, l'harmonisation et l'alignement. La plupart des effets de l'ABG à ce jour ont porté sur l'accès aux services plutôt que sur la pauvreté monétaire et l'autonomisation des pauvres. Il importe de ne pas surcharger cet instrument, mais si l'on tire correctement les leçons de l'expérience, l'ABG pourrait gagner en efficacité et en ampleur au fil du temps. Les objectifs typiques de cette forme d'aide portent sur le long terme. Il importe donc de réduire le risque de la voir interrompue.

Synthèse

- La pertinence des interventions communautaires répond aux besoins des pays partenaire et est conforme aux objectifs de l'Union européenne.
- Plusieurs résultats et réussites de première importance ont été enregistrés.
- L'appui aux services d'approvisionnement en eau a été précieux.
- Les microprojets, dans certaines situations et dans certaines conditions, constituent un instrument à forte valeur ajoutée.
- La CE a contribué à améliorer le renforcement des capacités, le transfert de savoir-faire et la formation dans le secteur statistique.
- L'évaluation générale de l'appui budgétaire général est positive.

Certaines faiblesses sont toutefois soulignées:

- L'appui aux systèmes sanitaires s'est révélé nettement moins fructueux que celui à l'approvisionnement en eau.
- Les projets et les programmes statistiques n'ont pas suffisamment tenu compte du cadre juridique et organisationnel des pays partenaires et n'ont pas expliqué l'importance des statistiques pour la prise de décisions fondée sur des données probantes.
- La coordination à l'échelon communautaire du renforcement des capacités en matière d'échanges commerciaux dans les pays partenaires n'a pas donné les résultats escomptés, parce que la mise en œuvre des projets n'a pas tiré profit des différents mécanismes de coordination existants.
- On note un manque de vue d'ensemble et une articulation faible ou non explicite de la contribution des secteurs à des objectifs supérieurs, tels que la réduction de la pauvreté. Les questions transversales, comme celle de l'égalité des genres, ne semblent pas suffisamment prises en considération.
- Il existe parfois des écarts considérables entre les cadres politiques définis à l'échelon central et les pratiques de mise en œuvre effective sur le terrain (voir

l'évaluation sur la bonne gouvernance et sur la coordination du renforcement des capacités en matière d'échanges commerciaux).

- On observe souvent des retards dans la mise en œuvre, qui restreignent l'efficacité des actions.
- La quasi-totalité des évaluations sectorielles épingle un problème de viabilité, en raison essentiellement d'un manque de sensibilisation aux objectifs généraux poursuivis ou d'un manque d'adaptation au contexte du cadre politique défini au niveau central.

6.2.4. *Perspectives pour 2007*

Le programme d'évaluation pour 2007 sera le premier programme annuel réalisé conformément aux normes fixées pour la stratégie d'évaluation pluriannuelle pour la période 2007-2013. En 2007, l'unité commune d'évaluation lancera cinq évaluations nationales (Angola, République centrafricaine, Niger, Ouganda et Tchad), deux évaluations régionales (MEDA et ANASE, y compris le Laos, la Malaisie et la Thaïlande) et quatre évaluations thématiques (élaboration de la politique du secteur de la santé, maladies dues à la pauvreté, élaboration de la politique du secteur de l'éducation, y compris l'enseignement fondamental et secondaire, et appui au processus de décentralisation), et poursuivra l'élaboration de la méthode avec d'autres bailleurs de fonds pour l'évaluation de l'appui budgétaire.

En ce qui concerne l'unité d'évaluation de la DG Élargissement, un programme d'évaluation à mi-parcours pour l'aide de préadhésion accordée à la Croatie sera lancé au deuxième trimestre 2007.

7. ANNEXES

7.1. **Détails de l'aide de la CE dans d'autres rapports**

7.1.1. *Aide humanitaire*

La direction générale en charge de l'aide humanitaire, la DG ECHO, octroie des aides financières aux victimes de conflits ou de catastrophes naturelles dans les pays tiers, sur la seule base des évaluations de leurs besoins humanitaires. En 2006, ces aides ont été acheminées vers plus de 60 pays via 90 décisions de financement, pour un montant total de 671 millions d'euros.

La DG ECHO accorde une attention particulière aux crises oubliées, c'est-à-dire les situations où des besoins humanitaires majeurs ne sont pas couverts par les bailleurs de fonds (ce qui ressort clairement du volume des aides publiques) et qui sont négligées par les médias. En 2006, ces crises «oubliées» étaient les suivantes: les réfugiés sahraouis en Algérie, la Tchétchénie et les républiques voisines, le conflit séparatiste au Jammu-Cachemire, le Népal (réfugiés bhoutanais et insurrection maoïste) et la Birmanie/Myanmar. Le total des aides annuelles octroyées au cours de l'année à ces crises oubliées s'élevait à 65,7 millions d'euros, ce qui représente 14 % des montants engagés pour les décisions géographiques.

Alors que 2005 a été marquée par des catastrophes naturelles majeures, on a assisté en 2006 à la dégradation sévère de plusieurs crises complexes anciennes, comme au Darfour, au Sri Lanka et dans les territoires palestiniens occupés. La DG ECHO a également dû réagir rapidement à la crise aussi soudaine et brève que hautement complexe survenue au Liban en juillet/août. Dans ces situations, comme cela a été presque systématiquement le cas ces dernières années, la DG ECHO a dû faire appel à la réserve d'urgence de la Commission afin de venir en aide aux nouvelles victimes de crises humanitaires (crises nouvelles ou aggravation sérieuse de crises en cours). Cela s'est avéré nécessaire à trois reprises, pour le Soudan (Darfour), le Liban et les territoires palestiniens occupés, pour un montant total de 140 millions d'euros, ce qui a donné lieu à une augmentation de 35% du budget initial de 495 millions d'euros.

Principales interventions en 2006 par région

Afrique

La DG ECHO a octroyé 322 millions d'euros (c'est-à-dire 48% de son budget final) aux pays africains. La majeure partie de cette somme est allée au **Darfour** (Soudan) avec un total de 97 millions d'euros, plus 13,5 millions d'euros au **Tchad** destinés aux réfugiés (essentiellement soudanais), et à la **République démocratique du Congo** (43 millions d'euros). Les autres grandes interventions en Afrique sont le **Liberia** (19,8 millions d'euros), l'**Ouganda** (19 millions d'euros) et le **Burundi** (17 millions d'euros).

Les trois années de conflit au **Darfour** (Soudan) ont mis trois millions de personnes en situation de détresse humanitaire, notamment plus de deux millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI) et 200 000 réfugiés au Tchad voisin. Malgré la signature d'un accord de paix en mai 2006, la situation a continué de se dégrader. Le conflit est de plus en plus fragmenté, l'insécurité monte, de nouvelles vagues de PDI déferlent et les violations du droit humanitaire international se poursuivent.

L'accord de paix de janvier 2005 qui a mis fin à 20 années de guerre civile entre le nord et le sud du pays avait donné quelques espoirs d'amélioration, mais avait aussi ouvert la porte au retour de milliers de réfugiés et de PDI vers une région déjà dévastée, créant ainsi de nouveaux besoins humanitaires. Cette situation a notamment entraîné une série d'épidémies (fièvre jaune, méningite et choléra), qui ont nécessité une réponse humanitaire rapide. Dans une grande partie du Soudan, la situation humanitaire est donc restée très précaire et a justifié un haut niveau d'engagement en faveur de l'aide aux populations les plus vulnérables. Cela s'est traduit par l'accroissement répété et substantiel du budget humanitaire réservé à la crise au Darfour au cours de l'année 2006, qui est passé de 40 millions d'euros (budget initial) à 97 millions.

En **République démocratique du Congo**, malgré le retour à un certain degré de stabilité politique vers la fin de l'année, la pauvreté demeure accablante et les services essentiels sont désespérément inexistants, même si les nouveaux besoins humanitaires d'urgence ont été moins nombreux. Au vu du rétablissement progressif des services publics centraux et de la présence croissante de donateurs en faveur du développement, la Commission européenne a pu commencer à concentrer son aide humanitaire sur le retour de quelque 1,5 million de PDI et 350 000 réfugiés, conformément à une approche globale axée sur les LRRD.

L'est du pays (Ituri, Kivu et Katanga), où l'insécurité est la plus problématique et les mouvements de population les plus significatifs, reste la première source de préoccupation. Les principaux axes d'intervention s'efforcent de garantir que les citoyens aient accès à un programme minimal de services de santé et que les personnes déplacées et les rapatriés reçoivent une aide jusqu'à ce qu'ils aient retrouvé leurs moyens de subsistance. Les interventions prévoient la fourniture de produits alimentaires et non alimentaires, de semences et d'outils, l'approvisionnement en eau et l'aménagement de systèmes sanitaires, la réhabilitation des infrastructures de base et la fourniture d'un soutien logistique. Le service aérien d'aide humanitaire de la Commission (ECHO Flight) a été maintenu tout au long de l'année.

Méditerranée, Moyen-Orient

Un des événements majeurs de 2006 a été les hostilités au **Liban** en juillet et août, qui ont fait 1 187 morts et plus de 4 000 blessés¹³⁹, et qui ont jeté sur les routes près d'un million de personnes qui voulaient échapper au conflit et à la destruction presque totale des infrastructures et des habitations. La situation humanitaire en **Cisjordanie et dans la Bande de Gaza** s'est détériorée rapidement dans le sillage de la crise budgétaire traversée par l'Autorité palestinienne (AP) après l'élection du Hamas au Conseil législatif palestinien (CLP), du renforcement de la sécurité israélienne et des restrictions d'accès, et de la reprise des opérations militaires israéliennes. Dans ces deux crises complexes, la Commission, à travers la DG ECHO, a mobilisé une réponse polyvalente dans laquelle la distribution rapide de l'aide humanitaire a joué un rôle majeur (plus de 130 millions d'euros d'aide).

Caucase

La situation en **Tchéchénie** a évolué sensiblement en 2006 vers un certain degré de stabilisation en matière de sécurité. Les opérations militaires ont été plus ciblées et géographiquement limitées. Cependant, même si la situation sécuritaire s'est nettement améliorée dans cette crise oubliée, l'ampleur des dégâts et les besoins humanitaires restent très importants, et le niveau du financement communautaire est resté comparable à celui de l'année précédente (26 millions d'euros en 2006).

Asie

De nombreuses régions d'**Afghanistan** présentent une grande vulnérabilité et des besoins élevés, exacerbés par des accidents climatiques (sécheresses et inondations). Dans le sud, le conflit persistant entre différentes forces locales et le gouvernement ainsi que la présence militaire internationale ont continué d'entraver les progrès. C'est pourquoi la DG ECHO a maintenu et même légèrement augmenté le niveau de son aide aux victimes de la crise afghane. Les principaux secteurs d'intervention comprenaient l'hébergement, l'eau et les systèmes sanitaires, ainsi que la protection (23,5 millions d'euros en 2006).

Le principal théâtre d'opérations humanitaires en Asie du Sud-Est et de l'Est était la crise oubliée de **Birmanie/Myanmar**, où la Commission est venue en aide à 530 000

¹³⁹ OCHA – Situation Report 34 – Lebanon Response – 28 août 2006.

personnes déplacées. Les autorités de ce pays ont continué d'imposer des restrictions substantielles aux organisations humanitaires, et de grandes parties du pays sont restées inaccessibles (25,7 millions d'euros en 2006).

Amérique latine

En Amérique latine, la **Colombie** est restée de loin le principal lieu d'intervention des services humanitaires de la Commission. Le conflit intérieur a eu tendance à s'aggraver à partir de juin. Les réfugiés affluent en Équateur, au Venezuela et au Panama: le HCNUR signale près de 500 000 personnes en situation préoccupantes dans ces trois pays. Le niveau de l'aide communautaire (12 millions d'euros) était semblable à celui de 2005.

Autres activités

Politique humanitaire

Vers la fin de l'année, la DG ECHO a lancé une consultation des partenaires et des États membres de l'UE, qui servira de base à la rédaction d'une déclaration politique sur l'aide humanitaire qui sera publiée dans le courant de 2007. Les services humanitaires de la Commission restent attachés à la réforme du système humanitaire international et adhèrent aux principes de l'initiative sur les bonnes pratiques d'action humanitaire.

Préparation aux catastrophes

L'année a commencé avec une série de sécheresses dans la Corne de l'Afrique, en Afrique australe et en Afghanistan, avec les retombées de la crise alimentaire de 2005 au Niger et avec le tremblement de terre du 27 mai à Java (Indonésie), qui a fait plus d'un million de sans-abri. La DG ECHO a répondu rapidement à toutes ces crises. À travers elle, la Commission soutient également les interventions de préparation aux catastrophes dans plusieurs régions du monde: ce fut le cas en 2006, dans le cadre des programmes Dipeco déployés dans les Caraïbes, en Amérique latine, en Asie centrale, en Asie du Sud-Est et en Asie du Sud. Des interventions spécifiques ont été lancées, comme la décision de préparation à la sécheresse pour la Corne de l'Afrique. La DG ECHO entend intégrer la préparation aux catastrophes dans toutes ses interventions d'aide lorsque c'est nécessaire et continue de collaborer avec d'autres services de la Commission et avec les acteurs concernés en vue de l'intégration de la réduction des risques de catastrophes dans les interventions de développement durable.

Évaluation de la DG ECHO

Bien qu'elle ait déjà fait l'objet de deux évaluations approfondies depuis sa création, la DG ECHO a subi une troisième évaluation en 2006 (portant sur la période 2000-2005). Toute sa période d'activité, depuis sa fondation en 1992-1993, a donc été évaluée. La dernière évaluation, qui reconnaît le rôle éminent de la DG ECHO dans la communauté internationale des donateurs humanitaires, se concentre sur la structure de la DG, sur sa méthode de fonctionnement et sur sa présence internationale. Bien que le rapport d'évaluation contienne de nombreux points de réflexion, il est clair que la DG devra axer ses priorités sur le renforcement qualitatif

des capacités opérationnelles et de coordination des services humanitaires de la Commission. Ce rapport peut être consulté à l'adresse: http://ec.europa.eu/echo/evaluation/partners_en.htm#echo.

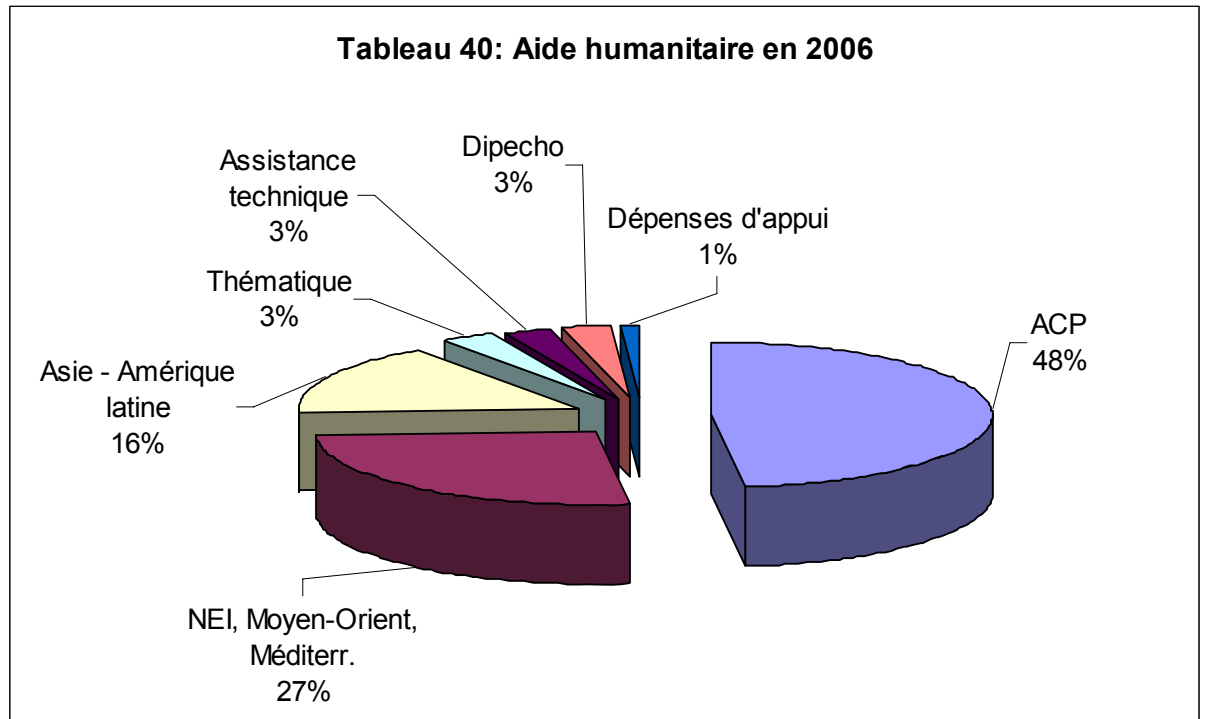
Budget

Le tableau suivant présente une **ventilation géographique** des fonds d'aide humanitaire engagés sur le budget 2006 (montants en euros):

Tableau 39: AIDE HUMANITAIRE EN 2006 (€)		
Unité/Région	Montants	%
A/1: Afrique, Caraïbes, Pacifique	322 060 000	48%
Corne de l'Afrique	161 050 000	
Grands lacs	84 050 000	
Afrique de l'Ouest	56 150 000	
Caraïbes, Pacifique, océan Indien	1 610 000	
Afrique australe	19 200 000	
A/2: Europe orientale, nouveaux États indépendants, Moyen Orient, Méditerranée	177 900 000	27%
NEI (Tchéchénie, Caucase, Tadjikistan, ...)	33 000 000	
Moyen-Orient	134 000 000	
Pays méditerranéens	10 900 000	
A/3: Asie, Irak, Amérique latine	105 491 305	16%
Asie	86 891 305	
Amérique latine	18 600 000	
0/1: Financement thématique + subventions	20 500 000	3%
Assistance technique	19 000 000	3%
Dipecho - préparation aux catastrophes	19 050 000	3%
Dépenses d'appui & utilisation de recettes réaffectées	7 005 627	1%
TOTAL 2006	671 006 932	100%

Le graphique suivant illustre la part relative des différentes unités dans le financement total:

Tableau 40: Aide humanitaire en 2006



7.1.2. Aide macrofinancière

La Commission met en œuvre l'aide macrofinancière (AMF) en association avec les programmes de soutien du FMI et de la Banque mondiale et après consultation du Comité économique et financier et l'adoption d'une décision du Conseil. L'AMF intègre un ensemble de principes qui soulignent sa nature exceptionnelle (décisions *ad hoc* du Conseil), ses complémentarités par rapport au financement d'autres institutions financières internationales et sa conditionnalité macroéconomique. Il s'agit d'un instrument destiné à aider les pays bénéficiaires qui enregistrent des déséquilibres macroéconomiques graves mais généralement de courte durée (difficultés budgétaires et de la balance des paiements). En étroite collaboration avec les programmes du FMI et de la Banque mondiale, l'AMF a encouragé des politiques adaptées aux besoins spécifiques des pays, dans l'objectif général de stabiliser leur situation financière interne et externe et de créer des économies orientées vers le marché.

En 2006, 52 millions d'euros ont été décaissés au titre de l'AMF, dont 42 millions sous la forme de subventions (13 millions d'euros à l'Albanie, 7 millions d'euros au Tadjikistan et 22 millions d'euros à la Géorgie, en deux tranches de 11 millions) et 10 millions d'euros sous la forme de prêts à la Bosnie-et-Herzégovine. Les nouvelles autorisations de décaissement portent sur un total de 83,5 millions d'euros. La décision 2006/40/CE du Conseil du 24 janvier 2006 octroie une AMF de près de 33,5 millions d'euros à la Géorgie sous la forme d'une subvention, tandis que la décision 2006/880/CE, du 30 novembre, accorde au Kosovo une aide financière exceptionnelle de près de 50 millions d'euros, également sous la forme d'une subvention.

7.2. Introduction aux tableaux financiers

Il existe plusieurs angles d'analyse de l'aide au développement mise en œuvre par la Commission européenne. Le rapport annuel fournit un aperçu des politiques et des objectifs réalisés en 2006. Les tableaux et les graphiques ci-dessous montrent les chiffres relatifs à l'aide au développement pour cette même année, classés par pays, par région et par secteur.

L'année 2006 a été marquée par une nette amélioration de l'ensemble des chiffres relatifs à l'aide au développement et par une plus grande attention accordée à la pauvreté. Les graphiques illustrent les initiatives prises, ainsi que l'importance de la lutte contre la pauvreté dans le travail de la CE.

Les tableaux montrent la place que l'aide extérieure occupe dans l'ensemble des dépenses de la Commission européenne. Définie comme l'ensemble des fonds octroyés au développement de programmes et de projets en dehors de l'Union européenne, l'aide extérieure représente plus de 10 % de l'ensemble des dépenses en 2006 (budget général de la Commission et FED) – *tableau 7.1.*

Ses sources sont le budget général de la CE et le Fonds européen de développement. *Le tableau 7.2.* fournit un aperçu général de la répartition des fonds. *Le tableau 7.3.*, qui propose une ventilation détaillée du budget, présente les différents secteurs d'activités qui contribuent à l'effort d'aide extérieure. *Le tableau 7.4.* présente une ventilation du même type pour le FED.

Tous les fonds mobilisés par l'aide extérieure ne peuvent cependant pas être comptabilisés comme de l'aide publique au développement (APD), communément appelée aide au développement, ni comme de l'aide publique (AP). L'APD et l'AP recouvrent différentes catégories. L'aide au développement est également connue sous le nom de coopération au développement. Un projet sera répertorié comme APD en fonction du pays bénéficiaire, de l'objectif et du contenu de l'aide visée. La CE doit également comptabiliser les frais administratifs généraux liés au soutien de projets et les dépenses liées au programme – *tableau 7.5.*

Plus de 83 % des fonds engagés en 2006 sont considérés comme relevant de l'APD. Un peu plus de 17 % concernent des projets liés à des pays AP – *tableau 7.6.*

Toute analyse de la coopération doit identifier les pays et les régions bénéficiaires. Ici, la CE doit opérer la distinction entre l'aide bilatérale et multilatérale. L'aide bilatérale, telle qu'elle est définie par le comité d'aide au développement (CAD), est une coopération directe entre la CE et un pays (ou région) dans le cadre de laquelle la CE contrôle les activités et sait comment, quand et à quelle fin les fonds sont dépensés. L'aide multilatérale comprend les contributions directes au financement de base des agences multilatérales, qui rendent compte ensuite de leurs dépenses à la Commission.

Le tableau 7.7. présente les régions qui reçoivent une aide de la CE. L'Afrique (dont l'Afrique du Nord) est la région qui reçoit le plus d'aide, soit 38 % de l'ensemble de l'APD. Vient ensuite l'Asie, avec 19 % du total.

Le *tableau 7.8.* propose une ventilation détaillée de l'aide au développement de la CE par pays et par région, selon la liste de pays du CAD. Les dix premiers pays APD en 2006 sont: la Turquie, la Serbie, l'Éthiopie, la République démocratique du Congo, les zones sous administration palestinienne, l'Afghanistan, l'Indonésie, le Maroc, l'Inde et l'Ukraine.

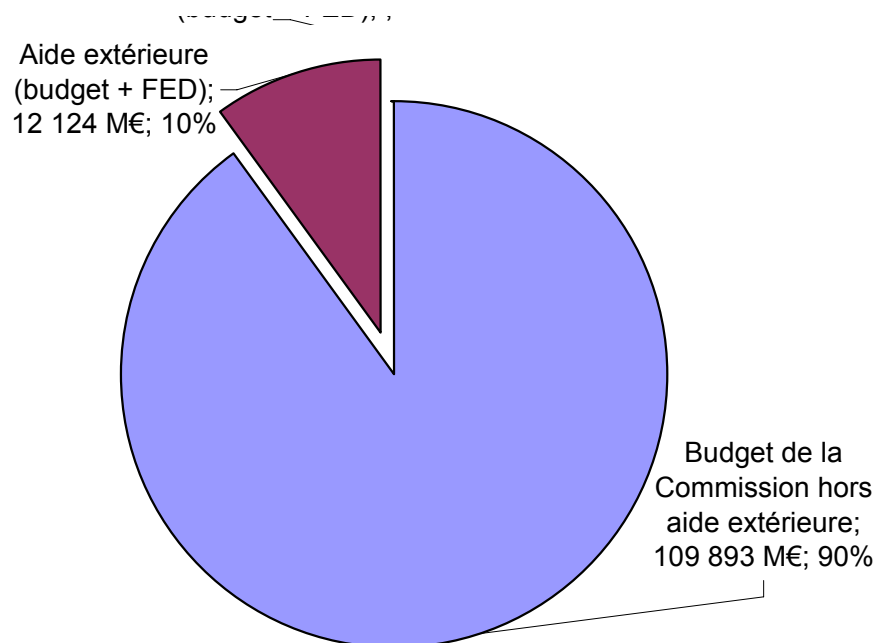
Il importe également d'identifier les secteurs d'activité qui bénéficient d'une aide. Les tableaux indiquent une hausse de l'aide aux infrastructures sociales (éducation et santé, gestion de l'eau, société civile, gouvernement, etc.), ainsi que de l'appui budgétaire général. En 2006, plus de 40 % des nouveaux engagements ont été consacrés aux infrastructures sociales. Le *tableau 7.10.* fournit un aperçu détaillé de tous les secteurs d'activité en termes d'engagements, et le *tableau 7.11.* en termes de paiements.

Les graphiques résument l'ensemble des activités de la CE, tandis que le *tableau 7.12.* donne un aperçu par secteur et par région des engagements pris par EuropeAid, qui représentent 63 % de l'aide au développement de la CE. Une forte concentration d'engagements, presque 50 % de la totalité, porte sur des initiatives dans les pays ACP, et 42 % du total sont consacrés à des projets liés aux infrastructures sociales.

Les tableaux restants comprennent des analyses comparatives des éléments précités pour la période 2001-2006, avec une référence particulière à l'attention accordée à la pauvreté dans l'aide de la CE.

7.3. Tableaux financiers

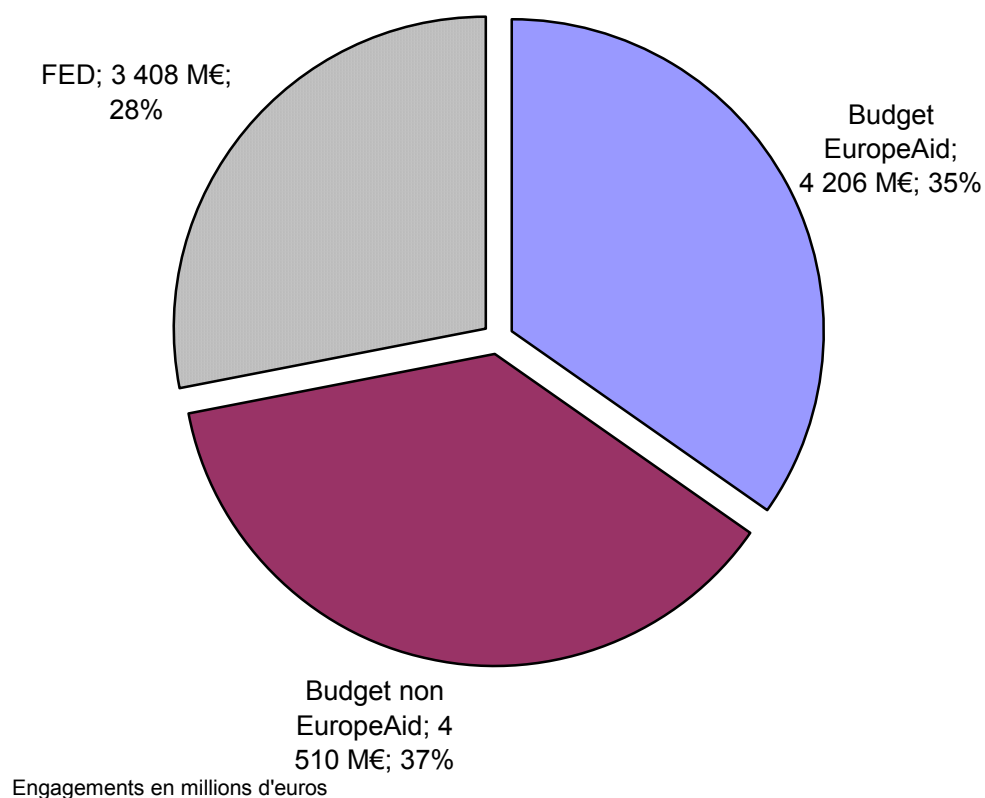
Tableau 7.1. Pourcentage du budget de la Commission consacré à l'aide extérieure en 2006.



Engagements en millions d'euros

Budget de la Commission + FED	122 017
Budget de la Commission hors aide extéri	109 893
Aide extérieure (budget + FED)	12 124
dont:	
AP Budget EuropeAid	4 206
Budget non EuropeAid	4 510
FED	3 408

Tableau 7.2. Sources de l'aide extérieure en 2006.



Budget de la Commission + FED	122 017
Budget de la Commission hors aide extérie	109 893
Aide extérieure (budget + FED)	12 124
Dont:	
Budget EuropeAid	4 206
Budget non EuropeAid	4 510
FED	3 408

Tableau 7.3. Budget général de la Commission consacré à l'aide extérieure en 2006.

Domaine	Description	Total		Géré par EuropeAid		Géré par d'autres DG	
		Engag.	Paiements	Engag.	Paiements	Engag.	Paiements
01 - ECFIN	Assistance macroéconomique + BERD	91,99	53,78			91,99	53,78
05 - AGRI	Préadhésion - SAPARD	299,82	213,76			299,82	213,76
06 - ENERGY	Programme Énergie intelligente - Europe	5,08	1,69			5,08	1,69
07 - ENV	LIFE (Instrument financier européen pour l'environnement)	16,55	13,13			16,55	13,13
08 - RTD	Lutte contre les grandes maladies + mesures spécifiques pour la coopération internationale	70,68	29,37			70,68	29,37
11 - FISH	Accords de pêche internationaux	192,02	161,52			192,02	161,52
13 - REGIO	Préadhésion - ISPA	582,69	572,57			582,69	572,57
14 - TAXUD	Coopération douanière et aide internationale	1,60	0,96			1,60	0,96
15 - EAC	Éducation	20,20	19,52			20,20	19,52
18 - JAI	Réfugiés / Migration	74,02	73,39			74,02	73,39
19 - RELEX	Mines antipersonnel	18,16	10,15	18,16	10,15		
	Mécanisme de réaction rapide	30,07	18,23			30,07	18,23
	ECIP		0,31		0,31		
	Droits de l'homme	145,14	111,95	145,14	111,95		
	Nouveaux États indépendants	527,58	444,95	527,58	444,95		
	Méditerranée	1 177,67	1 235,47	1 177,67	1 235,47		
	Amérique latine	355,81	342,92	355,81	342,92		
	Asie	853,42	736,59	853,42	736,59		
	Évaluation/coordination/lutte contre la fraude	15,44	12,32	15,44	12,32		
	RELEX - autres actions spécifiques	203,64	119,70	61,22	27,04	142,42	92,66
20 - TRADE	Relations commerciales extérieures	18,40	15,74			18,40	15,74
21 - DEV	Aide alimentaire	428,71	346,94	428,71	346,94		
	Cofinancement ONG	211,88	146,64	211,88	146,64		
	Environnement	58,05	34,79	58,05	34,79		
	Intégration de l'égalité hommes-femmes dans la coopération au développement	3,98	2,29	3,98	2,29		
	Infrastructures et services sociaux	128,79	66,21	128,79	66,21		
	Renforcement des capacités pour les TIC et les énergies renouvelables		0,03		0,03		
	Afrique du Sud	125,12	107,48	125,12	107,48		
	Bananes ACP	30,69	20,76	30,69	20,76		
	Sucre ACP	38,80		38,80			
	Évaluation des résultats de l'aide communautaire, suivi et mesures d'audit	9,61	4,64		4,64		
	Coordination et promotion de la sensibilisation aux développements	7,98	5,17			7,98	5,17
	DEV - Autres actions spécifiques	22,30	18,37	15,64	11,99	6,66	6,37
22 - ELARG	Préadhésion - PHARE	PLURISEC	1 138,75			864,09	1 138,75
	Préadhésion - Turquie	458,44	300,80			458,44	300,80
	Préadhésion - Malte & Chypre	1,03	14,58			1,03	14,58
	Préadhésion - Autres actions spécifiques	14,58	16,54			14,58	16,54
	Préadhésion - programmes horizontaux multinationaux	442,92	46,43			442,92	46,43
	Balkans occidentaux	523,54	547,13			523,54	547,13
23 - ECHO	Aide humanitaire	645,53	608,34			645,53	608,34
TOTAL		8 716,00	7 613,92	4 205,69	3 663,48	4 510,31	3 950,44

Ventilation par ligne budgétaire de l'aide extérieure financée sur le budget général de la Commission en 2006 (montants en millions d'euros)

D'après les analyses du CAD, les montants considérés APD + AP s'élèvent à 7 994 millions d'euros pour les engagements et à 7 281 millions d'euros pour les paiements. Le solde est considéré comme n'étant ni APD ni AP.

Table 7.4. Fonds européen de développement (FED) en 2006

Instruments (1)	Engagements (2)	Paiements (3)
6e, 7e, 8e FED		
Programmes indicatifs nationaux + régionaux (PIN/PIR)	-	611,98
Bonification d'intérêts	-	1,60
Aide d'urgence	-	0,24
Aide aux réfugiés	-	8,00
Capital à risque	-	63,11
Stabex	9,13	189,52
Sysmin	-	15,95
Facilité d'ajustement structurel	-	1,12
Fonds transférés (antérieurs au 6e FED)	-	1,05
Utilisation des intérêts	-	0,66
Total	9,13	893,24
9e FED et mesures transitoires		
Enveloppe A	1 744,05	1 240,86
Enveloppe B	353,70	154,02
Projet régional	222,79	49,62
Projet intra-ACP	1 036,97	431,17
Dépense de mise en œuvre + Rép. dém. du Congo	35,49	21,72
Études + assist. techn. aux pays et territoires d'outre-mer	1,70	-
Fonds transférés (6e FED)	-	4,54
Autre	4,03	31,04
Total	3 398,73	1 932,97
Total FED	3 407,86	2 826,21

Ventilation par instrument de l'aide au développement financée sur le Fonds européen de développement (FED) en 2006.
(Montants en millions d'euros)

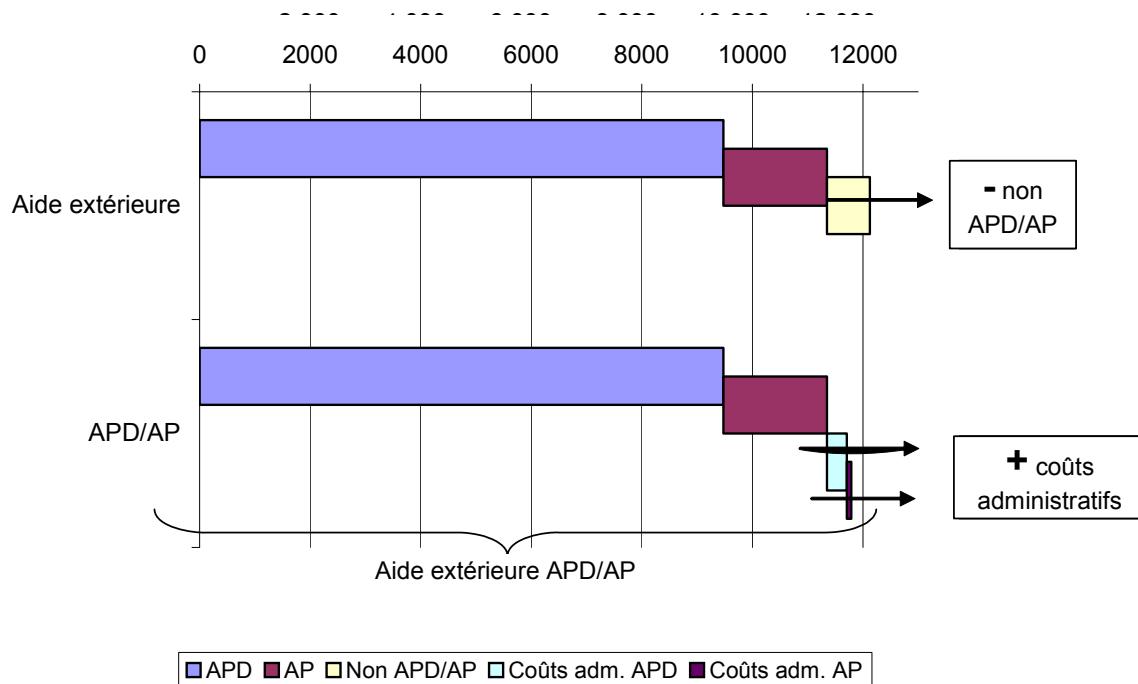
(1) Sauf la Facilité d'investissement (9e FED) gérée par la BEI.

(2) Les engagements 2006 ont été calculés selon les procédures du CAD: AP
total des engagements effectués en 2006 diminué des dégagements faits sur les projets engagés en 2006.

(3) Avant recouvrements.

(4) Selon l'analyse du CAD, les montants considérés comme APD + AP s'élèvent à 3 358 millions d'euros pour les engagements et à 2 719 millions d'euros pour les paiements.
Le solde est considéré comme ni APD ni AP.

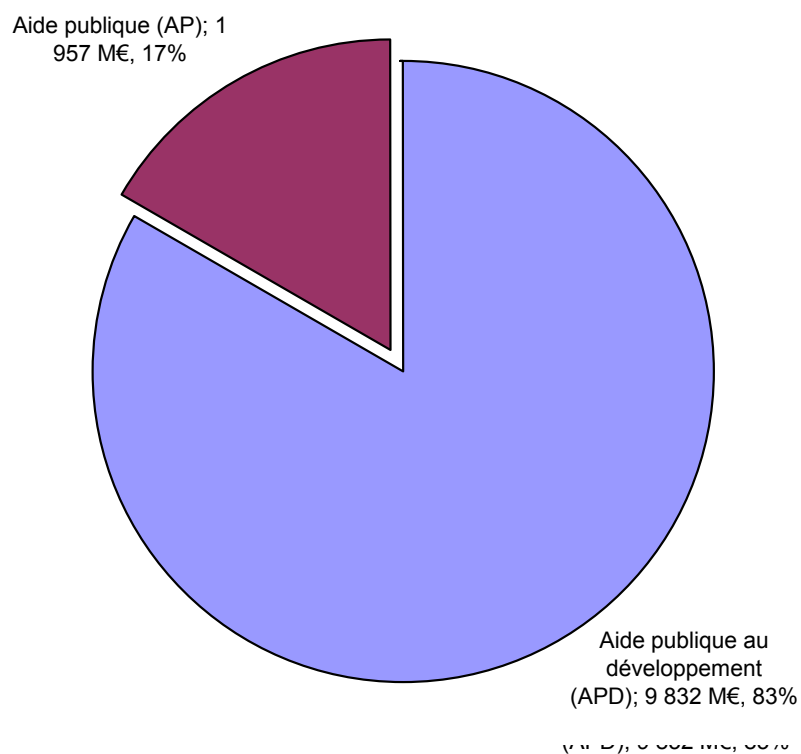
Tableau 7.5. Pourcentage de l'aide extérieure utilisée pour l'aide au développement (APD et AP)



Engagements en millions d'euros

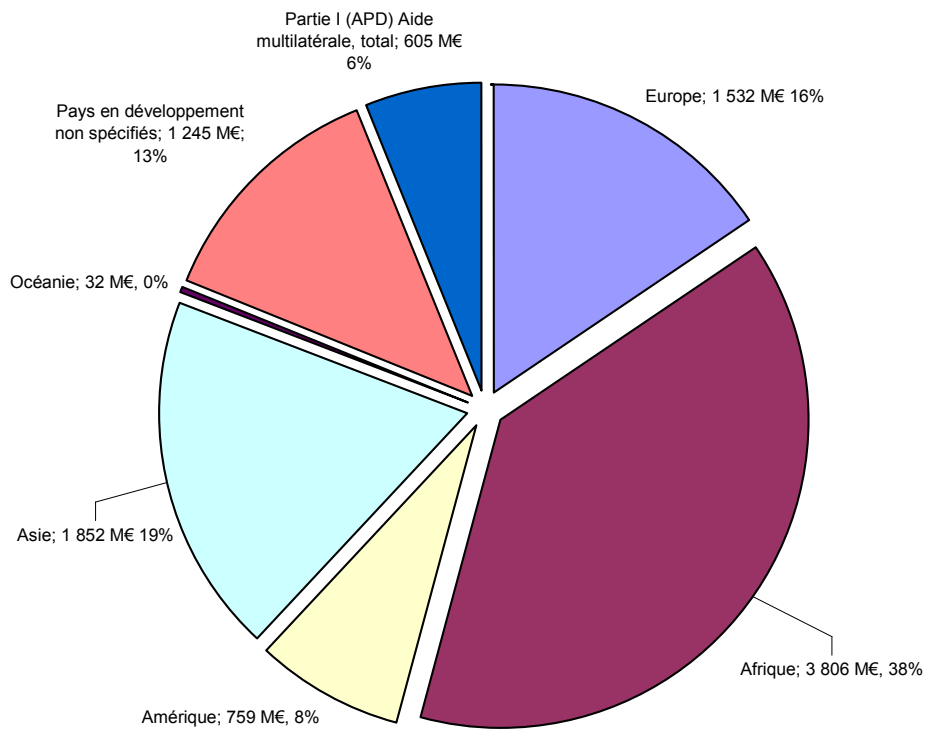
	Aide extérieure APD/AP	
APD	9 474	9 474
AP	1 878	1 878
Non APD/AP	772	
Coûts adm. APD		358
Coûts adm. AP		79
Total	12 124	

Tableau 7.6. Rapport entre APD et AP dans l'aide au développement de la CE en 2006



	AP		Gérée par EuropeAid		Gérée par d'autres DG	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	et réglem. con	Paiements
Aide publique au développement (APD)	9 832	8 130	7 677	6 445	Tourisme	1 684
Aide publique (AP)	Coûts adm. A	2 307	147	238	1 810	2 070

Tableau 7.7. Répartition régionale de l'aide aux pays en développement (APD) en 2006.



Engagements en millions d'euros

Région	Coûts adm. AP		Managed by EuropeAid		Managed by Other DG's	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
Europe		1 069	255	159	1 277	910
Afrique	3 806	3 341	3 481	3 055	325	286
Amérique	759	666	732	640	27	27
Asie	1 852	1 596	1 555	1 315	297	282
Océanie	32	64	32	64	0	0
Pays en développement non spécifié:	1 245	790	1 017	610	229	180
Partie I (APD) Aide multilatérale, to	605	602	605	602	-	-
Total APD Partie I)	9 832	8 130	7 677	6 445	2 155	1 684
Total AP (Partie II)	1 957	2 307	147	238	1 810	2 070
TOTAL	11 789	10 437	7 824	6 683	3 966	3 754

**Tableau 7.8. Ventilation par pays de l'aide au développement de la CE (APD et AP) en 2006
(en millions d'euros)**

Pays/région	Total		Gérée par EuropeAid		Gérée par d'autres DG	
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
Partie I: Pays et territoires en développement - Aide publique au						
Total Europe	1 531,88	1 068,91	254,89	158,87	1 277,00	910,04
Albanie	43,95	56,89		0,89	43,95	56,00
Belarus	5,07	12,32	5,07	12,32		
Bosnie-et-Herzégovine	56,89	68,19	0,97	2,13	55,91	66,06
Croatie	127,74	96,96		0,09	127,74	96,87
Macédoine (ARYM)	52,89	46,46		0,05	52,89	46,41
Moldova	10,01	20,89	10,00	20,61	0,01	0,27
Monténégro	20,50	14,44			20,50	14,44
Serbie	339,85	266,49	0,50	1,95	339,35	264,54
Turquie	475,08	310,00	1,86	2,21	473,22	307,80
Ukraine	160,16	106,29	159,97	105,99	0,20	0,29
États de l'ex-Yougoslavie non spécifi						
Europe, régionale	239,74	69,97	76,51	12,62	163,23	57,35
Total Afrique	3 806,00	3 340,89	3 480,60	3 055,20	325,40	285,69
Total Nord du Sahara	542,77	657,94	530,73	649,91	12,04	8,04
Algérie	76,90	38,26	66,00	31,00	10,90	7,25
Égypte	129,00	187,88	129,00	187,88	0,00	0,00
Libye	1,50	0,65	0,50		1,00	0,65
Maroc	168,15	263,33	168,15	263,33		
Tunisie	71,10	95,25	71,10	95,25		
Nord du Sahara, régionale	96,11	72,58	95,98	72,44	0,14	0,13
Total Sud du Sahara	2 866,85	2 682,53	2 553,60	2 404,89	313,25	277,64
Afrique du Sud	125,12	108,89	125,12	108,89		
Angola	47,82	38,70	44,82	35,51	3,00	3,19
Bénin	66,55	28,33	66,55	28,33		
Botswana	9,00	25,44	9,00	25,44		
Burkina Faso	20,02	106,38	20,02	106,38		
Burundi	134,21	37,49	117,21	19,72	17,00	17,78
Cameroun	114,52	40,87	114,46	40,87	0,06	
Cap-Vert	25,20	7,52	25,20	7,50		0,02
Comores	3,37	3,91	3,13	3,65	0,23	0,26
Côte d'Ivoire	120,15	63,06	114,91	59,02	5,24	4,04
Djibouti	11,10	1,30	11,10	1,30		
Érythrée	10,00	12,23	4,00	8,20	6,00	4,02
Éthiopie	321,92	134,83	313,62	130,58	8,29	4,25
Gabon	19,15	6,52	19,15	6,52		
Gambie	0,56	1,16	0,56	1,16		
Ghana	20,81	58,84	20,75	58,84	0,06	
Guinée	36,22	18,78	34,72	17,36	1,50	1,42
Guinée équatoriale	3,00	3,24	3,00	3,24		
Guinée-Bissau	10,22	26,49	9,22	23,13	1,00	3,36
Kenya	43,43	61,41	39,38	59,67	4,06	1,74
Lesotho	19,50	3,96	19,50	3,63		0,33
Liberia	39,74	35,25	19,90	18,02	19,84	17,22
Madagascar	53,44	130,34	52,50	129,39	0,94	0,95
Malawi	75,15	64,38	75,15	62,95		1,43
Mali	33,60	103,11	33,46	103,03	0,15	0,09
Maurice	18,88	12,56	18,69	12,24	0,20	0,31
Mauritanie	86,15	19,37	83,69	17,51	2,46	1,87
Mayotte	3,62	0,23	3,62	0,23		
Mozambique	52,37	116,43	48,06	112,73	4,30	3,70
Namibie	0,50	12,34	0,50	12,34		
Niger	53,43	67,21	41,43	58,80	12,00	8,41
Nigeria	43,00	80,96	43,00	80,96		
Ouganda	64,34	126,10	49,32	110,13	15,02	15,97
Rép. Centrafricaine	79,95	11,09	79,95	11,09		
Rép. dém. du Congo	240,64	177,04	191,14	131,91	49,50	45,13
Rép. du Congo	5,07	40,86	5,07	40,80		0,05
Rwanda	43,21	53,93	43,21	53,93		
São Tomé et Príncipe		2,98		2,98		
Sénégal	2,09	36,70	0,29	36,70	1,80	
Seychelles	5,49	3,81	4,00	0,78	1,49	3,03
Sierra Leone	10,92	47,22	9,58	46,12	1,35	1,11
Somalie	105,50	70,54	85,50	53,51	20,00	17,03
Soudan	137,67	238,54	39,51	157,03	98,16	81,51
Ste-Hélène	15,59	4,01	15,59	4,01		
Swaziland	6,10	6,69	6,10	6,67		0,02
Tanzanie	123,47	155,43	111,49	142,63	11,98	12,80

Ste-Hélène	15,59	4,01	15,59	4,01		
Swaziland	6,10	6,69	6,10	6,67		0,02
Tanzanie	123,47	155,43	111,49	142,63	11,98	12,80
Tchad	42,45	47,56	28,95	35,72	13,50	11,84
Togo	0,80	8,26	0,80	8,26		
Zambie	125,52	80,96	125,36	80,87	0,16	0,09
Zimbabwe	30,28	50,93	18,28	37,30	12,00	13,63
Sud du Sahara, régionale	206,01	88,35	204,02	87,28	1,98	1,07
Afrique non spécifié	396,38	0,41	396,27	0,40	0,11	0,01
Total Amérique	759,12	666,22	731,94	639,53	27,18	26,69
Total Amérique du Nord et centrale	505,00	364,75	492,87	357,27	12,13	7,49
Anguilla	8,29	3,50	8,29	3,50		
Antigua & Barbuda		1,24		1,24		
Antilles, régionale	81,89	1,17	81,39	0,55	0,50	0,62
Barbade	2,33	2,21	2,33	2,21		
Belize	5,15	2,83	5,15	2,83		
Costa Rica		5,83		5,83		
Cuba		2,23		2,10		0,12
Dominique	4,27	10,47	4,27	10,47		
El Salvador	2,00	13,54		11,41	2,00	2,13
Grenade	7,21	0,61	7,21	0,55		0,06
Guatemala	35,99	25,22	33,39	22,78	2,60	2,44
Haïti	32,66	65,79	32,59	65,07	0,07	0,72
Honduras	30,76	25,76	30,20	25,68	0,56	0,08
Jamaïque	10,73	37,92	10,73	37,92		
Mexique	13,00	13,79	13,00	13,79		
Montserrat	11,00	5,83	11,00	5,83		
Nicaragua	88,15	69,01	87,99	68,98	0,16	0,03
Paname		10,17		10,17		
Rép. dominicaine	108,02	31,01	107,77	30,78	0,25	0,23
St-Christophe-et-Nevis	2,85	1,94	2,85	1,94		
Ste-Lucie	5,81	0,75	5,81	0,75		
St-Vincent-et-les-Grenadines	3,97	1,95	3,97	1,95		0,00
Trinidad & Tobago	27,30	2,33	27,30	2,33		
Turks & Caïcos	10,64		10,64			
Am. Nord et centrale, régionale	13,00	29,64	7,00	28,59	6,00	1,05
Total Amérique du Sud	213,89	245,56	199,21	226,75	14,68	18,81
Argentine	15,05	19,58	15,05	19,58		
Bolivie	34,27	41,44	33,16	40,05	1,11	1,39
Brésil	13,94	6,88	13,94	6,88		
Chili		9,80		9,76		0,03
Colombie	66,26	55,61	54,26	42,43	12,00	13,18
Équateur	4,50	22,71	3,50	21,81	1,00	0,90
Guyane	6,60	14,78	6,60	14,78		
Paraguay	24,01	1,75	24,01	1,75		
Pérou	22,09	43,06	22,04	42,84	0,05	0,22
Suriname	4,87	2,05	4,87	2,05		
Uruguay		5,40		5,40		
Venezuela	2,15	12,45	2,15	12,45		
Am. Sud, régionale	20,15	10,04	19,63	6,95	0,52	3,09
Amérique, régionale	40,23	55,91	39,86	55,51	0,37	0,40

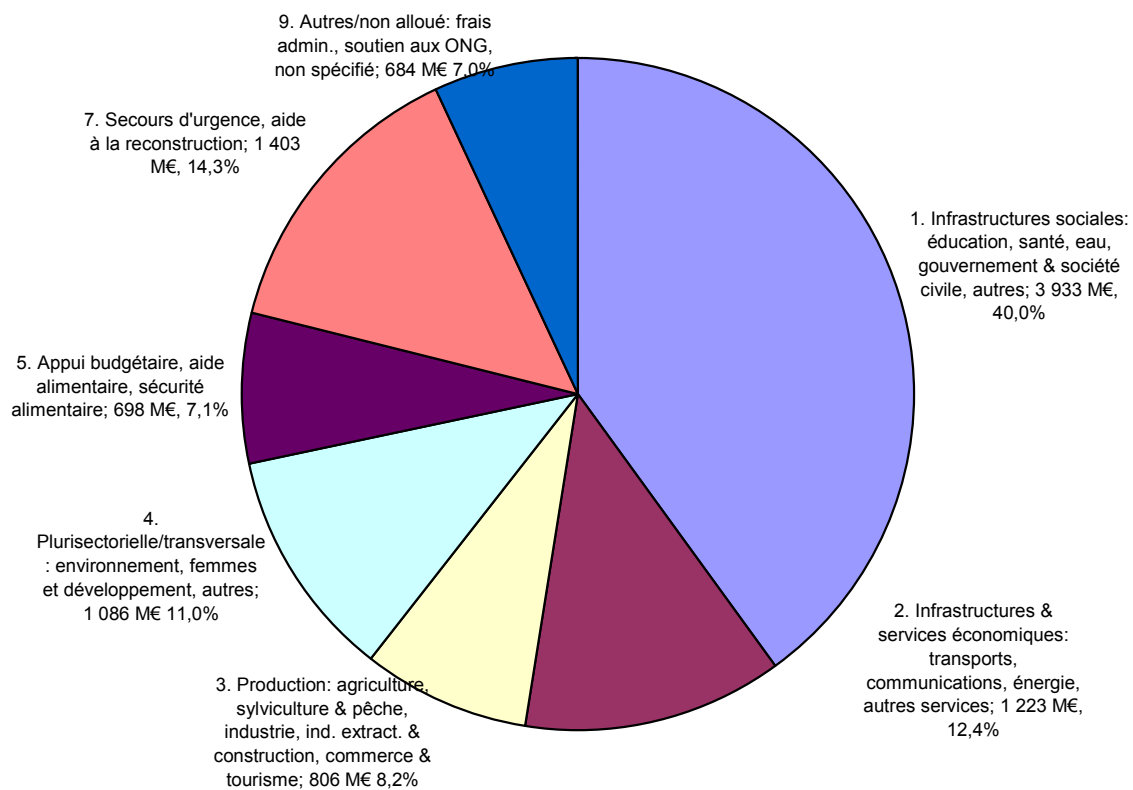
Total Asie	1 852,39	1 596,36	1 555,30	1 314,56	297,09	281,80
Total Moyen-Orient	586,51	493,74	420,61	371,51	165,90	122,23
Arabie saoudite						
Bahreïn						
Irak	23,21	6,38	22,50	3,71	0,71	2,67
Iran	20,00	16,05		0,66	20,00	15,39
Jordanie	69,00	48,93	69,00	48,91		0,02
Liban	127,05	101,07	32,00	45,78	95,05	55,29
Oman						
Syrie	22,00	24,03	22,00	24,03		
Yémen	22,70	18,09	22,70	16,20		1,89
Zones admin. palestiniennes	206,43	206,78	156,43	159,95	50,00	46,83
Moyen-Orient, régionale	96,11	72,40	95,98	72,27	0,14	0,13
Total Asie Sud et centrale	830,73	699,22	751,69	593,35	79,04	105,87
Afghanistan	200,61	175,99	197,03	163,29	3,58	12,70
Arménie	33,80	16,77	33,80	16,76		0,01
Azerbaïdjan	22,10	14,87	22,10	14,86		0,01
Bangladesh	86,06	80,37	85,65	80,08	0,41	0,29
Bhoutan		2,26		2,26		
Birmanie/Myanmar	11,20	8,84	11,00	6,28	0,20	2,55
Géorgie	68,78	43,90	33,27	20,89	35,50	23,02
Inde	165,00	167,10	158,87	152,58	6,13	14,52
Kazakhstan	12,26	9,84	12,26	9,84		
Kirghizstan	17,01	9,54	16,51	9,54	0,50	0,00
Maldives		7,80		6,95		0,85
Népal	16,80	19,41	9,00	11,41	7,80	8,01
Ouzbékistan	8,70	10,05	8,70	10,04		0,00
Pakistan	1,57	46,10	1,57	23,06		23,04
Sri Lanka	73,70	19,54	60,00	11,41	13,70	8,13
Tadjikistan	30,63	26,65	25,50	14,83	5,13	11,82
Turkménistan	3,50	1,42	3,50	1,42		
Asie Sud et centrale, régionale	79,01	38,77	72,91	37,85	6,10	0,92
Total Extrême-Orient	347,01	295,24	295,14	252,88	51,87	42,36
Cambodge	38,52	22,92	37,87	20,93	0,65	1,99
Chine	50,98	33,52	50,89	33,10	0,09	0,42
Indonésie	172,59	109,34	162,28	98,84	10,32	10,50
Laos	4,29	7,02	3,80	5,82	0,49	1,20
Malaisie		1,09		1,09		
Mongolie	8,99	2,48	8,99	1,76		0,71
Philippines	17,56	16,32	16,00	15,92	1,56	0,40
R. D. Corée	10,80	9,61	2,00	3,61	8,80	6,00
Thaïlande	18,80	24,35	3,30	11,24	15,50	13,11
Timor oriental	7,00	20,39		16,56	7,00	3,83
Viêtnam	10,46	33,31	10,00	32,96	0,46	0,36
Extrême-Orient, régionale	7,00	14,89		11,06	7,00	3,84
Asie non spécifié	88,15	108,16	87,87	96,82	0,28	11,34
Total Océanie	32,40	64,46	32,29	64,41	0,11	0,05
Féd. États de Micronésie		0,06		0,06		
Fidji	6,40	7,15	6,34	7,15	0,06	
Îles Cook		0,86		0,86		
Îles Marshall	0,50	0,03	0,50	0,03		
Îles Salomon	1,64	16,09	1,64	16,09		
Kiribati	0,05	4,05		4,00	0,05	0,05
Nauru		0,02		0,02		
Niué		0,12		0,12		
Palau		0,02		0,02		
Papouasie-Nouvelle-Guinée	1,02	16,26	1,02	16,26		
Samoa	0,27	3,19	0,27	3,19		
Tokelau						
Tonga	0,50	0,85	0,50	0,85		
Tuvalu		1,05		1,05		
Vanuatu	2,33	6,31	2,33	6,31	0,00	0,00
Wallis et Futuna		0,34		0,34		
Océanie, régionale	19,70	8,07	19,70	8,07		
PMA non spécifié	1 245,40	790,28	1 016,79	610,13	228,61	180,15

Partie I (APD) aide bilatérale, total	9 227,19	7 527,13	7 071,81	5 842,70	2 155,39	1 684,43
UNRWA	79,41	91,15	79,41	91,15		
PAM	105,00	96,35	105,00	96,35		
PNUD	177,50	167,54	177,50	167,54		
Banque mondiale	215,00	204,78	215,00	204,78		
OMS	28,00	42,29	28,00	42,29		
FAO	0,30	0,26	0,30	0,26		
Partie I (APD) aide multilatérale, total	605,21	602,37	605,21	602,37		
Partie I (APD), total	9 832,40	8 129,50	7 677,01	6 445,07	2 155,39	1 684,43
Partie II: Pays et territoires en transition - aide publique (AP)						
Pays en développement les plus avancés	41,38	65,09	34,39	22,58	6,99	42,51
Antilles néerlandaises		6,00		6,00		
Aruba	0,17	0,82	0,17	0,82		
Bahamas	7,43	0,04	7,43	0,04		0,00
Bermudes						
Brunei						
Chypre		14,61				14,61
Corée						
Émirats arabes unis						
Gibraltar						
Hong Kong (Chine)						
Îles Caïmans	3,70		3,70			
Îles Falkland	3,05		3,05			
Îles Vierges (RU)						
Israël		1,84		1,84		
Koweït						
Macao						
Malte	3,32	4,50			3,32	4,50
Mariannes Nord						
Nouvelle-Calédonie		5,32		5,32		
Polynésie française		2,18		2,18		
Qatar						
Singapour						
Slovénie	3,68	23,39			3,68	23,39
Taïpei chinois (Taïwan)						
PDPA non alloué	20,04	6,37	20,04	6,37		
PECO/NEI	1 915,59	2 238,34	112,39	215,32	1 803,20	2 023,02
Bulgarie	510,27	273,05		0,15	510,27	272,89
Estonie	3,75	26,42			3,75	26,42
Hongrie	6,66	133,45		0,02	6,66	133,43
Lettonie	4,03	66,07			4,03	66,07
Lituanie	3,98	64,46			3,98	64,46
Pologne	22,13	418,59			22,13	418,59
Rép. tchèque	7,16	91,68			7,16	91,68
Roumanie	1 016,71	461,37			1 016,71	461,37
Russie	126,87	168,58	100,24	138,68	26,63	29,89
Slovaquie	5,17	77,94			5,17	77,94
PECO non alloué	205,62	389,18	8,90	8,90	196,71	380,28
NEI non alloué	3,01	66,57	3,01	66,56		0,02
PECO/NEI non alloué	0,23	0,99	0,23	0,99		
Partie II (AP) aide bilatérale, total	1 956,97	2 303,43	146,77	237,90	1 810,19	2 065,53
BERD		4,05				4,05
Partie II (AP) aide multilatérale, total		4,05				4,05
Partie II (AP), total	1 956,97	2 307,48	146,77	237,90	1 810,19	2 069,58
Total général Parties I & Part II (APD+AP)	11 789,37	10 436,98	7 823,79	6 682,97	3 965,58	3 754,01

Ventilation par pays/région de l'aide extérieure financée sur le budget général de la Commission et le Fonds européen de développement (FED) en 2006 (en millions d'euros).

Engagements et paiements calculés selon les procédures du CAD: seuls les montants de l'APD et de l'AP sont augmentés des dépenses administratives.

Tableau 7.9. Ventilation par secteur de l'APD gérée par la CE en 2006



Engagements en millions d'euros

Tableau 7.10. Description détaillée de l'APD par secteur en 2006 - Engagements

Secteur de destination	Total	Gérée par EuropeAid	Gérée par d'autres DG
INFRASTRUCTURES ET SERVICES SOCIAUX	3 933,15	3 097,07	836,08
Éducation	533,18	507,45	25,74
Éducation, niveau non spécifié	93,40	93,40	
Éducation de base	220,11	220,11	
Éducation secondaire	83,80	79,30	4,50
Éducation postsecondaire	135,87	114,63	21,24
Santé	544,65	465,48	79,17
Santé, en général	103,96	103,82	0,14
Santé de base	440,69	361,66	79,03
Politiques/programmes démographiques et santé génésique	88,77	87,77	1,00
Approvisionnement en eau et hygiène	531,34	510,14	21,20
Gouvernement et société civile	1 879,20	1 203,14	676,07
Autres infrastructures sociales	355,99	323,09	32,90
INFRASTRUCTURES ET SERVICES ÉCONOMIQUES	1 222,56	1 077,61	144,95
Transport et stockage	876,35	841,77	34,57
Communications	7,25		7,25
Production et fourniture d'énergie	326,96	235,83	91,13
Services bancaires et financiers			
Services commerciaux et autres	12,00		12,00
SECTEURS DE PRODUCTION	805,97	715,21	90,76
Agriculture, sylviculture et pêche	306,24	271,53	34,71
Agriculture	274,86	247,20	27,66
Sylviculture	19,33	19,33	
Pêche	12,04	5,00	7,04
Industrie, industrie d'extraction et construction	172,03	165,53	6,50
Industrie	172,03	165,53	6,50
Ressources minérales et extraction			
Construction			
Commerce et tourisme	327,70	278,15	49,55
Politique et réglem. commerciale	316,70	267,15	49,55
Tourisme	11,00	11,00	
PLURISECTORIEL/TRANSVERSAL	1 085,71	839,27	246,44
Protection générale de l'environnement	199,08	167,15	31,93
Femmes et développement	19,26	19,26	
Autre plurisectoriel	867,37	652,86	214,51
AIDE (PRODUITS DE BASE ET PROGRAMMES GÉNÉRAUX)	698,39	614,62	83,78
Appui budgétaire	366,25	282,47	83,78
Aide alimentaire/sécurité alimentaire	332,14	332,14	
Produits de base, autre aide			
AIDE D'URGENCE	1 402,77	776,38	626,39
Aide alimentaire	631,86	142,75	489,11
Autre secours d'urgence	337,31	200,03	137,28
Aide à la reconstruction	433,60	433,60	
AUTRE/NON ALLOUÉ/NON SPÉCIFIÉ	683,85	556,86	127,00
Coûts admin. des donateurs	630,92	514,27	116,65
Soutien aux ONG	2,89	2,89	
Non alloué/non spécifié	50,04	39,70	10,34
TOTAL GÉNÉRAL	9 832,40	7 677,01	2 155,39

Ventilation par secteur de l'APD financée sur le budget général de la Commission et du Fonds européen de développement (FED) en 2006. Engagements en millions d'euros.

APD bilatérale et multilatérale incluse, augmentée des coûts administratifs.

Tableau 7.11. Description détaillée de l'APD par secteur en 2006. - Paiements

Secteur de destination	Total	Gérée par EuropeAid	Gérée par d'autres DG
INFRASTRUCTURES ET SERVICES SOCIAUX	3 260,61	2 628,55	632,06
Éducation	559,18	474,72	84,46
Éducation, niveau non spécifié	67,57	66,93	0,64
Éducation de base	237,42	205,37	32,05
Éducation secondaire	116,34	80,00	36,34
Éducation postsecondaire	137,85	122,42	15,43
Santé	499,65	466,49	33,16
Santé, en général	134,00	130,63	3,37
Santé de base	365,65	335,86	29,78
Politiques/programmes démographiques et santé génésique	112,17	91,52	20,66
Approvisionnement en eau et hygiène	317,16	304,62	12,54
Gouvernement et société civile	1 332,35	877,75	454,60
Autres infrastructures sociales	440,09	413,45	26,64
INFRASTRUCTURES ET SERVICES ÉCONOMIQUES	1 019,24	908,94	110,30
Transport et stockage	670,01	654,06	15,94
Communications	35,32	30,85	4,47
Production et fourniture d'énergie	145,52	84,64	60,88
Services bancaires et financiers	57,12	57,09	0,02
Services commerciaux et autres	111,27	82,28	28,99
SECTEURS DE PRODUCTION	528,95	503,23	25,72
Agriculture, sylviculture et pêche	239,60	222,96	16,64
Agriculture	178,07	173,05	5,01
Sylviculture	33,20	33,20	
Pêche	28,33	16,70	11,63
Industrie, industrie d'extraction et construction	167,59	165,25	2,35
Industrie	139,91	137,56	2,35
Ressources minérales et extraction	27,68	27,68	
Construction			
Commerce et tourisme	121,76	115,02	6,73
Politique et réglem. commerciale	105,48	99,02	6,45
Tourisme	16,28	16,00	0,28
PLURISECTORIEL/TRANSVERSAL	550,60	377,23	173,38
Protection générale de l'environnement	128,37	103,41	24,96
Femmes et développement	10,29	10,27	0,02
Autre plurisectoriel	411,95	263,55	148,40
AIDE (PRODUITS DE BASE ET PROGRAMMES GÉNÉRAUX)	950,48	908,32	42,16
Appui budgétaire	671,88	629,72	42,16
Aide alimentaire/sécurité alimentaire	278,60	278,60	
Produits de base, autre aide			
AIDE D'URGENCE	1 137,83	559,53	578,29
Aide alimentaire	565,22	95,84	469,38
Autre secours d'urgence	176,97	72,11	104,86
Aide à la reconstruction	395,64	391,59	4,05
AUTRE/NON ALLOUÉ/NON SPÉCIFIÉ	601,76	479,24	122,52
Coûts admin. des donateurs	576,32	461,64	114,68
Soutien aux ONG	2,47	2,47	
Non alloué/non spécifié	22,97	15,13	7,84
TOTAL GÉNÉRAL	8 129,50	6 445,07	1 684,43

Ventilation par secteur de l'APD financée sur le budget général de la Commission et du Fonds européen de développement (FED) en 2006. Paiements en millions d'euros.

APD bilatérale et multilatérale incluse, augmentée des coûts administratifs.

Tableau 7.12. EuropeAid en 2006: Précisions. Ventilation sectorielle par région

Secteur de destination	NEI	Balkans occid.	MEDA	Asie	Amér. latine	ACP	PMA non spéc.	Total
INFRASTRUCTURES ET SERVICES SOCIAUX	253	7	690	536	148	1 372	146	3 153
Éducation	35		117	100	51	215		517
Éducation, niveau non spécifié			10		14	69		93
Éducation de base	5		42	61	3	109		220
Éducation secondaire	8		30	14	20	7		79
Éducation postsecondaire	23		35	25	14	29		125
Santé	17		98	102		193	56	465
Santé, en général			88	0		15	0	104
Santé de base	17		10	102		177	56	362
Politiques/programmes démographiques et santé génésique	4	0	11	20	3	27	23	88
Approvisionnement en eau et hygiène	15		40	75	13	378		520
Gouvernement et société civile	166	7	204	220	70	513	60	1 239
Autres infrastructures sociales	17		220	21	11	47	7	323
INFRASTRUCTURES ET SERVICES ÉCONOMIQUES	108		50		24	933		1 114
Transport et stockage	14		45			803		861
Communications								
Production et fourniture d'énergie	94		5		24	130		253
Services bancaires et financiers								
Services commerciaux et autres								
SECTEURS DE PRODUCTION	20		114	102	48	435	2	721
Agriculture, sylviculture et pêche			13	31	24	202	2	272
Agriculture			11	31	16	189	1	247
Sylviculture			2		8	8	1	19
Pêche						5		5
Industrie, industrie d'extraction et construction	17		90	32	0	26		166
Industrie	17		90	32	0	26		166
Ressources minérales et extraction								
Construction								
Commerce et tourisme	3		12	39	23	208		284
Politique et réglem. commerciale	3		12	39	23	197		273
Tourisme						11		11
PLURISECTORIEL/TRANSVERSAL	134		78	19	117	303	224	875
Protection générale de l'environnement	38		10	2	33	53	44	180
Femmes et développement	14				0	2	3	19
Autre plurisectoriel	82		68	18	83	249	177	676
AIDE (PRODUITS DE BASE ET PROGRAMMES GÉNÉRAUX)	50		64	62	41	377	21	615
Appui budgétaire			41	10	24	207		282
Aide alimentaire/Sécurité alimentaire	50		23	52	17	169	21	332
Produits de base, autre aide								
AIDE D'URGENCE			198	199	17	261	105	780
Aide alimentaire						38	105	143
Autres secours d'urgence			10	25	17	148		200
Aide à la reconstruction			188	174		76		437
AUTRE/NON ALLOUÉ/NON SPÉCIFIÉ	24	1	18	24	16	103	79	265
Coûts admin. des donateurs	24		18	24	16	95	45	222
Soutien aux ONG		1					2	3
Non alloué/non spécifié						8	32	40
TOTAL GÉNÉRAL	589	7	1 211	943	410	3 785	576	7 523

Ventilation par secteur et région de l'aide extérieure financée sur le budget général de la Commission gérée par EuropeAid et le Fonds européen de développement (FED). Engagements en millions d'euros.

Sur le plan du budget, les régions sont identifiées en fonction des lignes budgétaires géographiques et des pays bénéficiaires des lignes APD/AP bilatérale et multilatérale

Tableau 7.13. EuropeAid en 2006: Précisions. Ventilation sectorielle par région.

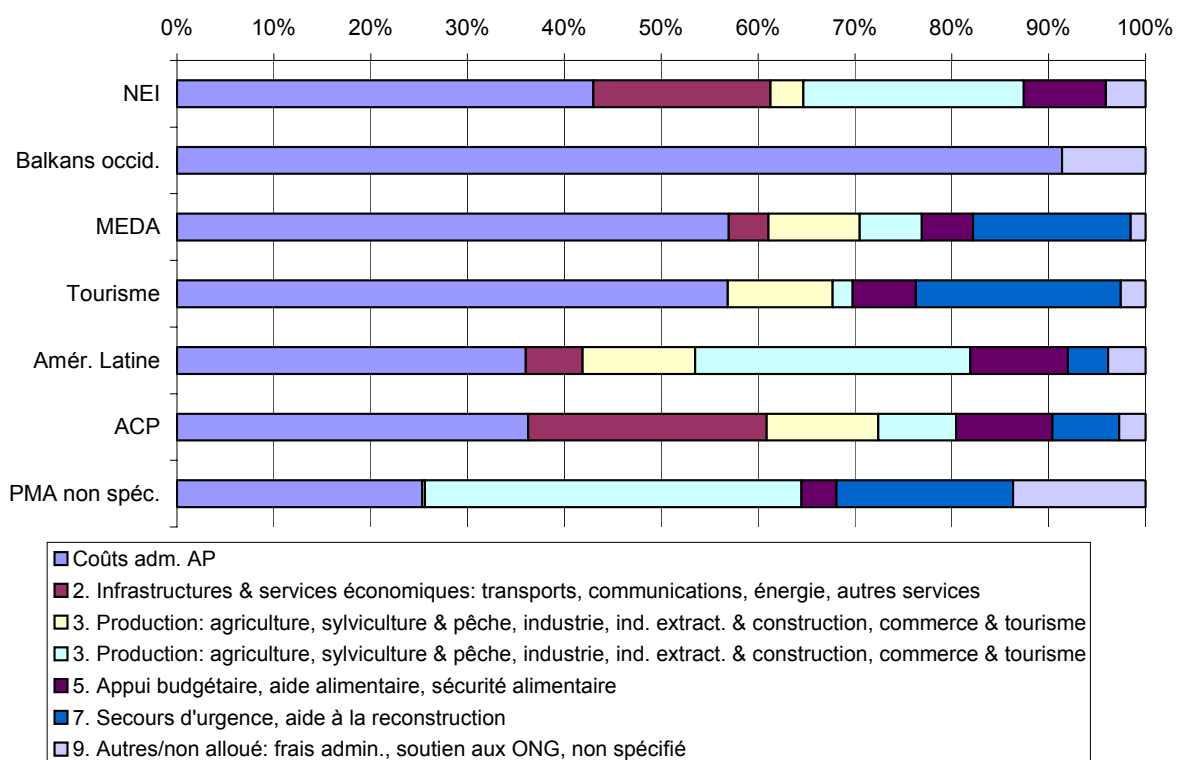
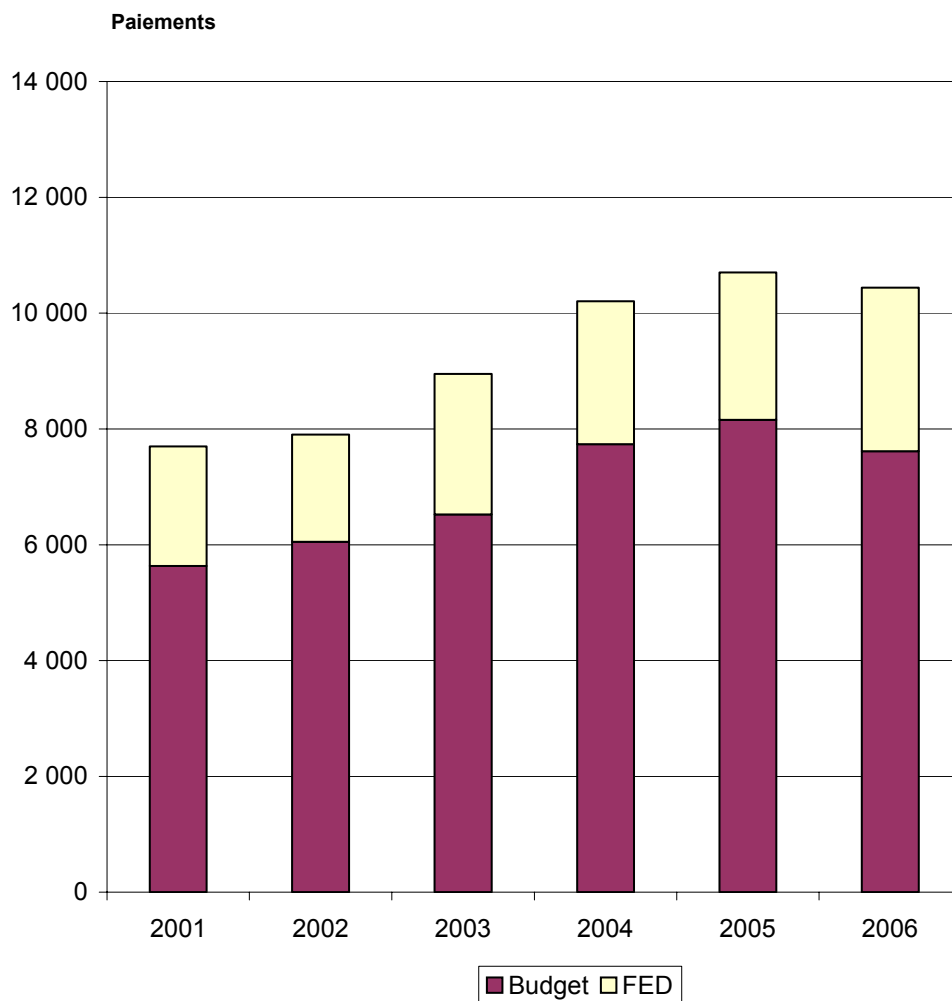
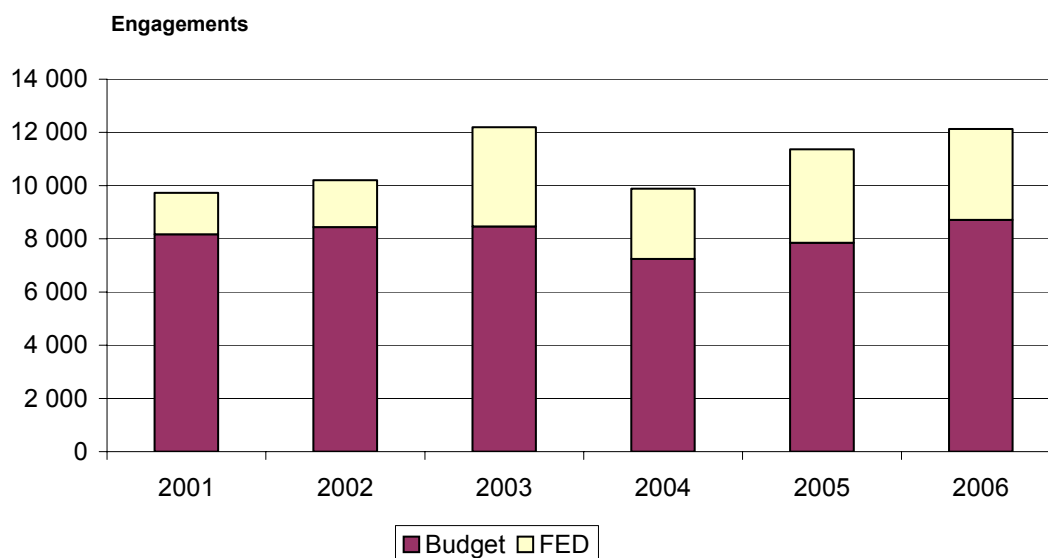


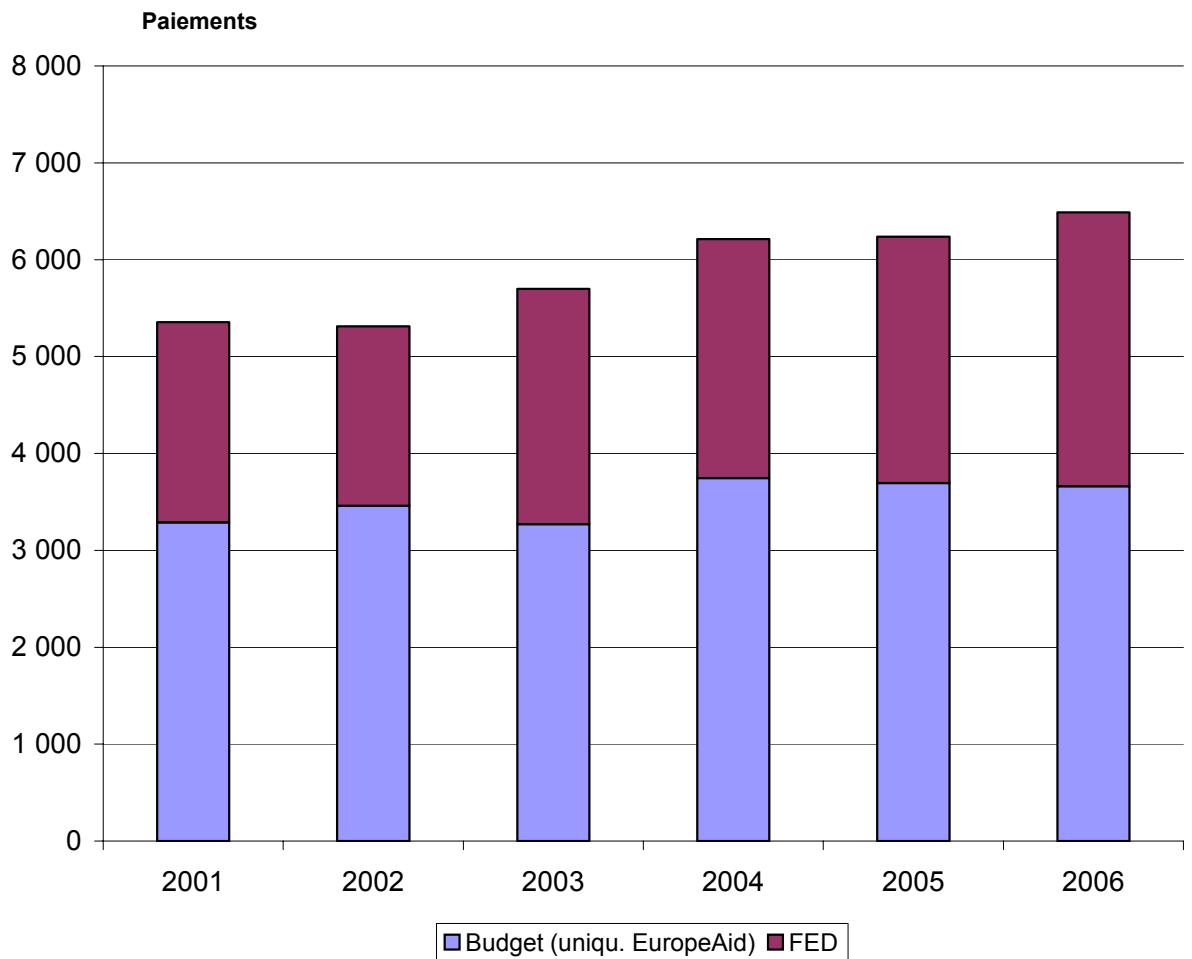
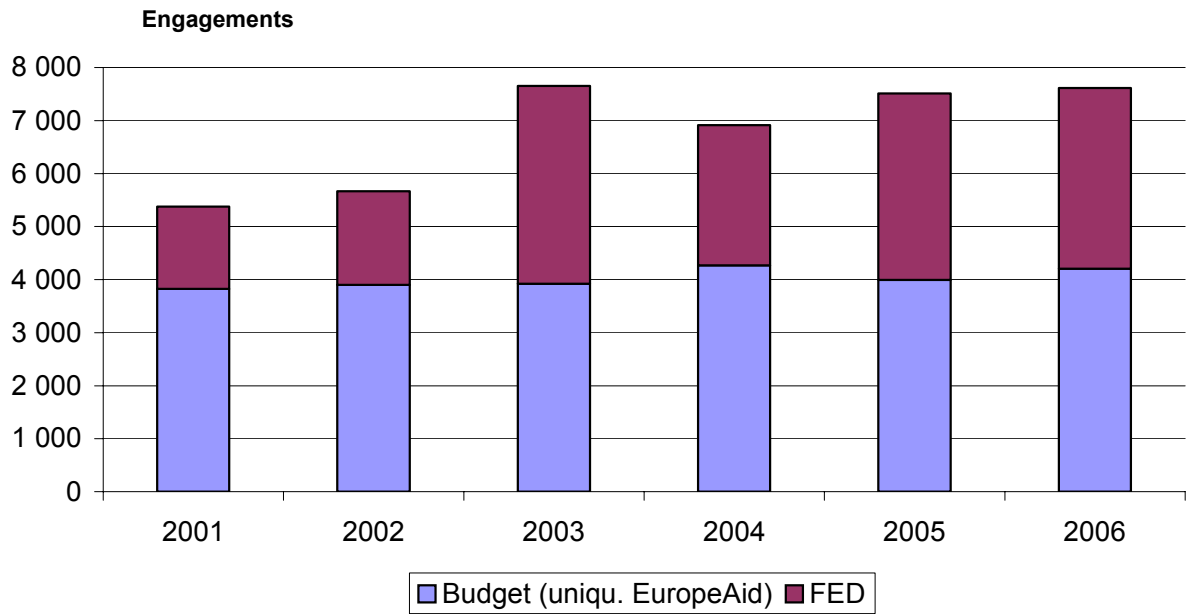
Tableau 7.14. Aide extérieure 2001-2006



Aide extérieure financée sur le budget général de la Commission et le Fonds européen de développement (FED) (montants en millions d'euros).

Source: Rapports annuels 2001, 2002, 2003, 2004, 2005 (Ventilation par ligne budgétaire de l'aide extérieure financée sur le budget général de la Commission + ventilation par instrument d'aide au développement financé sur le Fonds européen de développement (FED)).

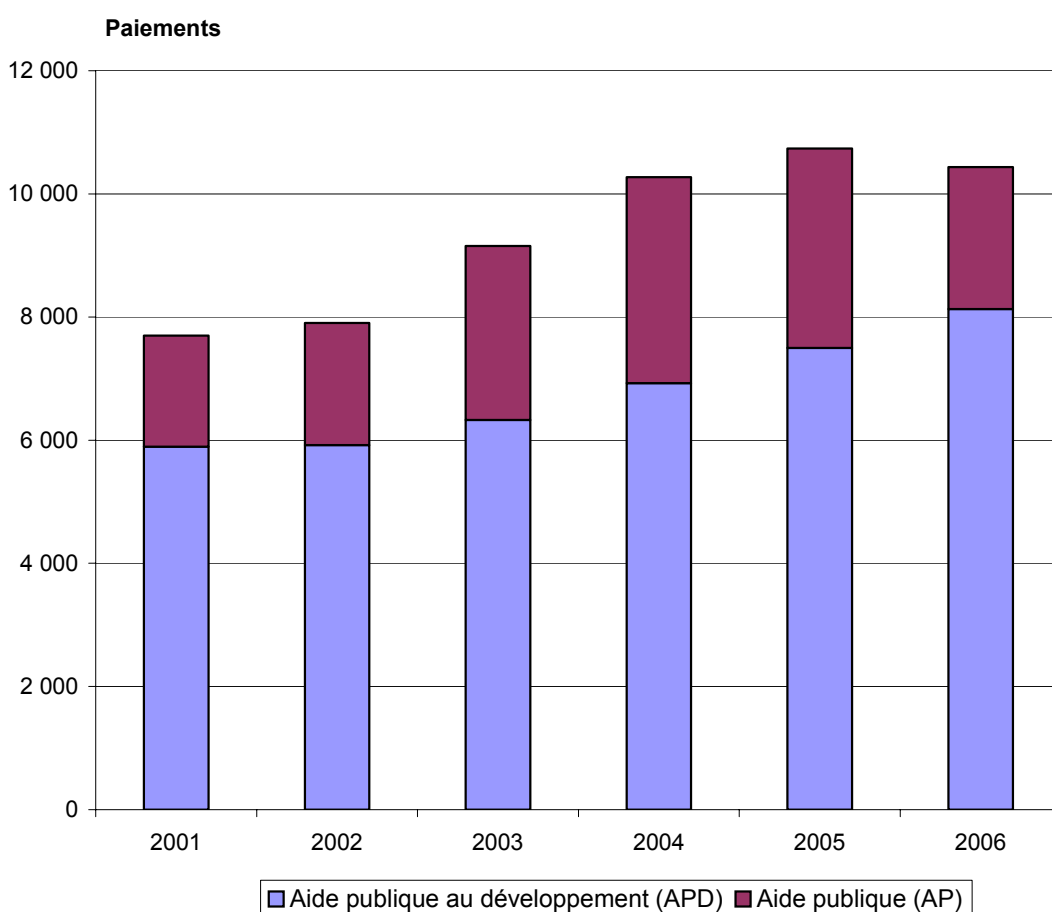
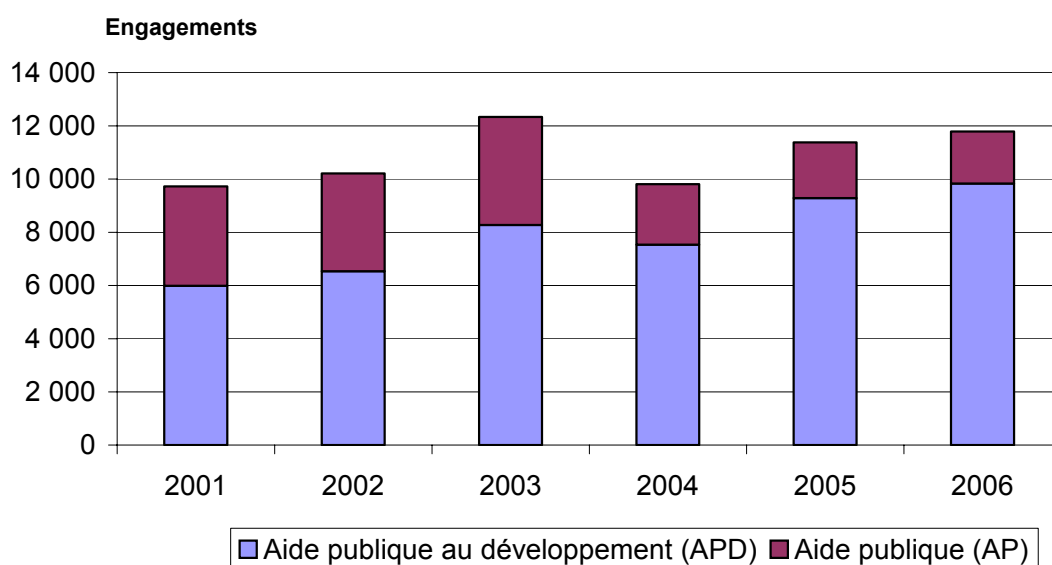
Table 7.15. Aide au développement gérée par EuropeAid 2001-2006



Aide extérieure financée sur le budget général de la Commission et le Fonds européen de développement (FED) gérée par EuropeAid (en millions d'euros).

Source : Rapports annuels 2001, 2002, 2003, 2004 et 2005.

Tableau 7.16. Aide publique au développement (APD) et aide publique (AP) par la CE 2001-2006



Aide extérieure financée sur le budget général de la Commission et le Fonds européen de développement (FED) (en millions d'euros).

Source: Rapports annuels 2001, 2002, 2003, 2004, 2005 (ventilation par pays/région de l'aide extérieure financée sur le budget général de la Commission et le Fonds européen de développement (FED)). Coûts administratifs inclus.

Tableau 7.17. Ventilation par secteur de l'aide publique au développement (APD) 2001-2006

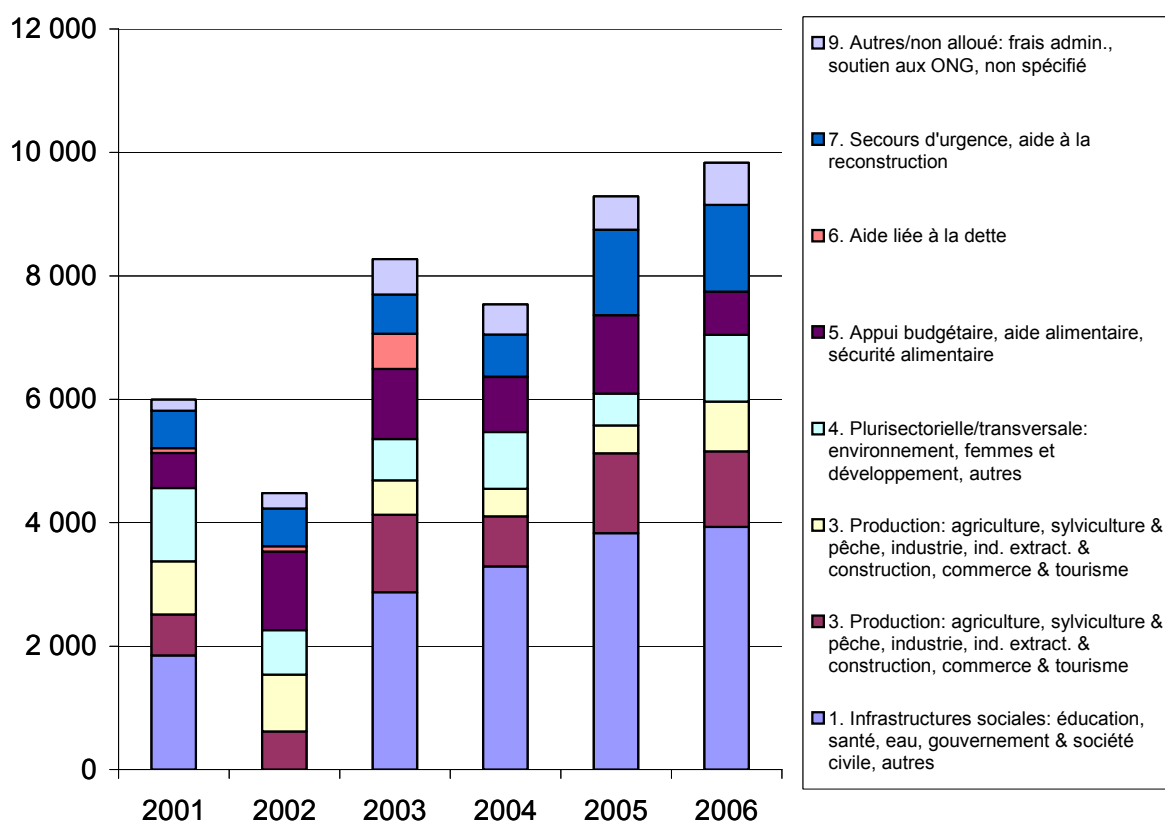
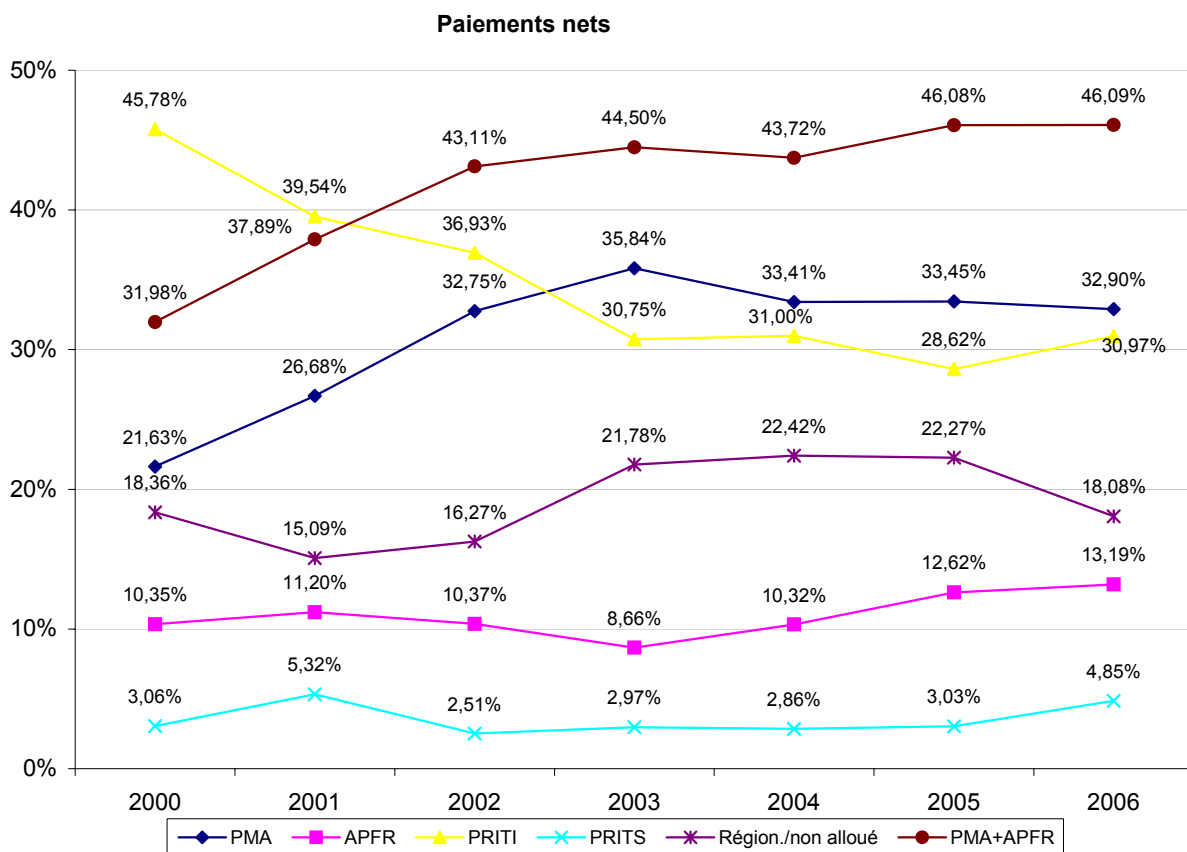


Tableau 7.18. Priorité à la lutte contre la pauvreté 2000-2006



2000-2003: rapports de la CE au CAD (suivant la même méthode: allocations nationales spécifiques PMA/PFR, y compris BEI/total des paiements)

2004, 2005: informations tirées des rapports annuels

2006: chiffres provisoires du rapport annuel (selon la liste du CAD des destinataires de l'aide - décembre 2005)

PMA: pay AP

APFR: autres pays à faible revenu

PRITI: pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure

PRITS: pi AP

Région./non alloué: programmes régionaux et non alloués